This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

553 18

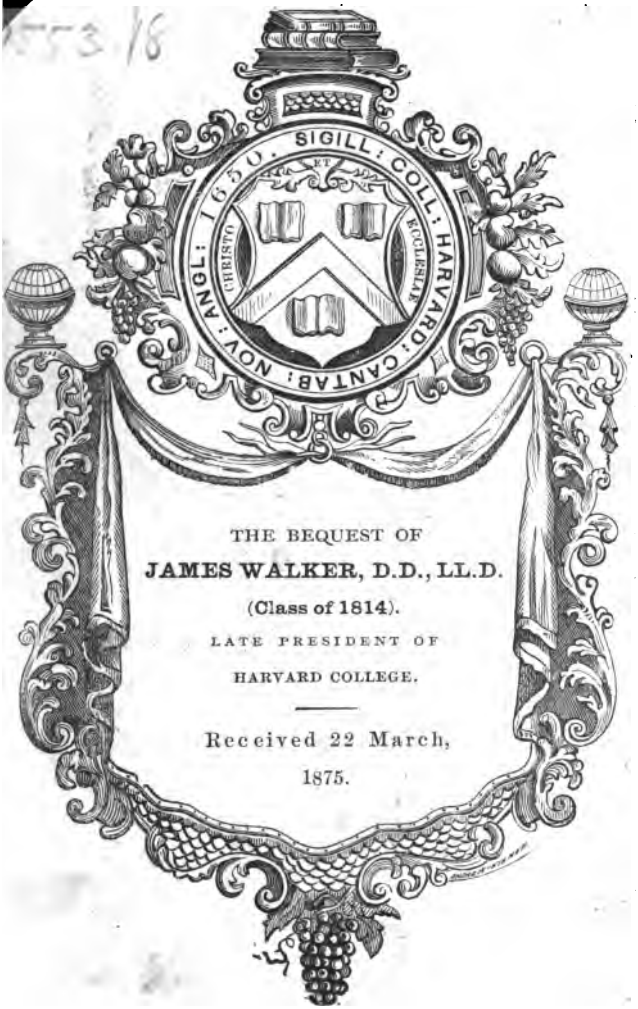

THE BEQUEST OF
JAMES WALKER, D.D., LL.D.
(Class of 1814).
LATE PRESIDENT OF
HARVARD COLLEGE.

Received 22 March,
1875.

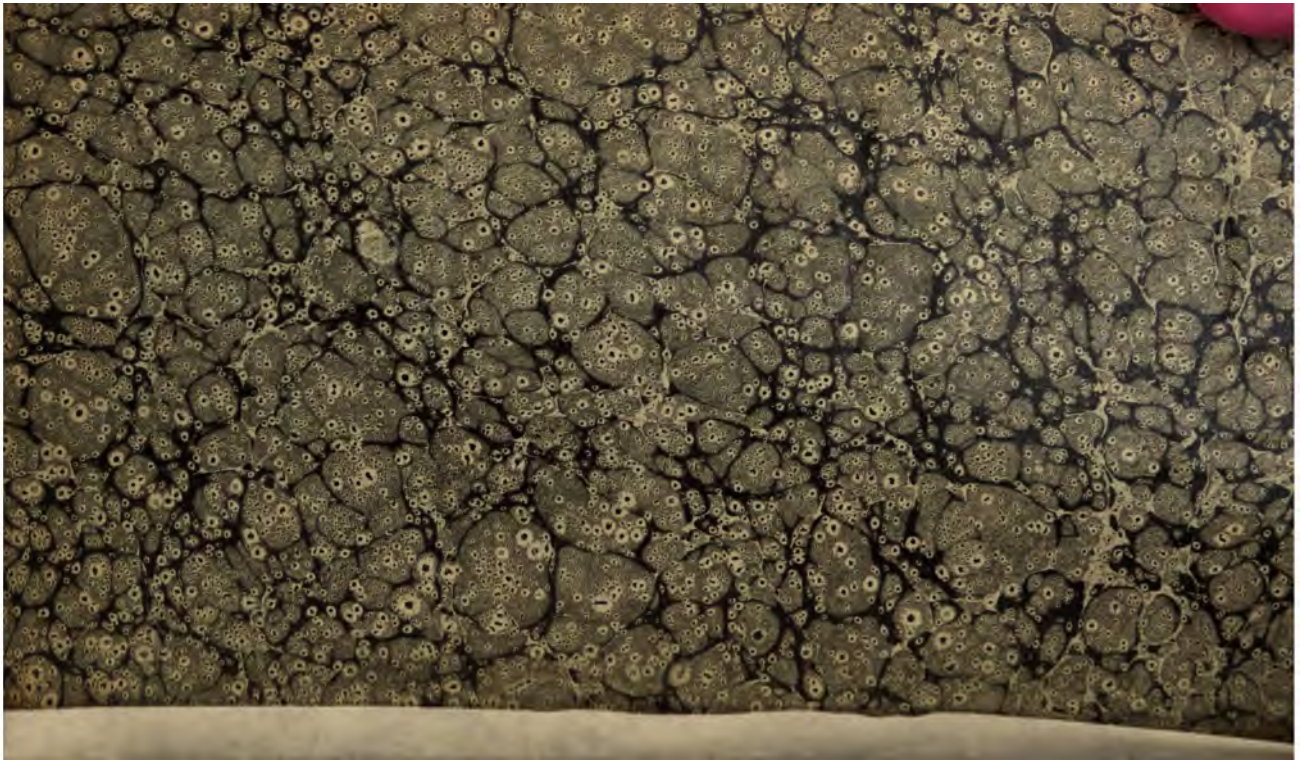

ŒUVRES

DE

M. COUSIN

IVe SÉRIE

LITTÉRATURE

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE PREVOT ET DROUARD.

a

Mes tres Chere

Vous auez tant que je
nén ay point de crois
que cést plustost puisque
je ne doutte pardiez
je sois digne

e P.ce B.e

Lith : Goyer Pass: Dauphine, 7.

ŒUVRES

DE

M. VICTOR COUSIN

QUATRIÈME SÉRIE

LITTÉRATURE

TOME II

NOUVELLE ÉDITION

revue et corrigée.

JACQUELINE PASCAL

PARIS

PAGNERRE, ÉDITEUR

14 BIS, RUE DE SEINE

1849

40553.18

1875, March 22.
Walker Bequest.

AVANT-PROPOS.

Dans le long commerce que j'ai entretenu avec Pascal, j'ai naturellement rencontré sa famille, son père Étienne, ses deux sœurs Gilberte et Jacqueline, toutes deux belles et spirituelles, dignes d'avoir une place à côté de l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées*; et j'ai regretté « qu'on n'ait pas rassemblé ce qui reste « de ces deux personnes diversement distin- « guées. Leurs écrits et leurs lettres, réunis « à quelques pages de leur père, compose- « raient un volume qui serait une suite natu- « relle aux Œuvres de Blaise Pascal, et ferait « mieux connaître cette admirable famille, que

« Richelieu avait devinée dès la première en-
« trevue, et dont il avait dit qu'il en voulait
« faire quelque chose de grand (Voyez t. 1er de
« cette série, p. 151).» Je parlais ainsi en 1842. Personne ne se présentant pour remplir cette humble tâche, j'ai mis moi-même la main à l'œuvre, et j'ai voulu du moins faire connaître Jacqueline Pascal. Deux fragments de ce petit travail ont été insérés il y a un an dans *la Revue des Deux Mondes* (janvier 1844), et dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. V, 4e livraison).

Ce n'est ici qu'un recueil d'écrits et de lettres mises ensemble sans autre ordre que celui des dates, et accompagnées de fort peu de réflexions. Jacqueline y paraît toute seule. Je me borne à l'introduire sur la scène au milieu de son siècle et de ses grandes contemporaines; elle agit et elle parle elle-même; elle expose elle-même ses sentiments et ses pensées d'un si sombre mais si noble caractère; et c'est à peine si à la fin de cette courte tragédie je reprends un moment la parole, en quelque sorte sur le tombeau de l'héroïne, pour lui adresser un dernier adieu,

et exprimer en quelques mots le jugement d'un homme du XIXe siècle sur la manière dont on entendait la vie humaine à Port-Royal.

Cet écrit doit être considéré comme un appendice du livre *des Pensées de Pascal*. Si le frère intéresse par la grandeur de l'esprit et de l'âme, au milieu d'erreurs si contraires au génie de notre temps, je me flatte qu'un peu de cet intérêt se répandra sur la sœur : la biographie de l'une éclaire et achève la biographie de l'autre.

Le lecteur reconnaîtra aisément que j'ai consulté bien des manuscrits, et recherché avec soin les moindres vestiges qui subsistent de Jacqueline. J'ai marqué scrupuleusement les sources auxquelles j'ai puisé. Si, malgré toute mon attention, il m'était échappé quelque pièce, égarée parmi les innombrables publications jansénistes ou cachée dans des manuscrits inconnus, je serai reconnaissant à qui voudra bien me la signaler.

Octobre 1844.

Post-scriptum de cette nouvelle édition. — J'ai le regret d'annoncer que depuis 1844 on n'a pas pu découvrir d'autres lettres de Jacqueline, ni d'autres écrits sortis de sa plume, si ce n'est quelques pièces de vers de sa première jeunesse qui ne méritent point d'être remarquées. La seule lettre autographe qui nous rappelle sa main, est encore celle dont j'ai donné le *fac-simile*. En revanche, on a mis au jour un assez bon nombre de variantes, qui m'ont servi à confirmer ou à rectifier les leçons des manuscrits dont j'ai fait usage, dans l'impuissance de remonter aux originaux, qui pourtant ne peuvent avoir péri et très-probablement sont encore ensevelis dans la poussière de quelque bibliothèque janséniste, à Clermont, à Utrecht ou à Paris.

1er juillet 1849.

V. C.

JACQUELINE PASCAL.

Dans un grand siècle, tout est grand. Lorsque, par le concours de causes différentes, un siècle est une fois monté au ton de la grandeur, l'esprit dominant pénètre partout : des hommes peu à peu il arrive jusqu'aux femmes; et, dès que celles-ci en sont touchées, elles le réfléchissent avec force, et le répandent par toutes les voies dont elles disposent : incomparables, dans leur vive nature, pour exprimer et propager les qualités à la mode, sérieuses ou futiles, vertueuses ou dépravées, mais jamais rien à demi, et toujours extrêmes en bien ou en mal, selon le vent qui souffle autour d'elles. Ainsi, dans le XVIIe siècle, ce type immortel de la vraie grandeur, je n'admire pas moins les femmes que les hommes. Charles Perrault a fait un livre sur les hommes illustres de son temps [1], où des portraits

[1] *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel*, par M. Perrault, de l'Académie

de la main de Lubin et d'Édelinck, de courtes et exactes notices, mettent en lumière les personnages célèbres de cette grande époque. Si j'étais plus jeune, ou si j'avais plus de loisir, si je pouvais dérober quelques heures à d'austères études, je trouverais un plaisir inexprimable à composer un recueil pour servir de pendant à celui de Perrault, et que j'intitulerais à mon tour *les Femmes illustres du dix-septième siècle*. J'en voudrais faire un livre où il n'y aurait presque rien de moi et où je déposerais toute mon âme. Si je vaux quelque chose, c'est par l'admiration de ce qui est beau; et cette tendre et profonde admiration pour ce qu'il y a de plus beau au monde après un grand homme, c'est-à-dire une femme digne d'avoir une place à côté de lui, je voudrais la marquer, je voudrais la rendre, s'il était possible, contagieuse, par toutes les ressources de l'art et d'une érudition sobre et choisie. L'art ici, ce serait la typographie et la gravure, et nullement la rhétorique, qui serait assez peu de mise devant ces graves ou charmantes figures. Le beau format in-folio, des portraits authentiques, retracés sous mes yeux par un burin fidèle, des biographies plus exactes encore et tout aussi brèves que celles de Perrault, à peine un modeste avant-propos sur les sources où j'aurais puisé : voilà tout l'ouvrage.

Comme Perrault, je ne ferais aucune classification; je mettrais ce qui est beau à côté de ce qui est beau, sans rechercher si toutes ces beautés se ressemblent. Il n'y aurait pas d'autre ordre que celui de la chronologie. Le mouvement, le progrès, ou plutôt le déclin insensible du siècle y paraîtrait par la succession de ces différentes figures, d'abord si sévères et si grandes, puis de plus en

française; 2 vol. in-fol., tome Ier, 1696; tome II, 1700. Il en a été fait une réimpression à La Haye, en 1736, sans portraits, 2 vol. in-12.

plus délicates et gracieuses. On y verrait, bien mieux que dans Perrault, la différence profonde qui sépare le siècle de Richelieu de celui de Louis XIV [1].

Les femmes qui se sont distinguées par leurs écrits auraient aussi leur place dans cette galerie, mais j'y ferais une grande différence de la femme d'esprit et de la femme auteur. J'honore infiniment l'une et j'ai peu de goût pour l'autre. Ce n'est pas que je sois de l'école de Molière sur les femmes. L'homme et la femme ont la même âme, la même destinée morale; un même compte leur sera demandé de l'emploi de leurs facultés, et c'est à l'homme une barbarie et à la femme un opprobre de dégrader ou de laisser dégrader en elle les dons que Dieu lui a faits. Les femmes ne doivent-elles pas savoir leur religion, si elles veulent la suivre et la pratiquer comme des êtres intelligents et libres? Et dès que l'instruction religieuse leur est non pas permise, mais commandée, quel genre d'instruction, je vous prie, pourra paraître trop relevé pour elles? Encore une fois, ou la femme n'est pas faite pour être la compagne de l'homme, ou c'est une contradiction inique et absurde de lui interdire les connaissances qui lui permettent d'entrer en commerce spirituel avec celui dont elle doit partager la destinée, comprendre au moins les travaux, ressentir les luttes et les souffrances pour les soulager. Laissons-la donc cultiver son esprit et son âme par toute sorte de belles connaissances et de nobles études, pourvu que soit inviolablement gardée la loi suprême de son sexe, la pudeur qui fait la grâce.

La femme est un être domestique [2], comme l'homme

[1] Voyez, sur cette différence, dans le tome IIIe de cette IVe série, les *Lettres inédites de la duchesse de Longueville*.

[2] Sur le vrai rôle de la femme, il est impossible de rien trouver de plus vrai et de plus charmant que le cinquième livre de l'*Émile*.

est un personnage public. Celui-ci, né pour l'action, agit encore en écrivant; il peut poursuivre une carrière publique avec sa plume aussi bien qu'avec la parole ou avec l'épée. Un homme sérieux n'écrit que par nécessité et parce qu'autrement il ne peut atteindre son but. Cela est si vrai qu'il n'écrit bien qu'à cette condition; et ce n'est pas une remarque de petite conséquence que les plus grands écrivains n'ont pas été des auteurs de profession. Descartes, Pascal et Bossuet sont-ils des gens de lettres? pas le moins du monde. Ils n'écrivent point pour faire montre de leur esprit, mais pour défendre une noble cause confiée à leur courage et à leur génie. Otez la persécution odieuse exercée sur Port-Royal, et vous n'auriez jamais eu *les Provinciales*. Ce n'était pas là pour leur auteur un divertissement, une parade, un tournoi oratoire; c'était une lutte sérieuse et tragique, pleine d'exils et de lettres de cachet, derrière laquelle on entrevoyait la Bastille de M. de Saci ou le donjon de Vincennes de M. de Saint-Cyran, avec les interrogatoires de Lescot et de Laubardemont [1], ou la fuite du grand Arnauld et son dernier soupir exhalé sur la terre étrangère. Pascal combattait dans *les Provinciales* pour la morale éternelle, comme Démosthène avait combattu deux mille ans auparavant à la tribune d'Athènes pour la liberté de sa patrie, comme Bossuet le faisait encore dans la chaire chrétienne pour l'autorité de la foi, et Descartes, dans sa retraite de Hollande, pour l'indépendance de la pensée et le bill des droits de la philosophie. Ces combats-là sont-ils moins

Rousseau a mille fois mieux compris l'éducation de la femme que celle de l'homme, et ce qu'il a écrit sur ce grand sujet est aujourd'hui beaucoup trop négligé.

[1] *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*. Utrecht, 1740, p. 1. — 142.

sérieux, sont-ils moins mémorables que ceux de Salamine, d'Arbelles ou d'Arcole? Au lieu des philosophes, des orateurs et des moralistes, voulez-vous prendre les historiens? Mézeray est un homme instruit qui, pouvant écrire sur beaucoup d'autres sujets, et par là soutenir honorablement sa famille et se faire une position convenable, a été conduit, par diverses circonstances et par sa charge d'historiographe, à écrire sur l'histoire de France; et là-dessus il a composé un ouvrage que, pour ma part, je trouve excellent et bien au-dessus de sa réputation; mais qu'a de commun, je vous prie, ce travail estimable avec les Mémoires de Comines ou de Richelieu, avec les Annales de Machiavel ou de Guichardin, de Polybe ou de Thucydide, hommes d'État et guerriers qui écrivaient dans un but politique et pour continuer devant la postérité le rôle sérieux qu'ils avaient joué auprès de leurs contemporains? Et remarquez que je vous fais grâce de César et de Napoléon. Dès qu'un homme écrit pour écrire, pour briller ou pour faire fortune, il écrit mal, ou du moins il écrit sans grandeur, parce que la vraie grandeur ne peut sortir que d'une âme naturellement grande qui s'émeut pour une grande cause. Hors de là, tout se réduit à une industrie intellectuelle habilement exercée, à des succès qui en Chine font monter un mandarin d'une classe à une autre, et en France nous envoient à l'Académie. L'homme de lettres est un artisan distingué qui contribue aux plaisirs publics, mérite et obtient une juste considération, et a droit à tout, par exemple à la pairie, telle que nous l'avons faite, à tout, dis-je, excepté à la gloire. La gloire est à un autre prix : elle est le cri de la reconnaissance du genre humain, et le genre humain ne prodigue pas sa reconnaissance : il la lui faut arracher par d'éclatants services.

Si je parle ainsi du lettré, que dirai-je de la femme auteur? Quoi! la femme qui, grâce à Dieu, n'a pas de cause publique à défendre, s'élance sur la place publique, et sa pudeur ne se révolte point à l'idée de découvrir à tous les yeux, de mettre en vente au plus offrant, d'exposer à l'examen et comme à la marque du libraire, du lecteur et du journaliste, ses beautés les plus secrètes, ses charmes les plus mystérieux et les plus touchants, son âme, ses sentiments, ses souffrances, ses luttes intérieures! Voilà ce que j'ai beau voir tous les jours, et dans les femmes les plus honnêtes, et ce qu'il me sera éternellement impossible de comprendre. J'appartiens par là, je l'avoue, à une autre génération et à un autre âge. Si quelqu'un venait me dire et prétendait me prouver que Mme de Sévigné destinait au public et à être insérées dans le *Mercure de France* ces lettres où elle épanche en mille piquantes saillies les flots de sa tendresse maternelle et de sa verve inépuisable, je répondrais sans hésiter : D'abord vous me gâtez Mme de Sévigné; c'était une mère passionnée et pleine de génie, vous m'en faites un bel esprit. Ensuite vous vous trompez. Quand on écrit pour être imprimé et pour être lu de tout le monde, on écrit bien différemment. On peut écrire encore très-agréablement, mais non pas avec ce naturel, avec cette grâce involontaire et ces airs charmants que le cœur seul inspire, et que la plus habile coquette ne trouve pas devant son miroir. Toute femme qui écrit sur ses sentiments pour le public entreprend de le tromper; elle fait un personnage, et partant elle le fait assez mal; elle écrit avec plus ou moins de chaleur et de feu extérieur, mais sans âme, car si l'âme l'inspirait, elle la retiendrait aussi. Bien entendu qu'il ne s'agit point ici des poëtes, hommes ou femmes, enfants aimables ou sublimes, qui ne savent ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils font,

chantent ou écrivent, comme l'enseigne Platon [1], sous l'empire d'un démon qui leur souffle tout ce qu'ils disent. Le poëte est un être sacré; et quand, dans ce délire qu'on appelle l'inspiration, égaré et hors de lui-même, il se montre nu à la foule, c'est un corps transfiguré qu'il expose à la vue, et les saintes bandelettes ne le quittent jamais aux yeux de ses vrais adorateurs. Mais la prose est une muse sobre; elle sait ce qu'elle fait, et elle en est responsable. Quand donc une femme écrit en prose, elle est de sang-froid, et si elle parle d'elle-même, selon moi, elle fait une faute. Je ne connais à la condition de femme auteur que deux excuses, un grand talent ou la pauvreté, et je m'incline avec bien plus de respect encore devant celle-ci que devant celui-là [2].

[1] Traduction de Platon, t. IV, *Ion.*, p. 249.

[2] La pauvreté n'est pas seulement une excuse admissible, c'est une raison légitime et sacrée. Si on éprouve un sentiment pénible en voyant aujourd'hui tant de jeunes filles pauvres, qui pourraient, en embrassant une profession utile, parvenir, avec du travail et de la conduite, à une situation modeste mais indépendante, se jeter, sans vraie instruction et sans études sérieuses, dans ce qu'elles appellent la carrière littéraire, se mettre aux gages des libraires et à la merci des journaux, contraintes, pour plaire à la foule des liseurs de cafés, de simuler les travers, hélas! et quelquefois les vices à la mode, entretenant le public d'elles-mêmes, de leur vie intime, de leurs fautes même, se traînant ainsi et veillissant, entre le mépris et la pitié, dans cette sorte de mendicité littéraire; si en vérité on sert à la fois la cause de la morale et celle du bon goût, si on mérite bien de la société et surtout des femmes quand on refoule, par une critique un peu vive, toutes ces jeunes folles vers des métiers mille fois plus honnêtes que celui qu'elles font, empressons-nous d'ajouter qu'il n'est pas de destinée plus digne d'intérêt et de respect que celle d'une femme qui, ayant reçu une éducation distinguée, et orné sa jeunesse d'une instruction solide et agréable, tombée, par un revers de fortune, dans une situation difficile, appelle à son secours les connaissances autre-

Quelle que soit mon admiration pour *la Princesse de Clèves*, et bien que je la mette à peine au-dessous de *Bérénice*, j'ai besoin de quelque effort sur moi-même pour la pardonner à Mme de La Fayette; et le métier de femme auteur que faisait la noble dame me rappelle malgré moi qu'elle avait donné ses dernières affections à un bien triste personnage, grand seigneur intrigant, bel esprit morose, qui osa mettre sa vie en maximes, l'amant sans cœur, l'amant ingrat de l'infortunée duchesse de Longueville [1].

fois amassées pour un autre usage, et nourrit vertueusement sa famille du fruit de ses veilles. Heureuse une telle femme, si au talent elle joint la prudence, si elle recherche les travaux modestes, les ouvrages utiles, empreints d'un caractère moral et pieux, le plus souvent des traductions publiées sous le voile de l'anonyme! Ou s'il faut paraître pour se faire un nom et tirer meilleur parti de sa plume, si encore elle a reçu du ciel une imagination ardente avec le don infortuné de la beauté, *dono infelice di bellezza*, oh! alors, puisqu'elle est condamnée à la renommée, qu'elle cache au moins sa vie, qu'elle fuie les sentiers où sont le bruit, l'éclat et la foule, qu'elle demeure auprès du foyer domestique, célèbre et ignorée, contente de répandre autour d'elle un bonheur obscur, le respect et l'affection!

[1] Dans ses *Mémoires*, imprimés en 1663, du vivant même de Mme de Longueville, La Rochefoucauld la peint sans pitié, avec ses défauts bien plus qu'avec ses admirables qualités. Il raconte fort clairement qu'il était bien avec elle, puis qu'elle écouta le duc de Nemours, et qu'il contribua à la brouiller à la fois avec celui-ci et avec ses deux frères. Et tout cela pendant que la pauvre femme, tremblante sous la main de M. Singlin, pleurait ses fautes et en faisait la plus dure pénitence à Port-Royal et aux Carmélites! Quant aux *Maximes*, à parler à la rigueur, leur théorie, fausse et banale, est au-dessous de l'examen. Eh! sans doute il y a beaucoup d'égoïsme dans toute créature humaine, cela est vrai, cela même est nécessaire et bon; mais n'y a-t-il que de l'égoïsme, et l'âme n'est-elle pas capable aussi d'autres sentiments? Telle est la question; comme il est bien clair que nous devons aux sens la plupart de nos idées, mais il s'agit de savoir s'il n'y a pas encore

Après Mme de La Fayette, je n'aperçois plus guère au XVIIe siècle que trois femmes de lettres distinguées, si on veut bien me passer cette expression : Mlle de Scudéry, Mme Deshoulières, et Mlle Lefèvre, depuis Mme Dacier; et en vérité, si j'avais à choisir pour ma sœur ou ma mère entre ces trois dames, je choisirais le sort de Mme Dacier, femme excellente, pleine d'instruction, qui a très-peu parlé d'elle, et n'a guère fait que des traductions qui dureront plus que bien des ouvrages prétendus originaux. La traduction de l'*Iliade*, par Mme Dacier, est encore aujourd'hui la seule version qui se puisse lire de l'antique et naïve épopée. Il y a par-ci par-là quelques contre-sens : on y chercherait en vain notre exactitude littérale; la grâce non plus n'y est pas; mais la simplicité, mais l'abondance, mais l'énergie et le mouvement n'y manquent point, et l'impression générale qu'elle fait sur l'esprit du lecteur ne diffère pas trop de celle que produit le vieil Homère. J'avoue que les bergeries de Mme Deshoulières me surpassent et ne sont pas faites pour moi, pas plus que celles de Racan et de Fontenelle, pastorales de boudoir, jeux d'esprit qui ne divertissent pas le moins du monde, industrie innocente mais futile, à laquelle il y a très-peu d'industries honnêtes que je ne préfère, celles par exemple qui mettent dans ma cellule un chaud tapis, des meubles solides et une bonne cheminée. Mlle de Scudéry, était, comme on disait alors, une fille d'esprit qui a composé d'ennuyeux romans et quelques jolis vers, parmi lesquels on a retenu le quatrain sur les œillets du grand Condé. Elle vaut un peu mieux que mon-

une autre source de connaissances. La Rochefoucauld n'est pas un philosophe, mais c'est un observateur plein de finesse, et son style possède toutes les qualités du genre sentencieux, un relief admirable et un mélange exquis de malice et de vigueur. Voyez, dans le tome précédent, la *Préface de la nouvelle édition*, p. 51-52.

sieur son frère, le *bienheureux Scudéry* de Balzac et de Boileau. Celui-là s'est vraiment trompé de siècle; il devait vivre de notre temps. Avec ses airs de matamore, son style éventé et sa fécondité inépuisable, il eût été un des lions de la littérature facile. Mais dans la famille il y a une personne qui, sans avoir écrit pour le public, est bien supérieure à l'auteur de *la Clélie* et à celui de *l'Amour tyrannique* et de *l'Illustre Bassa;* c'est la femme même de Scudéry, qui, laissée veuve à trente-six ans, aimable et spirituelle, vécut dans la meilleure compagnie, recherchée quoique pauvre, et considérée malgré le ridicule de son nom. Elle a du sens, un certain goût poli et discret, et ses lettres agréables et bien tournées se soutiennent à côté de celles de Bussy [1].

Je n'aurais pas l'injustice et le mauvais goût de bannir de ma galerie les femmes auteurs, mais toutes mes préférences, et pour ainsi dire les places d'honneur, seraient pour ces femmes éminentes qui ont montré une intelligence ou une âme d'élite sans avoir rien écrit, ou du moins sans avoir écrit pour le public, selon la vraie destinée et le plus haut emploi du génie de la femme. C'est sur les femmes illustres de cette trempe que je voudrais rassembler les documents les plus authentiques, y choisissant les traits les plus frappants pour en former des biographies sobres et fidèles. J'y joindrais les pages les plus caractéristiques échappées à leur plume, soit dans des lettres confidentielles, soit dans des Mémoires posthumes. Enfin, selon le

[1] Leur correspondance a été publiée ensemble. M. Monmerqué, qui a vu les originaux, se plaint qu'elle le soit si imparfaitement. Ce n'est pas un malheur qui soit particulier aux lettres de Mme de Scudéry; nous croyons avoir établi, dans notre livre sur les *Pensées de Pascal*, que tout ouvrage posthume doit désormais être tenu pour suspect, et que bien peu nous sont arrivés intacts.

goût de notre temps, qui est aussi le mien, chaque notice serait accompagnée d'un autographe comme d'un portrait. Chacune de ces dames serait ainsi peinte au physique et au moral avec sa physionomie particulière et avec le costume du temps. Je m'efforcerais aussi de marquer avec soin le rapport des personnages de cette galerie à ceux de la galerie de Perrault, j'entends pour l'esprit et le caractère; en sorte que le lecteur de ces deux ouvrages suivrait de biographies en biographies et de portraits en portraits le cours du siècle depuis la mort de Henri IV jusqu'à celle de Louis XIV, et traverserait cette grande époque en cette aimable et glorieuse compagnie.

On y verrait d'abord les hautes et sérieuses figures des contemporaines de Sully, de Descartes, de Bérulle, de Richelieu, de Corneille. Au premier rang seraient deux femmes diversement admirables : ici la bienheureuse Mme de Chantal, digne élève de saint François de Sales, fondatrice de l'ordre charitable de la Visitation, née comme sainte Thérèse pour souffrir et aimer, consoler et soulager[1]; là celle qu'il m'est impossible de ne pas appeler la grande Mme Angélique, faite pour commander comme la première pour aimer et servir, la vraie sœur aînée du grand Arnauld, qui, s'étant éveillée abbesse à quatorze ans, entreprit à seize ans de réformer, comme saint Bernard, et son monastère et tous ceux du même ordre, et par là de contribuer à la réforme générale des ordres religieux et de l'Eglise de France; qui, commençant courageusement la réforme des autres par celle d'elle-même, dit adieu au monde, à sa famille, à ce père qui l'adorait, dévora son cœur en silence et ne lui permit de battre que pour Dieu;

[1] Née à Dijon, en 1572, morte à Moulins, en 1641. On a publié ses lettres en 1660. Son fils est le père de Mme de Sévigné.

capable des plus grandes choses, et n'en trouvant pas de plus grande que de se dompter elle-même, naturellement altière et volontairement humble, patiente et douce à force d'énergie, trompant sa nature ardente et passionnée en la transportant jusque dans le renoncement à soi-même, attirant par un ascendant irrésistible tout ce qui l'approchait à sa sainte entreprise, relevant ou plutôt fondant de nouveau Port-Royal, en faisant une école de science et de vertu, de foi solide et de vraie sagesse, jusqu'au jour où cette grande âme, déjà par elle-même hardie et extrême, rencontra une autre âme plus extrême encore, le sublime et insensé M. de Saint-Cyran, homme fatal qui introduisit dans Port-Royal une doctrine particulière, imprima à une œuvre simple et grande le caractère étroit de l'esprit de parti, et fit presque d'une réunion de solitaires une faction. Avec quel respect et quelle émotion je me plairais à recueillir les plus beaux passages de la mère Angélique! Elle a beau s'anéantir dans le mépris d'elle-même et dans la fuite de toute vanité; ses plus simples entretiens, ses lettres les plus familières, révèlent de loin en loin le fond de son âme, et contiennent çà et là des traits admirables de candeur, de fierté, de pathétique. Mais qu'on ne s'y trompe pas : tout ce qu'on a imprimé d'elle, longtemps après sa mort, a subi les corrections d'éditeurs qui ont effacé, pour le polir, son style inculte et négligé, et qui font parler, de 1630 à 1660, Mme Angélique Arnauld, comme ils parlaient eux-mêmes à Utrecht ou dans quelque coin du faubourg Saint-Marceau, vers le milieu du XVIIIe siècle. J'ai eu sous les yeux, j'ai copié et je pourrais faire connaître des lettres autographes de cette Cornélie chrétienne, où son âme se montre à découvert dans sa grandeur naïve, sans avoir passé par la censure janséniste[1].

[1] Elle était fille du célèbre avocat Antoine Arnauld, sœur de

En avançant un peu dans le siècle, à la suite et à côté de la famille des Arnauld; nous trouverions celle des Pascal. Dans ce recueil, composé à ma guise, je ferais une place à part aux deux sœurs de l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées*, Jacqueline et Gilberte, toutes deux parfaitement belles, ce qu'il est permis de ne pas mépriser,

Gratior et pulchro veniens in corpore virtus,

l'une spirituelle, passionnée et obstinée comme son frère, morte de chagrin à trente-six ans pour avoir signé le formulaire contre sa conscience; l'autre fière aussi, mais moins extrême, ayant gardé au sein d'une dévotion profonde les affections de sœur, de femme et de mère; l'une et l'autre écrivant sans art, mais toujours d'une façon distinguée et avec une élévation naturelle.

Sous la Fronde, nous aurions une ample moisson à faire de beautés et de grâces d'un ordre bien différent. Viendraient alors les grandes dames avec leurs intrigues de cour, leurs amours légères, leurs dures pénitences, leur style négligé et de haut parage; à côté de Condé, Mme de Longueville, la grande Mademoiselle et la Princesse Palatine; à côté de Retz, Mme de Chevreuse; avec Rancé, Mme de Montbason, et l'orgueilleuse Guémenée avec l'infortuné de Thou [1].

Avançons encore, voilà le siècle de Louis XIV. C'en est

Robert Arnauld d'Andilly, de Henri Arnauld, évêque d'Angers, du grand Arnauld, de la mère Agnès Arnauld, tante de M. de Pompone, de M. de Saci, de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld, etc. Née en 1591, morte en 1661. Voyez surtout ses *Lettres*. Utrecht, 1742.

[1] C'est à Mme de Guémenée qu'avant de monter sur l'échafaud, de Thou écrivit le billet qui se lit à la suite de la *Relation de Fontrailles*, dans l'édition de MM. Michaud et Poujoulat.

fait de la mâle vigueur du temps de Richelieu; c'en est fait de la libre allure de la Fronde; Louis XIV a mis à l'ordre du jour la politesse, la dignité tempérée par le bon goût. Heureux les génies qui auront été trempés dans la vigueur et dans la liberté de l'âge précédent, et qui auront assez vécu pour recevoir leur dernière perfection des mains de la politesse nouvelle! C'est le privilége de Mme de Sévigné, comme de Molière et de Bossuet. Mme de Sévigné serait la reine de cette galerie. Il y aurait une place aussi pour Mme de Grignan, et à cause de sa mère, et à cause de *son père Descartes*, et pour elle-même qui joignait à une âme noble, plus hardie que celle de la prudente marquise, une raison libre et ferme, un esprit original et un style accompli dans sa sobre gravité. Il serait bien difficile de ne pas admettre Mme de Rambouillet et la fameuse Julie. Je ne vois guère le moyen de séparer Mlle Paulet de Voiture [1] et la duchesse de Mazarin, la brillante et folle Hortense, de son vieux cavalier servant, Saint-Evremond.

Voyez comme déjà le siècle en avançant décline; mais qu'il est beau encore avec Mlle de La Vallière, devenue Louise de la Miséricorde! Nous en pourrions donner plus d'une lettre inédite où se révèle une âme charmante. Son heureuse et superbe rivale, Mme de Montespan, figurerait avec sa docte sœur, Mme de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, qui traduisait *le Banquet*, y compris le discours d'Alcibiade [2], et avec sa nièce, la spirituelle et belle marquise de Castries, que Huet surprit un jour lisant en cachette le *Criton* [3]. Nous emprunterions à M. Sainte-Beuve

[1] Sur Mlle Paulet, voyez les *Mémoires*, il est vrai souvent menteurs, de Tallemant des Réaux.

[2] Voyez l'édition de Racine de M. Aimé Martin, tom. V, p. 97.

[3] Huet, *Comment.*, etc., p. 381.

quelques-unes de ses pages les plus délicates sur Mme de La Fayette, en lui demandant la permission d'être un peu plus sévère que lui sur La Rochefoucauld [1]. Puis viendrait ce génie égaré qui égare un autre génie, cette âme si tendre qu'elle séduisit et entraîna l'âme tendre de Fénelon, alluma au feu de l'amour divin la plus ténébreuse querelle, mit aux prises l'aigle de Meaux et le cygne de Cambrai, et jusque dans ses plus grandes erreurs se fit tout pardonner à force d'humilité, de sincérité, de dévouement [2].

Mais insensiblement le grand siècle s'écoule. Sa forte sève épuisée ne renouvelle plus les grandes générations. L'élégance a remplacé la force, et le goût le génie. La dernière figure de notre galerie, froide et composée, mais belle encore, serait celle de Mme de Maintenon. Nous tâcherions de la peindre fidèlement, sans ressentir aucune sympathie pour celle qui jamais ne consulta ni le devoir ni son cœur, mais l'opinion, ne poursuivit qu'un seul et bien misérable objet, la considération, feignant de prendre le plaisir d'un roi pour la volonté de Dieu, sans vertu à la fois et sans amour, victime volontaire et par conséquent peu intéressante de ce tyran vulgaire qu'on appelle les convenances du monde. Oh ! que nous sommes loin de Mme Angélique Arnauld ! Que le siècle finit autrement qu'il a commencé ! Ici l'édit de Nantes, là sa révocation ; d'abord Port-Royal et l'Oratoire, maintenant le règne des jésuites et bientôt la régence ; au lieu de Sully, de Richelieu, de Mazarin, de Lyonne, un conseil de commis sans patriotisme et sans ambition, n'ayant d'autre dessein que de ne pas déplaire au maître et de garder leurs portefeuilles. Le XVIIe siècle a fait son temps ; un autre monde est près

[1] *La Bruyère et La Rochefoucauld, madame de La Fayette et madame de Longueville.*

[2] Mme Guyon.

d'éclore; un nouvel esprit, de nouvelles mœurs, d'autres hommes, d'autres femmes, vont paraître. Voltaire va succéder à Descartes, et le cardinal de Fleury au cardinal de Richelieu. Voici venir les Parabère et les Pompadour, en attendant les Du Barry, comme femmes auteurs ou présidentes de coteries littéraires, les Dudeffant, les Graffigny, les Geoffrin, les Duchâtelet, c'est-à dire, si vous exceptez la noble Mlle Aïssé et peut-être encore cette pauvre insensée Mlle de Lespinasse, pas une femme véritable, un peu de savoir en mathématiques et en physique, quelque bel esprit, aucun génie, nulle âme, nulle conviction, nul grand dessein ni sur soi-même ni sur les autres : telles sont les femmes du XVIIIe siècle. Ce n'est pas moi qui me propose de leur servir d'historien.

Accomplirai-je jamais cette idée d'une galerie des femmes illustres du XVIIe siècle? c'est du moins un rêve qui sert de délassement à mes travaux, de charme à ma solitude. Je rassemble sur les rayons de ma bibliothèque ce qui nous reste de quelques-unes de ces femmes; je recueille des lambeaux de leurs correspondances inédites ou de mémoires manuscrits qui éclairent à mes yeux et marquent plus distinctement les traits de telle figure qui m'est chère. J'ai publié des lettres nouvelles de Mme de Longueville, cette créature ravissante, pleine à la fois de hauteur et de langueur, aux yeux bleus, aux blonds cheveux, avec le front du grand Condé, si remuante dans le monde, si dévouée en amour, sans aucun entraînement des sens et par le seul mouvement de l'âme, puis tout à coup si repentante, si humble et si tremblante à Port-Royal et aux Carmélites. Aujourd'hui, j'ai quelque envie de présenter au lecteur, mais sans parure aucune, et telle que je la trouve

au milieu de mes manuscrits, une figure toute différente, celle d'une enfant pleine de génie, qui, avec un peu plus de culture, eût pu devenir une personne incomparable; naturellement belle et enjouée, d'un esprit sérieux et gracieux tout ensemble, d'une merveilleuse aptitude à la poésie; née pour faire les délices de la famille et le charme d'une société d'élite, mais qui, tout à coup saisie d'un accès de dévotion outrée, renonça au monde, s'appliqua à étouffer tous les dons qu'elle avait reçus, entra en religion à vingt-six ans, et mourut à trente-six dans les angoisses d'une conscience troublée : Je veux parler de Jacqueline Pascal.

Quelle famille que celle des Pascal [1] ! Elle n'est pas, elle ne peut pas être supérieure à celle des Arnauld, mais elle en est l'égale par la qualité, sinon par le nombre. Dès que Richelieu, de son regard d'aigle, aperçut Etienne Pascal accompagné de son fils Blaise, qui avait alors une quinzaine d'années, et de ses deux filles Gilberte et Jacqueline, il demeura frappé de la beauté de ces enfants, et au lieu de laisser le père les lui recommander, c'est lui qui les recommanda à ses soins, en lui disant : *J'en veux faire quelque chose de grand !* Etienne Pascal était un homme de beaucoup de mérite. Outre sa capacité comme intendant de province, il était très-instruit, et même savant. Il recevait chez lui des mathématiciens et des physiciens; il participait à leurs travaux, et on a de lui une lettre au jésuite Noël, où il l'engage, d'un ton moitié sérieux, moitié plaisant, à ne pas trop se commettre avec son fils Blaise Pascal à l'endroit de la pesanteur de l'air, l'avertissant qu'il aurait affaire à un rude adversaire [2]. Il avait donné à

[1] Sur la famille Pascal, voyez le volume précédent, Appendice, n° 1, p. 315.

[2] Édition de Pascal, de Bossut, t. IV, p. 177.

cet enfant une éducation un peu systématique, qui ne fut pas sans influence sur la tournure de son esprit. Ses deux filles avaient aussi reçu une instruction très-forte. L'aînée s'appelait Gilberte. Marguerite Périer, sa fille, dans ses Mémoires inédits sur sa famille, nous parle ainsi de sa mère : « [1] Elle étoit née le 7 janvier 1620, à Clermont. « Mon grand-père se retira à Paris en 1630 pour y élé- « ver ses enfants. Ma mère, qui étoit l'aînée, avoit dix « ans ; elle se maria à vingt et un ans (quand M. Pascal « le père était intendant en Normandie), et elle resta à « Rouen. Quand elle fut ici (à Clermont), elle se mit dans « le grand monde comme toutes les personnes de son âge « et de sa condition. Elle avoit tout ce qu'il falloit pour « y être agréablement, étant belle et bien faite. Elle avoit « beaucoup d'esprit [2]. Elle avoit été élevée par mon grand- « père qui, dès sa plus tendre jeunesse avoit pris plaisir « à lui apprendre les mathématiques, la philosophie et « l'histoire. En 1646, ma mère étant allée à Rouen chez « mon grand-père, trouva toute sa famille à Dieu, qui lui « fit la grâce et à mon père d'entrer dans les mêmes sen- « timents. Elle quitta donc le monde et tous les agréments « qu'elle y pouvoit avoir, à l'âge de vingt-six ans, « et elle a toujours vécu dans cette séparation jusqu'à sa mort [3]. »

Ne croyez pas que ce portrait soit embelli ; l'austère Marguerite ne flatte personne, et si une janséniste comme elle remarque que sa mère était belle, il faut que celle-ci l'ait été beaucoup.

[1] V. le précédent volume, p. 326.

[2] V. sur madame Périer les *Mémoires de Fléchier*, p. 44.

[3] Madame Périer est morte à Paris, le 25 avril 1687, sur la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et elle est enterrée à Saint-Étienne-du-Mont, à côté de son frère Blaise Pascal.

Nous savons de divers endroits que c'est Gilberte qui, pendant la fuite de son père accusé d'avoir pris part à une sédition, placée toute jeune à la tête de la maison et de la famille, ayant reçu l'invitation de laisser jouer la comédie à sa petite sœur Jacqueline sur le théâtre de M. le Cardinal, fit cette réponse à la Corneille : « M. le cardinal ne nous « fait pas assez de plaisir pour que nous prenions soin de « lui en faire. » Les écrits et surtout les manuscrits jansénistes sont pleins de lettres de Gilberte, devenue madame Périer; mais ce qui la recommande à la postérité est la vie si connue de son frère Pascal. Cette vie est admirable; elle fait aimer Pascal, et c'est sa sœur qui lui a rendu ce pieux office. Elle s'efface le plus qu'elle peut, et ne laisse paraître que son frère. Elle l'aimait tendrement, et s'affligeait, sans oser le lui dire, de ses froideurs apparentes. Malheureusement je soupçonne cette biographie d'avoir été plus ou moins altérée par Messieurs de Port-Royal [1].

Jacqueline est une personne bien plus étonnante encore que Gilberte. Le ciel lui avait accordé tous les dons du génie avec les grâces de la femme. Elle n'était inférieure à son frère Pascal ni par l'esprit ni par le caractère, et on ne sait où elle ne serait point parvenue si elle eût fait cas de la gloire, si elle eût pris soin des facultés qu'elle avait reçues. Dirai-je toute ma pensée? A Port-Royal, les femmes sont peut-être plus extraordinaires, et assurément

[1] Voyez, dans le volume précédent, p. 164, une lettre de MM. Périer fils, où il est constaté qu'en 1677 le parti janséniste empêcha madame Périer d'imprimer la vie de son frère. Cette vie ne parut en France qu'en 1686, à Paris, chez Després; et encore avait-elle subi des altérations, puisque le Recueil d'Utrecht, en 1740, et Besongne en 1752, en ont publié des passages jusqu'alors inconnus.

tout aussi grandes que les hommes. La mère Angélique n'est-elle pas l'égale d'Arnauld par l'intrépidité de l'âme et la hauteur de la pensée? Je ne préfère point Nicole à la mère Agnès. Elle a plus de force avec autant de douceur. Et leur nièce, la mère Angélique de Saint-Jean n'a-t-elle pas consumé dans le gouvernement de Port-Royal une prudence, une habileté, un courage, qu'eût pu lui envier son frère le ministre[1]? Parmi les hommes, qui a plus osé, plus lutté, plus et mieux souffert que toutes ces femmes? Elles aussi, elles ont connu et elles ont bravé la persécution, la calomnie, l'exil, la prison. Quand elles ont écrit, elles l'ont fait avec une simplicité mêlée de grandeur. Il est impossible de ne pas reconnaître en elles des âmes et des esprits d'une trempe tout autrement rare que les dames qui brillaient le plus alors dans les cercles à la mode. A ces âmes et à ces esprits-là donnez un peu de culture, et il en sortira des chefs-d'œuvre. Qu'est-ce en effet que le style? l'expression de la pensée et du caractère. Quiconque pense petitement et sent mollement n'aura jamais de style. Quiconque au contraire a l'intelligence élevée, occupée d'idées grandes et fortes, et l'âme à l'unisson de cette intelligence, celui-là ne peut pas ne pas écrire de temps en temps des lignes admirables ; et si à la nature il ajoute la réflexion et l'étude il a en lui de quoi devenir un grand écrivain. La mère Agnès et la mère Angélique ont beaucoup écrit; que leur a-t-il manqué, ainsi qu'à leur frère Antoine Arnauld, pour laisser des modèles? l'art difficile d'égaler les paroles au sentiment et à la pensée. Elles auraient dédaigné cet art, ou plutôt elles l'auraient repoussé comme un soin coupable. Loin de faire paraître leur génie, elles se sont appliquées à l'étouffer

[1] M. de Pompone.

dans l'humilité, le silence, l'entier renoncement au monde et à soi-même. Elles n'écrivaient, comme elles ne parlaient, que par pure nécessité. De loin en loin il leur échappe quelques belles phrases à leur insu et par la seule puissance des grands sentiments. Mais comme l'art est absent, dans les intervalles de la passion, leur style inculte et négligé tombe dans la diffusion, la langueur ou la sécheresse. Impérieuse condition de la perfection en tout genre! Pour l'atteindre, il la faut poursuivre avec ardeur et avec constance. Pour obtenir la gloire, il la faut aimer, et le génie a besoin d'une forte culture pour porter tous ses fruits. Après tout, il en est ainsi de la vertu elle-même : la plus heureuse nature et même des instincts héroïques n'y suffisent point; la volonté, la règle, une vigilance infatigable s'y doivent ajouter pour prévenir les égarements, maintenir et développer les nobles penchants et les convertir en habitudes. Les femmes de Port-Royal se proposaient un grand objet, leur salut par la perfection religieuse; et pour approcher de l'idéal qu'elles s'étaient formé, elles s'épuisaient en efforts continuels, en méditations assidues, en pratiques austères. La moitié de semblables soins donnés à leur esprit en eussent fait des écrivains du plus haut rang. Disciple de la mère Angélique et de la mère Agnès, comme elles intelligente et passionnée, Jacqueline Pascal s'est fait comme elles un devoir d'éteindre de bonne heure, ou plutôt de détourner ailleurs, tout ce qu'elle avait en elle d'ardeur et de génie. Elle a donc atteint la perfection à laquelle elle a aspiré, et elle a manqué celle qu'elle a méprisée. Nous l'avouons : il n'y a rien d'accompli dans les écrits de Jacqueline Pascal, mais tout y respire le plus beau naturel. On a d'elle plusieurs morceaux en prose et en vers dispersés çà et là dans les collections jansénistes. Nous les rassemblerons en y joi-

gnant un assez grand nombre de pièces inédites, particulièrement des lettres adressées à sa sœur Gilberte et à son frère Pascal. Il ne faut rien négliger de ce qui peut faire connaître cette admirable famille, et Jacqueline aussi mérite bien d'être étudiée pour elle-même.

Commençons par deux documents authentiques, inédits ou peu connus : d'abord une biographie composée par Gilberte et qui conduit Jacqueline depuis sa première enfance jusqu'au moment où elle entre à Port-Royal ; ensuite, dans les Mémoires de Marguerite Périer, plusieurs paragraphes consacrés à sa tante, qui développent et achèvent la première biographie.

Ainsi Gilberte Pascal ne s'est pas contentée d'écrire la vie de son frère, elle a voulu aussi conserver pour elle et pour sa famille la mémoire de sa sœur chérie. La biographie de Jacqueline a été publiée en 1751, dans les *Vies édifiantes des religieuses de Port-Royal* [1]. C'est le même style, la même simplicité, la même raison et le même agrément que dans la biographie de Pascal. Mais, comme on devait s'y attendre, l'éditeur a partout altéré le style naïf de madame Perrier. Il a divisé les phrases trop longues et substitué des mots plus modernes à ceux qu'il a crus vieillis. Nous rétablissons ici le vrai texte d'après deux excellents manuscrits, l'un de la Bibliothèque royale de Paris ; *Supplément français*, n° 1485, et l'autre de la Bibliothèque de Troyes, n° 2203. Le manuscrit de la Bibliothèque de Paris avertit que « cette relation vient de Port-Royal. »

« Ma sœur naquit à Clermont le 5 octobre de l'année 1625 ; et, comme j'avois six ans plus qu'elle, je me sou-

[1] T. II, p. 339.

viens que dès ce[1] qu'elle commença à parler, elle donna de grandes marques d'esprit. Elle étoit outre cela parfaitement belle, et d'une humeur douce et gaye, et la plus agréable du monde; de sorte qu'elle étoit autant aimée et caressée qu'un enfant peut être. Mon père se retira à Paris en novembre 1631, et nous y mena tous. Ma sœur avoit lors six ans, toujours fort belle et tout à fait agréable par la gentillesse de son esprit et de son humeur. Ces qualitez la faisoient souhaiter partout, de sorte qu'elle ne demeuroit presque point chez nous.

« On commença à lui apprendre à lire à l'âge de sept ans, et comme mon père m'avoit chargée de ce soin, je m'y trouvois fort empêchée[2]; car elle y avoit une grande aversion; et quoy que je peusse faire, je ne pouvois obtenir d'elle qu'elle vînt dire sa leçon. Enfin un jour par hazard je lisois des vers tout haut dans un livre; cette cadence lui plut si fort qu'elle me dit : Quand vous voudrez me faire lire, faites-moi lire dans un livre de vers[3], je diray ma leçon tant que vous voudrez. Je fus surprise de cela, parce que je ne croyois pas qu'un enfant de cet âge pût discerner les vers d'avec la prose, et je fis ce qu'elle souhaitoit, et ainsi elle apprit peu à peu à lire. Depuis ce tems-là, elle parloit toujours de vers; elle en aprenoit par cœur quantité, car elle avoit la mémoire excellente[4]; elle voulut en savoir les règles; et enfin à huit ans, avant que de savoir lire, elle commença à en faire qui n'étoient point mauvais : cela fait voir que cette inclination lui étoit bien naturelle.

[1] Édition de 1751 : *dès qu'elle* c.

[2] L'édit. : *embarrassée.*

[3] L'édit. : *lire des vers.*

[4] Autre rapport avec son frère Blaise.

« Elle avoit en ce tems-là deux compagnes qui ne contribuoient pas peu à la luy entretenir; c'étoient les filles de madame Saintot qui en faisoient aussi, quoyqu'elles n'eussent pas beaucoup plus d'âge qu'elle; de sorte qu'en l'année 1636, mon père étant allé[1] faire un voyage en Auvergne où il me mena, madame Saintot lui demanda ma sœur pendant son absence. Ces trois petites filles, se trouvant ensemble, ne voulurent pas demeurer inutiles; et elles s'avisèrent de faire une comédie, dont elles composèrent le sujet et tous les vers sans que personne leur aidât en rien; cependant c'étoit une pièce suivie, de cinq actes divisés par scènes, et où tout étoit observé. Elles la jouèrent elles-mêmes deux fois avec d'autres acteurs qu'elles prirent, et il y eut grande compagnie. Tout le monde admira que ces enfants eussent eu la force de faire un ouvrage entier, et on y trouva quantité de jolies choses; de sorte que ce fut l'entretien de tout Paris durant bien longtemps.

« Ma sœur continua toujours à faire des vers sur tout ce qui lui venoit dans l'esprit, et sur tous les événements extraordinaires. Au commencement de l'année 1638, comme on fut assuré de la grossesse de la reyne, ce lui fut une belle matière; elle ne manqua pas d'en faire, et ceux-là furent les meilleurs qu'elle eût faits jusqu'alors. Nous étions en ces tems-là logez assez près de M. et de madame de Morangis, qui prenoient tant de plaisir aux gentillesses de cet enfant qu'il ne se passoit guères de jour qu'elle ne fût chez eux. Madame de Morangis fut ravie de voir qu'elle avoit fait des vers sur la grossesse de la reine, et dit qu'elle vouloit la mener à Saint-Germain pour la

[1] L'édit. : quoiqu'elles ne *fussent* pas beaucoup plus *âgées* qu'elle. Mon père étant *l'an* 1636 allé...

lui présenter. Elle l'y mena en effet, et comme elles y furent arrivées, la reine se trouvant alors occupée dans son cabinet, tout le monde se mit autour de cette petite à l'interroger [1] et à voir ses vers; et Mademoiselle qui étoit alors fort jeune lui dit : Puisque vous faites si bien des vers, faites-en pour moy. Elle tout froidement se retira en un coin, et fit un épigramme pour Mademoiselle, où il y avoit des choses qui faisoient bien voir qu'elle ne l'avoit pas apportée toute faite, car elle parloit du commandement que Mademoiselle venoit de lui en faire. Mademoiselle, voyant que cela avoit été sitost fait, lui dit : Faites-en aussi pour madame d'Hautefort. Elle fit à l'heure même une autre épigramme pour madame d'Hautefort, qu'on voyoit bien aussi qui avoit été faite sur-le-champ, quoyqu'elle fût fort jolie. Peu de tems après, comme on eut permission d'entrer dans le cabinet de la reine, madame de Morangis prit ma sœur, et l'y mena. La reine fut toute surprise de ses vers, mais elle s'imagina d'abord qu'ils n'étoient pas d'elle, ou du moins qu'on lui avoit beaucoup aidé. Tous ceux qui étoient là présents eurent la même pensée, mais Mademoiselle leur ôta ce doute en leur montrant les deux épigrammes qu'elle venoit de faire en sa présence et par son commandement. Cette circonstance augmenta l'admiration de tout le monde, et depuis ce jour-là elle fut souvent à la cour, et toujours caressée du roi, de la reine, de Mademoiselle et de tous ceux qui la voyoient. Elle eut même l'honneur de servir la reine quand elle mangeoit en particulier, Mademoiselle tenant la place de premier maître-d'hôtel.

« Elle faisoit, outre des vers, cent autres jolies choses, comme des billets qu'elle écrivoit à ses compagnes, les

[1] L'édit. : petite *fille pour* l'interroger et *pour* voir.

plus jolis du monde [1]. Elle avoit des réparties les plus justes qu'on eût pu souhaiter. Cependant tout cela ne diminuoit rien de la gayeté de son humeur, et elle jouoit avec les autres de tout son cœur à tous les jeux des petits enfants; et quand elle étoit en particulier, elle étoit sans cesse après [2] ses poupées.

« Cette même année 1638, au mois de mars, mon père s'étant rencontré chez M. le chancelier avec beaucoup d'autres personnes qui avoient intérêt comme lui aux rentes de l'hôtel de ville, il se dit ce jour-là des paroles, et même on y fit quelques actions un peu violentes et séditieuses; ce qui étant rapporté à M. le cardinal, il donna ordre de mettre les principaux dans la Bastille. On s'imagina que mon père étoit de ce nombre, de sorte qu'on le vint chercher pour cela [3]; mais il se garantit, et on en prit trois autres. Mon père pendant ce tems-là demeura caché chez ses amis, tantost chez l'un tantost chez l'autre, sans oser venir [4] chez luy du tout. Dans cette affliction il recevait beaucoup de consolation de [5] toutes les gentillesses de cet enfant, car il l'aimoit avec une tendresse tout extraordinaire. Mais cette douceur ne dura guère; car au mois de septembre de cette année 1638, la petite vérole lui vint, dont elle fut malade à l'extrémité. Mon père oublia lors [6] toutes ses craintes, et dit que quelque danger qu'il y eût pour luy, il vouloit être dans sa maison pour

[1] L'édit. : des billets *fort spirituels*, et omet : *les plus jolis du monde.*

[2] L'édit. : elle *s'amusoit avec* ses poupées.

[3] L'édit. : nombre; *et ce n'étoit point sans fondement puisqu'on vint pour l'arrêter;* mais....

[4] L'édit. : *sans venir chez lui.* Dans cette....

[5] L'édit. : il *se consolait* beaucoup *par* toutes.

[6] L'édit. : alors.

voir de ses yeux tout le cours de la maladie; et en effet, il ne la quitta jamais un moment, couchant même dans sa chambre. Elle guérit de ce mal, mais elle en fut toute gâtée. Elle avoit alors treize ans, et elle avoit l'esprit assez avancé pour [1] aimer la beauté et être fâchée de l'avoir perdue. Cependant elle ne fut point du tout touchée de cet accident; au contraire elle le considéra comme une faveur, et elle fit des vers pour en remercier Dieu, où elle disoit, entre autres choses, qu'elle regardoit ses creux [2] comme les gardiens de son innocence, et pour des marques indubitables que Dieu vouloit la lui conserver; et tout cela venoit de son propre mouvement. Elle passa tout cet hiver-là sans sortir de la maison, n'étant pas en état d'aller parmi le monde. Elle ne s'ennuya point du tout, en s'occupant fort de ses poupées et de ses autres bijoux.

« Au mois de février de l'année 1639, M le cardinal eut envie de faire jouer une comédie par des enfants, Madame la duchesse d'Aiguillon prit le soin de chercher des filles, et proposa à madame Saintot si elle pourroit donner mademoiselle sa fille la jeune, et s'il y auroit moyen d'avoir ma sœur, et lui dit qu'elle avoit pensé que possible [3] cela pourroit servir pour le retour de mon père, si cette petite le demandoit à M. le cardinal. Cet avis donné de cette part parut si important à tous nos amis qu'ils crurent qu'il ne falloit pas perdre cette occasion. Ainsi elle apprit le rolle qu'on lui donna et fit son personnage, mais avec tant d'agrément qu'elle ravissoit tout le monde [4], d'autant plus qu'étant de fort petite taille, et aïant le vi-

[1] L'édit. : pour *pouvoir*.

[2] Les manusc. et l'édit. : ses *yeux*, ce qui n'a pas de sens. Je lis ses *creux*, d'après les vers qui suivent, p. 57.

[3] *Possible* pour *peut-être*; l'édit. omet ce mot.

[4] L'édit. : *tous les spectateurs*.

sage fort jeune, elle ne paraissoit pas avoir plus de huit ans, quoyqu'elle en eût treize. Après la comédie, elle descendit du théâtre, affin que madame Saintot la menât à madame d'Aiguillon qui la vouloit présenter à M. le cardinal. Mais comme elle vit que madame Saintot tardoit, et que M. le cardinal se levoit pour se retirer, elle s'en alla à luy toute seule. Quand il la vit approcher, il se rassit, la mit sur ses genoux, et en la caressant il vit qu'elle pleuroit. Il lui demanda ce qu'elle avoit. Alors elle lui fit son compliment que madame d'Aiguillon accompagna de quantité de paroles obligeantes; sur quoy M. le cardinal dit qu'il lui accordoit le retour de son père, et qu'il pouvoit revenir quand il voudroit. Alors cette petite d'elle-même, sans que cela eût été prévu, lui dit : Monseigneur, j'ay encore une grâce à demander à Votre Eminence. M. le cardinal étoit si ravi de sa gentillesse et de cette petite liberté, qu'il luy dit : Demandez-moy ce que vous voudrez, je vous l'accorderay. Elle lui dit : C'est que je supplie V. E. de trouver bon que mon père ait l'honneur de lui faire la révérence quand il sera de retour, affin qu'il la puisse remercier lui-même de la grâce qu'elle nous fait aujourd'hui. M. le cardinal lui dit : Non-seulement je vous l'accorde, mais je le souhaite; mandez-luy qu'il vienne en toute assurance, et qu'il vienne me voir, et m'amène toute sa famille. Les choses s'étant passées ainsi comme nous le souhaitions, mon père eut une entière liberté. Il fut en remercier M. le cardinal, et nous y mena tous.

« Sur la fin de l'année 1639, mon père aïant été fait collègue de M. de Paris dans la commission de l'intendance de Normandie, dans la généralité de Rouen, fut obligé d'y aller demeurer, et nous y mena tous, M. Corneille ne manqua pas de venir nous voir; il étoit ravy de voir les

choses que faisoit ma sœur, et il la pria de faire des vers sur la conception de la Vierge, qui est le jour qu'on donne les prix. Elle fit des stances, et on lui en porta le prix avec des trompettes et des tambours en grande cérémonie. Elle recevoit cela avec une indifférence admirable; elle étoit même si simple que, quoyqu'elle eût alors quinze ans, elle avoit toujours des poupées qu'elle habilloit et déshabilloit avec autant de plaisir que si elle n'eût eu que dix ans. Nous lui faisions reproche de cette enfance, et nous le lui fîmes tant [1] qu'enfin elle fut contrainte de les quitter, mais ce ne fut pas sans peine : car elle aimoit mieux ce divertissement que d'être dans les plus grandes compagnies de la ville, quoyqu'elle y eût un applaudissement général, parce qu'elle n'avoit nul attachement pour la gloire ny pour l'estime, et je n'ay jamais vu personne en être moins touchée.

« Cette réputation qu'elle avoit acquise par les gentillesses de son enfance ne diminua point dans les autres tems; au contraire, elle alla toujours en augmentant, parce qu'elle avoit toutes les grandes qualitez de chaque âge, de sorte qu'on la souhaitoit partout, et ceux qui n'avoient point d'habitude particulière avec elle recherchoient avec grand soin sa connoissance. Lorsqu'elle arrivoit en quelque compagnie où on ne l'attendoit pas, on y voyoit tout le monde se réjouir de sa venue, et un petit murmure s'élevoit [2], et elle satisfaisoit toujours ceux qui s'attendoient de lui voir dire quelque chose de beau. Mais ce qui est plus admirable, c'est que tout cela ne l'élevoit point, et qu'elle le recevoit [3] dans une indifférence si grande que

[1] L'édit. : nous *lui reprochâmes si souvent cette puérilité* qu'enfin....

[2] L'édit. omet : *et un petit murmure s'élevoit.*

[3] L'édit. : recevoit *les applaudissements avec* une...

tout le monde l'en aimoit davantage, et ses compagnes avec qui elle étoit tous les jours n'en ont jamais eu la moindre jalousie; au contraire, elles contribuoient de tout leur cœur à augmenter l'estime qu'on en avoit, en publiant les bonnes qualitez qu'elles y reconnoissoient en particulier, comme sa douceur, sa bonté, l'agrément et l'égalité de son humeur qui étoit incomparable.

« Durant ce tems-là, il se présenta plusieurs occasions de la marier; mais Dieu permit qu'il y eût toujours quelque raison qui en empêchât la conclusion. Elle ne témoigna jamais dans ces rencontres ny attache [1] ni aversion, étant fort soumise à la volonté de mon père, sans qu'elle eût jamais eu aucune pensée pour la religion, au contraire en aïant un grand éloignement et même du mépris [2], parce qu'elle croyoit qu'on y pratiquoit des choses qui n'étoient pas capables de satisfaire un esprit raisonnable.

« Au mois de janvier 1646, mon père s'étant démis une cuisse en tombant sur la glace, il ne put prendre confiance en cet accident qu'en MM. de la Bouteillerie et Deslandes, gentilshommes du pays, qui eurent la bonté de demeurer chez luy trois mois de suite, pour être présents et pour remédier à tous les accidents qui arrivoient à toute heure. Toute la maison proffita du séjour de ces messieurs. Leurs discours édifiants et leur bonne vie que l'on connoissoit, donnèrent envie à mon père, à mon frère et à ma sœur, de voir les livres qu'on jugeoit qui [3] leur avoient servi pour parvenir à cet état. Ce fut donc alors qu'ils commencèrent tous à prendre connoissance des ouvrages de M. Jansénius, de M. de St-Cyran, de M. Arnault et des autres écrits dont ils furent très-édifiés.

[1] Manuscrit de Troyes : *attachement.*
[2] L'édit. : et même *un peu de* mépris.
[3] L'édit. . qu'on jugeoit *leur avoir servi.*

« Sur la fin de l'année 1646, M. de Belley [1] faisant ses ordres à Rouen, ma sœur qui n'avoit pas encore été confirmée, voulut recevoir ce sacrement. Elle s'y prépara selon ce qu'elle en apprenoit dans les petits traitez de M. de St.-Cyran. L'on peut croire qu'elle y reçut véritablement le Saint-Esprit, car depuis cette heure-là elle fut toute changée. Toutes les lectures et tous les discours firent une si forte impression dans [2] son cœur, que peu à peu elle se trouva à la fin de l'année 1647 dans une résolution parfaite de renoncer au monde: et comme elle se rencontra lors à Paris, y étant allée accompagner mon frère qui avoit besoin d'y être pour ses indispositions, ils alloient souvent entendre M. Singlin; et voyant qu'il parloit de la vie chrétienne d'une manière qui remplissoit tout à fait l'idée qu'elle en avoit conçue depuis que Dieu l'avoit touchée, et considérant que c'étoit luy qui conduisoit la maison de P. R., elle crut dès lors, comme elle me [3] l'a dit en propres termes, qu'on pouvoit être là-dedans religieuse raisonnablement. Elle communiqua cette pensée à mon frère qui, bien loin de l'en détourner, l'y confirma, car il étoit dans les mêmes sentiments. Cette approbation la fortifia de telle sorte que depuis ce tems-là elle n'a jamais hésité un instant dans le dessein de se consacrer à Dieu. Mon frère qui l'aimoit avec une tendresse toute particulière, étoit ravi de la voir dans cette sainte résolution, de sorte [4] qu'il ne pensoit à autre chose qu'à la servir pour faire réussir ce dessein; et comme ils n'avoient ny l'un ny l'autre aucune habitude à P. R., il s'avisa de [5]

[1] V. le tome précédent, Appendice, nº 3, p. 374.
[2] L'édit. : *sur*.
[3] Manuscrit de Troyes : *nous*.
[4] L'édit. : *et mettoit tout en usage* pour.
[5] L'édit. : s'avisa de *parler à* M. G....

M. Guillebert, qui étoit une connoissance commune. Il le fut voir, il y mena ma sœur, et M. Guillebert l'ayant entretenue en fut si satisfait qu'il la mena luy-même à la mère Angélique qui la reçut aussi avec beaucoup de satisfaction et d'agrément. Depuis cela [1], ma sœur y alloit le plus souvent qu'elle pouvoit, étant fort éloignée. Les mères lui dirent qu'il falloit s'adresser à M. Singlin et se mettre sous sa conduite, affin qu'il pût juger si l'état de religieuse lui convenoit. Elle ne manqua pas de faire ce qu'on lui ordonnoit. Dès la première fois que M. Singlin la vit, il dit à mon frère qu'il n'avoit jamais vu en personne de si grandes marques de vocation. Ce témoignage consola beaucoup mon frère, et l'obligea de redoubler ses soins pour le succès d'un dessein qu'on avoit tout sujet de croire qui venoit [2] de Dieu.

« Toutes ces choses se passoient dans les premiers mois de l'année 1648, mon frère et ma sœur étant à Paris et mon père à Rouen. Au mois de may de cette année, mon père étant venu à Paris, M. Singlin trouva à propos qu'on lui déclarât le dessein de ma sœur, parce qu'elle étoit entièrement résolue. Mon frère se chargea de cette commission [3], parce qu'il n'y avoit que luy qui le pût faire. Mon père fut fort surpris de cette proposition, et il fut étrangement partagé [4]; car d'un côté, comme il étoit entré dans les maximes de la pureté du christianisme, il étoit bien aise de voir ses enfants dans le même sentiment; mais de l'autre côté, l'affection si tendre qu'il avoit pour ma sœur l'attachoit si fort à elle, qu'il ne pouvoit se résoudre de s'en séparer pour jamais. Cette diversité de

[1] L'édit. : depuis *ces entrefaites*.
[2] L'édit. : de croire *venir* de Dieu.
[3] L'édit. : de *le lui communiquer*. Mon père....
[4] L'édit. : partagé *à cet égard*.

pensées l'obligea de répondre d'abord à mon frère qu'il verroit et qu'il y penseroit. Mais enfin, après avoir balancé quelque tems, il lui dit nettement qu'il ne pouvoit y donner son consentement. Il se plaignit même de mon frère de ce qu'il avoit fomenté ce dessein sans savoir s'il lui seroit agréable, et cette considération l'aigrit de telle sorte contre mon frère et contre ma sœur qu'il n'eut plus de confiance en eux [1]; de sorte qu'il commanda à une fille qui étoit ancienne domestique, et qui les avoit élevez tous deux, de prendre garde à leurs actions. Cet ordre de mon père jeta ma sœur dans une grande contrainte, si bien que depuis ce tems-là elle ne put aller à P. R. qu'en cachette, ny voir M. Singlin que par adresse et par invention. Cette peine ne diminua rien de sa ferveur, et comme elle avoit renoncé au monde dans son cœur, elle ne pouvoit plus prendre plaisir aux divertissements comme elle faisoit auparavant; de sorte que quoyqu'elle cachât avec grand soin le dessein qu'elle avoit de se donner à Dieu, on ne laissa pas que de s'en apercevoir; et elle, voyant qu'elle ne pouvoit plus le cacher, elle ne fit plus difficulté de se retirer peu à peu des compagnies et elle rompit absolument toutes ses habitudes. Elle eut pour cela une occasion favorable, car mon père changea de maison en ce tems-là; elle ne fit aucune connoissance dans ce nouveau quartier, et elle se défit de celles des autres en ne les visitant point. Ainsi elle [2] se trouva dans une liberté tout entière de vivre dans la solitude, et elle trouva cette vie si agréable qu'elle s'accoutuma insensiblement à se retirer même de la conversation domestique, de sorte qu'elle demeuroit toute la

[1] C'est à quoi fait allusion le lettre du 1er avril 1648, tome précédent, p. 400, et plus bas dans ce volume, p. 83-84.

[2] Le texte imprimé abrége tout cela.

journée seule dans son cabinet. On ne sauroit rapporter quels étoient ses exercices dans cette exacte solitude, et tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'on s'apercevoit de jour en jour qu'elle faisoit un progrez admirable [1] dans la vertu. Cependant, quoyqu'elle fût fort éclairée, elle ne laissoit pas d'aller quelquefois à P. R., d'y écrire souvent, et d'en recevoir des lettres, car elle avoit une adresse admirable pour cela, et ainsi elle se soutenoit.

« Cependant mon père, qui étoit très-persuadé qu'elle avoit choisi la meilleure part, et qui ne résistoit à son dessein que par affection et par tendresse, voyant qu'elle s'affermissoit tous les jours dans sa résolution, luy dit qu'il voyoit bien qu'elle ne vouloit point penser au monde, qu'il approuvoit de tout son cœur ce dessein, et qu'il lui promettoit de ne lui faire jamais aucune proposition d'engagement, quelque avantageux qu'il parût, mais qu'il la prioit de ne le point quitter, que sa vie ne seroit possible [2] pas encore bien longue, et qu'il la prioit d'avoir cette patience, et cependant [3] qu'il lui donnoit la liberté de vivre comme elle voudroit dans sa maison. Elle le remercia de toutes ces choses, et ne lui fit point de réponse positive sur la prière qu'il lui faisoit de ne le point quitter, se contentant seulement de lui promettre qu'elle ne lui donneroit jamais sujet de se plaindre de sa désobéissance.

« Ce dialogue entre eux se fit environ le mois de may de l'année 1649 [4]. Mon père prit résolution en ce tems-là de venir en Auvergne, et d'y mener mon frère et ma sœur. Elle appréhenda beaucoup ce voyage, à cause de la mul-

[1] L'édit. : *de grands progrès* dans....

[2] L'édit. : *selon toute apparence.*

[3] L'édit. : *qu'en a endant.*

[4] L'édit. : *Ce fut environ le mois de mai* 1649 *qu'ils eurent cet entretien.*

titude des parents et des compagnies où l'on est exposé dans les petites villes. Elle m'écrivit sa peine, et me manda que, pour éviter cet embarras où elle se voyait exposée, elle croyoit qu'il étoit à propos, pour prévenir le monde, que je disse tout haut et publiquement[1] la résolution qu'elle avoit prise d'être religieuse, et qu'il n'y avoit que la considération de mon père qui la retenoit. Je ne manquai point de le faire, et cela réussit si bien que, lorsqu'elle fut arrivée, on ne fut point surpris de la voir habillée comme une femme âgée dans une grande modestie, et on ne s'étonna point aussi de ce qu'après avoir rendu les premières visites de civilité, elle se retira non-seulement dans la maison, mais dans sa chambre d'où elle ne sortoit point du tout que pour aller à l'église et pour prendre ses repas, et sans que personne de la maison y entrât; de sorte que moy-même, quand j'avois quelque chose à lui dire[2], il falloit que je fisse un petit agenda ou quelque marque[3] pour me souvenir de le luy dire, ou quand elle viendroit manger, ou quand nous irions à l'église où nous allions toujours ensemble, et c'étoit le tems où j'avois plus d'occasion de luy parler, qui étoit bien court, car nous n'avions pas grand chemin à faire. Ce n'est pas qu'elle refusât l'entrée de sa chambre ny à moy ny à personne, ny qu'elle refusât son entretien; mais c'est que quand on la détournoit pour lui parler des choses qui n'étoient pas tout à fait nécessaires, on s'appercevoit que cela la contraignoit et l'ennuyoit si fort qu'on évitoit tant qu'on pouvoit de luy faire cette peine[4].

[1] L'édit. : que je *publiasse* la résolution.

L'édit. : *communiquer*.

[3] L'édit. : que je fisse quelque marque pour.

[4] L'édit. : de *ne la point incommoder à cet égard*.

« Il y avoit à Clermont un Père de l'Oratoire, fort homme de bien, et dont la vie est exemplaire. Ce bon homme venoit voir ma sœur assez souvent, et elle y prenoit plaisir, parce qu'il est rempli de discours d'édification. Ce bon Père luy dit un jour qu'il étoit bien raisonnable que, puisque son esprit avoit autrefois travaillé pour le monde, il s'exerçât maintenant à faire quelque chose pour Dieu ; qu'il avoit ouï dire qu'elle faisoit fort bien des vers, et qu'il avoit pensé de lui donner occasion d'en faire pour la gloire de Dieu, en lui traduisant en prose les hymnes de l'Église qu'elle mettroit après en vers. Elle lui dit simplement qu'elle le vouloit bien. Il lui apporta donc d'abord l'hymne de l'Ascension : *Jesu, nostra redemptio*, que l'on chante tous le jours à l'Oratoire. Elle le mit en vers, qui étoient fort justes et fort bien tournez [1], sans s'éloigner du sens en aucune sorte. Il trouva cela si beau qu'il l'exhorta à continuer; mais elle s'avisa qu'elle l'avoit fait sans prendre avis : cela la jeta dans le scrupule. Elle écrivit à la mère Agnès, qui lui fit une belle réponse, et lui manda entre autres choses : « C'est un talent dont Dieu ne vous demandera point compte : il faut l'ensevelir. » Dès qu'elle eut reçu cette réponse elle me la montra, et pria ce bon Père de la dispenser d'en faire davantage, sans lui en dire la raison, mais seulement qu'elle ne pouvoit pas continuer cet ouvrage, et ainsi se remit à ses exercices ordinaires, gardant toujours exactement sa solitude, sans en sortir que par nécessité.

« Mais cette retraite n'étoit point oisive : car outre son office qu'elle disoit régulièrement et la lecture où elle s'appliquoit beaucoup [2], faisant quantité de recueils, elle

[1] On les trouvera plus bas, p. 99.

[2] L'édit. : elle *lisoit* beaucoup, *faisait même* quantité de recueils, etc.

occupoit le reste de son tems à travailler pour les pauvres. Elle leur faisoit des bas de grosse laine, des camisoles et d'autres petits accommodements qu'elle portoit elle-même, quand elle les avoit faits, à un hôpital où l'on entretient de pauvres enfants. On étoit encore merveilleusement édifié de ce que ce grand éloignement de tout le monde ne la rendoit point chagrine, et qu'elle étoit toujours affable admirablement [1], et aussi de ce qu'elle étoit toujours prête à en sortir pour des occasions de charité, comme nous l'avons éprouvé bien des fois. J'eus pendant ce tems quelques indispositions, et elle s'attachoit à me tenir compagnie tout le jour, sans en témoigner aucune inquiétude. Il y eut plusieurs de mes enfants qui eurent de grandes maladies; elle s'attacha à les servir avec une charité admirable. Et même il y eut une de mes petites filles qui mourut d'une petite vérole pourprée : ma sœur l'assista toujours jusques à la mort, et pendant quatorze jours que dura cette maladie, elle n'alla point dans sa chambre que pour dire son office; encore prenoit-elle son tems lorsque l'enfant n'étoit pas dans les grands accidents de son mal; ainsi elle la servit avec tout le soin imaginable, demeurant près d'elle jour et nuit, et passant plusieurs nuits sans se coucher. Après que cette occasion de charité fut passée, elle retourna à son ordinaire dans sa chambre.

« Elle prenoit plaisir d'aller quelquefois visiter les pauvres malades de la ville avec une demoiselle fort vertueuse, qui s'employe tout entière à cet exercice. Ma sœur ajoutoit à tout cela des mortifications du corps fort grandes. Comme nous avons peu de logement, on avoit été contraint de faire un retranchement pour la loger dans un lieu où il n'y avoit point de cheminée, et qui est même

[1] L'édit. : *fort* affable.

assez loin de toutes les chambres. Elle y passa tout un hyver sans vouloir permettre qu'on lui donnât le moindre soulagement; on ne pouvoit pas même obtenir d'elle de s'approcher du feu, lorsqu'elle venoit pour prendre ses repas : cela nous donnoit à tous beaucoup d'inquiétude. Son abstinence nous faisoit aussi bien de la peine; car quoyqu'elle mangeât des mêmes viandes que nous, c'étoit néanmoins en si petite quantité que, comme elle étoit d'un tempérament fort délicat, elle diminua par là ses forces, et ruina son estomach, de sorte que, quand on vouloit l'obliger à prendre plus de nourriture, elle ne pouvoit le digérer. Ses veilles étoient aussi extraordinaires ; nous n'en avions pas une connoissance entière, mais nous nous en appercevions bien par plusieurs conjectures, comme par la quantité de chandelle qu'elle brûloit, et par d'autres choses semblables.

« Elle avoit eu une prévoyance admirable : car considérant que l'habit de religion, dans les différences qu'il a de celui du monde, donne quelques difficultés qui, faisant de la peine au corps, empêchent l'esprit de se perfectionner, pour se munir contre cela, elle s'avisa de s'accoutumer en ce qu'elle pourroit aux choses qui sont les plus pénibles. Pour cela [1], elle se fit faire des souliers fort bas, elle s'habilla sans corps de jupe, elle coupa ses cheveux, et prit plusieurs coëffes même trop grandes, et plus embarrassantes que n'auroit pas été un voile. Enfin, elle fit si bien, que quand elle fut entrée au couvent, elle n'eut pas la moindre peine pour l'habit.

« Voilà comment elle passa 17 mois qu'elle demeura dans notre maison de Clermont. Au bout de ce tems-là, mon père s'en étant retourné à Paris, voulut que ma sœur y

[1] L'édit. : Pour *cet effet*.

allât aussi ; ce retour fut au mois de novembre 1650. Elle étoit logée assez commodément, aïant en son particulier une chambre et un cabinet ; mon père lui donnoit aussi toute la liberté qu'elle pouvoit souhaiter pour ses exercices de piété, de sorte qu'elle les pratiquoit exactement. Mais elle étoit toujours gênée pour sa communication avec Port-Royal, qu'elle ne pouvoit avoir qu'en secret. Cela ne l'empêchoit pas pourtant de les voir quelquefois, et d'en avoir souvent des nouvelles, de sorte [1] qu'on lui envoyoit régulièrement ses billets tous les mois, et ceux des mystères dans le tems qu'on les tire. La mère Agnès luy envoya à la feste de l'Ascension, l'année 1651, son billet qui étoit le mystère de la mort de Notre-Seigneur. Elle médita ce mystère avec tant de soin, que Dieu lui donna des pensées admirables sur ce sujet, qu'elle mit par écrit [2]. Je les eus par faveur de M. de Rebours qui me les donna, mais avec tant de secret que ma sœur n'a jamais sçu que je les eusse seulement vues. Je ne sçaurois rien dire de particulier des actions de cette année, parce que je n'étois pas à Paris ; mais j'ai sçu par mon frère que c'étoit la même sorte de vie [3] que lorsqu'elle étoit à Clermont.

« Au mois de septembre de cette année 1651, mon père étant tombé malade de la maladie dont il mourut, elle s'appliqua à lui rendre service avec tout le soin imaginable, jour et nuit. On peut dire qu'elle ne faisoit autre chose : car lorsqu'elle voyoit qu'elle n'étoit pas si nécessaire auprès de luy, elle se retiroit dans son cabinet où elle étoit prosternée en larmes, en priant sans cesse pour luy, comme elle me l'a dit elle-même. Enfin, nonobstant tout cela,

[1] L'édit. supprime la plupart de ces *de sorte que*.

[2] Voyez plus bas, p. 101.

[3] L'édit. : *qu'elle s'y est conduite de même* que lorsqu'elle étoit à Clermont.

Dieu en disposa à sa volonté, et mon père mourut le 24 septembre. On nous le fit savoir à l'heure même; mais comme j'étois en couches, nous ne pûmes être [1] à Paris qu'à la fin de novembre. Dans cet intervalle, mon frère, qui étoit sensiblement affligé, et qui recevoit beaucoup de consolation de ma sœur, s'imagina que sa charité la porteroit à demeurer avec luy au moins un an, pour lui aider à se résoudre [2]. Il lui en parla, mais d'une manière qui faisoit tellement voir qu'il s'en tenoit assuré, qu'elle n'osa le contredire de crainte de redoubler sa douleur, de sorte que cela l'obligea de dissimuler [3] jusques à notre arrivée. Alors elle me dit que son intention étoit d'entrer en religion, aussitôt que nos partages seroient faits, mais qu'elle épargneroit mon frère, en lui faisant accroire qu'elle y allait faire seulement une retraite. Elle disposa toutes choses pour cela en ma présence; nos partages furent signés le dernier jour de décembre, et elle prit jour pour entrer le 4 janvier. La veille de ce jour-là, elle me pria d'en dire quelque chose à mon frère le soir, affin qu'il ne fût pas si surpris. Je le fis avec le plus de précaution que je pus; mais quoyque je lui disse que ce n'étoit qu'une retraite pour connoître un peu cette sorte de vie, il ne laissa pas d'en être fort touché. Il se retira donc fort triste dans sa chambre, sans voir ma sœur qui étoit lors dans un petit cabinet où elle avoit accoutumé [4] de faire sa prière. Elle n'en sortit qu'après que mon frère fut hors de la chambre, parce qu'elle craignoit que sa veüe lui donnât au cœur. Je lui dis de sa part les paroles de tendresse qu'il m'avoit dites: après quoy nous nous allâmes tous coucher. Mais

[1] L'édit. : nous ne pûmes *nous rendre* à Paris.
[2] L'édit. : pour *le consoler dans ce malheur.*
[3] L'édit. : *ainsi elle dissimula ses sentiments* jusques.
[4] L'édit. : elle avoit *coutume.*

quoyque je consentisse de tout mon cœur à ce qu'elle faisoit, à cause que je croyois que c'étoit le plus grand bien qui lui pût arriver; néanmoins la grandeur de cette résolution m'étonnoit de telle sorte et m'occupoit si fort l'esprit que je n'en dormis point de toute la nuit. Sur les sept heures, comme je voyois que ma sœur ne se levoit point, je crus qu'elle n'avoit pas dormi non plus, et j'eus peur qu'elle ne se trouvât mal, de sorte que j'allai à son lit, où je la trouvay fort endormie. Le bruit que je fis l'ayant réveillée, elle me demanda quelle heure il étoit : je le luy dis, et luy ayant demandé comment elle se portoit et si elle avoit dormy, elle me dit qu'elle se portoit bien, et qu'elle avoit fort bien dormy. Ainsi elle se leva, s'habilla et s'en alla, faisant cette action comme toutes les autres dans une tranquillité et une égalité d'âme inconcevables. Nous ne nous dîmes point adieu, de crainte de nous attendrir, et je me détournai de son passage lorsque je la vis prête à sortir. Voilà de quelle manière elle quitta le monde ; ce fut le 4 janvier de l'année 1652, étant lors âgée de 26 ans et trois mois. »

Complétons cette notice si naïve et si touchante par quelques extraits des Mémoires de Marguerite Périer sur sa famille. Le premier de ces extraits ne sera guère qu'un résumé assez sec du récit de Gilberte.

« Mademoiselle Pascal [1], nommée Jacqueline, donna des marques d'un esprit extraordinaire dans son enfance, faisant des vers dès l'âge de huit ans, qui étoient admirés de tout le monde, et même à la cour; car elle en faisoit pour la

[1] *Supplément français*, n° 1485, p. 13. Voyez au tome précédent, Appendice n° 1, p. 321.

reine, qui prenoit plaisir à la voir et à lui parler. Étant à Rouen, on lui proposa un prix pour des pièces de poésie ; elle le remporta à l'âge de treize ans. A l'âge de vingt ans, elle fut touchée de Dieu, et prit résolution de se faire religieuse à Port-Royal ; mais mon grand-père n'ayant pas voulu qu'elle le quittât, elle demeura chez lui vivant en religieuse, se conduisant par les avis de la mère Angélique et de la mère Agnès, avec qui elle entretenoit un commerce exact. Elle entra à Port-Royal, en qualité de postulante, le 4 janvier 1652, le lendemain qu'elle eut signé le partage de la succession de mon grand-père avec mon oncle et ma mère. »

Marguerite Périer semble éprouver quelques remords d'avoir passé si légèrement sur l'enfance extraordinaire de sa tante, et dans un autre endroit elle la raconte tout au long avec des détails nouveaux. Elle avait évidemment sous les yeux la biographie écrite par sa mère ; elle en reproduit plus d'un trait, mais elle en ajoute un grand nombre qu'elle a dû recueillir dans les souvenirs et les traditions de sa famille. Au risque de quelques répétitions, nous donnerons ici tout entière cette *addition* [1] ; c'est ainsi que Marguerite l'appelle. Gilberte s'efface à dessein dans son propre récit, mais elle paraît davantage dans celui de sa fille ; l'humilité de l'une des actrices ne nous voile plus aucun côté de ces scènes intéressantes, et on y voit plus fortement marqués les sentiments du grand cardinal sur tous ces enfants merveilleux.

« J'ai rapporté les talents extraordinaires de ma tante pour la poésie, dès l'âge de huit ans, et aussi l'occasion

[1] *Suppl. fr.* n° 1485, p. 21.

qui obligea mon grand-père de se retirer en province, au sujet des rentes de l'Hôtel de Ville sur lequel il avoit la plus grande partie de son bien. Il arriva que peu de tems après qu'il y fut, il prit une fantaisie à M. le cardinal de Richelieu de voir représenter une comédie par des enfants. Madame la duchesse d'Aiguillon sa nièce, qu'il avoit chargée de cela, jeta les yeux sur ma tante qui n'avoit pas neuf ans; elle envoya un gentilhomme pour en parler à ma mère, qui, quoiqu'elle n'eût que quatorze ans et demi, étoit la maîtresse de la maison. Ce gentilhomme lui dit que madame d'Aiguillon la prioit de lui donner mademoiselle sa sœur pour être actrice dans cette pièce que le cardinal souhaitoit beaucoup. Ma mère, qui étoit pleine de douleur de l'absence de mon grand-père, répondit au gentilhomme fort naturellement que M. le cardinal ne lui donnoit pas assez de plaisir pour penser à lui en faire. Ce gentilhomme rapporta cette réponse à madame d'Aiguillon qui étoit bonne et obligeante. Elle le renvoya dire à ma mère qu'elle savoit la peine où elle étoit pour M. son père, et que cette occasion lui procureroit infailliblement son retour, qu'elle s'y employeroit très-fortement, et en parleroit aussi à M. le chancelier. Ma mère alors s'adoucit et la pria de lui permettre d'en parler aux amis de son père, et lui donna jour pour revenir. Les amis de mon grand-père conseillèrent à ma mère d'agréer cela, ce qu'elle fit; alors elle pria un comédien célèbre de ce tems, le nommé Mondory, qui étoit de Clermont, et qui avoit pris le nom de Mondory parce que son parrain, qui étoit un homme de condition de cette ville, s'appeloit M. de Mondory, de l'instruire pour faire son personnage : il l'instruisit parfaitement. Lors donc que la comédie fut représentée, madame d'Aiguillon promit à ma mère qu'elle présenteroit cette enfant à M. le cardinal et à M. le chancelier qui avoit promis de s'y trou-

ver. Ma tante avoit fait des vers pour demander le retour de son père. Dès que la comédie fut jouée, où elle avoit fait des merveilles, elle fut présentée à M. le cardinal qui la prit et la mit sur ses genoux (quoiqu'elle eût alors neuf ans [1], elle ne paroissoit pas en avoir sept), et la caressa lui disant lui-même qu'elle lui avoit fait un plaisir infini; alors cette enfant commença à pleurer et à lui dire les vers qu'elle avoit faits : il demanda ce que c'étoit. M. le chancelier lui dit de quoi il s'agissoit. M. le cardinal dit d'abord à l'enfant qu'il en parleroit au roy; mais M. le chancelier l'ayant assuré qu'il pouvoit accorder à cette enfant ce qu'elle demandoit, et madame d'Aiguillon s'y étant jointe, il lui dit ces propres paroles : « Eh bien, mon enfant, mandez à « M. votre père qu'il peut revenir en toute assurance, et « que je suis bien aise de le rendre à une si aimable fa- « mille. » Car il les voyoit tous, ma mère qui avoit alors quinze ans, mon oncle qui étoit aussi fort jeune, tous trois parfaitement beaux. Alors ma tante d'elle-même, sans qu'on eût pensé à le lui dire, dit à M. le cardinal : « J'ai encore une grâce à demander à Votre Eminence. » M. le cardinal dit : « Demandez tout ce que vous voudrez; tu « es trop aimable, on ne peut te rien refuser. » Alors elle lui dit : « Je supplie Votre Eminence de permettre à mon « père d'avoir l'honneur de la remercier de sa bonté. » Le cardinal lui répondit : « Non-seulement je le lui permets, « mais je veux qu'il y vienne et m'amène toute sa famille. » Ensuite il la rendit à madame d'Aiguillon et lui recommanda de faire bien régaler toutes les actrices de la comédie : ce qu'elle fit faire magnifiquement. On manda tout cela à mon grand-père qui partit en même tems et revint à Paris. Dès qu'il fut arrivé, il alla à Ruel où étoit alors M. le cardinal.

[1] Elle en avait réellement treize, étant née en 1625.

Quand on le lui annonça, il demanda s'il étoit seul : on lui dit que oui ; il lui fit dire qu'il ne vouloit point le voir sans sa famille. Il y retourna le lendemain avec ses trois enfants. M. le cardinal lui fit mille amitiés, et lui dit qu'il connoissoit son mérite, et qu'il étoit ravi de le rendre à une famille qui demandoit toute son application, qu'il lui recommandoit ses enfants, qu'il en feroit un jour quelque chose de grand. »

Ailleurs, Marguerite Périer dit positivement qu'en Normandie sa tante, un peu avant sa conversion, fut recherchée en mariage par un conseiller du parlement de Rouen [1].

Enfin, reprenant sa narration à l'endroit où nous l'avons laissée, c'est-à-dire à l'entrée de Jacqueline Pascal à Port-Royal, le 4 janvier 1652, elle la termine ainsi :

« Quoique [2] l'usage de Port-Royal fût de demeurer un an postulante avant de prendre l'habit, on lui donna quatre mois après l'habit de novice. Quatre ou cinq ans après sa profession, on la fit première maîtresse des novices et sous-prieure à Port-Royal-des-Champs... Ma tante s'y trouva donc lorsqu'au mois d'avril 1661 on leur ordonna de renvoyer les novices et les postulantes, qui fut le temps où l'on commença à persécuter les religieuses pour la signature du formulaire ; ce qui la toucha et l'affligea si sensiblement qu'elle dit et écrivit même à quelques personnes qu'elle sentoit bien qu'elle en mourroit ; et cela arriva en effet le 4 octobre 1661, âgée de trente-six ans. »

C'est à l'aide de ces traits épars qu'il faudrait composer

[1] Tome précédent, p. 318.
[2] *Ibid*, p. 322.

une biographie de Jacqueline Pascal. Mais c'est particulièrement dans les écrits qui nous restent d'elle et dans ses lettres confidentielles qu'il faut chercher son esprit et son caractère, ce qui la fait admirer et chérir.

Nous ferons trois parts de ces écrits : 1° depuis son enfance jusqu'à sa conversion ; 2° depuis sa conversion jusqu'à son entrée en religion ; 3° de là jusqu'à sa mort.

I.

1625 A 1646.

Jacqueline, née en 1625, commença à huit ans à faire des vers, à ce que nous apprend madame Périer ; et en 1636, c'est-à-dire à l'âge de onze ans, elle composa avec mesdemoiselles Saintot une comédie en cinq actes, qu'elles jouèrent elles-mêmes, chose inouïe qui fut pendant quelque temps l'entretien de tout Paris, et commença cette réputation d'esprit que Jacqueline ne perdit plus. Il serait curieux de retrouver cette comédie, mais elle a entièrement disparu.

Du moins on a conservé les vers qu'improvisa cette enfant en 1638, dans la scène de Saint-Germain racontée par madame Périer. Jacqueline avait fait des vers sur la grossesse de la reine. Madame de Morangis, une amie de la famille, voulut conduire elle-même Jacqueline à Saint-Germain pour qu'elle les présentât à la reine. En voyant un auteur de douze ans, on eut quelques doutes, et on voulut mettre à l'épreuve le talent de la petite Jacqueline. On lui demanda de faire des vers à l'instant même sur des sujets qu'on lui donna. Elle se tira parfaitement de toutes ces

difficultés, et elle devint la merveille de la cour et de la ville. On recueillit les vers qu'elle avait composés dans cette occasion, et on les imprima sous le titre de *Vers de la petite Pascal*. Jacqueline adressa ce recueil à la reine dans une épître en prose fort bien tournée. Le recueil imprimé a péri, mais le Recueil de Marguerite Périer en offre une copie [1] que nous allons reproduire.

ÉPITRE *à la reyne Anne d'Autriche, mise à la tête d'un imprimé dont le titre est :* VERS DE LA PETITE PASCAL. — 1638.

MADAME,

Si l'on a mis au jour quelques copies de ces petits avortons indignes de la lumière, ça été sans aucune intention de les faire voir au public, mais pour ce qu'il eût été autrement très-difficile de satisfaire à la curiosité de trop grand nombre de personnes qui les désirent sans autre sujet, sinon que c'est l'ouvrage d'une fille qui entre encore en sa douzième année; et si je les offre à V. M., ce n'est ny pour acquérir sa protection contre l'envie et la trop grande sévérité des critiques, car ils ne méritent ny envie ny censure ny protection; mais pour ce qu'ils sont véritablement vôtres, aïant déjà eu l'honneur de les présenter à V. M., et qu'après Dieu, de qui nous viennent toutes les lumières, il n'y a rien qui m'ait plus puissamment animée à la poésie que le désir d'employer le peu d'habitude qu'il lui a plu m'y donner à publier le contentement qu'a reçu toute la France en la bénédiction dont la divine bonté à voulu combler votre vertueuse et sacrée

[1] P. 657.

personne. Ainsi, quand je lui fais ce mauvais présent, je ne fais que lui donner ce qui lui appartient légitimement. C'est, Madame, ce qui me fait espérer qu'il sera reçu de V. M. avec la même douceur dont elle a daigné favoriser les originaux, et me donner l'assurance de me dire, Madame, de V. M., la très-humble et très-obéissante servante et sujette,

JACQUELINE PASCAL.

SONNET *à la reyne sur le sujet de sa grossesse, présenté à S. M.*

Sus, réjouissons-nous, puisque notre princesse
Après un si long tems rend nos vœux exaucés,
Et que nous connoissons que par cette grossesse
Nos déplaisirs sont morts et nos malheurs cessés.
Que nos cœurs à ce coup soient remplis d'allégresse,
Puisque nos ennemis vont être renversés,
Qu'un Dauphin va porter dans leur sein la tristesse,
Et que tous leurs desseins s'en vont bouleversés.
François, payez vos vœux à la Divinité :
Ce cher Dauphin, par vous si longtemps souhaité,
Contentera bientôt votre juste espérance.
Grand Dieu! je te conjure avec affection
De prendre notre reine en ta protection,
Puisque la conserver, c'est conserver la France.

ÉPIGRAMME *sur le mouvement que la reyne a senti de son enfant, présentée aussi à S. M.* — Mai 1638.

Cet invincible enfant d'un invincible père
Déjà nous fait tout espérer;
Et quoiqu'il soit encore au ventre de sa mère,
Il se fait craindre et désirer.

Il sera plus vaillant que le dieu de la guerre,
Puisqu'avant que son œil ait vu le firmament,
S'il remue un peu seulement,
C'est à nos ennemis un tremblement de terre.

STANCES A LA REYNE, *pour remercier S. M. du bon accueil qu'elle a daigné faire aux vers précédents, présentées de même à S. M.* — Mai 1638.

Mes chers enfants, mes petits vers,
Se peut-il arriver dans le grand univers
Un bien qu'on puisse dire au vôtre comparable?
Vous êtes remplis de bonheur :
La reine vous combla d'honneur,
Sa Majesté vous fit un accueil favorable.

Sa main daigna vous recevoir,
Son œil plein de douceur se baissa pour vous voir,
Vous fûtes en silence ouïs de ses oreilles,
Et, par un excès de bonté,
Sans que vous l'eussiez mérité,
Sa bouche vous nomma de petites merveilles.

Mais, malgré mon sort glorieux,
L'extrême déplaisir de ne voir plus ses yeux
Rend mon âme aux ennuis incessamment ouverte;
Si bien qu'un moment de plaisir
Ne fait qu'augmenter mon désir
Et me laisse un regret éternel de ma perte.

ÉPIGRAMME A MADEMOISELLE DE MONTPENSIER, *faite sur-le-champ par son commandement.* — Mai 1638.

Muse, notre grande princesse
Te commande aujourd'hui d'exercer ton adresse
A louer sa beauté; mais il faut avouer
Qu'on ne sauroit la satisfaire,

Et que le seul moyen qu'on a de la louer
C'est de dire en un mot qu'on ne le sauroit faire.

AUTRE ÉPIGRAMME A MADAME D'HAUTEFORT, *fait le même jour sur-le-champ par le commandement aussi de Mademoiselle.* — Mai 1638.

Beau chef-d'œuvre de l'univers,
Adorable objet de mes vers,
N'admirez pas ma prompte poésie :
Votre œil que l'univers reconnoît pour vainqueur,
Ayant bien pu toucher soudainement mon cœur,
A pu d'un même coup toucher ma fantaisie.

STANCES *à madame de Morangis.* — Juillet 1638.

Après m'avoir tant fait d'honneur;
Je tiens encor de vous une faveur insigne;
Car, Philis, sans en être digne,
Vous m'avez élevée au comble du bonheur.

J'ai donné moi-même à la reine
Mes vers par qui mon cœur montre à Sa Majesté
Qu'au souvenir de sa bonté,
Il a tiré du fruit d'une infertile veine.

A vous pour tout remercîment
J'offre ceux-ci pareils en nombre à mes années;
Mes forces à ce point bornées
Ne me permettent pas un plus long compliment.

SONNET *à madame de Morangis.* — Juillet 1638.

Pour bien peindre Philis, vray miracle des cieux,
Ses divines vertus qui n'ont point de pareilles,

Les appas de son corps qui captivent nos yeux
Et ceux de son esprit qui charment nos oreilles;
Je dirais que son œil, toujours victorieux,
Fait que tous les mortels lui consacrent leurs veilles,
Que ses attraits sont tels qu'ils captivent les dieux,
Et les font étonner de leurs propres merveilles.
Mais pour bien exprimer ses rares qualités,
Ma peinture n'a pas d'assez grandes beautés :
Toujours de mes couleurs quelqu'une est mal plaisante.
Quittons donc ce dessein plein de témérité;
Car je ressens pour peindre une divinité
Mon pinceau trop grossier et ma main trop pesante.

DIXAIN. — Juillet 1638.

Chloris, ne soyez pas cruelle
A l'égal que vous êtes belle,
Et nourrissez dedans l'espoir
Ce bel amant qui chez Sylvie
S'en vint se redonner la vie
Dans le bonheur de vous y voir.
Belle Chloris, soyez contente,
Puisque nous voyons que son feu,
L'espoir et le désir d'être un jour son neveu,
Firent d'un même accord qu'il l'appela sa tante.

STANCES *faites sur-le-champ*. — Juillet 1638.

Un jour, dans le profond d'un bois,
Je fus surprise d'une voix;
C'étoit la bergère Sylvie
Qui parloit à son cher amant,
Et lui dit pour tout compliment :
Je vous aime bien plus, sans doute, que ma vie.

Lors j'entendis ce bel amant
Lui répondre amoureusement :
De plaisir mon âme est ravie;

Je me meurs, viens à mon secours,
Et pour me guérir, dis toujours :
Je vous aime bien plus, sans doute, que ma vie.

Vivez, ô bienheureux amants,
Dans ces parfaits contentements,
Malgré la rage de l'envie ;
Et que ce mutuel discours
Soit ordinaire à vos amours :
Je vous aime bien plus, sans doute, que la vie.

Un autre Recueil que celui de Marguerite Périer contient plusieurs petites pièces de vers que Jacqueline composa dans cette même année 1638, quelques-unes même auparavant.

RONDEAU. — Mai 1637.

Pour un autre, l'œil de Mélite
Paraissait avoir du mérite ;
Mais, auprès de votre beauté,
La douceur de la nouveauté
Ne peut avoir rien qui m'excite.
Aimez-moi donc, ma Crisolite,
Mon extrême amour vous invite
A garder votre cruauté
Pour un autre.
Car, si mon amitié s'irrite,
Vous vous verrez bientôt réduite
A rechercher ma loyauté.
Mais conservez votre bonté,
Et n'ayez peur que je vous quitte
Pour une autre.

Autre RONDEAU. — Mai 1637.

Pour vous j'abandonnai mon cœur ;
Mais vous avez tant de rigueur

Que si vous n'étiez pas si belle,
Je serais sans doute infidèle.
Ce nous serait un grand malheur.
Ayez un peu plus de douceur,
Vous verrez ma fidèle ardeur
Qui ne sera jamais rebelle
    Pour vous.

Souffrez que votre œil, mon vainqueur,
Appaise un moment ma douleur,
Et ne soyez plus si cruelle.
Autrement nous aurions querelle.
Y trouveriez-vous de l'honneur
    Pour vous?

CHANSON *sur l'air d'une sarabande.* — Décembre 1637.

Climène était la reine de mon âme.
Cette ingrate dame
Méprisait mes vœux.
Mais quand je vis les yeux de Dorimène,
Je quittai Climène,
Je brûlai pour eux.

Lors mon bonheur, à soi seul comparable,
D'amant misérable
Me rendit heureux,
Me faisant voir les yeux de Dorimène;
Lors, quittant Climène,
Je brûlai pour eux.

Bénis, mon cœur, cette heureuse journée,
L'heure fortunée
Qui changea mes feux,
Où je pus voir les yeux de Dorimène,
Où, quittant Climène,
Je brûlai pour eux.

QUATRAIN *fait sur-le-champ sur ce que Madonte faisait fermer le volet de sa chambre.* — Avril 1638.

Voyez la bonté de Madonte :
Son œil, qui n'a point de pareil,
Ne veut pas souffrir le soleil
De crainte de lui faire honte.

QUATRAIN *sur la naissance d'un fils à madame la comtesse d'Essex, fait sur-le-champ.*

Que ce petit enfant me met en grande peine!
Je travaille pour lui d'une si forte ardeur,
Que je crains bien qu'un jour il n'enflamme mon cœur,
Puisque dès à présent il échauffe ma veine.

A madame de Morangis.

STANCES ACROSTICHES. — Avril 1638.

Poétiques pensers qui ranimez ma veine,
Ah! vous me surmontez; hélas! je n'en puis plus.
Je m'abandonne à vous, ma résistance est vaine.
Les soins que vous prenez ne sont point superflus.
Bons dieux, d'où me naît (donc) cette insolente envie;
Et quoi! puis-je... à mal louer Silvie?

Retirez-vous, pensers; non, vous m'avez charmée;
Tout obstacle aisément je pourrai surmonter.
Enfin vous me rendez tout à fait enflammée
Du dessein que j'ai pris de vous bien contenter;
Et pour mieux satisfaire à notre belle envie,
Mon esprit se dispose à bien louer Silvie.

O desseins trop hardis, qui transportez mon âme,
Ne troublez plus, de grâce, un esprit abattu.

Tous mes efforts sont vains, et quoiqu'ils soient de flamme,
Ils me semblent trop bas pour sa haute vertu.
Ne m'inspirez donc plus une trop haute envie :
Je puis bien adorer, mais non louer Silvie !

A Monsieur le Président Pascal, son père.

ÉPIGRAMME. — 1638.

Cher père, ne crains point l'effort
Du temps, ni même de la mort;
C'est en vain qu'ils te font la guerre.
Ils peuvent bien ravir ta présence à mes yeux;
Mais ton âme à jamais vivra dedans les cieux,
Et ton renom dessus la terre.

Ces vers, et beaucoup d'autres que Jacqueline composait en toute occasion, ne lui donnaient pas le moindre amour-propre ni la plus petite apparence de prétention. Elle regardait ce talent comme un instinct qu'elle tenait de Dieu, dans lequel elle n'était pour rien, et qu'elle rapportait humblement à son véritable principe. Voici sur ce sujet des vers de la même année 1638, où la pensée et le style prennent déjà une certaine élévation :

EPIGRAMME *pour remercier Dieu du don de la poésie.* — Août 1638 [1].

Je ne suis pas si fort saisie
Des faveurs de la poésie
Que je ne reconnoisse humblement devant tous,
Grand Dieu, que ce n'est pas l'étude
Qui m'a donné cette habitude,
Et sans le mériter que je la tiens de vous.

[1] Recueil de M. Périer, p. 660.

STANCES *sur le même sujet* [1]. — Août 1638.

Père de ce grand univers,
Si l'ardeur de faire des vers
Par de puissants ressorts tient mon âme enchantée,
J'avoue humblement devant tous
Que je tiens cette ardeur de vous,
De vous, dis-je, ô mon Dieu, sans l'avoir méritée.

Oui, je tiens de votre bonté
Ce beau don, si fort souhaité
Par les ardents désirs de tant de belles âmes,
Et par un secret jugement
Mon jeune et foible entendement
Est par vous éclairé de ces divines flammes.

Seigneur, un cœur méconnoissant
Ne peut pas paroître innocent
A votre sainte face : est-il donc pas bien juste
Qu'éprise d'un divin brandon,
J'use de votre même don
Pour rendre compliment à votre nom auguste?

Comme les torrents, les ruisseaux,
Les fleuves et toutes les eaux
Retournent en la mer, lieu de leur origine,
Ainsi, grand Dieu, mes petits vers,
Sans souci de tout l'univers,
Retourneront à vous, vers [2] leur source divine.

Dans les derniers mois de cette année 1638, Jacqueline eut la petite vérole, qui lui fit perdre une partie de sa beauté. Elle n'y fut point insensible, mais la piété vint à son secours, et elle fit hommage à Dieu de son malheur dans les stances suivantes :

[1] *Ibid.*
[2] Autre leçon : *vous*, leur s.

STANCES *pour remercier Dieu au sortir de la petite vérole* [1]. — Novembre 1638.

Moteur de ce grand univers,
Inspirez-moi de puissants vers,
Envoyez-moi la voix des anges,
Non pas pour louer les mortels,
Mais pour entonner vos louanges
Et vous remercier au pied de vos autels.

Votre souveraine bonté
Du haut du ciel a visité
Le plus chétif ver de la terre,
Et garanti du coup fatal
Un corps plus fragile que verre,
Parmi tous les excès d'un incroyable mal.

Ainsi l'on voit qu'en vérité,
Grand Dieu, votre bénignité
S'est montrée en moi bien extrême,
Me garantissant d'un péril
Où sans votre bonté suprême
Mes ans alloient finir dans leur plus bel avril.

Oh ! que mon cœur se sent heureux,
Quand au miroir je vois les creux
Et les marques de ma vérole !
Je les prends pour sacrés témoins,
Suivant votre sainte parole,
Que je ne suis de ceux que vous aimez le moins.

Je les prends, dis-je, ô souverain,

[1] Recueil de M. Périer, p. 661. Le même manuscrit contient, p. 655, une lettre de Gilberte Pascal à son père, du 3 décembre 1638, où il est question de l'accident arrivé à Jacqueline et de l'intérêt qu'y prit la reine elle-même.

Pour un cachet dont votre main
Voulut marquer mon innocence;
Et cette consolation
Me fait avoir la connoissance
Qu'il ne faut s'affliger de cette affliction.

Mais, grand Dieu, mon travail est vain,
Il faut un esprit plus qu'humain
Pour bien raconter vos merveilles,
Et ce grand excès de bonté,
Charmant les yeux et les oreilles,
Excède mon pouvoir et non ma volonté.

L'année 1639 est celle de la fameuse représentation de l'*Amour tyrannique* de Scudéry à l'hôtel de Richelieu, où la petite Jacqueline toucha si bien le cœur du cardinal qu'elle en obtint la grâce de son père. Tout cela est raconté en grand détail par madame Périer et par Marguerite Périer, ainsi que nous l'avons vu; mais celle-ci a conservé [1] une lettre de la petite Jacqueline à son père Etienne Pascal, où elle lui fait un récit naïf de ce qui s'est passé en cette circonstance. Le lecteur sera bien aise, je l'espère, de connaître ce nouveau récit, dont le principal acteur en est en même temps l'historien, un acteur et un historien de treize ans.

MONSIEUR MON PÈRE,

Il y a long-temps que je vous ai promis de ne vous point écrire si je ne vous envoyois des vers; et n'ayant pas eu le loisir d'en faire (à cause de cette comédie dont je vous ai parlé), je ne vous ai point écrit il y a long-temps. A présent que j'en ai fait, je vous écris pour vous les envoyer,

[1] P. 655.

et pour vous faire le récit de l'affaire qui se passa hier à l'hôtel de Richelieu où nous représentâmes l'*Amour tyrannique* devant M. le cardinal; je m'en vais vous raconter de point en point tout ce qui s'est passé.

Premièrement, M. de Mondory entretint M. le cardinal depuis trois heures jusqu'à sept heures, et lui parla presque toujours de vous, de sa part et non pas de la vôtre, c'est-à-dire qu'il lui dit qu'il vous connoissoit, lui parla fort avantageusement de votre vertu, de votre science et de vos autres bonnes qualités. Il parla aussi de cette affaire des rentes, et lui dit que les choses ne s'étoient pas passées comme on avoit fait croire, et que vous vous étiez seulement trouvé une fois chez M. le chancelier, et encore que c'étoit pour apaiser le tumulte; et, pour preuve de cela, il lui conta que vous aviez prié M. Fayet d'avertir M... [1]; il lui dit aussi que je lui parlerois après la comédie. Enfin il lui dit tant de choses qu'il obligea M. le cardinal à lui dire : « Je vous promets de lui accorder tout ce qu'elle me « demandera. » M. de Mondory dit la même chose à madame d'Aiguillon, laquelle lui disoit que cela lui faisoit grande pitié, et quelle y apporteroit tout ce qu'elle pourroit de son côté. Voilà tout ce qui se passa devant la comédie. Quant à la représentation, M. le cardinal parut y prendre grand plaisir, mais principalement lorsque je parlois, il se mettoit à rire, comme aussi tout le monde de la salle.

Dès que la comédie fut jouée, je descendis du théâtre avec le dessein de parler à madame d'Aiguillon; mais M. le cardinal s'en alloit, ce qui fut cause que je m'avançai tout droit à lui, de peur de perdre cette occasion là, en allant faire la révérence à madame d'Aiguillon; outre cela, M. de Mondory me pressoit extrêmement d'aller parler

[1] *Sic.*

à M. le cardinal. J'y allai donc, et lui récitai les vers que je vous envoie, qu'il reçut avec une extrême affection, et des caresses si extraordinaires que cela n'étoit pas imaginable; car, premièrement, dès qu'il me vit venir à lui, il s'écria : « Voilà la petite Pascal; » puis il m'embrassoit et me baisoit, et, pendant que je disois mes vers, il me tenoit toujours entre ses bras, et me baisoit à tout moment avec une grande satisfaction; et puis, quand je les eus dits, il me dit : « Allez, je vous accorde tout ce que vous me « demandez; écrivez à votre père qu'il revienne en toute « sûreté. » Là-dessus, madame d'Aiguillon s'approcha, qui dit à M. le cardinal : « Vraiment, Monsieur, il faut « que vous fassiez quelque chose pour cet homme-là; j'en « ai ouï parler; c'est un fort honnête homme et fort savant; « c'est dommage qu'il demeure inutile. Il a un fils qui est « fort savant en mathématiques, et qui n'a pourtant que « quinze ans. » Là-dessus M. le cardinal dit encore une fois que je vous mandasse que vous revinssiez en toute sûreté. Comme je le vis en si bonne humeur, je lui demandai s'il trouveroit bon que vous lui fissiez la révérence; il me dit que vous seriez le bienvenu; et puis, parmi d'autres discours, il me dit : « Dites à votre père, quand il sera « revenu, qu'il me vienne voir » et me répéta cela trois ou quatre fois. Après cela, comme madame d'Aiguillon s'en alloit, ma sœur l'alla saluer, à qui elle fit beaucoup de caresses, et lui demanda où étoit mon frère, et dit qu'elle eût bien voulu le voir. Cela fut cause que ma sœur le lui mena; elle lui fit encore grands compliments, et lui donna beaucoup de louanges sur sa science. On nous mena ensuite dans une salle, où il y eut une collation magnifique de confitures sèches, de fruits, limonades et choses semblables. En cet endroit-là, elle me fit des caresses qui ne sont pas croyables. Enfin je ne puis pas vous dire com-

bien j'y ai reçu d'honneur, car je ne vous écris que le plus succinctement qu'il m'est possible de... [1]. Je m'en ressens extrêmement obligée à M. de Mondory, qui a pris un soin étrange. Je vous prie de prendre la peine de lui écrire par le premier ordinaire pour le remercier, car il le mérite bien. Pour moi, je m'estime extrêmement heureuse d'avoir aidé en quelque façon à une affaire qui peut vous donner du contentement. C'est ce qu'a toujours souhaité avec une extrême passion, Monsieur mon père, votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

PASCAL.

De Paris, ce 4 avril 1639.

Bossut [2] a publié le placet en vers de Jacqueline Pascal. Il a de l'esprit et de la grâce. Nous le publions ici de nouveau, en y joignant deux petites pièces inédites, qui malheureusement ne le valent pas, l'une adressée au cardinal de Richelieu, l'autre à madame d'Aiguillon.

Ne vous étonnez pas, incomparable Armand,
Si j'ai mal contenté vos yeux et vos oreilles :
Mon esprit agité de frayeurs sans pareilles
Interdit à mon corps et voix et mouvement.
Mais, pour me rendre ici capable de vous plaire,
Rappelez de l'exil mon misérable père :
C'est le bien que j'attends d'une insigne bonté;
Sauvez cet innocent d'un péril manifeste.
Ainsi vous me rendrez l'entière liberté
De l'esprit et du corps, de la voix et du geste.

[1] Quelques mots effacés.

[2] *Œuvres de Pascal*, t. Ier. *Discours sur la vie et les ouvrages de Pascal*, p. 11.

ÉPIGRAMME *à monseigneur l'éminentissime cardinal de Richelieu.* — Mai 1639 [1].

Je me plaignois du sort, ô duc incomparable,
Qui sembloit interdire à mes yeux de vous voir,
Et, pour rendre mon sort doublement misérable,
M'en donnoit l'espérance et non pas le pouvoir.
Mais depuis l'heureux jour où mon âme ravie,
Dans le bien de vous voir contentant son envie,
Goûta plus de plaisirs qu'on en peut espérer,
Je bénis sa clémence avec la destinée
Qui m'avoit réservé dedans une journée
Tout le bien que jamais j'eusse pu désirer.

SONNET *à madame la duchesse d'Aiguillon.* — Janvier 1640 [2].

Toi, divin Apollon, de qui l'art admirable
Passe l'esprit humain, donne-moi ton savoir
Pour louer des vertus qu'on ne peut concevoir,
Cette duchesse enfin qu'on voit incomparable.
Mais j'ai beau t'invoquer, tu m'es inexorable,
Et m'ôtes l'espérance ainsi que le pouvoir
De jamais satisfaire à ce juste devoir,
Qui feroit que mon heur n'auroit pas de semblable.
Mais non, sage Apollon, je ne te blâme plus
De rendre mon travail et mes vœux superflus,
En ne m'accordant pas cette faveur extrême;
Je reconnois ma faute, et je vois à présent
Que tu n'es pas injuste en me le refusant,
Puisque c'est un pouvoir que tu n'as pas toi-même.

Enfin, il était impossible que l'auteur de l'*Amour*

[1] Recueil de M. Périer, p. 662.
[2] *Ibid.*

tyrannique, qui devait tant au jeu de l'aimable actrice, ne lui fit pas quelque remercîment. Aussi le Recueil de Marguerite Périer contient des vers de Scudéry à Jacqueline, vers semblables à tous ceux de l'auteur, à la fois vulgaires et prétentieux. Nous nous bornons à donner la réponse de notre héroïne :

Réponse de la petite Pascal aux vers de M. de Scudéri [1].

Si j'étois cette Cassandre
De qui l'éclat sans pareil
Pût jamais réduire en cendre
Le cœur même du soleil,
Je ne demanderois à ce Dieu du Parnasse
Le don de prophétie, et veux bien avouer
Que s'il me permettoit souhaiter quelque grâce,
Je lui demanderois l'art de vous bien louer.

Grâce au succès de Jacqueline auprès du cardinal de Richelieu, son père Étienne Pascal fut rappelé de l'exil auquel il s'était condamné; il rentra au service du roi, et fut envoyé à Rouen comme intendant de Normandie. Il quitta Paris en 1640, et emmena toute sa famille à Rouen. Jacqueline débuta à Rouen par un triomphe poétique. « Mademoiselle Pascal la cadette, dit le Recueil d'Utrecht, « remporta à l'âge de 14 ans, le prix de vers qui se donne « chaque année le jour de la Conception, à Rouen, où « l'on envoie de toute la France des pièces de poésie. » Madame Périer, dans la vie de sa sœur, n'en dit guère davantage. Nous avons recherché la pièce qui valut cette couronne à la jeune Pascal. Nous l'avons trouvée au milieu du Recueil de Marguerite Périer, et nous la publions

[1] *Ibid.*, p. 670.

ici pour la première fois. On y distinguera quelques vers bien remarquables pour un enfant de quatorze ans.

STANCES *sur la conception de la Vierge, pour les palinods de l'année* 1640, *qui remportèrent le prix de la Tour.* — Décembre 1640 [1].

Exécrables auteurs d'une fausse créance,
Dont le sein hypocrite enclôt un cœur de fiel,
Jetez vos foibles yeux sur l'arche d'alliance,
Vous la verrez semblable à la reine du ciel.

Comparez leurs beautés et leurs effets étranges,
Et puis nous confessez avec soumission
Que la Mère de Dieu, cette reine des anges,
Ne peut être que pure en sa conception.

L'une tient en son flanc le bonheur de nos pères,
Et l'autre dans le sien notre espoir le plus cher;
L'une par son pouvoir divertit leurs misères,
Et l'autre par le sien vous garde de pécher.

Si l'une a fait gagner plusieurs fois des batailles,
Parce que dans son sein un trésor est caché,
L'autre ne fait pas moins, ayant en ses entrailles
De quoi nous faire vaincre et dompter le péché.

L'arche ancienne conduite en un lieu plein de vice,
Dès l'abord qu'elle y vient renverse les faux dieux,
Elle en fuit la demeure, et répute à supplice
D'habiter en un lieu si peu chéri des cieux.

Si donc une arche simple et bien moins nécessaire
Ne sauroit habiter dans un profane lieu,
Comment penserez-vous que cette sainte mère,
Étant un temple impur, fût le temple de Dieu?

[1] *Ibid.*, p. 663.

Mais voici qui ajoute à l'intérêt de ces stances. Lorsque le président de la cérémonie prononça le nom de Jacqueline Pascal, à laquelle le prix était décerné, celle-ci était absente. Mais un ami de sa famille était là qui se leva pour remercier en vers l'assemblée et son président au nom de la jeune Jacqueline. Cet ami des Pascal était le grand Corneille. Cette anecdote était inconnue, ainsi que les vers de Corneille qui s'y rattachent. Nous les avons trouvés aussi dans le Recueil de Marguerite Périer. Ces vers inédits de l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte* sentent fort l'improvisation, et, à dire vrai, ne valent pas même ceux de Jacqueline. Toutefois, il nous a paru qu'on pouvait les ajouter à tant d'autres mauvais vers que les éditions complètes ont recueillis, et que la gloire de Corneille les pouvait supporter.

REMERCIMENT *fait sur-le-champ par M. de Corneille, lorsque le prix fut adjugé aux stances précédentes* [1].

Pour une jeune muse absente,
Prince, je prendrai soin de vous remercier;
Et son âge et son sexe ont de quoi convier
A porter jusqu'au ciel sa gloire encor naissante.
De nos poëtes fameux les plus hardis projets
Ont manqué bien souvent d'assez justes sujets
Pour voir leurs muses couronnées;
Mais c'en est un beau qu'aujourd'hui
Une fille de douze années.
A seule de son sexe eu des prix sur ce Puy [2].

[1] *Ibid.*, p. 663.

[2] Le Puy de l'immaculée conception de la Vierge. C'était une fête poétique qui se célébrait dans beaucoup de villes. Nous avons tenu entre les mains un recueil de poésies couronnées sur le Puy de l'immaculée conception de la Vierge, à Caen, de 1710 à 1781.

Jacqueline absente avait été suppléée par Corneille; mais elle ne voulut pas qu'on l'accusât d'ingratitude, et l'année suivante, à la même cérémonie, elle adressa elle-même à l'assemblée un remercîment en vers. Nous le donnons ici pour achever cette anecdocte de la jeunesse de Jacqueline Pascal.

REMERCIMENT *pour le prix des stances, l'année suivante.* — Décembre 1641 [1].

Prince, dont la bonté s'égalant au mérite
Au plus chétif objet rencontre des appas,
Recevant un bonheur que je n'espérois pas,
Trouvez bon que ma muse en revanche s'excite.
Je sens son mouvement; mais, dans cette fureur,
Ma foiblesse ne peut exprimer ma ferveur,
Ni jusques à quel point cette faveur me touche.
Et toutefois je veux qu'on sache par ma bouche
Les sentiments que j'ai du don que j'ai reçu.
Pour vous, dans cet honneur dont mes vers sont indignes,
Vous imitez Jésus dont les bontés insignes
Obligent les mortels qui ne l'ont jamais vu.

Jacqueline avait alors quinze ans. Ses agréments personnels, son charmant caractère, sa modestie, son enjouement, ses talents, sa réputation, en faisaient l'ornement de tout ce qu'il y avait à Rouen de sociétés élégantes et distinguées. Elle y vécut cinq ou six ans, jusqu'au milieu de l'année 1646, c'est-à-dire, jusqu'à l'âge de vingt ans, pieuse et régulière, mais sans aucune exagération, bien éloignée de penser à jamais entrer en religion, plus d'une fois recherchée en mariage, croissant en grâce et en talent sous les ailes d'une famille incomparable, parmi les amis

[1] *Ibid.*, p. 664

de son père et de son frère, et presque sous la conduite du grand Corneille, qui était alors dans toute la force de son génie et dans le plus grand éclat de sa gloire. Elle continua de faire des vers de toute espèce et sur toutes sortes de sujets, des chansons, des épigrammes, des stances. Nous donnons ici les diverses pièces que nous avons pu recueillir de cette période de sa vie, sans nul autre ordre que celui des dates, quand nous avons pu les trouver.

SONNET *de dévotion*. — Février 1640 [1].

Grand et parfait auteur de la terre et de l'onde,
Créateur et soutien du moindre des mortels,
Je viens avec respect au pied de tes autels
Implorer la bonté qui maintient tout le monde.

C'est là qu'avec raison tout mon espoir se fonde,
Et c'est là qu'attendant les décrets éternels,
Je brave les démons et leurs desseins cruels,
Et que j'entends sans peur le tonnerre qui gronde.

Mais la force du mal qui m'accable les sens
Rend mon cœur abattu, mes desseins impuissants,
Et modère le feu qui ranimoit mon zèle.

Grand Dieu! si je finis dans ces froides langueurs,
Conserve pour le moins mes sincères ardeurs,
Et fais que mon amour ne puisse être mortelle.

ÉPIGRAMME *à sainte Cécile* [2]. — Novembre 1640.

Noble fille du ciel, quand ton cœur généreux,
Après avoir franchi mille pas dangereux,
Se sentit consumé d'une divine flamme,

[1] *Ibid.*, p. 662.
[2] *Ibid.*, 663.

Ton esprit transporté trouva son feu si doux
Qu'à l'instant tu voulus en brûler ton époux ;
Tu lui fis bonne part des ardeurs de ton âme ;
Et toutefois ton zèle alloit toujours croissant.
Mais cessons d'admirer cette sainte aventure :
Le feu qui te brûloit est de cette nature
Que plus on le prodigue et plus il se ressent.

CHANSON [1].

Sombres déserts, retraite de la nuit,
Sacré refuge du silence,
Un malheureux à qui le monde nuit
Ne vient pas par ses cris vous faire violence.
Son tourment est si doux qu'il n'en veut pas guérir :
Il ne vient pas se plaindre, il ne veut que mourir.

Par son trépas dans les lieux habités
On sauroit les maux de son âme,
Mais dans ces bois toujours inhabités
Il vient cacher sa mort pour mieux couvrir sa flamme,
Ne craignez pas ses pleurs en le voyant périr :
Il ne vient pas se plaindre, il ne vient que mourir.

SONNET *fait sur des rimes* [2].

Vos discours rigoureux me donnent de la *peur;*
Mais malgré vos mépris j'aurai cet *avantage*
Que votre œil a toujours la douceur en *partage*
Pour amoindrir mon mal par un regard *flatteur*.
Je sers vos doux attraits avecque tant d'*ardeur,*
Je trouve tant de charme en leur rendant *hommage,*
Que quand j'y souffrirois un insigne *dommage*
Je croirois en mourant recevoir de l'*honneur*.
Mon âme est pour vos coups une illustre *matière,*
Qui pour vous contenter se donne tout *entière*
A des traits qui jamais ne furent sans *effet*.
Je meurs pour satisfaire à votre injuste *envie,*

[1] *Ibid.*, p. 669.
[2] *Ibid.*, p. 667.

Mais jettés un soupir, et mon âme *ravie*
Recevra le trépas comme un bonheur *parfait*.

STANCES *contre l'Amour* [1]. — Février 1642.

Imprudent ennemi, vainqueur des foibles âmes,
Qui n'a pour nous dompter que d'impuissantes flâmes;
Déité sans pouvoir comme sans jugement,
Amour, quitte cet arc dont tu nous veux combattre;
Son usage inutile, en ton aveuglement,
Ne peut blesser que ceux qui se laissent abattre.

Tes feux sont sans effet et tes flèches sans force,
Quand le cœur a goûté d'une plus douce amorce,
Et lorsque la vertu se le peut asservir.
C'est là le beau rempart qui doit garder une âme,
Et c'est le seul moyen dont on doit se servir
Pour garantir un cœur du venin de ta flâme.

C'est ce bel ennemi dont l'esclat te surmonte,
Dont la beauté sans fard te chasse et te fait honte,
A l'abord seulement qu'il s'empare d'un cœur;
Et c'est le seul lien qui retient ma franchise
Libre de ton servage, et de cette rigueur
Qui fait que la raison te fuit et te méprise.

L'esprit le moins subtil est vainqueur de tes charmes,
Il méprise tes feux sans redouter tes armes,
Alors que la raison ternit tes faux attraits.
Qui veut te résister est aussitôt le maître,
Et si peu de puissance accompagne tes traits
Que qui n'est pas vainqueur veut bien ne le pas être.

SUITE DES STANCES *contre l'Amour, à mademoiselle de Beuvron, en lui envoyant les précédentes* [2].

Ce n'est pas que par là je veuille faire entendre
Qu'il ne soit pas d'objet capable de nous prendre,

[1] *Ibid.*, p. 664.
[2] *Ibid.*, p. 665.

Que tous également nous soient indifférents;
Les beaux yeux de Beuvron nous servent d'assurance
Qu'il s'en peut rencontrer qui, sans être tyrans,
Donnent des sentiments hors de l'indifférence.

Il est vray que ces yeux sont partout redoutables,
Il est vray que leurs coups toujours inévitables
N'ont rien vu dans les cœurs qui pût leur résister.
Mais ne te vante point, amour, de cette gloire :
Ses yeux, quoy qu'assez beaux pour pouvoir tout dompter,
Doivent à sa vertu l'honneur de leur victoire.

Ainsi les traits divins dont ils blessent les âmes
Ne tiennent rien, amour, des gênes ni des flâmes
Où tu fais succomber tes foibles partisans.
Avec eux la raison conserve son usage,
Et c'est par ses conseils que les moins complaisants
Ont pour eux des respect qui vont jusqu'à l'hommage.

Cesse donc de prétendre à l'empire du monde :
C'est à cette beauté qui n'a point de seconde
Qu'est réservé l'honneur de vaincre l'univers.
Ne combats point du sort les ordres infaillibles,
Et pense qu'en cédant à tant d'appas divers
On cède à la vertu qui les rend invincibles.

SONNET *sur la guérison apparente du roy Louis XIII* [1].
— Avril 1643.

Enfin, vaines grandeurs, vous êtes impuissantes,
Et ce nombre infini de tant de courtisans
Ne pouvoit empêcher que la mort triomphante
Ne portât au cercueil le plus beau de mes ans.

Ces petits rejettons, dont la vertu naissante
Porte déjà l'effroy jusqu'aux lieux plus puissants,
Ne servoient qu'à pleurer cette mort apparente
Et rendre en les quittant mes ennuys plus cuisants.

[1] *Ibid.*, p. 665.

Mais quoyqu'en ces douceurs mon âme fût ravie,
Pour le bien de l'État je demandois la vie,
Quand le ciel entendit un si juste dessein.

Pour amoindrir mon mal il fallait des miracles,
Et si je fus guéri malgré tous ces obstacles,
C'est ma seule vertu qui fut mon médecin.

SONNET à *la reyne sur sa régence* [1]. — May 1643.

Commencez, grande Reyne, un règne de merveilles.
Puisque notre bonheur ne dépend que de vous,
Semez par l'univers vos vertus sans pareilles;
Rendez de vos beaux faits les plus grands Roys jaloux.

Continuez les soins de vos divines veilles,
Et que votre bonté fasse connoître à tous
Qu'en vain mille terreurs ont frappé nos oreilles
Pour un gouvernement que vous rendez si doux.

Politique indiscret, parle sans violence;
Ne dis plus pour troubler notre heur dans sa naissance
Qu'une douceur de femme est un foible soutien.

Apprends à respecter ton illustre princesse,
Dont l'esprit tout divin sait joindre avec adresse
La douceur de son sexe à la force du tien.

STANCES *pour une dame amoureuse d'un homme qui n'en savoit rien.* — Septembre 1643 [2].

Imprudente divinité,
Injuste et fâcheuse chimère,

[1] *Ibid.*, p. 666.
[2] *Ibid.* Ces stances avaient été adressées à Benserade, comme on le voit dans les œuvres de ce dernier, édit. de 1697, t. 1er, p. 77. *Vers de mademoiselle Pascal pour une dame de ses amies, sous le nom d'Amarante, amoureuse de Tircis.*

Dont le pouvoir imaginaire
Tourmente une jeune beauté,
Amour, que ton trait est nuisible,
Et que tu parois insensible
A tant de plaintes et de vœux!
Alors qu'Amarante soupire
Tyrcis est exempt de tes feux
Et ne connoît point ton empire.

Tandis que ses yeux innocents
Enchantent le cœur d'Amarante,
Et que cette flamme naissante
A déjà des effets puissants,
Cette belle par une œillade
Montre qu'elle a l'esprit malade
Et quelle chérit sa langueur.
Mais ta rigueur inconcevable [1]
Rend cet adorable vainqueur
Autant insensible qu'aimable.

La grâce qu'on voit en son port,
Et sa douceur incomparable,
Est un écueil inévitable
Où sa raison perd son effort.
Son ardeur qui toujours augmente
Devient enfin si véhémente
Qu'elle ne la peut plus céler [2] :
Chacun de nous la voit paroître,
Et le seul qu'elle veut toucher
Seul ne sçait pas la reconnoître [3].

Peut-être s'il savoit un jour
L'ardeur de cette belle [4] flâme,
La pitié feroit en son âme

[1] Édit. de Benserade : *incomparable.*
[2] Édit. : *cacher.*
[3] Édit. : *Est seul qui ne le peut connoître.*
[4] Édit. : *d'une si sainte* fl.

Ce que n'a jamais pu l'amour.
Mais tant de soupirs qu'elle pousse
Par une voix plaintive et douce,
Ne découvrant point ses désirs,
Son Tyrcis n'y peut rien comprendre,
Et ne pousse point de soupirs
Puisqu'il ne les sçait pas entendre.

Jeune [1] et capricieux enfant,
Que tu te vas donner de blâme!
Pour avoir pu vaincre une femme,
Crois-tu te voir plus triomphant?
Non, non, et par cette injustice
Tu montres bien que ta malice
Est jointe avec peu de pouvoir.
Si la force suivoit tes armes,
Tyrcis pourroit s'en émouvoir,
Ou du moins connoître leurs charmes.

Et toi dont j'ai dépeint l'ardeur,
Aimable et divine Amarante,
Si ton âme n'en est contente,
Il faut en blâmer ma froideur.
Si ce qui te rend insensée
Pouvoit échauffer ma pensée,
J'y travaillerois plus d'un jour.
Mais ne m'en donne point de blâme,
Puisqu'il faut avoir de l'amour
Pour mieux discourir de ta flâme.

SÉRÉNADE.

Bannissez le sommeil, belle et chaste Clarice,
Ouvrez, ouvrez les yeux et ne permettez pas
Que l'on reproche à vos appas
De joindre à leur pouvoir cet excès d'injustice

[1] Édit. : *foible* et cap.

Qu'au temps où vos rigueurs me forcent de veiller
Vous puissiez sommeiller.

Prenez part aux douleurs dont mon âme est atteinte,
Ecoutez mes soupirs et voyez ma langueur.
Si vous me refusez le cœur,
Au moins prêtez l'oreille aux accents de ma plainte;
Et puisque vos rigueurs me forcent de veiller,
Cessez de sommeiller.

VERS.

A bas, à bas ces fleurs!
Vous profanez ce verre.
Le fade émail de ces couleurs
N'est bon que pour des pots de terre.
C'est pervertir l'ordre des choses.
Un métal si divin
N'est pas fait pour des roses:
Il est fait pour du vin.

STANCES. *Consolation sur la mort d'une Huguenote*[1]. — May 1645.

Philis, apaisez vos douleurs;
C'est assez répandre de pleurs
Pour la perte de votre amie;
Cessez ce violent transport
Qui s'attaquant à votre vie
Livreroit la mienne à la mort.

Finissez tous ces déplaisirs;
La mort est sourde à vos soupirs,
Comme elle est aveugle à vos larmes.
Si le ciel l'eût faite autrement,
Elle eût respecté tant de charmes
Qu'elle a détruits en un moment.

[1] Rec. de M. Périer, p. 668.

Mais quoy! rien n'échappe ici-bas.
Et la laideur et les appas
Ressentent ses coups redoutables;
Les heureux, les infortunés,
Les innocents et les coupables
Sont au même but destinés.

Tout est dans l'instabilité;
La plus ferme félicité
Se perd dès qu'elle est découverte;
Et vous même enfin quelque jour
Ferez pleurer pour votre perte
Ceux qui pleurent pour votre amour.

Ce n'est pas que par mon discours
Je prétende arrêter le cours
D'une tristesse raisonnable;
Moy-même j'ai part au malheur,
Et par une pitié louable
J'accompagne votre douleur.

J'excuse votre déplaisir,
En ce qu'il ne pouvoit choisir
Une matière plus illustre.
Cloris fut chef-d'œuvre des cieux,
Et c'est en son cinquième lustre
Que le destin l'ôte à nos yeux.

Mais ce qui peut mieux excuser
La douleur que vous peut causer
Sa perte trop inopinée,
C'est qu'en mourant le ciel voulut
Que son hérésie obstinée
Laissât douter de son salut.

Mais non, sans doute qu'à la mort
Son esprit devenu plus fort
Reçut la céleste lumière,
Et qu'étant presque détaché
Du poids de sa masse grossière,

Il reconnut d'avoir péché.

Aussi, grand Dieu! si l'amitié
Peut émouvoir quelque pitié
Pour un chef-d'œuvre sans exemple,
Oyez les vœux que désormais
Nous irons faire en votre temple
Pour celle qui n'y fut jamais.

Hélas! son malheur seulement
Causa son endurcissement
A vivre dans son hérésie,
Et son zèle la décevoit,
Recevant pour la mieux choisie
La foy que son père approuvoit.

Vous l'enrichîtes à nos yeux
De ces dons les plus précieux
Dont vous ornez les belles âmes,
Et son ardente charité
Brûloit de vos divines flâmes
Son cœur rempli de piété.

Sans cesse elle espéroit en vous,
Et toujours son soin le plus doux
Étoit de vous être fidèle.
Hélas! dans son aveuglement
Lui donnâtes-vous tant de zèle
Pour la perdre éternellement?

Mon Dieu, je ne pénètre pas
Dans les secrets dont icy-bas
Vous nous ôtez la connoissance;
Mais j'espère en votre équité,
Et crois que votre providence
Suit les loix de votre bonté.

Ainsi, Philis, c'est trop pleurer;
Dieu vous permettant d'espérer
Défend une douleur plus ample;

Réglez-vous sur ses volontés,
Et suivez en cela l'exemple
De celle que vous regrettez.

Nous voici arrivés à l'année 1646 : toute la famille Pascal se convertit, c'est-à-dire, passa d'une piété convenable à la dévotion proprement dite. Blaise Pascal se jeta dans cette route nouvelle avec son ardeur accoutumée : il y entraîna sa sœur Jacqueline.

II.

1646 à 1652.

Une fois entrée dans la dévotion, à la fin de l'année 1646, Jacqueline ne s'arrêta qu'au dernier terme, l'entier renoncement au monde et la prise de l'habit religieux à Port-Royal, en 1652.

Déjà à Rouen, elle avait lu les écrits des plus célèbres jansénistes. En 1647, Blaise Pascal étant venu s'établir à Paris, sa sœur l'y accompagna. Ils se mirent en rapport avec Port-Royal, et Jacqueline prit M. Singlin pour directeur. Pendant ce temps, elle écrivait souvent à sa sœur Gilberte, madame Périer, qui habitait Clermont avec son mari et ses enfants. Nous avons plusieurs lettres d'elle de cette époque. La première est le récit d'une visite que Descartes fit à Pascal, comme nous l'apprend Baillet dans la *Vie de Descartes*, seconde partie, p. 330, d'après une lettre manuscrite de Descartes à Mersenne, du 4 avril 1648.

Paris, le 25 septembre 1647.

Ma chère sœur [1], j'ay différé à t'écrire parceque je voulois

[1] M. Libri a le premier publié cette lettre dans le *Journal des*

te mander tout au long l'entreveüe de M. Descartes et de mon frère; et je n'eus pas le loisir hier de te dire que dimanche au soir M. Habert [1] vint icy accompagné de M. de Montigny de Bretagne qui me venoit dire, au deffaut de mon frère qui étoit à l'église, que M. Descartes, son compatriote et bon ami [2], avoit fort témoigné avoir envie de voir mon frère, à cause de la grande estime qu'il avoit oüi faire de M. mon père et de luy, et que pour cet effet il l'avoit prié de venir voir s'il n'incommoderoit point mon frère, parcequ'il sçavoit qu'il étoit malade, en venant céans le lendemain à neuf heures du matin. Quand M. de Montigny me proposa cela, je fus assez empêchée de répondre, à cause que je sçavois qu'il a peine à se contraindre et à parler, particulièrement le matin; néantmoins je ne crus pas à propos de le refuser, si bien que nous arrêtâmes qu'il viendroit à dix heures et demie le lendemain; ce qu'il fit avec M. Habert, M. de Montigny, un jeune homme de soutane, que je ne connois pas [3], le fils de M. de Montigny et deux ou trois autres petits garçons. M. de Roberval, que mon frère en avoit averti, s'y trouva; et là, après quelques civilitez, il fut parlé de l'instrument qui fut fort admiré, tandis que M. de Roberval le montroit. Ensuite on se mit sur le vuide, et M. Descartes, avec un grand sérieux, comme on lui contoit une expérience, et qu'on luy demanda ce qu'il croyoit

Savants, 1839, p. 554. Nous la donnons de nouveau d'après le Recueil de mademoiselle Périer (*Suppl. fr.*, 1485), et le manuscrit de l'Oratoire, n° 160. Dans le Recueil de mademoiselle Périer, à la fin de la lettre, on lit ces mots : *Copié sur l'original*. Les deux copies offrent en quelques endroits des leçons différentes.

[1] Évidemment Habert de Montmor, le Mécène des savants de cette époque.

[2] Manuscrit de l'Oratoire : *intime* ami.

[3] Manuscrit de l'Oratoire : *que je ne sçai pas qui c'est.*

qui fût entré dans la seringue, dit que c'étoit de la [1] matière subtile; sur quoy mon frère luy répondit ce qu'il put; et M. de Roberval [2], croyant que mon frère auroit peine à parler, entreprit avec un peu de chaleur M. Descartes, avec civilité pourtant, qui luy répondit avec un peu d'aigreur qu'il parleroit à mon frère tant que l'on voudroit, parcequ'il parloit avec raison, mais non pas à luy qui parloit avec préoccupation; et là-dessus, voyant à sa montre qu'il étoit midy, il se leva parce qu'il étoit prié de dîner au faubourg Saint-Germain, et M. de Roberval aussi; si bien que M. Descartes l'y mena dans un carosse où ils étoient tous deux seuls, et là ils se chantèrent goguettes, mais un peu plus fort que jeu [3], à ce que nous dit M. de Roberval, qui revint ici l'après-dînée, où il trouva M. Dalibray.

J'avois oublié de te dire que M. Descartes, faché d'avoir été si peu céans, promit à mon frère de le venir revoir le lendemain à huit heures. M. Dalibray, à qui on l'avoit dit le soir, s'y voulut trouver, et fit ce qu'il peût pour y mener M. Lepailleur que mon frère avoit prié d'avertir de sa part; mais il fut trop paresseux pour y venir, et si, ils [4] devoient dîner, M. Dalibray et luy, assez proche d'icy. M. Descartes venoit icy en partie pour consulter le mal de mon frère, sur quoy il ne luy dit pas pourtant grand'chose; seulement il luy conseilla de se tenir tout le jour au lit jusqu'à ce qu'il fut las d'y être, et de prendre force

[1] Manuscrit de l'Oratoire : de *sa* m.

[2] Sur les rapports de Pascal, de Roberval et de Descartes, voyez t. Ier, *Préface de la nouvelle édition*, p. 46; et dans les *Fragments de philosophie cartésienne* l'article intitulé : *Roberval philosophe*, p. 242.

[3] Recueil de M. Périer, p. 8 : plus fort qu'*icy*.

[4] *Ibid.* : et ils d.

bouillons. Ils parlèrent de bien d'autres choses, car il y fut jusqu'à onze heures; mais je ne sçaurois qu'en dire, car pour hier je n'y étois pas, et je ne le pus sçavoir; car nous fusmes embarrassez toute la journée à luy faire prendre son premier bain. Il trouva que cela luy faisoit un peu mal à la teste; mais c'est qu'il le prit trop chaud; et je crois que la seignée au pied de dimanche au soir luy fit du bien; car lundy il parla fort toute la journée, le matin, à M. Descartes, et l'après dînée à M. de Roberval contre qui il disputa longtems sur beaucoup de choses qui appartiennent autant à la théologie qu'à la physique, et cependant il n'en eut point d'autre mal que de suer beaucoup la nuit et de fort peu dormir; mais il n'en eut point les maux de teste que j'attendois après cet effort. Madame Habert [1] se porte bien à cette heure; je crois qu'elle est hors de danger; elle revomissoit tout ce qu'elle prenoit, jusqu'aux bouillons.....

Dis à M. Ausoult [2] que selon sa lettre mon frère écrivit au P. Mersène l'autre jour pour sçavoir de luy quelles raisons M. Descartes apportoit contre la colonne d'air, lequel fit réponse assez mal écritte (à cause qu'il a eu l'artère du bras droit coupée en le seignant, dont il sera peut-être estropié). Je lus pourtant que ce n'étoit pas M. Descartes (car, au contraire, il la croit fort, mais par une raison que mon frère n'approuve pas), mais M. de Roberval qui étoit contre; et aussi il luy témoignoit [3] l'envie que M. Descartes avoit de le voir, et l'instrument aussi. Mais nous prenions tout cela pour civilité.....

[1] Toute cette phrase manque dans le Rec. de M. Périer.

[2] Sur M. Ausoult, voyez t. 1er, *Appendice*, nº 3, p. 350, et 374.

[3] Rec. de M. P. : témoi*gna* l'envie. Man. de l'Oratoire : témoign*oit assez* l'envie.

Dis [1] à M. Duménil, si tu le vois, qu'une personne qui n'est plus mathématicien, et d'autres qui ne l'ont jamais été, baisent les mains à un qui l'est tout de nouveau. M. Ausoult t'expliquera tout cela; je n'ay ni le tems ni la patience. Adieu, je suis, ma chère sœur, etc.

L'autre lettre de Jacqueline à Gilberte trahit déjà une dévotion très-vive. On y sent comme la fermentation de la grande résolution que Jacqueline accomplira bientôt.

A Paris, ce 24 mars 1648 [2].

MA CHÈRE SŒUR,

Je reçus hier au soir seulement ta lettre du 22 janvier, mais ce ne fut pas avec une petite consolation. Je me réjouis de tout mon cœur de cette heureuse rencontre que tu m'as mandée; je la prends pour une grâce d'autant plus grande que j'en suis véritablement indigne. Si tu étois mon confesseur je t'en dirois peut-être davantage, mais cela suffit pour t'obliger à me recommander de tout ton cœur au Fils et à la Mère, afin qu'ils obtiennent pour moy par les mérites de sa mort les grâces qui me sont nécessaires. Tu n'y oublieras pas toute notre maison, c'est pourquoy je ne t'en parle point. Je te prie seulement qu'un des sujets de tes prières du premier jeudy soit la manifestation publique, ou pour le moins la manifestation particulière à certaines personnes, d'une chose de conséquence qui est occulte et dont les effets sont étonnants,

[1] Cette fin manque dans le Rec. de M. P.

[2] Rec. de M. P., p. 370. Le manuscrit donne la date de 1644; c'est une erreur : à cette époque Jacqueline était à Rouen, et n'avait pas encore vu M. Singlin. Nous pensons qu'il faut lire 1648.

disant à Dieu, avec J.-C. : Mon Père, s'il est possible, c'est-à-dire, si c'est pour votre gloire, et y ajoutant pourtant toujours : votre volonté soit faite, afin qu'il plaise à Dieu d'envoyer sa lumière dans les cœurs plutôt que dans les esprits. Ça été le sujet d'une grande partie de mes prières depuis quelque temps, j'entends de ces prières qui ne sont qu'un désir du cœur, comme dit M. de Saint-Cyran. Je t'en prie derechef, car j'affectionne cela infiniment, et pour Dieu seul, ce me semble, c'est-à-dire, afin qu'il ne se fasse ou pense rien contre son ordre. Si je te voyois, je te dirois tout cela avec joye de pouvoir ouvrir mon cœur; Dieu ne veut pas que j'aye cette consolation : qu'il en soit béni! Je tâcherai de ne le pas vouloir aussi, tant qu'il ne le voudra pas. Les chrétiens ont cet avantatage, que s'il leur est défendu de s'abandonner aux plaisirs du monde, il leur est aussi défendu de s'attrister des malheurs qui y arrivent, et même il leur est commandé de s'en réjouir; et comme les uns sont sans difficulté plus fréquents que les autres, leur joye est bien plus continuelle; aussi N. S. J.-C. dit que personne ne la leur pourra ôter; et, en effet, il faut dire comme l'apôtre dit sur un autre sujet : Qui pourra affliger celui à qui tous les maux tiennent lieu de joyes?

Quand je m'aperçois qu'il semble que je te veuille instruire, ce qu'à Dieu ne plaise que j'entreprenne ainsi sans raison ny mission, il me souvient d'avoir ouy dire un beau mot à M. Singlin, que lorsque nous prions Dieu ce n'est pas pour le faire ressouvenir de nos besoins qu'il sait tous, comme dit J.-C., mais pour nous en souvenir nous-mêmes; je te dis la même chose une fois pour toutes, afin que cela te demeure dans l'esprit. Prie Dieu pour moy, mais tout de bon; rends-lui aussi grâce pour tous, et pour mon frère quelques prières et quelques actions de

grâces particulières. Je te mande tout ce qui me vient à la pensée. Encore un coup, prie Dieu pour moy, j'en ai besoin; prie-le qu'il passe l'éponge pour ainsi dire sur tout le tems que j'ay perdu et les occasions que j'ay négligées et les conjonctures favorables que j'ay refusées; elles sont sans nombre; prie-le qu'il ait agréable l'obéissance que je rends, en me procurant à moi-même des biens qui sont infinis et dont je suis indigne, etc.

AUTRE LETTRE A LA MÊME.

Ce 1er avril 1648.

Nous ne savons [1] si celle-cy sera sans fin aussi bien que les autres [2], mais nous savons bien que nous voudrions bien écrire sans fin. Nous avons icy la lettre de M. de Saint-Cyran, *de la Vocation*, imprimée depuis peu sans approbation ni privilége, ce qui a choqué beaucoup de monde. Nous la lisons; nous te l'envoyerons après; nous serons bien aise d'en avoir ton sentiment et celui de M. mon père : elle est fort relevée.

Nous avons plusieurs fois commencé à t'écrire, mais j'en ay été retenu par l'exemple et par les discours, ou, si tu veux, par les rebufades que tu sçais [3]; mais après

[1] Le Rec. de M. Périer, p. 359, dit que cette lettre a été copiée sur l'original de la main de mademoiselle Jacqueline Pascal. Elle est évidemment écrite par celle-ci en son nom et au nom de son frère. Il est aisé en effet d'y retrouver plus d'une idée de Pascal sous la plume de Jacqueline. C'est pourquoi nous l'avons aussi imprimée parmi les lettres de Pascal, t. 1er, p. 408.

[2] Ceci prouverait que nous ne possédons pas toute la correspondance du frère et des deux sœurs.

[3] Sur ces rebufades, voyez plus haut, p. 33.

nous en être éclaircis tant que nous avons pû, je crois qu'il faut y apporter quelque circonspection; et s'il y a des occasions où l'on ne doit pas parler de ces choses, nous en sommes dispensés. Car, comme nous ne doutons point l'un de l'autre, et que nous sommes comme assurés mutuellement que nous n'avons dans tous ces discours que la gloire de Dieu pour objet, et presque point de communication hors de nous-mêmes, je ne vois point que nous puissions avoir de scrupule tant qu'il nous donnera ces sentiments. Si nous ajoutons à ces considérations celle de l'alliance que la nature a faite entre nous, et à cette dernière celle que la grâce y a faite; je crois que bien loin d'y trouver une deffense, nous y trouverons une obligation, car je trouve que notre bonheur a été si grand d'être unis de la dernière sorte, que nous nous devons unir pour le reconnoître et pour nous en réjouir. Car il faut avouer que c'est proprement depuis ce temps (que M. de Saint-Cyran veut qu'on appelle le commencement de la vie) que nous devons nous considérer comme véritablement parents, et qu'il a plû à Dieu de nous joindre aussi bien dans son nouveau monde par l'esprit, comme il avoit fait dans le terrestre par la chair.

Nous te prions qu'il n'y ait point de jour où tu ne le repasses en ta mémoire, et de reconnoître souvent la conduite dont Dieu s'est servi en cette rencontre, où il ne nous a pas seulement fait frères les uns des autres, mais encore enfants d'un même père; car tu sais que mon père nous a tous prévenus et comme conçus dans le dessein [1]. C'est en quoy nous devons admirer que Dieu nous ait donné et la figure et la réalité de cette alliance. Car, comme nous avons souvent dit entre nous, les choses corporelles ne

[1] Cette phrase est inachevée, ou il faut lire ce d.

sont qu'une image des spirituelles, et Dieu a représenté les choses invisibles dans les visibles. Cette pensée est si générale et si utile, qu'on ne doit point laisser passer un espace notable de temps sans y songer avec attention. Nous avons discouru assez particulièrement du rapport de ces deux sortes de choses; c'est pourquoy nous n'en parlerons pas icy, car cela est trop long [1] pour l'écrire, et trop beau pour ne t'être pas resté dans la mémoire; et, qui plus est, nécessaire absolument suivant mon avis; car comme nos péchez nous tiennent enveloppés parmi les choses corporelles et terrestres, et qu'elles ne sont pas seulement la peine de nos péchez, mais encore l'occasion d'en faire de nouveaux et la cause des premiers, il faut que nous nous servions du lieu même où nous sommes tombés pour nous relever de notre chûte. C'est pourquoy nous devons bien ménager l'avantage que la bonté de Dieu nous donne de nous laisser toujours devant les yeux une image des biens que nous avons perdus, et de nous environner, dans la captivité même où sa justice nous a réduits, de tant d'objets qui nous servent d'une leçon continuellement présente; de sorte que nous devons nous considérer comme des criminels dans une prison toute remplie des images de leur libérateur et des instructions nécessaires pour sortir de la servitude; mais il faut avouer qu'on ne peut apercevoir ces saints caractères sans une lumière surnaturelle. Car comme toutes choses parlent de Dieu à ceux qui le connoissent, et qu'elles le découvrent à ceux qui l'aiment, ces mêmes choses le cachent à tous ceux qui ne le connoissent pas. Aussi l'on voit que dans les ténèbres du monde, on les suit par un aveuglement brutal, que l'on s'y attache, et qu'on en fait la der-

[1] Le manuscrit : *bon*.

nière fin de ses désirs; ce qu'on ne peut faire sans sacrilége; car il n'y a qu'un Dieu qui doive être la dernière fin comme lui seul est le principe. Quelque ressemblance que la nature créée ait avec son Créateur, et encore que les moindres choses et les plus petites et les plus viles parties du monde représentent au moins par leur unité la parfaite unité qui ne se trouve qu'en Dieu, on ne peut pas légitimement leur porter le souverain respect, parce qu'il n'y a rien de si abominable aux yeux de Dieu et des hommes que l'idolâtrie, à cause qu'on y rend à la créature l'honneur qui n'est dû qu'au Créateur. L'Écriture est pleine des vengeances que Dieu a exercées sur ceux qui en ont été coupables, et le premier commandement du décalogue, qui enferme tous les autres, deffend sur toutes choses d'adorer les images. Car, comme il est beaucoup plus jaloux de nos affections que de nos respects, il est visible qu'il n'y a point de crime qui lui soit plus injurieux ny plus détestable que d'aimer souverainement les créatures, quoiqu'elles le représentent.

C'est pourquoy ceux à qui Dieu fait connoître ces grandes vérités, doivent user de ces images pour jouir de celui qu'elles représentent, et ne demeurer pas éternellement dans cet aveuglement charnel et judaïque qui fait prendre la figure pour la réalité; et ceux que Dieu par la régénération a relevés gratuitement du péché (qui est le véritable néant, parce qu'il est contraire à Dieu qui est le véritable Être), pour leur donner une place dans son Église qui est son véritable temple, après les avoir retirés gratuitement du néant au jour de leur création pour leur donner une place dans l'univers, ont une double obligation de le servir et de l'honorer, puisqu'en tant que créatures ils doivent se tenir dans l'ordre des créatures et ne pas profaner le lieu qu'ils remplissent, et qu'en tant que

chrétiens ils doivent sans cesse aspirer à se rendre dignes de faire partie du corps de Jésus-Christ, mais qu'au lieu que les créatures qui composent le monde s'acquittent de leurs obligations en se tenant dans une perfection bornée, parce que la perfection du monde est aussi bornée, les enfants de Dieu ne doivent point mettre de limites à leur pureté et à leur perfection, parce qu'ils font partie d'un corps tout divin et infiniment parfait, comme on voit que Jésus-Christ ne limite point le commandement de la perfection et qu'il nous en propose un modèle où elle se trouve infinie, quand il dit : « Soyez donc parfaits comme « votre Père céleste est parfait. » Aussi c'est une erreur bien préjudiciable parmi les chrétiens, et parmi ceux-là même qui font profession de piété, de se persuader qu'il y ait un certain degré de perfection dans lequel on soit en assurance, et qu'il ne soit pas nécessaire de passer, puisqu'il n'y en a point qui ne soit mauvais si on s'y arrête, et dont on puisse éviter de tomber qu'en montant plus haut.

Etienne Pascal étant venu voir ses deux enfants à Paris au mois de mai 1648, Jacqueline lui demanda la permission de se faire religieuse. Il ne put se résoudre à un tel sacrifice. Jacqueline se réduisit donc pour le moment à la demande de quinze jours de retraite à Port-Royal. Il ne s'agit, il est vrai, que d'une retraite bien courte; mais toute la lettre respire, avec la plus humble obéissance aux volontés de son père, la passion invincible de la solitude et de la vie monastique.

A Paris, ce 19 juin 1648 [1].

MONSIEUR MON PÈRE,

Comme l'ingratitude est le plus noir de tous les vices, tout ce qui en approche est si horrible qu'il ne peut pas seulement tomber dans la pensée d'une personne qui aime tant soit peu la vertu; et parceque l'oubli des bienfaits que l'on a reçus de quelqu'un (surtout quand ils sont grands et qu'ils ont été presque continuels) en est d'ordinaire un effet, et que le manque de confiance en cette même personne ne peut être l'effet que de cet oubli, je croirois faire un crime d'en manquer en cette occasion, encore qu'il soit vray que je souhaite beaucoup ce que je vous prie de m'accorder, et que ce soit l'ordinaire de ceux qui souhaitent de craindre aussi.

Avant toutes choses, je vous conjure, mon père, au nom de Dieu (que nous devons seul considérer en toutes matières, mais particulièrement en celle-cy), de ne vous point étonner de la prière que je vais vous faire, puisqu'elle ne choque en rien la volonté que vous m'avez témoigné que vous aviez. Je vous conjure aussi par tout ce qu'il y a de plus saint de vous ressouvenir de la prompte obéissance que je vous ai rendue sur la chose du monde qui me touche le plus, et dont je souhaite l'accomplissement avec autant d'ardeur. Vous n'avez pas oublié sans doute cette soumission si exacte; vous en parûtes trop satisfait pour qu'elle soit sitost sortie de votre esprit. Dieu m'est témoin que je crois avoir fait mon devoir d'en user ainsi, et que ce

[1] Rec. de M. P., p. 362. Le *Recueil d'Utrecht* a publié quelques phrases de cette lettre, p. 254.

que je vous en dis n'est que pour vous faire comprendre que toutes mes maximes me portent à ne rien entreprendre d'important que par votre consentement, et que jamais il ne m'arrivera de vous fâcher, s'il m'est possible; je prie Dieu de vous l'imprimer aussi bien dans la pensée qu'il l'est dans mon cœur. Après cela, mon Père, je ne doute plus que vous ne me fassiez l'honneur de me croire et que vous ne m'accordiez ma demande. L'affection avec laquelle je le souhaite, fait que je n'ose vous la dire sans des préparations qui vous feront sans doute penser que c'est quelque chose de conséquence; elle ne l'est pourtant nullement, et si peu que, connoissant en moy le dessein de vous obéir en quelque lieu que je sois, avec la même exactitude que j'ai fait jusqu'icy, et que d'ailleurs la chose presse, je crois que, sans vous offenser en rien (et je serois bien fâchée d'en avoir eu seulement la pensée), j'eusse pu le faire devant que de vous en parler; n'eût été que vous en eussiez été surpris, et que comme c'est l'image d'un plus grand engagement, cela eût pu vous étonner de l'avoir fait sans votre aveu, et vous l'eussiez peut-être pris pour une image de désobéissance.

Vous saurez donc, mon père, s'il vous plaist, et je crois bien que vous en êtes déjà instruit, que c'est une chose ordinaire parmi les personnes de toutes sortes de condition, engagées dans le monde ou non, lesquelles ont quelque soin d'elles-mêmes, de faire à presque toutes les bonnes fêtes, et souvent aussi en d'autres temps (c'est le directeur qui en juge) quinze jours ou trois semaines de retraite dans une maison religieuse où l'on s'enferme par la permission de la supérieure, pour ne s'entretenir qu'avec Dieu seul parmi des personnes qui ne soient qu'à luy. C'est pour quoy ceux qui sont le plus soigneux de leur salut se mettent, quand ils le peuvent, dans les maisons les mieux

réglées. Je crois que vous voyez bien mon dessein, et que vous pensez avec moy que je ne puis faire un meilleur choix que de jetter les yeux pour cela sur le P. R. de Paris, ny prendre un temps plus propre que celuy de votre absence où je ne puis vous rendre aucun service, non plus qu'au reste de la maison à qui je suis entièrement inutile à cette heure; car depuis que vous êtes parti, je n'ay pas écrit un seul mot pour mon frère qui est la chose pour laquelle il auroit le plus besoin de moy; mais il peut s'en passer par le moyen d'une autre personne. Enfin je ne vois rien où je puisse seulement être utile jusqu'à votre départ pour Rouen, principalement si l'on compare cette utilité avec la nécessité qu'il y a pour moy de faire cette retraite, surtout en ce lieu là; car puisque Dieu me fait la grâce d'augmenter de jour en jour l'effet de la vocation qu'il lui a plu me donner (et que vous m'avez permis de conserver), qui est le désir de l'accomplir aussitôt qu'il m'aura fait connoître sa volonté par la vôtre; puis, dis-je, que ce désir m'augmente de jour en jour, et que je ne vois rien sur la terre qui me pût empêcher de l'accomplir si vous le vouliez et que vous me l'eussiez permis, cette retraite me servira d'épreuve pour savoir si c'est en ce lieu là que Dieu me veut. Je pourrai, là, l'écouter seul à seul, et peut-être par là je trouverai que je ne suis née pour ces sortes de lieux; et, s'il est ainsy, je vous prieray franchement de ne plus songer ny vous préparer à ce que je vous avois dit; ou bien, si Dieu me fait entendre que j'y suis propre, je vous promets que je mettrai tout mon soin à attendre sans inquiétude l'heure que vous voudrez choisir pour sa gloire; car je crois que vous ne cherchez que cela; au lieu que je vis à présent dans un désir continuel d'une chose que je ne sçays si elle pourroit vous satisfaire quand vous la souhaiteriez, si bien que je suis

dans un embarras d'esprit qui ne se peut dire; mais, après cette épreuve, je pourrai presque avec certitude vous assurer de l'un et de l'autre, et attendre avec patience le temps que vous m'ordonnerez.

Ma pensée étoit de demeurer dans ce lieu là, au cas que vous le trouvassiez bon, jusqu'à ce que vous fussiez près de retourner à Rouen; néanmoins, si vous voulez absolument que je retourne avant ce temps là, je n'ai pas à faire de vous assurer que je le ferai bien, car je sçais bien que vous n'en doutez pas; aussi ne manqueray-je pas à vous obéir promptement.

Voilà, monsieur mon père, la très-humble prière que j'avois à vous faire; je ne doute pas que vous ne me l'accordiez; mais je vous prie de prendre la peine de m'y faire faire réponse le plutôt que vous le pourrez par ma sœur ou par quelque autre, car je crains que les remèdes vous empêchent de vous donner la peine de la faire par vous-même. Considérez, s'il vous plaît, que je n'ai que ce seul temps-là pour faire cette retraite si utile et même si nécessaire pour moy, principalement à cause des circonstances qui s'y rencontrent. C'est pourquoi je vous conjure, si j'ai jamais été assez heureuse pour vous satisfaire en quelque chose, de m'accorder promptement ce que je vous demande. Ces religieuses ont eu assez de bonté pour me l'accorder de leur part. M. Périer, mon frère et ma fidèle l'approuvent et en sont contents pourvu que vous y consentiez; si bien qu'il ne dépend que de vous seul. J'ai pris la hardiesse de vous prier de peu de choses en ma vie; je vous supplie, autant que je le puis, et avec tout le respect possible, de ne me point refuser celle-cy, et surtout de ne me point laisser sans réponse, si ce n'est que ces petites retraites étant, comme j'ai dit, des choses fort ordinaires, vous les jugiez si peu importantes

que la mienne puisse être faite sans une marque expresse de votre volonté, et qu'ainsy je n'aie pas sujet de croire que vous trouviez mauvais le dessein que j'en ai, à moins que vous ne me fassiez mander que vous ne voulez pas. Car, comme la poste part souvent, et qu'ainsy vous avez grande commodité de faire écrire, et que d'ailleurs le silence est pris pour un consentement, si je ne reçois point de vos nouvelles tout au plus tard de mardy en huit jours (je puis en recevoir devant), je vous prie de ne point trouver mauvais que je me dispose pour aller faire mon petit voyage de dimanche, qui est le 21, en quinze jours. Auparavant pourtant que de partir, je sçaurai s'il n'y a point de lettres de vous à la poste; après quoy, s'il n'y en a point, je seray entièrement confirmée dans la pensée que vous le souhaitez aussi bien que moy, et ainsy je ne feray aucune difficulté de passer outre; car je vous assure que si je croyois que ce ne me fût une preuve évidente de votre consentement, je n'aurois garde de l'entreprendre.

S'il y avoit quelque conjuration plus forte que l'amour de Dieu pour vous obliger de m'accorder en sa faveur cette petite prière, je l'employerois en une occasion pour laquelle j'ay tant d'affection, et qui me fait vous conjurer, au nom de ce saint amour que Dieu nous porte et que nous lui devons, d'accorder ma demande ou à ma foiblesse ou à mes raisons, puisque vous devez être certain, plus par la dernière épreuve que vous en avez faite que par toutes les autres, que vos commandements me sont des lois et que toutes les fois qu'il s'agira de votre satisfaction, au préjudice même du repos de toute ma vie, vous connoîtrez, par la promptitude avec laquelle j'y courray, que c'est par reconnoissance et par affection plus tôt que par devoir, et que quand je vous accordai ce que vous me demandiez, c'étoit par pure affection à votre service (selon

Dieu), lequel vous me dites être la cause pourquoy vous me reteniez auprès de vous. J'espère en Dieu qu'il vous fera connoître quelque jour combien plus je vous pourroys servir auprès de luy qu'auprès de vous; mais en attendant ce temps, je le prie de me conserver toute la vie dans les sentiments où j'ay toujours été jusqu'icy, d'attendre avec patience votre volonté, après que j'auray tâché de découvrir la sienne, pour le regard du lieu que j'ay dans l'esprit, dans ma petite retraite, sur le sujet de laquelle j'attendray votre réponse avec l'impatience que vous pourrez vous imaginer, mais avec une soumission d'esprit toute entière, quoyqu'avec un désir très-grand de l'obtenir. Quelle que chose qu'elle contienne, elle ne changera en rien la passion qu'elle trouvera en moy, et qui ne me quitte point, de vous témoigner de combien je suis plus véritablement par l'affection du cœur que par la nécessité de la nature, monsieur mon père, votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

JACQUELINE PASCAL.

M. Périer, mon frère et ma fidèle vous baisent très-humblement les mains [1].

Vers la fin de l'année 1648, Jacqueline, en son nom et au nom de son frère, adresse la lettre suivante à madame Périer, qui était à Clermont. Elle est intitulée dans notre manuscrit : *Lettre de M. et de mademoiselle Pascal, à madame Périer, leur sœur*. Comme elle est commune à Jacqueline et à son frère, nous l'avons imprimée parmi les lettres de Pascal, et nous la reproduisons ici.

[1] A la fin de la lettre sont écrits ces mots : *Copié sur l'original.*

A Paris, ce 5 novembre 1648 [1].

MA CHÈRE SŒUR,

Ta lettre nous a fait ressouvenir d'une brouillerie dont on avoit perdu la mémoire, tant elle est absolument passée. Les éclaircissements un peu trop grands que nous avons procurés ont fait paroître le sujet général et ancien de nos plaintes, et les satisfactions que nous en avons faites ont adouci l'aigreur que monsieur mon père en avoit conçue. Nous avons dit ce que tu avois déjà dit, sans savoir que tu l'eusses dit, et ensuite nous avons excusé de bouche ce que tu avais excusé par écrit, et nous n'avons sçu ce que tu avois fait qu'après que nous l'avons eu fait nous-mêmes: car comme nous n'avions rien caché à mon père, il nous a aussi tout découvert et guéri ensuite tous nos soupçons. Tu sais combien tous ces embarras troublent la paix de la maison intérieure et extérieure, et combien dans ces rencontres on a besoin des avertissements que tu nous as donnés trop tard. Nous avons à t'en donner nous-mêmes sur le sujet des tiens.

Le premier est sur ce que tu nous mandes que nous t'avons appris ce que tu nous écris : 1° Je ne me souviens pas de t'en avoir parlé, et si peu que cela m'a été très-nouveau. Et, de plus, quand cela seroit vray, je craindrois que tu ne l'eusses retenu humainement, si tu n'avois oublié la personne dont tu l'avois appris, pour ne te ressouvenir que de Dieu, qui peut seul te l'avoir véritablement enseigné. Si tu t'en souviens comme d'une bonne chose, tu ne sçaurois penser le tenir d'aucun autre, puisque ny toi

[1] Rec. de M. P., p. 355.

ny les autres ne le peuvent apprendre que de Dieu seul. Car, encore que dans cette sorte de reconnoissance on ne s'arrête pas aux hommes à qui on s'adresse, comme s'ils étoient auteurs du bien qu'on a reçu par leur entremise; néanmoins cela ne laisse point de former une petite opposition à la vue de Dieu, et principalement dans les personnes qui ne sont pas entièrement épurées des impressions charnelles qui font considérer comme source de bien les objets qui le communiquent. Ce n'est pas que nous ne devions reconnoître et nous ressouvenir des personnes dont nous tenons quelques instructions, quand ces personnes ont droit de le faire, comme les pères, les évêques et les directeurs, parce qu'ils sont les maîtres dont les autres sont les disciples; mais quant à nous, il n'en est pas de même; car comme l'ange refusa les adorations d'un saint, serviteur comme lui, nous te dirons, en te priant de n'user plus de ces termes d'une reconnoissance humaine, que tu te gardes de nous faire de pareils compliments, parce que nous sommes disciples comme toi.

Le second est sur ce que tu dis qu'il n'est pas nécessaire de nous répéter ces choses, puisque nous les savons déjà bien; ce qui nous fait craindre que tu ne mettes pas icy assez de différence entre les choses dont tu parles et celles dont le siècle parle, puisqu'il est sans doute qu'il suffit d'avoir appris une fois celles-cy, et de les avoir bien retenues, pour n'avoir plus besoin d'en être instruit, au lieu qu'il ne suffit pas d'avoir une fois compris celles de l'autre sorte [1] et de les avoir connues de la bonne manière, c'est-à-dire par le mouvement intérieur de Dieu, pour en conserver la connoissance de la même sorte, quoyqu'on en conserve bien

[1] Il y a ici et ailleurs plus d'une petite erreur de transcription dans notre manuscrit.

le souvenir. Ce n'est pas qu'on ne s'en puisse bien souvenir, et qu'on ne retienne aussi facilement une épître de saint Paul qu'un livre de Virgile; mais les connoissances que nous acquérons de cette façon, aussi bien que leur continuation, ne sont qu'un effet de cette mémoire; au lieu que pour y entendre le langage secret et étranger à ceux qui le sont du ciel [1], il faut que la même grâce qui peut seule en donner la première intelligence, la continue et la rende toujours présente en la retraçant sans cesse dans le cœur des fidèles pour les faire toujours vivre. Comme dans les bienheureux Dieu renouvelle continuellement leur béatitude, qui est un effet et une suite de sa grâce; et comme aussi l'Église tient que le Père produit continuellement le Fils, et maintient l'éternité de son essence par une effusion de sa substance qui est sans interruption aussi bien que sans fin; ainsi la continuation de la justice des fidèles n'est autre chose que la continuation de l'infusion de la grâce, et non pas une seule grâce qui subsiste toujours; et c'est ce qui nous apprend parfaitement la dépendance perpétuelle où nous sommes de la miséricorde de Dieu, puisque, s'il en interrompt tant soit peu le cours, la sécheresse survient nécessairement. Dans cette nécessité, il est aisé de voir qu'il faut continuellement faire de nouveaux efforts pour acquérir cette nouveauté continuelle d'esprit, puisqu'on ne peut conserver la grâce ancienne que par l'acquisition d'une nouvelle grâce, et qu'autrement on perdra celle qu'on prétend retenir, comme ceux qui, voulant renfermer la lumière, n'enferment que des ténèbres. Ainsi nous devons veiller à purifier sans cesse l'intérieur qui se salit toujours de nouvelles taches en retenant aussi les anciennes, puis-

[1] *Sic.*

que sans le renouvellement assidu on n'est pas capable de recevoir ce vin nouveau qui ne sera point mis en vieux vaisseaux.

C'est pourquoy tu ne dois pas craindre de nous remettre devant les yeux les choses que nous avons dans la mémoire et qu'il faut faire rentrer dans le cœur, puisqu'il est sans doute que ton discours en peut mieux servir d'instrument à la grâce que non pas l'idée qui nous en reste en la mémoire, puisque la grâce est particulièrement accordée à la prière, et que cette charité que tu as eue pour nous est une prière du nombre de celles qu'on ne doit jamais interrompre. C'est ainsi qu'on ne doit jamais refuser de lire ny d'ouïr les choses saintes, si communes et si connues qu'elles soient; car notre mémoire, aussi bien que les instructions qu'elle retient, n'est qu'un corps inanimé et judaïque sans l'esprit qui doit les vivifier; et il arrive très-souvent que Dieu se sert de ces moyens extérieurs plutôt que des intérieurs pour les faire comprendre, et pour laisser d'autant moins de matière à la vanité des hommes, lorsqu'ils reçoivent ainsi la grâce en eux-mêmes. C'est ainsi qu'un livre et qu'un sermon, si communs qu'ils soient, apportent bien plus de fruit à celui qui s'y applique avec plus de dispositions que non pas l'excellence des discours plus relevés qui apportent d'ordinaire plus de plaisir que d'instruction; et l'on voit quelquefois que ceux qui les écoutent comme il faut, quoyque ignorants et presque stupides, sont touchés au seul nom de Dieu et par les seules paroles qui les menacent de l'enfer, quoyque ce soit tout ce qu'ils y comprennent et qu'ils les sçussent aussi bien auparavant.

Le troisième est sur ce que tu dis que tu n'écris ces choses que pour nous faire entendre que tu es dans ce sentiment; nous avons à te louer et à te remercier égale-

ment sur ce sujet : nous te louons de ta persévérance et te remercions du témoignage que tu nous en donnes. Nous avions déjà tiré cet aveu de M. Périer, et les choses que nous lui en avions fait dire nous en avoient assurés; nous ne pouvons te dire combien elles nous ont satisfaits qu'en te représentant la joye que tu recevrois, si tu entendois dire de nous la même chose.

Nous n'avons rien de particulier à te dire sinon touchant le dessein de votre maison. Nous savons que M. Périer prend trop à cœur ce qu'il entreprend pour songer pleinement à deux choses à la fois, et que ce dessein entier est si long que pour l'achever il faudroit qu'il fût longtemps sans penser à autre chose. Nous savons bien aussi que son projet n'est que pour une partie du bâtiment; mais outre qu'elle n'est que trop longue elle seule, elle l'engage à l'achèvement du reste, aussitôt qu'il n'y aura plus d'obstacle, de quelque résolution qu'on se fortifie pour s'en empêcher, principalement s'il emploie à bâtir le temps qu'il faudroit pour se détromper des charmes secrets qui s'y trouvent. Ainsi, nous l'avons conseillé de bâtir bien moins qu'il ne prétendoit, et rien que le simple nécessaire, quoyque sur le même dessein, afin qu'il n'ait pas de quoy s'y engager, et qu'il ne s'ôte pas aussi le moyen de le faire. Nous le prions d'y penser sérieusement, de l'en résoudre et de l'en conseiller, de peur qu'il arrive qu'il ait bien plus de prudence et qu'il donne bien plus de soin et de peine au bâtiment d'une maison qu'il n'est pas obligé de faire, qu'à celui de cette tour mystique, dont tu sais que saint Augustin parle dans une de ses lettres, qu'il s'est engagé d'achever dans ses entretiens. Adieu.

B. P. J. P. (BLAISE P., JACQUELINE P.).

De la main de M. Pascal :

« Si tu sais quelque bonne âme, fais-la prier Dieu pour moy aussi [1]. »

En 1649, Jacqueline accompagna son père en Auvergne, et demeura dix-sept mois à Clermont chez sa sœur, dans une grande retraite, et uniquement occupée de la prière et d'œuvres de charité. Un bon père de l'Oratoire, qui venait souvent chez madame Périer, ayant appris qu'autrefois elle avait fait des vers, lui demanda de traduire et de mettre en vers l'hymne *Jesu, nostra redemptio*. Elle le fit, mais elle en eut du scrupule, et, par le conseil de la mère Angélique Arnauld, elle renonça à la poésie. Nous verrons plus tard que, lorsqu'il s'agira de sa propre gloire, Port-Royal sera moins sévère, et permettra très-volontiers à Jacqueline de célébrer et de répandre les miracles de la Sainte-Epine. En attendant, voici la traduction que fit Jacqueline de l'hymne *Jesu, nostra redemptio*. Cette traduction est exacte, sans être toujours aussi bien tournée que le dit madame Périer [2].

Jésus [1], digne rançon de l'homme rachepté,
Amour de notre cœur et désir de notre âme,
Seul créateur de tout, Dieu dans l'éternité,
Homme à la fin des temps en naissant d'une femme.

Quel excès de clémence a sçu te surmonter
Que, portant les péchés de ton peuple rebelle,
Tu souffris une mort horrible à raconter,
Pour garantir les tiens de la mort éternelle?

[1] En note : *copié sur l'original écrit de la main de mademoiselle Jacqueline Pascal.*
[2] Plus haut, p. 36.
[3] Rec. de M. Périer, p. 670.

Jusqu'au fond des enfers tu fis voir ta splendeur,
Racheptant tes captifs de leur longue misère,
Et par un tel triomphe en glorieux vainqueur
Tu t'assis pour jamais à la droite du Père.

Que la même bonté t'oblige maintenant
A surmonter les maux dont ton peuple est coupable :
Remplis ses justes vœux en les lui pardonnant,
Et qu'il jouisse en paix de ta vue ineffable.

Sois notre unique joye, ô Jésus! notre Roy!
Qui seras pour toujours notre unique salaire.
Que toute notre gloire à jamais soit en toy
Dans le jour éternel où ta splendeur éclaire!

Dans les derniers mois de l'année 1650, Jacqueline revint à Paris avec son père, suppléant en quelque sorte à la vie monastique qui lui était refusée par la plus austère solitude et de continuels exercices de piété. Elle entretenait un commerce secret avec Port-Royal, et sur l'invitation de la mère Agnès, à l'occasion de la fête de l'Ascension, elle composa sur le mystère de la mort de Jésus-Christ des méditations si belles, qu'on eut l'idée de les joindre aux *Pensées de Pascal*; et il est certain que les pensées de la sœur se soutiennent à côté de celles du frère; elles sont de la même famille; elles ont la même élévation et la même profondeur de sentiment. Mais on n'y trouve ni cette véhémence intérieure qui est l'âme du style de Pascal, et lui imprime un mouvement et un coloris extraordinaire, ni ce soin de bien dire sans lequel on manque la perfection, comme la rhétorique la manque aussi, et d'une façon plus insupportable encore.

PENSÉES ÉDIFIANTES [1] *sur le Mystère de la mort de Notre Seigneur Jésus-Christ.*

I.

Jésus-Christ est mort par amour envers son Père Éternel, parce qu'il est mort pour réparer par une offrande infinie l'offense qui lui avoit été faite. Il est aussi mort par amour envers nous, parce qu'il a satisfait par amour à nos dettes ; en sorte que le peu que nous pouvons, et que nous ne pouvons sans lui, suffit pour les payer toutes.

J'apprends de là que je dois mourir au monde par amour envers Dieu, pour lui rendre tout ce que je lui dois, en lui donnant tout mon cœur sans aucun partage, et satisfaisant pour tous mes péchés par la pénitence, qui est enfermée dans cette mort, et par amour envers moi-même de la même sorte [2].

II.

Jésus-Christ n'est pas mort pour ne plus vivre, mais pour ne plus être dans la souffrance, dans la foiblesse, et dans les autres infirmités de cette vie humaine, pour vivre

[1] Ces pensées ont été publiées à la suite des *Entretiens ou Conférences de la révérende mère Marie-Angélique Arnauld....* A Bruxelles, 1757, in-12. Le Recueil de mademoiselle Périer, p. 121, en contient une copie qui est conforme à l'imprimé, sauf de rares variantes que nous relevons.

[2] En marge : Qui aime son âme, la perdra.

éternellement d'une vie exempte de toutes ces misères, toute spirituelle et toute divine.

J'apprends de là qu'après que je serai séparée par ma mort au monde de toutes les appartenances de la corruption de la nature, il faut que dès lors je vive en Dieu seul, et que je ne vive plus à rien de ce qui appartient à ma première vie.

III.

Jésus est mort réellement, et non pas en figure ou en désir seulement.

Cela m'apprend qu'il faut mourir effectivement au monde, et ne pas me contenter en cela d'imaginations et de belles spéculations.

IV.

La mort de Jésus n'a rien d'extraordinaire, c'est-à-dire que son corps a été privé de vie [1] comme tous les autres, et il s'est tenu mort dans la posture et la manière qui étoit propre à cet état.

Cela m'apprend qu'encore qu'il faille faire mourir effectivement en moi la chair et tous ses désirs, il ne faut pas néanmoins qu'il paroisse rien d'extraordinaire ni de singulier dans mes actions, mais que je fasse simplement et uniquement celles qui seront conformes à mon état et à ma condition présente.

V.

Jésus est mort au regard de soi-même, en ce que

[1] L'édition : privé *d'une* vie *humaine*.

réellement sa sainte âme et son corps ont été séparés, et qu'ensuite il a souffert toutes les privations que cause la mort, de la vue, de l'ouïe, de l'entendement, de tout mouvement, en sorte qu'on l'emporte dans le sépulcre et qu'il ne s'y conduit pas soi-même : et il a bien voulu être privé de toutes ces choses, quoiqu'elles fussent fort saintes en lui.

Cela m'apprend à mourir à moi-même en toutes choses, même dans les plus innocentes, en sorte que je ne produise plus de moi-même aucune action, mais que tout ce que j'opérerai soit tellement produit par l'obéissance que je dois aux maximes du christianisme, et aux supérieurs que Dieu m'a donnés, que l'on puisse dire véritablement que mon esprit n'est plus en moi, et qu'il est de telle sorte séparé de mon corps que ce n'est nullement lui [1] qui le fait agir.

VI.

Jésus est mort, non-seulement au regard de soi-même, mais encore au regard de sa Mère, de ses parents et de ses amis, les privant de la consolation de sa présence, et se privant soi-même de la leur.

Cela m'apprend à ne pas mourir seulement à ce qui ne touche que ma personne, mais aussi à tous les intérêts de la chair et du sang et de l'amitié humaine, c'est-à-dire, à oublier tout ce qui ne regarde pas le salut des amis [2], et ne plus m'empresser dans les affaires temporelles.

[1] L'édition : que ce *ne soit plus le corps qui*.
[2] L'édition : le salut des *âmes*.

VII.

Jésus est mort au regard de tout le monde, en sorte que le monde entier est privé de sa présence visible et du fruit de ses exhortations, y laissant seulement ses disciples, qui étoient des copies de sa sainte vie qu'ils imitoient [1].

Cela m'apprend que, lorsqu'on est mort au monde il ne faut plus s'y produire, et qu'il faut se contenter de fructifier par le bon exemple et la bonne odeur que cette vie de mort pourra répandre.

VIII.

Jésus n'a pas attendu de mourir de vieillesse, mais a comme prévenu la mort dans sa plus forte jeunesse.

Cela m'apprend à ne pas attendre la défaillance de ma vie pour mourir au monde, mais à prévenir ma mort réelle par la mystique.

IX.

Jésus est mort de mort violente, et non pas naturelle.

J'apprends de là qu'encore que la nature répugne à cette mort violente, et que toutes les choses humaines qui sont en moi me portent à la fuir, je dois faire violence à tout cela pour mourir vraiment au monde.

X.

Jésus est mort à la croix, élevé au-dessus de tout le

[1] En marge : Vous êtes la bonne odeur de Jésus-Christ.

monde, ayant sous ses pieds tout, et même sa sainte Mère.

J'apprends de là que mon cœur doit être au-dessus de toutes les choses de la terre, et que par cet élèvement [1] d'esprit, qui n'est pas orgueilleux mais céleste, je dois regarder comme au-dessous de moi tout ce qu'elle a de plus grand et de plus aimable, parce que, comme je ne me dois glorifier qu'en la croix de mon Sauveur, je ne dois aussi rien estimer qu'elle.

XI.

Jésus a voulu être tellement séparé de la terre en mourant, qu'il n'y tenoit que par l'instrument de son supplice, par où il y étoit nécessairement joint.

Cela m'apprend à regarder comme des supplices tout ce qui me contraint à prendre quelque part aux choses de la terre, et qu'il faut que la haine véritable que je conserverai dans mon cœur pour ces choses, en m'y soumettant néanmoins, fasse qu'elles me soient une rude croix, afin que, mourant au monde, je ne tienne plus à la terre, comme mon Sauveur, que par l'instrument de mon supplice.

XII.

Jésus est mort tout environné de douleurs et de playes horribles, et néanmoins la pensée de plusieurs [2] est que ce

[1] L'édition : *cette élévation*.

[2] Note marginale : « Sur ces paroles : *il rendit l'esprit*, qui marquent l'action de la volonté et non la contrainte de la nécessité ; et sur l'étonnement de Pilate, quand on lui rapporta qu'il étoit mort. »

ne sont pas les douleurs qui l'ont fait mourir, n'ayant pu le faire sitôt.

Cela m'apprend qu'encore que je fusse environnée et accablée de maux dans le monde, ils ne doivent point être le motif de ma mort au monde, et que comme il ne m'est pas commandé d'y vivre pour les souffrir plus longtemps, il ne m'est pas permis d'y mourir seulement pour les éviter.

XIII.

Jésus est mort hors la ville.

Cela m'apprend que la première chose qu'il faut faire, c'est de sortir du milieu du monde pour mourir au monde.

XIV.

Quoique Jésus mourût hors de la ville, il fut néanmoins accompagné de beaucoup de monde.

Cela m'apprend qu'encore que je ne puisse pas m'en séparer entièrement, ni quitter tout à fait les lieux où il habite, je ne dois pas laisser d'y mourir généreusement.

XV.

Jésus est mort publiquement devant tous ceux qui l'ont voulu voir.

J'apprends de là qu'encore que ma condition m'expose aux yeux de tout le monde, cela ne me doit pas empêcher d'y mourir.

XVI.

Jésus meurt tout nu.

Cela m'apprend à me dépouiller de toutes choses.

XVII.

Encore que Jésus ait bien voulu souffrir ce dépouillement, il ne s'est pas néanmoins dépouillé soi-même.

Cela m'apprend non-seulement à me dépouiller de toutes choses, mais à souffrir que Dieu m'en dépouille par quelque voie que ce soit.

XVIII.

La mort de Jésus l'a rendu méprisable aux méchants; elle leur a été utile pour cacher à leurs yeux sa Divinité, et leur a fourni une horrible matière de blasphêmer; mais elle a été pour les bons une matière de la reconnoître et de la confesser publiquement. Elle a été un sujet de scandale pour les uns et de componction pour les autres [1].

Cela m'apprend à me préparer à cette honte, étant sans doute que les hommes charnels me mépriseront et attribueront à foiblesse, à stupidité et à folie mon renoncement au monde, que de plus spirituels pourront attribuer au mouvement de l'esprit de Dieu, en être touchés et le glorifier.

XIX.

Jésus-Christ, comme il le dit par la bouche de son prophète, a été l'opprobre des hommes et l'objet du mépris de son peuple.

[1] En marge : Il a sauvé les autres et ne se peut sauver soi-même. Véritablement cet homme étoit fils de Dieu.

Ainsi sa mort ayant été honteuse à l'égard du monde, j'apprends de là à supporter avec joie le mépris que le monde fera de moi en cet état.

XX.

Jésus est mort dans l'insensibilité de tous les maux, quoique son corps soit tout environné de playes.

Cela m'apprend à être insensible à tous les événements fâcheux.

XXI.

Jésus est insensible à tous les événements bons et mauvais, et ainsi dans une parfaite tranquillité.

Cela m'apprend l'égalité avec laquelle je dois recevoir toutes les agitations du monde, bonnes ou mauvaises selon son jugement, pour être par ce moyen dans un parfait repos.

XXII.

Jésus est mort non-seulement dans l'insensibilité, mais aussi dans la privation de tous les plaisirs de la vie.

Cela m'apprend que je dois non-seulement me tenir dans [1] une véritable indifférence, mais aussi me priver actuellement de tous les plaisirs du monde.

XXIII.

Jésus étant mort est effectivement dans une insensibilité

[1] Le manuscrit à tort : *retenir avec* une vie.

parfaite au regard de toutes les choses du monde, de ses biens, de ses maux ; mais la Divinité demeurant unie à ce corps insensible, le Saint-Esprit qui réside en lui y a ses désirs, ses sensibilités et ses passions pour ainsi dire, de sorte que ce corps insensible, étant tout pénétré de la Divinité et rien que de la Divinité [1], n'a plus aucun sentiment pour les choses de la terre, et tout ce qui est sensible en lui ne l'est que par le sentiment unique de l'Esprit de Dieu, puisque ce n'est autre chose que lui-même.

J'apprends de là que l'insensibilité qui me doit rendre immobile à tous les événements du monde, bons et mauvais, ne doit pas me rendre incapable de sentir plus aucune joie ou tristesse, mais seulement de celles du monde, me rendant d'autant plus sensible aux choses qui regardent Dieu, que n'étant nullement occupée de celles de la terre, je n'aurai à penser qu'à celles-là, parce qu'ayant fait une abnégation entière de mon esprit propre, je ne dois plus agir que par le mouvement de l'Esprit de Dieu.

XXIV.

Encore que Jésus dans tout le temps de sa mort n'ait aucunement de vie, néanmoins ses pieds et ses mains par leurs playes, sa bouche même et sa langue par l'attouchement du fiel, et enfin toutes les blessures de son corps étoient autant de langues et de voix qui, par un langage très-intelligible, autant qu'elles en étoient capables sans sortir de leur [2] état, publioient les grandeurs de Dieu qui avoit exigé une telle satisfaction, et reprochoient aux hommes leurs péchés qui avoient besoin d'une telle répa-

[1] L'édit. omet : *et rien que de la divinité.*
[2] L'édit. et le manusc. *son* état.

ration, et prêchoient sans cesse aux chrétiens la grandeur de leurs devoirs ; et parmi tout cela sa bouche a effectivement gardé le silence.

Cela m'apprend qu'encore que je ne doive point me taire sur toutes ces choses, autant que je puis, dans la condition où il a plu à Dieu de me placer, je dois néanmoins les publier plus par mes actions que par mes paroles, et que, me taisant de parole et de voix, mes actions ne se doivent pas taire.

XXV.

Jésus mort, quoique sans aucun mouvement, est pourtant agité quand il le faut ; il est détaché de la croix et porté dans le tombeau ; mais il n'a point de part à tout cela, ne le faisant point par lui-même.

Cela m'apprend que je dois agir toutes les fois qu'il le faudra, mais que je ne dois jamais faire aucune action par mon propre esprit.

XXVI.

Jésus est encore quelque temps attaché à la croix après sa mort, et lors même qu'il en est descendu, son corps ne laisse pas d'être environné de toutes ses playes : il est toujours dans la pauvreté et dans l'opprobre, et par conséquent dans la privation des biens contraires à ces maux, en sorte que, si par un miracle qu'il n'a pas voulu faire, son âme fût retournée dans ce corps pour le rendre encore passible, il eût en même temps senti toutes les pointes de la douleur universelle qu'il sentit lors de la Passion.

Cela m'apprend qu'encore que la possession de tous les

biens du monde, et la souffrance de tout ce qu'il évite avec le plus de soin, ne soient pas capables de me toucher parce qu'étant morte au monde je suis devenue insensible à tout ce qu'il a et à tout ce qu'il est, je ne dois pas laisser de fuir les uns et de rechercher les autres avec ardeur, afin que si, par une punition qui ne seroit que trop juste, Dieu permettoit à cet esprit du monde de revivre en moi pour m'y faire revivre, me voyant environnée de tout ce qu'il appelle maux et privée de tout ce qu'il appelle biens, je commence à sentir la douleur qu'un tel état cause aux personnes qui sont sensibles à tous les événements et que cette douleur que je me serois volontairement procurée me tînt lieu de peines satisfactoires pour être sauvée comme par le feu; mais j'espère que comme mon Sauveur n'a pas voulu être passible depuis sa mort, il empêchera aussi par la toute-puissance de sa grâce ceux qui l'imitent dans sa mort de le redevenir à l'égard des choses du monde.

XXVII.

Jésus eut après sa mort le côté percé d'un coup de lance, et il en sortit de l'eau et du sang qui étoit resté liquide par miracle, et cette playe est toujours demeurée ouverte, depuis même sa résurrection.

J'apprends de là qu'après avoir fait mourir en moi [1] la chair, et avec elle toutes les passions qui sont sa vie comme la charité est la vie de l'âme, il faut encore percer [2] la principale et celle où résidoit plus particulièrement la vie de la chair, quoique je ne sente plus qu'elle ait aucune vie, et que je dois, par des mortifications continuelles, tâcher de l'étouf-

[1] L'édit. omet : *en moi*.
[2] Le manusc. *persécuter*.

fer comme si elle ne l'étoit pas déjà ; afin que pratiquant tout ce qui lui est contraire, je forme, moyennant la grâce de Dieu, une habitude qui, passant en naturel [1], soit sa mort véritable à mon égard, et soit comme la playe du cœur de mon Sauveur, après laquelle il ne pouvoit plus vivre naturellement, afin que par cette playe sortent tous les restes de la foiblesse et de la force humaine, qui ne servent qu'à me rendre incapable du bien et capable du mal, lequel résidoit dans ce cœur, et qui, par un prodige funeste, reste encore en nous après être mort au monde. Et il faut sans cesse rouvrir cette playe afin qu'elle ne se referme jamais tout-à-fait.

XXVIII.

Je vois Jésus mort en trois lieux différents, à la croix à la vue de tout le monde, descendu de la croix au milieu de ses amis, et dans le tombeau dans une entière solitude, et en ces trois lieux il est également mort.

Cela m'apprend qu'en quelque état que je me puisse trouver, de conversation ou de solitude, je dois toujours être morte au monde, aussi bien en l'un comme en l'autre.

XXIX.

Lorsque Jésus est sur la croix environné du peuple, je lui vois les mains pleines de cloux qui l'y attachent, et il les a vuides, lorsque les siens l'ont ôté de la croix, et aussi lorsqu'il est dans le sépulchre.

Cela m'apprend que si la divine Providence me donne en maniement des choses temporelles, je m'y dois sou-

[1] L'édit. : en naturel*le*.

mettre, quoique ce soit des liens qui me tiennent attachée aux choses de la terre, et qu'il faut en même temps que l'aversion que j'aurai pour toutes ces attaches, fasse qu'elles me tiennent lieu des cloux de mon Sauveur, qui lui faisoient de cruelles playes en même temps qu'elles tenoient son corps attaché à la croix, et par la croix à la terre qui la soutenoit : et j'apprens du temps où il a eu les mains vuides, qu'en quelque état que je sois, de commerce avec les hommes ou de retraite, je puisse avoir les mains vuides de tout maniement et de toute affaire, s'il plaît à Dieu de m'en décharger.

XXX.

On revêt Jésus-Christ, après sa mort, d'ornements convenables aux morts.

J'apprends de là à témoigner par mes habits que je suis morte pour le monde.

XXXI.

Quoique Jésus-Christ fût revêtu des ornements des morts, néanmoins ils n'étoient que conformes à son état, parce qu'il étoit effectivement mort.

Cela m'apprend qu'encore qu'il soit vrai que je dois témoigner par mes habits que je suis morte au monde, je n'y dois rien avoir de singulier et d'extraordinaire, mais simplement conformes à mon état présent.

XXXII.

Le drap dans lequel on ensevelit Jésus n'étoit pas à lui [1].

[1] En marge : Joseph d'Arimathie l'achepta.

J'apprends de là à ne me pas attacher aux choses qui sont les plus proches de moi, et qui me sont les plus utiles, et à ne pas les regarder comme m'étant propres mais étrangères.

XXXIII.

Jésus fait paroître qu'il est mort, non-seulement par ses habits, qui ne sont pas autres que ceux des morts, et par la maison qu'il habite qui est le sépulchre, mais aussi par toutes les postures de son saint corps.

Cela m'apprend qu'il faut témoigner au monde que je suis morte pour lui, non-seulement par mes habits et par ma maison, mais aussi par toutes mes actions.

XXXIV.

Incontinent après la mort de Jésus, son corps est dérobé aux yeux des hommes pour être enfermé dans le sépulchre, et depuis ce moment personne ne l'a plus vu, même après sa résurrection ; car il n'est apparu qu'à ses disciples [1].

Cela m'apprend qu'après être morte au monde, je dois me cacher de lui, en sorte qu'il ne me revoie jamais, et que si je ne puis m'y rendre complétement invisible, et que la charité m'oblige à me manifester encore à quelqu'un, il faut que ce ne soit qu'à des véritables disciples de Jésus-Christ. C'est ce que m'apprend saint Paul, quand il dit aux chrétiens : *Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Jésus-Christ.* Il ne dit pas que votre vie soit cachée, ce

[1] En marge : Ils ne sont point du monde, comme je ne suis point du monde.

qu'on auroit pu prendre pour un conseil de perfection, mais il dit positivement : *Votre vie est cachée*, marquant par là que c'est l'état naturel du chrétien.

XXXV.

Jésus a voulu qu'on l'embaumât peu de temps après sa mort, sans qu'il en eût besoin pour empêcher la corruption de son corps.

J'apprends de là à ne pas me contenter de mourir au monde, mais, quelque vertu que j'aie par la grâce de Dieu, à user de toutes les précautions nécessaires pour empêcher que je ne vienne enfin à me corrompre : ce qui arrivera en moi très-facilement, si je ne suis toujours armée de myrrhe et d'aloës, c'est-à-dire de la mortification et de l'oraison.

XXXVI.

Jésus, après sa mort, a été renfermé dans un sépulchre de pierres, comme en un lieu de retraite, dans lequel il a ôté à ses yeux le moyen de voir naturellement tout ce qui étoit au dehors ; et non-seulement cela, mais il a voulu avoir les yeux fermés par la mort, étant ainsi privé de la vue même du lieu où il étoit renfermé.

Cela m'apprend qu'il ne suffit pas, pour imiter mon Seigneur en ce point, de m'éloigner par affection ni même par effort du commerce et de la vue du monde, mais qu'il faut que je me dégage autant des choses domestiques [1] les plus proches et les plus intimes et inséparables de ma con-

[1] L'édition : que je me *décharge* autant que *je pourrai*, des choses d.

dition, sans me complaire dans la vue de la jouissance de ces choses.

XXXVII.

Jésus est enfermé seul dans ce sépulchre, étant ainsi séparé de ceux-mêmes qui étoient morts avec lui, et autant du bon larron que du méchant, quoique d'ailleurs le bon fût uni à l'âme de Jésus-Christ dès le moment de sa mort [1].

Cela m'apprend à me séparer, autant que je pourrai, des personnes qui ont renoncé au monde comme moi, et même des parfaits, afin de m'établir dans une solitude réelle et parfaite : mais en même temps je m'y dois tenir unie par une affection spirituelle, pour jouir ensemble, par une parfaite union de cœur formée par la charité, d'une béatitude parfaite, autant qu'elle le peut être en cette vie.

XXXVIII.

Jésus n'est enfermé dans le sépulchre qu'après qu'il est entièrement mort et que l'on en est assuré [2].

Cela m'apprend à ne pas sortir entièrement du monde, qu'après que je serai certaine d'être effectivement morte au monde.

XXXIX.

En cet état, Jésus est privé de la jouissance de tous les

[1] En marge : Je le dis en vérité : tu seras aujourd'hui avec moi en paradis.

[2] En marge : Pilate voulut le savoir.....

objets qui frappent les sens, non-seulement parce qu'étant enveloppé d'un drap et d'un suaire, et renfermé dans un rocher impénétrable, il étoit comme à l'abri de toutes les choses les plus sensibles, mais aussi parce que n'ayant plus de vie, il n'avoit plus le principe du sentiment, et qu'ainsi il s'étoit ôté la faculté de sentir, quand même il eût été exposé à toutes choses.

Cela m'apprend que pour imiter parfaitement mon Sauveur en ce point, il faut non-seulement s'enfermer dans des murailles et s'ensevelir sous des voiles, mais aussi que [1] des résolutions inviolables ou même des vœux solennels, nous ôtant le pouvoir de nous servir sans crime [2] de toutes les choses du siècle, nous en rendent l'usage impossible, et nous préservent ainsi contre elles, quand même nous y serions exposés.

XL.

Jésus a été enfermé dans un lieu de retraite, mais il a voulu qu'il ne fût pas sien.

Cela m'apprend qu'il ne suffit pas de me séparer de cœur d'avec le monde, et même me dérober à ses yeux; mais qu'il faut que je sois aussi dégagée de l'affection du lieu de ma retraite, et que je la dois considérer comme un lieu d'emprunt.

XLI.

Tant que Jésus est dans le tombeau il y demeure paisiblement, et en sort néanmoins dans le temps ordonné.

[1] L'édit. : *parce* que,

[2] L'édit. : nous ôtant le pouvoir de t. l. choses du s.

J'apprends de là à n'avoir ni amour ni attache pour le lieu de ma retraite.

XLII.

Jésus est mort dans une parfaite solitude, au regard de toutes les choses créées, mais il est toujours accompagné de la Divinité.

Cela m'apprend qu'il faut qu'un entier dégagement, pour le moins du cœur, me mette dans une vraie solitude; mais il faut en même temps que je sois remplie de l'esprit de Dieu.

XLIII.

La mort de Jésus n'a point séparé son âme ni son corps de la Divinité; au contraire, elle l'a séparée de toutes choses, excepté de la Divinité; et ils ont été unis d'une manière bien plus admirable, en ce qu'il est bien plus difficile de concevoir qu'un corps mortel soit uni au Dieu vivant, et que la même Divinité soit unie personnellement à deux choses entièrement séparées.

J'apprends de là qu'il faut que ma mort au monde accroisse et augmente mon union avec Dieu, et me remplisse d'une plus grande charité pour lui et pour le prochain.

XLIV.

La mort de Jésus n'a pas détruit son corps qui est demeuré entier dans le sépulchre; car Dieu n'a point souffert que son saint corps ait senti la corruption, et la mort n'a rien fait paroître de nouveau que du repos, au lieu du mouvement et de l'agitation.

Cela m'apprend que pour mourir au siècle, il n'est pas question de détruire et de ruiner [1] son corps, mais seulement de faire cesser le trouble et les agitations du cœur par un saint repos, établi sur la ruine du principe [2] de ces agitations, qui n'est autre que les passions.

XLV.

Tant que Jésus demeure mort, son saint corps demeure toujours dans la terre, mais en sorte néanmoins qu'il est séparé de tout le commerce des hommes.

Cela m'apprend qu'encore que je sois morte au monde, je ne dois pas laisser de demeurer dans la terre, mais que je dois vivre dans l'éloignement de tout le commerce du monde.

XLVI.

Jésus n'est pas oisif dans sa mort, car il va délivrer les âmes des saints Pères.

Cela m'apprend qu'il ne faut pas que ma mort au monde me fasse mener une vie oisive, mais que je dois travailler sans cesse à des œuvres de charité, surtout spirituelles, et autant envers moi qu'envers le prochain, travaillant à rendre la liberté à mes bons désirs.

XLVII.

Jésus n'est pas entré triomphant dans le ciel, au moment que la mort l'a séparé du monde, mais il a attendu plusieurs jours après.

[1] L'édit. omet : *et de ruiner*.
[2] L'édit. : *des* principes.

Cela m'apprend à souffrir en patience la privation des consolations célestes, où les personnes mêmes qui sont mortes au monde se rencontrent souvent, et attendre avec quiétude [1] le temps ordonné de Dieu pour me faire entrer dans la possession sensible de la grâce, qui est la gloire commencée, et ensuite l'heure arrêtée de toute éternité pour me donner entrée dans la gloire consommée.

XLVIII.

Jésus est mort, et en mourant il n'a point laissé les siens orphelins, mais il leur a envoyé son Saint-Esprit, qui est son divin amour, pour les assister, et lui-même y demeure invisiblement jusqu'à la fin du monde [2].

J'apprends de là à me séparer des miens en quelque manière que ce soit : j'y dois néanmoins toujours demeurer par une affection qui naisse purement de Dieu, et les assister de mes prières.

XLIX.

Jésus, après sa mort, a été plus environné de ses ennemis que de ses amis; les premiers eussent volontiers empêché les merveilles de sa nouvelle vie, comme ils tâchèrent d'en cacher la vérité, mais ils ne firent ni l'un ni l'autre [3].

Cela m'apprend que quoique le nombre de mes ennemis soit plus grand que celui de mes vrais amis, et que j'en sois sans cesse environnée, même [4] après ma mort

[1] L'édit. : *patience*.
[2] En marge : Je prierai le Père, et il enverra le consolateur.
[3] En marge : Les gardes du sépulchre.
[4] L'édit. : *cependant* après m.

au monde, je ne dois pas laisser de continuer cette mort par la nouvelle vie que je dois mener malgré leurs efforts.

L.

C'est proprement par la mort du corps naturel de Jésus qu'il a donné la vie à son corps mystique, qui est l'Église. Cela m'apprend qu'il faut que ma mort au monde soit le principe de ma vie en Dieu.

LI.

Le mystère de la mort de Jésus renferme tous les autres qui l'ont précédé, puisqu'ils se devoient tous terminer à cette mort, qui devoit seule opérer la rédemption du monde.

Ce qui nous apprend que dans une âme tous les bons mouvements, tous les bons désirs, les bonnes actions que Dieu lui fait faire, n'ont leur perfection et ne contribuent point à son [1] salut, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à ce point d'opérer la mort de la volonté, qui s'anéantit [2] heureusement dans celle de Dieu : après quoi la résurrection ne peut manquer de suivre, qui donne une vie nouvelle à ces âmes, lesquelles ont renoncé au principe de la mort spirituelle, qui est la propre volonté. Amen.

III.

1652 à 1661.

Étienne Pascal mourut à Paris le 24 septembre 1651. Jacqueline se crut enfin libre de suivre la vocation qui

[1] L'édit. et le manusc. : *leur* s.
[2] L'édit. et le manusc. : *l'anéantit.*

depuis longtemps s'était déclarée en elle, et l'entraînait irrésistiblement vers la vie religieuse. Aussitôt que les affaires de la succession furent terminées, elle se retira à Port-Royal le 4 janvier 1652; mais quand elle voulut aller plus avant et faire sa profession, elle rencontra un nouvel obstacle du côté d'où elle l'aurait le moins attendu, de la part de son frère, de ce même Pascal qui, quelques années auparavant, l'avait jetée dans la dévotion, et avait intercédé auprès de leur père pour qu'il lui fût permis de se faire religieuse. C'est lui qui s'y refusa en 1652, tout comme l'avait fait Étienne Pascal. Jacqueline fut donc obligée de lui écrire une lettre à la fois forte et tendre où, tout en lui rappelant qu'elle peut se passer de son consentement, elle le lui demande avec instance et l'invite même à la cérémonie de ses vœux. Il y a dans cette lettre de la femme et de la sainte, la passion et l'obstination qui marquent le caractère de toute la famille avec une douceur charmante, les prières les plus humbles et l'accent du commandement. Presque partout la solitaire de Port-Royal, qui signe déjà sœur de Sainte-Euphémie, emploie envers Pascal le *vous* grave et officiel; quelquefois elle redevient Jacqueline et tutoie son frère Blaise, comme s'ils étaient encore ensemble avec leur *fidèle* Gilberte dans la maison paternelle. Plus d'une phrase rappelle l'ancienne écolière du grand Corneille, et le dialogue de Polyeucte et de Pauline : « Ne m'ôtez pas ce que vous n'êtes pas capable de me donner.... S'il est vrai que le monde a conservé quelque impression de l'amitié qu'il me témoignoit lorsque j'étois sienne, à Dieu ne plaise que cela me puisse détourner de le quitter, et vous d'y consentir! Ce doit être ma gloire et votre joie, et de tous mes vrais amis, d'avoir ce témoignage de la force de mon Dieu que ce n'est pas lui (le monde) qui me quitte mais moi qui l'abandonne, et

qu'encore que l'effort qu'il fait pour me retenir semble une punition toute visible de la complaisance que j'ai eue autrefois pour lui, il plaise à Dieu me donner la force d'y résister... N'empêchez pas ceux qui font bien, et faites bien vous-même; ou, si vous n'avez pas la force de me suivre, au moins ne me retenez pas; ne vous rendez pas ingrat envers Dieu de la grâce qu'il a faite à une personne que vous aimez... J'attends ce témoignage d'amitié de toi personnellement, et te prie pour mes fiançailles qui se feront, Dieu aidant, le jour de la Sainte-Trinité... J'écris à ma fidèle; je vous prie de la consoler, si elle en a besoin, et de l'encourager... Ce n'est que par forme que je t'ai prié de te trouver à la cérémonie, car je ne crois pas que tu aies la pensée d'y manquer. Vous êtes assuré que je vous renonce si vous le faites. » Mais voici la lettre tout entière :

LETTRE DE LA SOEUR JACQUELINE DE SAINTE-EUPHÉMIE PASCAL A M. PASCAL SON FRÈRE, OÙ ELLE LE PRESSE FORT DE CONSENTIR A SON ENTRÉE EN RELIGION.

A P. R. du Saint-Sacrement, ce 7 mars 1652 [1].

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Je ne puis mieux vous témoigner le désir que j'ai que vous receviez avec paix et dans un esprit tranquille, et fidèle à correspondre aux grâces de Dieu, la nouvelle que j'ai à vous dire, que par le choix que j'ai fait de M. Ro-

[1] Rec. de M. P., p. 104. Le *Recueil d'Utrecht* donne quelques phrases de cette lettre, p. 256.

bier [1] pour vous la porter. L'estime que vous faites de son mérite, de sa vertu et de l'honneur de son amitié, m'ôte tout sujet de craindre que ce qu'il y aura de fâcheux pour vous, qui pourra être adouci par la considération de la satisfaction et de l'avantage qui m'en revient, ne le soit par l'entremise d'une personne qui en est si capable. Il a reçu avec tant de charité cette commission, que nous devons lui en être éternellement obligés; vous, parce qu'il vous aidera à étouffer les sentiments de la nature qui pourroient s'opposer au sacrifice dont Dieu vous offre une si heureuse occasion dans cette rencontre en ma personne, et moi, parce qu'il sera l'instrument dont Dieu se servira pour exaucer enfin les prières et les larmes presque continuelles que je lui offre depuis plus de quatre ans. Car encore que je sois libre, et qu'il ait plu à Dieu, qui châtie en favorisant et dont les châtimens sont des faveurs, de lever, en la manière que vous savez [2] et que je n'ose nommer pour ne mêler rien de triste parmi ma joie, le seul obstacle légitime qui pouvoit s'opposer à l'engagement où je désire d'entrer, je ne laisse pas d'avoir besoin de votre consentement et de votre aveu, que je demande de toute l'affection de mon cœur, non pas pour pouvoir accomplir la chose, puisqu'ils n'y sont pas nécessaires, mais pour pouvoir l'accomplir avec joie, avec repos d'esprit, avec tranquillité, puisqu'ils y sont nécessaires absolument, et que sans cela je feray la plus grande, la plus glorieuse et la plus heureuse action de ma vie avec une joie extrême mêlée d'une extrême douleur, et dans

[1] *Sic* Je ne trouve ce nom nulle part. Ne faut-il pas lire Rebours, un des confesseurs de Port-Royal, dont Pascal parle à sa sœur avec une grande estime, dans une lettre que nous avons publiée pour la première fois, dans le volume précédent, p. 406.

[2] La mort de leur père.

une agitation d'esprit si indigne d'une telle grâce que je ne crois pas que vous soyez assez insensible pour vous pouvoir résoudre à me causer un si grand mal.

C'est pourquoi je m'adresse à vous comme au maître en quelque façon de ce qui me doit arriver, pour vous dire : Ne m'ôtez pas ce que vous n'êtes pas capable de me donner. Car encore que Dieu se soit servi de vous pour me procurer le progrès des premiers mouvements de sa grâce, vous savez assez que c'est de lui seul que procède tout l'amour et toute la joie que vous avez pour le bien ; et qu'ainsi vous êtes bien capable de troubler la mienne, mais non pas de me la redonner, si une fois je viens à la perdre par votre faute. Vous devez connoître et sentir en quelque façon ma tendresse par la vôtre, et juger si je suis assez forte pour être à l'épreuve de la douleur que j'en recevrai. Ne me réduisez pas à l'extrémité ou de différer ce que je désire depuis si longtemps avec tant d'ardeur, et de me mettre ainsi au hasard de perdre ma vocation, ou de faire bassement, et avec une langueur qui tiendroit de l'ingratitude, une action qui doit être toute de ferveur, de joye et de charité, pour répondre à celle que Dieu a eue de toute éternité pour nous en nous choisissant pour ses épouses avant de nous avoir créées, et de me rendre par ce moyen tout à fait indigne des grâces que je dois attendre dans tout le reste de ma vie, par la lâcheté que j'aurois eue dans ces commencemens ; et ne m'obligez pas à vous regarder comme l'obstacle de mon bonheur, si vous êtes capable de différer l'exécution de mon dessein, ou comme l'auteur de mon mal, si vous êtes cause que je l'accomplisse avec tiédeur.

Si j'avois moins d'expérience de ce que peut la tendresse naturelle sur ceux de notre famille, j'apporterois moins de précautions à vous faire consentir à une chose toute sainte

et toute juste, parce que les grâces naturelles et surnaturelles que Dieu vous [1] a données devroient vous porter même à m'encourager dans mon dessein, si j'étois assez malheureuse pour m'y affoiblir. Je n'ose encore attendre cela de vous, quoique j'eusse droit de l'espérer dans les connoissances que vous avez; mais j'attends que vous ferez un effort sur vous-même, pour ne pas vous mettre en état de me faire perdre les grâces que j'ay reçues, et de m'en répondre devant Dieu, à qui je proteste que ce sera à vous seul que je m'en prendrai et que je les redemanderai. Dieu nous garde l'un et l'autre de tomber dans ce malheur !

Je sçais bien que la nature fait arme de tout en ces rencontres, et que pour fomenter ce qu'elle vous suggérera, tout le monde ne manquera pas en cette occasion d'exercer cette sorte de charité et de ferveur qui lui est ordinaire et qui ne s'oppose qu'au bien. Il n'y a pas assez longtemps que j'en suis sortie pour avoir oublié que l'estime et l'applaudissement qu'il a pour la vertu est un des meilleurs moyens dont notre ennemi se sert pour l'affoiblir insensiblement dans une âme, sous prétexte de la communiquer aux autres, et que ce qu'il voit bien qu'il ne pourra emporter par violence, il tâche de l'emporter par les caresses que le monde nous fait. Il n'a pas manqué d'inspirer aux tyrans cette sorte de supplice pour ébranler la foy et la constance des martyrs, et il ne manque pas de la suggérer aux meilleurs amis dans la paix de l'Eglise, pour vaincre la persévérance des fidèles. Résistez courageusement à cette tentation si elle vous arrive, et lorsque le monde vous témoignera quelque regret de ne me plus voir, assurez-vous que c'est une illusion qui disparoîtroit incontinent, s'il n'étoit ques-

[1] Le manusc. : nous.

tion de s'opposer à un bien, puisqu'il est impossible qu'il ait une véritable amitié pour une personne qui n'est point à lui et qui n'y veut jamais être, et qui n'a point présentement de plus grand désir que de le détruire à son égard, en l'abandonnant pour jamais par un vœu solennel et par l'engagement dans une vie tout opposée à ses maximes, et qui donneroit de bon cœur tout ce qu'elle a de plus cher pour imprimer un sentiment pareil dans toutes les âmes qu'elle connoît. Que s'il est vrai qu'il a conservé quelqu'impression de l'amitié qu'il me témoignoit lorsque j'étois sienne, à Dieu ne plaise que cela me puisse détourner de le quitter, et vous d'y consentir. Ce doit être ma gloire et votre joye, et de tous mes vrais amis, d'avoir ce témoignage de la force de la grâce de mon Dieu, que ce n'est pas lui qui me quitte, mais moy qui l'abandonne, et qu'encore que l'effort qu'il fait pour me retenir semble une punition toute visible de la complaisance que j'ay eue autrefois pour lui, il plaise à Dieu me donner la force d'y résister, et que tous ses efforts ne servent qu'à faire éclater la victoire qu'il a daigné remporter dans mon cœur sur tous les charmes et les promesses du monde, qui sont si vaines et si bornées qu'il ne faut qu'un peu de raison, éclairée de la foy et soutenue par la grâce, pour faire quitter avec joye par avance ce qu'il faudra quitter par nécessité dans quelques moments. Ne vous opposez pas à cette lumière divine; n'empêchez pas ceux qui font bien, et faites bien vous-même; ou si vous n'avez pas la force de me suivre, au moins ne me retenez pas; ne vous rendez pas ingrat envers Dieu de la grâce qu'il a faite à une personne que vous aimez; plus elle doit vous être chère, plus les faveurs qu'elle reçoit vous doivent être sensibles.

S'il nous est recommandé de ne point négliger les châtimens du Seigneur, combien moins les grâces, et la plus

grande et la plus rare de ses grâces! Je parle de l'extérieure par laquelle il me permet d'être admise au nombre de ces anges visibles qui ne sont au monde que pour l'adorer, et qui n'ont d'autre occupation extérieure ni d'autre désir dans le cœur que de le servir dans toute l'étendue que peuvent des créatures mortelles; car pour l'intérieure, qui me rendroit un ange en cette manière, si elle trouvoit en moi une matière disposée, je reconnois que j'en ay très-peu, quoyque ce peu surpasse infiniment mon mérite. C'est ce qui doit augmenter notre reconnoissance et notre admiration de cette faveur infinie et incompréhensible de notre Dieu envers une créature qui s'en est rendue si indigne.

Je suis tellement touchée de cette pensée à l'heure que j'écris que, si j'osois, je crois que je ferois une confession de toute ma vie, pour vous faire mieux comprendre quelle est la miséricorde de Dieu envers moi; mais elle ne sera point nécessaire, si vous voulez un peu rappeler votre mémoire pour vous ressouvenir des temps où j'aimois le monde, et où la connoissance et l'amour que j'avois pour mon Dieu me rendoient d'autant plus coupable que je partageois mon cœur entre ces deux maîtres avec une inégalité qui me couvre de confusion, surtout quand il me ressouvient que les exhortations fréquentes que vous me faisiez sur ce sujet ne pouvoient me faire concevoir que je ne pusse allier deux choses aussi contraires que sont l'esprit du monde et celui de la piété. Voilà un solide fondement pour rendre notre reconnoissance éternelle envers Dieu de ce qu'il daigne me retirer, non-seulement de ce dangereux aveuglement, mais aussi m'établir dans un lieu et une condition où je n'aye plus sujet de craindre d'y retomber.

Je finis tout court, parce que j'aurois tant de choses à dire sur le sujet des obligations que je vous ay (les-

quelles je vous prie de ne pas détruire et de m'aider à les conserver, comme je ferai malgré vous-même et tout ce qui s'y pourroit opposer, afin de les augmenter en les conservant, et de ne pas détruire ce que vous avez édifié, sur ces avantages inconcevables de la profession que j'embrasse et de la maison où je suis, sur ce que vous et moi devons à Dieu, non-seulement en général comme les créatures, mais aussi en particulier et sur plusieurs autres choses, que, si je m'y étendois, ce seroit plutôt un livre qu'une lettre.

Je suis dans l'impatience d'apprendre comment vous aurez reçu cette nouvelle, quoiqu'il me semble que ce seroit vous faire tort de douter que vous ne l'eussiez bien reçue, si on ne pardonnoit à la nature toutes les agitations qu'elle aura pu causer; mais il ne faut pas qu'elle soit maîtresse. Surmontez-la par mon exemple, ou plutôt par celui des apôtres qui reçoivent avec une sainte joye la séparation de notre Seigneur. Sur quoi il y auroit encore beaucoup de choses à dire. Fais par vertu ce qu'il faut que tu fasses par nécessité; donne à Dieu ce qu'il te demande en le prenant; car il veut que nous lui donnions ce qu'il nous ôte, comme nous faisons véritablement ce qu'il fait en nous. Je suis ravie que vous ayez cette occasion de mériter, et j'espère que cette offrande nécessaire vous disposera et méritera la volontaire que je souhaite de tout mon cœur, et qui va être presque tout mon souhait à cette heure que j'ay obtenu ce que je désirois pour mon regard. Contentez-vous que c'est pour votre considération que je ne suis pas céans il y a plus de six mois, et que j'aurois l'habit sans vous; car nos mères ont reçu le noviciat de quatre années que j'ay fait dans le monde pour toute épreuve, et la volonté que j'ay de bien faire en me laissant conduire avec simplicité pour toute

perfection; si bien que la seule peur que j'ay eue de fâcher ceux que j'aime a différé jusques ici mon bonheur. Il n'est pas raisonnable que je préfère plus longtemps les autres à moi, et il est juste qu'ils se fassent un peu de violence pour me payer de celle que je me suis faite depuis quatre ans. J'attends ce témoignage d'amitié de toi principalement, et te prie pour mes fiançailles qui se feront, Dieu aidant, le jour de la Sainte-Trinité. Je prie Dieu qu'il nous envoye son Saint-Esprit pour nous y disposer.

N'est-ce pas une chose étrange que vous vous feriez un grand scrupule, et que tout le monde vous voudroit mal, si pour quelqu'intérêt que ce fût vous vouliez m'empêcher d'épouser un prince, encore que je dusse le suivre en un lieu fort éloigné de vous! Faites-vous même l'application, et mettez toutes les différences; car cette lettre est déjà trop longue pour l'amplifier encore. J'écris à ma fidèle; je vous prie de la consoler, si elle en a besoin, et de l'encourager. Je lui mande que si elle s'y sent disposée, et quelle croye que je la pourrai encore davantage fortifier, je serai ravie de la voir, mais que si elle vient pour me combattre, je l'avertis qu'elle perdra son temps. Je vous en dis de même, et à tous ceux qui voudroient l'entreprendre, pour vous épargner à tous une peine inutile. Je n'ay que trop patienté. Dieu veuille que le déchet que cela m'a causé se répare par la pénitence que je désire d'en faire. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il n'impute point à ceux qui se sont opposés à moi depuis quatre ans le péché qu'ils ont commis en cela, et qu'il leur pardonne à cause que véritablement ils ne savoient ce qu'ils faisoient.

Ce n'est que par forme que je t'ai prié de te trouver à la cérémonie, car je ne crois pas que tu aies la pensée d'y

manquer. Vous êtes assuré que je vous renonce si vous le faites. Adieu, je suis de tout mon cœur, M. T. C. F., V. T. H. et O. sœur et servante, S. J. de Sainte-Euphémie.

Faites de bonne grâce ce qu'il faut que vous fassiez, c'est-à-dire en esprit de charité, et ne me donnez point de déplaisir, car il me semble que je ne vous en ai point donné de sujet.

FRAGMENT D'UNE LETTRE DE MADEMOISELLE JACQUELINE PASCAL A MADAME PÉRIER, SA SOEUR, OÙ IL EST PARLÉ DE SON ENTRÉE EN RELIGION, ET DE L'OPPOSITION QU'Y AVOIT M. PASCAL, SON FRÈRE [1].

Il n'y a qu'affliction partout, excepté moi qui suis dans la joye; car le jour est arrêté pour ma vesture qui sera, Dieu aidant, comme je l'espère, le jour de la sainte Trinité. J'aurai pour compagnes dans cette action, ou plutôt pour modèles, mademoiselle de Luzanci, qui est mon ancienne de deux mois, et une autre bonne sœur que vous ne connoissez pas, qui recevront aussi le saint habit. Il me semble que c'est un songe de m'en voir si proche après tant d'oppositions. J'aurai toujours peur que ce ne soit une illusion jusqu'à ce que toute la cérémonie soit faite. Je ne perdrai point le temps (à exprimer) ma joye, car vous n'en doutez; il suffit que la persévérance dans ma résolution témoigne que je n'ai point été trompée dans mon attente, et que je puis dire comme David : *Sicut audivimus, sic vidimus in civitate Dei nostri.*

[1] Rec. de M. Périer, p. 25.

Je fis porter cette nouvelle à mon frère par M. Gobier [1]... Il vint le lendemain fort outré, avec un grand mal de tête que cela lui causoit, et néanmoins fort adouci; car, au lieu de deux ans qu'il me demandoit la dernière fois, il ne vouloit plus me faire attendre que jusqu'à la Toussaint. Mais, me voyant ferme à ne pas attendre, et assez complaisante néanmoins pour condescendre à lui donner quelque peu de temps pour se pouvoir résoudre, il s'adoucit entièrement et eut pitié de la peine que cela me faisoit de différer encore une chose que je souhaite depuis si longtemps. Il ne se rendit pourtant pas à l'heure; mais M. d'Andilly, à ma prière, eut la bonté de l'envoyer quérir samedy et l'entreprit avec tant de chaleur et tant d'adresse qu'il le fit consentir à tout ce que nous voulions; de sorte que nous en demeurâmes là, qu'il me pria de faire mon possible pour gagner sur moi de différer un temps considérable, et que si je ne voulois pas, il aimoit autant que ce fût le jour de la Trinité que quinze jours après; de sorte que ce sera pour ce jour-là, s'il ne survient des empêchemens qui ne me regardent point.

Jacqueline fit profession à Port-Royal, au commencement de l'année 1653. Mais ne consentant pas à être à charge à une maison fort peu riche, elle voulut y apporter une dot, et elle crut qu'elle le pouvait faire sur sa part de l'héritage paternel. Cette résolution étonna Mme Périer et surtout Pascal, qui avait compté sur la part de sa sœur et qui ne s'exécuta qu'avec peine. Tout le détail de cette affaire est expliqué dans une *Relation* écrite par Jacqueline dans le dessein de rendre hommage au désintéresse-

[1] *Sic.* Dans la lettre précédente : *Robier.*

ment de Port-Royal. Cette relation a été imprimée dans les *Mémoires sur la vie de la mère Angélique*, t. III, p. 54. Elle manque dans le Recueil de Marguerite Périer. Mais nous en avons rencontré dans une bibliothèque particulière trois copies manuscrites assez anciennes. L'homme excellent qui nous les a communiquées, ne voulant pas être nommé, échappe à l'expression publique de notre reconnaissance. L'un de ces manuscrits est intitulé : *Recueil de pièces;* l'autre, *Vie de la mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal;* le troisième est un Recueil de *Diverses lettres de piété de quelques religieuses de Port-Royal et autres personnes*. Les deux premiers se ressemblent entièrement ainsi qu'à l'imprimé; le dernier en diffère profondément et pourrait bien exprimer l'original lui-même. Nous le désignerons par la lettre A et lui emprunterons plus d'une variante.

RELATION DE LA SŒUR JACQUELINE DE SAINTE-EUPHÉMIE PASCAL.

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

A Port-Royal, ce 10 juin 1653 [1].

Je ne puis douter, ma très-chère mère [2], que votre charité ne vous ait fait prendre part à l'affliction très-

[1] Tel est aussi le titre que donne le manuscrit A. Les deux autres : *Relation de ma sœur Euphémie qu'il faut tenir secrète à cause des personnes qu'elle touche.* Gloire à Jésus, au Très-Saint-Sacrement, à Port-Royal, ce 10 juin 1653. *A ma très-chère mère, mère prieure de Port-Royal.* Nul manuscrit ne contient les notes marginales qui dans l'imprimé sont évidemment l'œuvre des éditeurs.

[2] C'était la mère Dorothée de l'Incarnation Lecomte. Voyez les

sensible que Dieu m'a envoyée dans le temps de ma profession, peut-être pour servir de contre-poids à l'extrême joie que j'en avois; c'est ce qui m'oblige, par une juste reconnoissance, de vous faire participer à la consolation que j'y ai reçue. C'est à ce dessein que je me donne l'honneur de vous écrire; mais parce qu'il est nécessaire, pour vous donner l'intelligence du tout, que vous soyez informée de mon aventure, j'ai cru que je devois vous en faire un petit abrégé qui servira en même temps pour vous en donner l'éclaircissement et pour satisfaire à l'obligation que j'ai de publier, au moins entre nous (puisqu'il m'est impossible de le porter plus loin), ce que j'ai reconnu par une notable expérience du désintéressement de cette maison, de la grande charité de nos mères et de la pureté de leurs intentions et de leur conduite, qui a tellement paru dans mes affaires qu'il ne faut point d'autre preuve pour reconnoître qu'elles ne regardent jamais que Dieu en toutes les choses où elles sont obligées d'agir.

Ma conscience me presse, ma très-chère mère, de rendre à la vérité que je connois, ce témoignage qui est d'autant plus digne de foi qu'il est tout volontaire, et que même je n'ose le rendre public, parce que la modestie de notre mère ne pourroit jamais le souffrir. C'est ce qui m'empêche d'oser tenter ce que la gratitude et la justice demandent de moi, de peur que l'obéissance ne m'interdise ensuite le peu qui m'est encore permis, puisqu'on ne me l'a pas défendu, qui est de vous en laisser un petit mémorial, qui conserve, à la faveur du silence et du secret que nous garderons entre nous, la mémoire de ce qui s'est passé, laquelle nous serions autrement contraintes de laisser

Mémoires sur la vie de la mère Angélique, à l'endroit cité ci-dessus.

périr; et ce sera le monument de ma reconnoissance, et le fidèle témoin du souvenir qui me reste de la grâce que j'ai reçue, puisque je ne puis rien de plus [1].

Vous saurez donc, ma chère mère, qu'aussitôt que j'eus mes voix pour ma profession, je l'écrivis à mes parents pour mettre la dernière main à mes affaires, et pour leur donner avis de la disposition que je désirois faire du peu de bien que Dieu m'avoit donné. Je leur déclarois avec beaucoup de liberté et de franchise que je désirois rendre à Dieu ce bien, puisque je m'en dépouillois ; car je croyois avoir tout sujet de m'assurer qu'ils approuveroient tous mes desseins ; et connoissant le fond de mes intentions et la disposition de mon cœur à leur égard, j'avois la vanité de présumer qu'il ne m'étoit jamais possible de les fâcher, quelque chose que je fisse. Vous savez que j'avois quelque raison de vivre dans cette confiance, vu l'union et l'amitié que nous avions toujours eues ensemble.

Cependant ils s'offensèrent au vif de mes desseins, et crurent que je leur faisois une sensible injure de les vouloir déshériter en faveur de personnes étrangères, que je leur préférois, disoient-ils, sans qu'ils m'eussent jamais désobligée. Enfin, ma chère mère, ils prirent les choses

[1] Manuscrit A. « *Ma conscience me presse de rendre ce témoignage à la vérité, qui est d'autant plus digne de foi qu'il est plus volontaire, et que même je n'ose le rendre public, parce que, comme vous savez, la modestie de notre mère ne le pourroit jamais souffrir; et quoique ce soit peu pour sa gloire que d'en parler à une personne qui a une connoissance parfaite des grâces que Dieu lui a départies, néanmoins, j'espère que Dieu l'aura agréable parce qu'il voit dans mon cœur que si je pouvois quelque chose de plus pour lui témoigner ma reconnoissance, je l'embrasserois de toute mon affection, et que voyant que je ne puis le faire paroître autrement, j'essaye au moins de conserver la mémoire de la grâce que j'ay reçue.* »

dans un esprit tout séculier, comme auroient pu faire des personnes tout du monde qui n'auroient pas même connu le nom de la charité, et ils regardèrent celle que j'avois dessein de faire à quelques personnes, dont ils n'ignorent pas les besoins, comme des marques d'amitié envers elles, à leur préjudice, sans vouloir reconnoître le motif qui m'y poussoit [1].

Dieu le permit ainsi sans doute pour nous humilier l'un par l'autre, et nous faire connoître de plus en plus combien peu on doit faire de fondement sur l'amitié des créatures; car je ne puis attribuer cet aveuglement, si le respect que je leur dois me permet de le nommer ainsi, à une autre cause qu'à un secret jugement de Dieu sur nous, puisqu'il est certain qu'ils ont tous trop de lumière dans les choses de Dieu pour que je dusse m'attendre à les trouver encore si humains dans une affaire de piété, et qui d'ailleurs étoit de si petite conséquence et les intéressoit si peu que je n'avois pas cru devoir hésiter un moment à leur proposer ce prétendu déshéritement, que je ne désirois faire que pour Dieu, parce que je me tenois assurée non-seulement qu'ils l'approuveroient, mais aussi qu'ils seroient eux-mêmes bien aises de participer par leur consentement à ces petites charités que j'avois dans l'esprit, vu qu'eux-mêmes en font souvent qu'on peut appeler considérables [2].

[1] A. « *Cependant ils s'irritèrent si fort de mes desseins, croyant que je leur faisois une sensible injure de leur préférer des personnes étrangères à qui je voulois faire du bien en les déshéritant, comme s'ils m'avoient désobligée, qu'enfin, ma chère mère, ils prirent presque la charité que j'avois dessein de faire, pour une marque d'amitié envers ces personnes à leur préjudice, tout en la manière qu'auroient fait des personnes vraiment du monde, et qui n'auroient sçu ce que c'est d'être à Dieu. Et il le permit pour nous humilier...* »

[1] A «... *de la plus petite conséquence. C'est la raison pourquoi*

Mais, ma chère mère, vous n'avez que faire de tout cela; il faut seulement vous dire, pour la suite de l'histoire, que ce prétendu manque d'amitié de ma part leur donna beau jeu de raisonner sur l'inconstance de l'esprit humain et l'instabilité de mon affection. Mais à la bonne heure, s'ils en fussent demeurés là : ils auroient exercé leur esprit sans troubler le mien; mais ils ne le firent pas [1]; car ils m'écrivirent chacun à part, de même style, une lettre où, sans me dire qu'ils fussent choqués, ils me traitèrent néanmoins comme l'étant beaucoup. Pour toute réponse à mes propositions, ils me faisoient une déduction de mes affaires à la rigueur, et me déclaroient que la nature de mon bien étoit telle que je n'en pouvois disposer en façon quelconque ni en faveur de qui que ce soit. Ils en apportoient pour raison que, par nos partages, on étoit demeuré d'accord que nos lots répondroient solidairement l'un à l'autre de toutes les parties qui viendroient à manquer pendant un long temps, et d'autres raisons de chicane qui vous ennuieroient, et qui n'eussent pas été telles sans doute s'ils n'avoient pas été en mauvais humeur. Je sais bien cependant qu'à la rigueur elles étoient véritables : mais nous n'avions pas accoutumé d'en user ensemble de cette façon. Ils ajoutoient que si nonobstant cela je disposois de quelque chose, je les mettrois en procès entre eux, et eux contre tous ceux à qui j'aurois donné mon bien, ce qu'ils

j'insistois moins, ou pour mieux dire point du tout, à leur proposer ce déshéritement, comme ils le nommoient, me tenant certaine qu'ils seroient ravis de participer par leur consentement... »

[1] A. « *Ce prétendu manque d'amitié de ma part leur donna beau jeu de raisonner sur l'inconstance de l'esprit humain, mais ils n'en demeurèrent pas là; car ils me donnèrent ensuite un sujet véritable de le reconnoître, sans néanmoins me donner envie de l'imiter. Ils m'écrivirent...* »

assuroient être inévitable, à causé de quelques formalités de justice qu'il falloit garder; et pour éviter ce mal, ils me marquoient qu'ils alloient donner ordre à ce qu'il me fût interdit de disposer de mon bien comme n'en ayant point le pouvoir, me réduisant ainsi pour toutes choses à une petite somme d'argent que j'avois fait venir avant ma vêture, et qu'ils ne savoient pas que j'avois employée par avance à quelques charités.

Jugez, je vous supplie, ma chère mère, de l'état où me mirent ces lettres, d'un style si différent de notre manière ordinaire d'agir. Elles m'imposoient une nécessité inévitable, ou de différer ma profession de quatre ans, pour retirer mon bien de l'engagement où il étoit pour la garantie des autres lots de nos partages, sans même savoir si après cela il seroit entièrement libre d'ailleurs, ou de recevoir la confusion d'être reçue gratuitement et d'avoir le déplaisir de faire cette injustice à la maison. Aussi la douleur que j'en ressentis fut si violente que je ne puis assez m'étonner de n'y avoir pas succombé.

Aussitôt que la mère Agnès sut que j'étois affligée, elle m'envoya quérir; je lui témoignai que ce qui me touchoit le plus sensiblement étoit cette nécessité où je me voyois réduite, ou de différer ce que je souhaitois depuis plusieurs années avec tant de passion, ou de le faire à des conditions qui m'étoient si pénibles. Elle me dit plusieurs choses pour me consoler, sur ce qu'on ne doit être touché que de ce qui est éternel, que tout ce qui n'est que temporel n'est jamais irréparable et ne mérite pas d'être pleuré, qu'il faut réserver les larmes pour les péchés qui sont les seuls malheurs véritables, que tout le reste n'est rien, et que quand il en arrive, il faut regarder aux moyens d'en sortir au lieu de perdre le temps à s'en affliger. Elle ajouta avec sa bonté ordinaire que si les choses se gouvernoient par

ses avis, elles seroient bientôt et bien aisément terminées; et qu'elle voudroit que je laissasse toutes mes affaires comme elles étoient pour ne penser plus qu'à faire profession sans m'inquiéter de rien.

Elle me dit encore plusieurs autres belles choses, et me parla ensuite avec plus de gaieté, pour ne rien oublier de ce qui pouvoit adoucir l'amertume où j'étois. Elle disoit[1] qu'il seroit honteux à la maison et incroyable à ceux qui la connoissent, s'il étoit dit qu'une novice prête à y faire profession fût capable d'être affligée de quoi que ce soit, mais beaucoup plus si on sçavoit que c'est de se voir réduite à être reçue pour rien.

Ensuite elle s'efforça de me faire comprendre[2] comment c'étoit le plus grand avantage qui pût m'arriver; et elle me dit que notre mère n'auroit rien tant désiré que d'avoir été libre de faire ce qu'elle auroit voulu en se faisant professe, afin d'avoir pu donner tout son bien aux pauvres, et puis d'être reçue par charité dans une maison inconnue. Pour ne laisser aucun prétexte de justice à ma tristesse, elle essaya de me faire voir comment c'étoit aussi non-seulement le plus honorable, mais même le plus avantageux et le plus utile à la maison, parce que si la charité que nous devons au prochain ne nous permet pas de souhaiter qu'il nous fasse des injustices, celle que nous nous devons à nous-mêmes nous doit donner de la joie quand il nous en fait.

Il n'y a point, continua-t-elle[3], d'avantage temporel

[1] A. « *Elle ajouta plusieurs choses, en mêlant la raillerie avec le sérieux, afin de ne rien oublier qui pust adoucir la douleur où j'estois: elle me* disoit.... »

[2] A. « *Et sur cela, restant dans le sérieux*, elle s'eff. »

[3] A. « quand il nous en fait, *et qu'il n'y a point* d'avantage temporel qui p. »

qui puisse être comparé à celui-là, parce qu'il n'y a rien de plus profitable à la religion que la vraie pauvreté; il n'est pas toujours permis de se la procurer, mais il est toujours bon de la désirer, de l'aimer et de se réjouir de tout ce qui peut y contribuer. On doit trembler et souvent s'affliger beaucoup quand on reçoit des biens, en les regardant comme un piége et comme l'ennemi de la vertu et de l'esprit de pauvreté, et il faut se réjouir non-seulement quand on ne reçoit pas celui auquel on pouvoit prétendre, mais aussi quand on nous ravit celui que nous avions déjà, parce qu'au moins nous n'en sommes plus responsables. Enfin, ma chère mère, elle se servit de tant de moyens qu'elle me réduisit presque à me réjouir de tout ce qui m'avoit affligée le plus, et à n'oser plus avoir de douleur que celle qui provenoit de la compassion que j'avois de ceux qui m'en donnoient sujet. Si je fusse demeurée dans cette insensibilité, j'aurois été telle que la mère Agnès me demandoit. Mais j'étois trop foible et trop touchée pour être capable de tant de vertu; et j'avoue [1] à ma honte qu'un moment après je rentrai dans ma première foiblesse et dans mes premiers sentimens.

Ensuite la mère Agnès me fit parler à M. Singlin, à qui je fis le récit de tout ce qui se passoit, tandis qu'elle prit la peine de l'aller faire de son côté à notre mère; elle revint aussitôt et dit à M. Singlin, de la part de notre mère, que son sentiment étoit que je devois abandonner tout mon bien à mes parens, sans m'en mêler non plus que s'il ne m'appartenoit pas, les laisser gouverner le tout sans m'en

[1] A. « m'en donnoient sujet. *Mais néanmoins ce ne fut qu'un endormissement, car j'étois trop faible et trop touchée pour être susceptible de tant de vertu, et j'avoue à ma confusion* qu'un moment après.... »

mettre en peine et ne penser qu'à faire profession sans me charger d'aucun autre soin.

M. Singlin ne se rendit pas d'abord à cette pensée, craignant qu'il n'y eût peut-être trop de générosité et pas assez d'humilité dans cette action. Sur quoi il nous dit avec beaucoup de force qu'après avoir surmonté la cupidité insatiable du bien qui règne presque partout, il faut beaucoup craindre de tomber dans l'autre extrémité qui consiste dans la cupidité de l'honneur qui en revient, la vanité qu'on peut tirer des actions qu'on fait ensuite, le mépris de tous ceux qu'on y voit encore attachés, et l'ostentation de cette vertu ; et qu'après avoir établi son honneur à être au-dessus de l'amour des richesses, comme les autres à en posséder beaucoup, si on n'y prend bien garde, on fait des actions qui sont à la vérité tout opposées, mais par le même principe et la même ambition qui fait que les uns disputent leur droit avec trop de chaleur et que les autres le cèdent avec trop de facilité. Il faut en toutes choses, ajouta-t-il [1], se rendre neutre et se dépouiller de tout intérêt pour ne regarder que ce que la justice demande de part et d'autre. Et si les personnes à qui nous avons affaire s'égarent et s'emportent à quelque injustice contre nous, la charité nous oblige de les aider par tous les moyens à se reconnoître et à rentrer dans leur devoir à notre égard, comme nous leur serions redevables d'un pareil secours, s'il s'agissoit de l'intérêt d'un autre. Mais [2] il faut prendre

[1] A. « que les autres le cèdent *trop librement ; qu'il faut en cela se rendre maistre en ne regardant que ce que la justice demande de part et d'autre ; et que si les personnes à qui nous avons affaire s'égarent et s'emportent à q....* »

[2] A. « de l'intérêt d'un autre, *pourveu qu'on ne se trompe pas soy-mesme en cela, et qu'on n'y agisse point par une cupidité servile qui se pourrait couvrir du prétexte de charité, mais par un désir désintéressé de voir la justice gardée en tout.* »

garde de ne se point tromper en cela, et d'agir par une cupidité secrète qui pourroit se couvrir du prétexte de charité. Il faut au contraire que ce soit par un désir hors de tout intérêt de voir la justice gardée en tout.

Toutefois M. Singlin, après y avoir un peu pensé entra dans le sentiment de notre mère; car il craignit que cette opposition que mes parens formoient si hors de propos ne fût une marque qu'ils avoient quelqu'attache au bien, qu'ils avoient peut-être regardé comme une chose qui leur étoit tout acquise; auquel cas on n'eût fait que les choquer sans leur être utile, en les obligeant de souffrir que les choses fussent autrement qu'ils ne vouloient, ce qui les auroit aigris au lieu de les rappeler. Comme il vit que je résistois à cela de tout mon pouvoir, et que je ne pouvois souffrir qu'on laissât aller les choses de cette manière, il me dit qu'il les connoissoit tous, qu'il étoit bien assuré qu'ils étoient raisonnables, et qu'il falloit infailliblement qu'il y eût quelque malentendu qui les rendît déraisonnables en cette rencontre; et qu'ainsi il falloit espérer que lorsque nous pourrions nous voir et nous éclaircir de tout, ils feroient de leur propre mouvement justice à eux-mesmes et à moi; qu'en ce cas je n'avois que faire de m'en mettre en peine; mais que si après nous être vus ils ne le faisoient pas, ce me seroit une preuve du tort que je leur ferois en les y contraignant par force dès à présent, et que je ne ferois que les irriter et les aigrir [1]. Pour conclusion, il me dit absolument qu'il falloit me rendre à ce conseil

[1] Le manuscrit A omet tous ces adoucissements et ces politesses de M. Singlin au sujet de Mme Périer et de Pascal. « *Que ce ne seroit que le moyen de les aigrir et non pas de les rappeler; et enfin il conclut, quelque résistance que j'y apportasse, que la charité nous obligeoit à suivre ce conseil, et qu'il falloit que la chose en allast ainsy, sans me permettre de répliquer. Je ne puis dire....* »

qui, de tous ceux qu'on pouvoit prendre, étoit le plus conforme à la charité et à l'exemple que nous leur devions.

Je ne puis dire avec vérité, ma chère mère, si cette résolution, qui fut prise avec tant de fermeté qu'elle ne me laissa plus lieu à la résistance, me donna plus de confusion de la charité qu'on me faisoit que de joye de ce que ma profession ne seroit point différée; car il me semble qu'elles me partagèrent si également que je ne me pouvois résoudre ni à l'un ni à l'autre. Il fallut néanmoins me déterminer à ce qui m'étoit ordonné, et qui flattoit si bien mon désir que je ne crois pas que j'eusse pu me résoudre à le refuser. Mais en acceptant cette confusion si peu attendue, tout ce que je pus faire pour me consoler [1] fut de supplier instamment M. Singlin que, puisqu'on vouloit bien me recevoir gratuitement, on me reçût en qualité de sœur converse; c'étoit le seul milieu que j'avois pu imaginer pour donner quelque remède à mon mal; et cette pensée ne m'étoit point sortie de l'esprit du moment que je m'étois vue réduite à la nécessité ou de différer ma profession ou d'être à charge à la maison. Car, le premier paroissant impossible à mon désir, il me sembloit que je ne pouvois moins faire que de témoigner aux sœurs, par l'humble service que je leur eusse rendu toute ma vie, la reconnoissance que j'avois de la double grâce qu'elles me feroient, si, en me recevant gratuitement, leur charité vouloit bien favoriser mon impatience. Comme je m'en reconnoissois si indigne, je ne pouvois souffrir qu'on ne reconnût pas assez la gratitude que j'en conservois; et je croyois devoir m'efforcer de suppléer, par le peu de travail

A. « *Et tout ce que je peus faire pour me consoler dans cette confusion qui estoit tout à fait insupportable à mon orgueil....* »

dont je serois capable, à ce qui me manquoit d'ailleurs.

M. Singlin n'improuva pas d'abord cette proposition, reconnoissant qu'il n'y avoit rien dans la maison qui fût plus utile pour moi. Mais parce que Dieu qui sonde les cœurs savoit que je n'étois pas digne d'un état qui est si élevé en sa présence, et que mon orgueil présent et passé méritoit une punition et non pas une récompense, il ôta du cœur de M. Singlin la pensée de consentir à ma résolution ; car, après l'avoir examinée, il jugea qu'il ne devoit pas y condescendre, à cause qu'il ne trouvoit pas que j'eusse des forces suffisantes pour cette condition; ce qui auroit nécessairement obligé de me soulager plus que mes compagnes, et il appréhendoit que cela ne les affoiblît en leur donnant lieu de penser qu'on le feroit peut-être par d'autres considérations, et que ce seroit une acception des personnes qui est toujours odieuse, parce qu'elle offense la charité et l'esprit de la religion qui ne permet aucune distinction entre des sœurs. Ainsi il se détermina à rejeter absolument la prière que je lui faisois, si bien que je me vis réduite à laisser les choses dans les termes que notre mère avoit proposés.

J'écrivis à l'heure même à mes parens, selon l'ordre que M. Singlin m'en donna, et dans le style qu'il voulut lui-même prescrire, de crainte que je ne m'emportasse à témoigner trop de chaleur. Il approuva néanmoins que je leur fisse connoître un peu fortement leur injustice et le déplaisir qu'ils m'avoient donné, parce qu'il leur étoit utile de les aider à se faire justice à eux-mêmes, en les guérissant de l'opinion qu'il étoit clair qu'ils avoient d'être fort offensés, et qui leur faisoit croire que c'étoit me faire assez de grâce [1] de ne me pas témoigner leur colère par des

[1] A. « qui leur faisoit croire *qu'ils gaignoient une assez grande*

effets plus signalés, et qu'ils n'étoient plus obligés à rien que de me pardonner dans leur cœur. Mais il m'avertit en même temps d'y mêler beaucoup de marques de douceur et d'affection, et même de tendresse, sans faire paroître aucune aigreur, puisque Dieu me faisoit la grâce de n'en point avoir, afin que si l'une leur pouvoit faire apercevoir ce petit égarement, l'autre servît à les en rappeler. Il m'ordonna surtout de leur faire savoir la charité qu'on avoit de me faire professe sans y apporter aucun retardement, non pas même pour voir s'il n'y auroit point quelqu'ordre à mettre à mes affaires.

Mais il me recommanda de leur marquer cela avec tant de discrétion qu'il ne parût aucune animosité, et qu'il ne semblât point que ce fût un effet de dépit ou de courage, ou une bravade qu'on voulût leur faire, ou bien une invention pour les piquer d'honneur; et il me dit d'exprimer naïvement et nuement les sentimens de la maison et les miens qui n'étoient rien moins que toutes ces choses, et de leur faire seulement voir qu'on n'estimoit pas assez un petit avantage temporel pour le juger digne de faire différer une chose aussi importante pour une âme qu'est la consécration totale et solennelle qu'elle veut faire à Dieu de soi-même.

Cette lettre, qui ne pouvoit pas être courte, m'ayant occupée presque jusqu'au soir, je ne pus voir notre mère ce jour-là; mais le lendemain elle fit assembler tout le noviciat pour le voir [1], comme vous savez qu'elle a coutume de faire lorsqu'elle revient de Port-Royal. Je m'y trouvai comme les autres, et la saluant à mon tour, je ne pus

victoire sur eux-mesmes de ne pas témoigner plus de colère qu'ils n'en montroient et qu'ils n'étoient plus obl.... »

[1] L'édit. : pour *la* voir. — Il ne s'agit pas de la lettre mais du noviciat. *A.* pour *le* voir.

m'empêcher de lui dire que j'étois la seule qui fût triste parmi toutes nos sœurs qui avoient grande joie de son retour. « Quoi ! me dit-elle, ma fille, est-il possible que vous soyez encore triste ? N'étiez-vous pas préparée à tout ce que vous voyez ? Ne sçaviez vous pas, il y a longtemps, qu'il ne faut jamais s'assurer sur [1] l'amitié des créatures, et que le monde n'aime que ce qui est sien ? N'êtes-vous pas bien heureuse que Dieu vous ôte tout sujet d'en douter avant que vous quittiez le monde tout à fait, afin que vous fassiez cette action avec plus de courage, et vous en faisant une espèce de nécessité qui vous rende inébranlable dans la résolution que vous en avez prise, puisque vous pouvez dire en quelque sorte que vous n'avez plus personne dans le monde ? » Je lui répondis, en pleurant, qu'il me sembloit que j'en étois déjà si détachée que je n'avois pas besoin de cette expérience. Sur quoi elle reprit : « Dieu vous veut faire voir que vous vous trompez dans cette pensée, car si cela étoit vous regarderiez avec indifférence tout ce qui est arrivé, bien loin de vous en affliger comme vous faites ; c'est pourquoi vous devez reconnoître que c'est une grande grâce que Dieu vous fait et en bien profiter. » Elle me dit encore plusieurs autres choses sur la vanité de toute l'affection des hommes, en me tenant toujours embrassée avec beaucoup de tendresse, jusqu'à ce qu'il fallût la quitter pour laisser approcher les autres.

Le lendemain, la mère Angélique, ayant remarqué pendant primes une tristesse extraordinaire sur mon visage, sortit du chœur avant le commencement de la messe, et m'ayant fait appeler, elle fit tous ses efforts pour donner quelque soulagement à ma douleur. Mais parce que cet espace de temps étoit trop court pour soulager sa charité,

[1] A. « S'assurer *à* l'amitié des créatures. »

aussitôt après la messe elle me fit signe de la suivre ; et me faisant mettre auprès d'elle, elle me tint une heure entière la tête appuyée sur son sein, en m'embrassant avec la tendresse d'une vraie mère, et là je puis dire avec vérité qu'elle n'oublia rien de tout ce qui étoit en son pouvoir pour charmer mon déplaisir [1].

Plût à Dieu, ma chère mère, que j'eusse eu assez de liberté d'esprit et assez de mémoire pour n'avoir laissé rien perdre de cette précieuse liqueur qu'elle s'efforça de faire entrer dans mon cœur pour adoucir l'amertume qu'il ressentoit ! J'estimerois avoir beaucoup gagné par mon affliction [2], et j'ose dire que je vous ferois un rare présent ; mais je n'ai pas eu assez de bonheur ni de capacité ; et au lieu de tout conserver, comme il eût été à souhaiter, tout ce que j'ai pu faire a été de ne pas laisser tout perdre. C'est particulièrement pour conserver le peu qui m'en est resté [3], que je vous le mets en main par cette lettre, comme une relique qui ne laisse pas d'être bien précieuse, quoiqu'elle ne soit qu'une petite parcelle d'un grand tout.

Notre mère me dit d'abord avec une sévérité pleine de douceur : « Je ne puis assez m'étonner, ma fille, de vous voir dans la foiblesse où vous êtes pour une chose de rien. Vous me surprîtes tellement hier quand vous me dîtes que vous étiez triste que je ne saurois assez vous le témoigner. Car je croyois assurément que vous aviez déjà oublié tout ce qui s'est passé, puisque les choses étant demeurées aux termes où elles sont, vous n'avez plus rien à faire. Je vous assure que je ne savois ce que

[1] A. « d'une vraye mère, et n'oubliant rien de tout ce qui pouvait *enchanter* mon déplaisir. »

[2] L'édit. : *affection*.

[3] A. « resté, *que je vous envoie ce petit avis*, comme une rel... »

vous vouliez dire; il me fallut un peu de temps pour le deviner et pour me remettre toute cette affaire dans l'esprit. »

L'abattement où j'étois ne fut pas assez grand pour m'empêcher d'admirer en moi-même un si prompt oubli [1]; car il vous souvient bien, ma chère mère, que cette histoire étoit si récente qu'elle n'avoit été sue et terminée que le jour précédent; cependant elle n'y pensoit déjà plus, ce qui fait voir combien elle tenoit tout cela dans une complète indifférence, et avec quelle sincérité elle avoit voulu que je me démisse de toutes choses, en regardant cette affaire comme conclue par ce moyen [2], à quoi il n'étoit plus besoin de penser. Mais moi qui étois bien éloignée d'une vertu si rare, je ne pus lui répondre que par mes larmes. Comme elle s'en aperçut, elle dit, en prévenant l'excuse que j'eusse pu lui donner : « Pourquoi pleurez-vous de cela, ou bien pourquoi ne pleurez-vous pas autant de tous les péchés de ce monde? Si vous ne regardez que Dieu là-dedans et l'intérêt de la conscience de vos proches, pourquoi, lorsque vous en avez vu tomber quelques-uns dans des fautes plus considérables et dans des infidélités beaucoup plus importantes au regard de Dieu, n'avez-vous pas pleuré autant qu'à cette heure, où ils n'ont manqué proprement qu'à l'amitié qu'ils vous devoient? »

Je lui répondis, comme je le croyois véritable, que je n'étois touchée que de l'injustice qu'on faisoit à la maison, et que, pour ce qui ne regardoit que moi, je ne sentois aucun mouvement d'aigreur ni de douleur, et que mon cœur me sembloit être insensible de ce côté-là.

[1] A. « d'admirer en moi-même *le grand dégagement qui paroissoit dans ce prompt oubli.* »

[2] A. moyen, *et comme une chose* à quoi.

« Vous vous trompez, ma fille, me dit-elle; il n'y a rien qui touche plus ni qui soit plus outrageant que l'amitié blessée [1]. Vous en avez eu une véritable pour eux, et vous voyez que la leur n'a pas été pareille; car encore qu'il soit vrai qu'ils vous aiment beaucoup, voyez-vous, ils sont encore du monde, et toutes les grâces particulières que Dieu leur a faites en leur donnant plus de lumières dans les choses de Dieu qu'à beaucoup d'autres, n'empêchent pas qu'on n'agisse au monde comme au monde, c'est-à-dire que le propre intérêt marche toujours le premier; et c'est de cela que vous êtes choquée sans y penser. Il est vrai que vous n'avez pas fait de même; mais c'est aussi que vous n'étiez plus du monde, encore que vous n'en fussiez pas sortie; et pour preuve que c'est plus vous-même que vous regardez là-dedans que l'injustice que la maison souffre, comme vous pensez, c'est que vous n'êtes pas émue de la même sorte de toutes celles qu'on nous fait. Je sais pourtant bien que c'est ce qui vous touche le plus, mais d'une manière qui vous regarde; car l'amour-propre se mêle partout. »

Sur cela elle eut la bonté de me raconter fort en détail plusieurs histoires de même nature, sans néanmoins faire connoître les personnes : ce qu'elle me dit, je crois, autant pour me donner cette espèce de consolation qui se rencontre dans la société de plusieurs affligés, que pour me faire reconnoître qu'on ne prend jamais si à cœur l'intérêt de la justice lorsqu'on n'a nul intérêt à l'injustice qui se commet, que lorsqu'on y a quelque part. Après avoir tiré de moi cet aveu, elle ajouta de la plénitude de son cœur ce qui suit :

[1] A. « *Il n'y a rien d'outrageant ny d'affligeant comme l'amitié blessée, et principalement à une personne qui est tendre comme vous; car vous en avez eu une v....* »

« C'est une des raisons qui me fait avoir une grande joie que cela soit arrivé, mais je dis une joie sensible et véritable, et je ne voudrois pas, pour le double du bien que vous aviez, que vous n'eussiez eu cette épreuve avant votre profession, car vous n'aviez pas été assez éprouvée pendant votre noviciat. Voyez-vous, ma sœur, vous avez renoncé au monde avec beaucoup de facilité, parce que Dieu vous avoit fait la grâce de reconnoître la vanité et le peu de solidité de tous les divertissemens et de tous les amusemens du monde qui charment les autres filles et les ravissent. Vous n'en êtes pas meilleure pour cela ; car c'est Dieu qui vous en a fait la grâce, quoique vous en fussiez indigne. Il est certain que vous en étiez fort détachée : mais il vous restoit encore deux choses dont il falloit vous dépouiller, et vous n'y pensiez point. L'une est qu'encore que selon le monde vous n'eussiez pas de grands biens, néanmoins pour la religion on peut dire que vous en aviez abondamment, parce qu'il ne faut presque rien au prix de ce qu'il faut dans le monde. L'autre, c'est que la principale richesse de votre maison, c'étoit l'amitié et l'union si étroite qui rendoient toutes choses communes entre vous, et dans lesquelles vous vous reposiez sans y penser. Dieu vous a voulu dépouiller de l'une et de l'autre, pour vous rendre vraiment pauvre de toutes façons, et plus encore de l'amitié que du bien ; car vous étiez prête à le quitter entièrement, et vous avez fait quelques aumônes qui peuvent suppléer en quelque sorte à celle que vous désiriez faire à la maison. C'est pourquoi vous devez être satisfaite de ce côté-là ; et votre dénuement n'en est pas moins grand, quoique la chose n'aille pas suivant votre intention. Mais vous ne songiez point à vous défaire de cette affection et de cette estime que vous aviez pour vos proches, parce qu'il ne vous y paroissoit rien que d'innocent :

et en effet, tout cela étoit en soi fort permis et fort légitime. Cependant vous voyez que Dieu demande en vous plus de détachement, et c'est pour cela qu'il a voulu vous faire connoître quels sentiments ils ont pour vous; c'est pourquoi je ne puis me lasser de vous dire que j'ai une grande joie de ce qui est arrivé; car ils n'eussent pas laissé d'être toujours dans les mêmes dispositions à votre égard, mais vous n'en eussiez rien su, et vous vous fussiez toujours flattée dans la pensée qu'ils étoient pour vous comme vous pour eux; et en effet il y avoit tout lieu de le penser. Mais croyez-moi, cela est bien rare; car les personnes qui se donnent à Dieu font toutes choses dans la vue de Dieu, avec franchise et sincérité, sans mélange d'intérêt; mais ceux qui sont encore du monde ne peuvent s'empêcher d'avoir toujours quelques vues humaines dans les choses même les plus saintes; et au lieu que les uns traitent les choses séculières par l'esprit de Dieu, les autres traitent les choses de Dieu par l'esprit du siècle. Il ne faut pas s'en étonner. Il n'est presque pas possible de faire autrement tant qu'on vit dans le monde, si ce n'est par une grâce de Dieu très-particulière, parce que tous ceux avec qui on converse en font autant, et que personne ne conseille ni ne juge des choses que selon l'esprit du monde et par la raison humaine, de sorte qu'on ne sait pas même regarder les choses en la vue de Dieu.

« Ce que je dis peut passer pour une simplicité. Mais jugez vous-même s'il n'est pas vrai que tout le monde diroit qu'une personne seroit bien bête, si elle ne faisoit pas tout son possible pour conserver le droit qu'elle a de prétendre à une succession, et qu'elle en laissât disposer en faveur de quelqu'autre. Je vous dis qu'il est très rare d'en trouver qui ne soient pas dans ce sentiment-là, quelque piété qu'ils aient. Car on est tellement prévenu de son

propre intérêt qu'on ne considère que cela, et que, s'il y a quelque charité à faire, on aime toujours mieux qu'elle se fasse par ses mains que par celles des autres, encore que cela ne soit point ordinaire. Car, croyez-moi, les gens du monde ne sont guères portés à faire la charité, parce qu'ils ne savent ce que c'est que nécessité; ils ne l'éprouvent jamais, car ils ne se laissent manquer de rien. C'est pourquoi si j'eusse été ici, et que vous m'eussiez parlé de tout cela avant que de faire cette proposition à vos proches, je vous aurois prédit à point nommé tout ce que vous voyez; car j'en ai vu de toute manière [1].

« Voyez-vous, ma sœur, quand une personne est hors du monde, on considère tous les plaisirs qu'on lui fait comme une chose perdue. Il n'y avoit que deux motifs qui leur pussent faire agréer votre dessein, ou la charité en entrant dans vos sentimens, ou l'amitié en voulant vous obliger. Or vous saviez bien que celui qui a le plus d'intérêt à cette affaire est encore trop du monde, et même dans la vanité et les amusements, pour préférer les aumônes que vous vouliez faire à sa commodité particulière; et de croire qu'il auroit assez d'amitié pour le faire à votre considération, c'étoit espérer une chose inouie et impossible. Cela ne se pouvoit faire sans miracle; je dis un miracle de nature et d'affection; car il n'y avoit pas lieu d'attendre un miracle de grâce en une personne comme lui [2]; et vous savez bien qu'il ne faut jamais s'attendre aux miracles. »

Je ne pus m'empêcher d'interrompre notre chère mère, pour lui dire qu'encore que j'eusse fait cette réflexion, je

[1] Ce paragraphe, ainsi que la fin du précédent, est bien plus court dans le manuscrit A.

[2] Tout cet endroit prouve combien Pascal passait alors pour livré au monde. C'est le temps où a été écrit le fragment *sur l'amour*. Voyez le volume précédent, p. 467.

n'en eusse néanmoins peut-être pas été détournée de la confiance que j'avois en eux, parce que j'aurois cru avoir droit d'espérer un de ces miracles, puisqu'il y en avoit des exemples dans notre famille plus extraordinaires que celui-là, et de feu mon père même envers un de mes oncles qui lui étoit déjà assez obligé d'ailleurs.

« Je crois bien cela, me dit-elle; mais monsieur votre oncle étoit un homme engagé dans le monde. N'avez-vous jamais ouï dire une petite histoire de la vie des Pères du désert, qui a bien du rapport à ce que vous dites, encore qu'il ne le semble pas d'abord? Un homme du monde étant venu voir un de ses frères qui, après avoir vécu très-saintement dans le monde, s'étoit retiré dans la solitude, s'étonna beaucoup de le trouver mangeant à l'heure des nones, parce qu'avant sa retraite il ne dînoit jamais qu'à l'heure des vespres. Le solitaire, s'en apercevant, lui dit : « Ne vous en étonnez pas, mon frère; ce n'est pas un relâchement, mais une nécessité. Quand j'étois dans le monde, je n'en avois pas besoin, parce que mes oreilles me repaissoient. Les louanges qu'on donnoit à mes austérités satisfaisoient si bien mon esprit, que le corps en étoit fortifié et animé à les redoubler même, s'il eût été besoin. Mais ici, où personne ne dit mot, où l'amour-propre n'a rien qui le contente, je suis obligé, malgré moi, de donner cette satisfaction à la nature, parce qu'elle est absolument dépourvue d'ailleurs. »

« Voyez-vous, ma fille, me dit-elle ensuite : il en est tout de même de ce dont vous parlez. Un honnête homme dans le monde se sent porté à obliger, même au préjudice de son intérêt propre, une personne qui demeure dans le monde comme lui, parce que c'est un témoin toujours présent et une trompette qui publie son action par sa seule vue, et que la gratitude de cet homme et les louan-

ges qu'il lui procure le récompensent de son bienfait, autant de fois qu'il y a des complaisants qui l'en congratulent. Mais les services qu'on rend à une personne qui est hors du monde n'ont rien de tout cela. Comme c'est une action purement de charité, qui est plus utile à celui qui donne qu'à celui qui reçoit, personne ne s'avise de vous en louer. Celle qui a reçu le bienfait ne peut pas le publier parce qu'elle n'y est pas; ceux qui le peuvent savoir et l'approuver l'oublient aisément, parce qu'ils n'y ont point d'intérêt, et personne n'est payé pour les en faire ressouvenir. De là vient qu'on tient pour perdu tout ce qui se fait aux religieuses, parce qu'on n'y rencontre ni honneur ni avantage temporel qui tienne lieu de récompense. Tenez cela pour une maxime indubitable, sur quoi il ne faut jamais manquer de faire fondement, autrement vous serez toujours trompée; j'en ai tant d'expériences que je n'en saurois douter. Mais la raison même le fait voir; car c'est proprement là le monde et sa manière d'agir : il a toujours été fait comme cela et le sera toujours, et s'il étoit autrement fait, il ne seroit plus monde. C'est[1] pourquoi faites état que vous n'avez plus aucun ami dans le monde, du moment que vous en êtes sortie. Il n'y en a plus aucun de qui vous deviez attendre de grands témoignages d'amitié, si ce n'est de ceux qui le feroient par esprit de charité. Mais en ce cas ce ne sera pas vous qu'ils regarderont, et ils en feront autant pour la plus étrangère. »

Sur cela elle rapporta plusieurs histoires semblables à la mienne, qu'elle-même avoit vues; et entr'autres que les parents d'une fille de condition qu'elle avoit fait professe

[1] Cette dernière phrase depuis : *c'est pourquoi* jusqu'à : *sur cela*, manque dans le manuscrit A.

manquèrent contre toute apparence à la parole qu'ils lui avoient donnée pour sa dot qui devoit être très-considérable, en un temps où le monastère en avoit un très-notable besoin, et que c'étoit une fille qui de tout temps avoit fait profession d'une affection très-particulière envers ses parens. « Je vous avoue, me dit notre mère, que cette injustice me surprit et me toucha beaucoup; car j'avois tenu cela pour sûr, de la manière qu'ils avoient toujours agi avec nous. Cependant feu M. de Saint-Cyran me conseilla de supporter cette dureté (car c'en étoit une véritable) avec tant de douceur et de paix, qu'il ne voulut pas même que je leur en parlasse ni leur témoignasse en aucune sorte d'en être blessée, mais que je fisse tout de même que si je l'avois oubliée; et il m'assura que si je le faisois, Dieu sauroit bien récompenser cette perte et pourvoir à nos besoins par d'autres voies. » Puis elle ajouta : « Dieu me fit la grâce de le croire et de suivre son conseil; car je n'ai jamais cru qu'il me fût permis de rien faire contre ses avis; et j'ai reconnu depuis, par des expériences continuelles, la vérité de cette promesse, comme vous le voyez vous-même. »

« C'est pourquoi, ma fille, au nom de Dieu, ne vous emportez point contre vos parens, ne leur témoignez aucun ressentiment, et que cela n'aliène aucunement votre union. Car enfin, de quoi s'agit-il? d'un peu de bien, voilà tout; n'est-ce pas moins que rien? Il est vrai que le bien est nécessaire à la vie : on ne peut pas s'en passer entièrement. Mais dans la vérité, il arrive rarement qu'on en manque assez pour tomber dans une véritable nécessité; et c'est cupidité que d'en demander pour le superflu. Quand Dieu en envoie par des voies légitimes, on le peut recevoir, parce qu'il est nécessaire d'en avoir pour vivre. Mais quand cela n'est pas, ou même quand il per-

met qu'on nous en ôte du nôtre, en vérité il faut s'en réjouir. Feu M. de Saint-Cyran disoit que les richesses sont dans le monde comme les humeurs peccantes du corps, qui se jettent toujours avec plus d'abondance sur la partie la plus faible et la plus susceptible de mal. C'est pourquoi c'est un mauvais préjugé pour quelqu'un quand on voit que le bien lui vient en abondance de tous côtés. De sorte qu'au lieu de vous réjouir quand vous voyez qu'on nous donne, vous n'avez rien tant à craindre pour cette maison que de voir qu'elle s'enrichisse beaucoup, et souvenez-vous-en bien, s'il vous plaît. Vous êtes jeune, et vous pouvez voir quelque jour arriver des choses semblables à ce qui se passe maintenant en votre personne et en vos affaires. Cela me donne grande joie de tout ce qui a été fait. Car au moins, si jamais on se servoit de votre conseil en une pareille rencontre, vous apprendriez à faire aux autres ce que l'on vous a fait. »

« Écrivez donc encore à vos parens, ajouta-t-elle, et surtout à cette personne que vous savez [1] qui a le plus de tendresse pour vous, et leur témoignez toute l'amitié possible avec une grande ouverture de cœur, afin qu'ils reconnoissent que c'est avec une entière sincérité, et seulement de peur de les blesser, que vous vous êtes démise de la disposition de votre bien, et que vous ne pensez plus à tout cela ; et quand celui qui doit arriver bientôt sera venu, parlez-lui de la même sorte sans lui faire le moindre reproche, et non pas seulement le moindre mauvais visage au sujet de [2] tout ce qui s'est passé, pour témoigner

[1] Il s'agit de Mme Périer et non de Pascal, car le manuscrit A porte : à *celle* que vous so. .. Plus bas il est question de Pascal : *celui qui peut arriver bientôt.*

[2] A. « le moindre mauvais visage *de* tout ce q.... »

que vous l'avez oublié. En effet, vous devez déjà l'avoir oublié, et pour moi je suis tout étonnée de vous trouver si faible en une chose si peu importante. »

Elle fit sur cela un peu de silence qui me donna lieu de lui dire qu'une des choses qui m'affligeoient le plus en cela [1], étoit le scrupule où j'étois d'avoir mal employé mon bien lorsqu'il étoit en ma disposition, parce que j'en avois donné une bonne partie à des personnes, pendant que je l'aurois pu distribuer avec plus de charité. Il est vrai que je pensois alors avoir suffisamment pour cela, et pour le reste que je me proposois de faire. Je craignois néanmoins beaucoup d'être coupable au moins de précipitation.

Elle pensa un peu; puis elle me dit : « N'ayez nulle peine, car je ne crois pas que, quand les choses seroient encore à votre disposition, vous pussiez en conscience vous dispenser de faire ce que vous avez fait, dans les circonstances où vous avez vu les choses [2]. Vous savez bien que vous avez regardé Dieu en cela, et le bien de cette personne, qui vous doit être plus cher que tout l'or du monde, et que ce n'a point été par ambition pour le faire grand et lui donner de l'éclat dans le monde. Cela ne lui en donne pas le moyen, puisque avec tout ce que vous lui avez donné, vous voyez qu'il ne lui reste pas assez pour vivre comme les autres de sa condition. Sur quoi donc fondez-vous la crainte que vous avez de l'avoir mal employé? Que pouviez-vous faire de moins? Mais je vous dirai plus : quand il seroit vrai que ce que vous vous lui avez donné ne serviroit à présent qu'à l'entretenir dans la vanité, je crois que vous n'auriez pas été

[1] A. « qui me *tenoient le plus au cœur là dedans*, étoit le scr... »
[2] A. « dans les circonstances *de la chose.* »

moins obligée, selon Dieu, de faire ce que vous avez fait, puisqu'à moins de cela vous l'eussiez choqué et lui eussiez fait grand tort (je dis à sa conscience) d'en user autrement; et afin [1] que vous ne croyiez pas que je vous parle sans fondement, pour vous consoler, il faut que je vous dise sur cela une chose qui vous étonnera.

« Feu M. de Saint-Cyran, qui étoit à Dieu comme vous savez, avoit un frère qui étoit du monde autant qu'on y peut-être, et même il est mort là-dedans. Je vous donne à penser combien cela l'a fâché. Néanmoins, quoiqu'il le connût bien tel qu'il étoit, il ne laissa pas de lui donner une terre considérable qu'il avoit, et dont il vouloit se défaire pour ne posséder que le moins qu'il pourroit des biens de la terre. Vous ne doutez pas qu'il ne sût qu'il y avoit moyen de mieux employer son bien, c'est-à-dire qu'il eût pu en faire beaucoup de charités [2], mais cependant il ne le fit pas. Il donna cette terre à son frère, qui ne la devoit employer qu'à sa vanité, et cela par un autre motif de charité, qui n'est pas moindre que la première: car il le fit pour conserver l'amitié de cette personne, et ne le pas éloigner de lui, comme il auroit fait infailliblement, s'il ne la lui eût pas donnée, parce que c'eût été lui témoigner qu'il avoit si mauvaise opinion de son état qu'il tenoit pour mal employé ou pour perdu le bien qu'on lui donneroit; et par là il eût perdu toute l'espérance qui lui restoit de le pouvoir servir en la manière qu'il désiroit; car comme il savoit bien mettre le prix aux choses, il ne

[1] Ces mots : *et afin que..... vous étonnera* ne sont pas dans le manuscrit A.

[2] A. beaucoup de charités; *mais il le fit par un autre motif de charité, afin de ne le pas éloigner de luy ny lui faire croire qu'il eût assez mauvaise opinion de son estat pour penser que le bien qu'on lui donneroit seroit mal employé ou perdu,* parce que....

faisoit point difficulté de prodiguer et même de perdre un peu de bien temporel pour lui pouvoir procurer les biens véritables. C'est pour vous dire, ma fille, que vous n'avez pas mal fait d'en faire autant, puisque vous l'avez fait pour la même raison. »

« Mais afin de vous ôter tout scrupule, il faut que vous sachiez, ajouta-t-elle [1] par un mouvement de charité admirable, que, quand il seroit vrai que vous auriez fait une faute en cela et une dissipation, ce qui n'est pas, comme je vous ai déjà dit, et que ce seroit une pure perte de votre bien, vous la devez regarder comme une des moindres de toutes celles qu'on peut faire : je dis en vérité une des moindres; car voyez-vous, ma sœur, toutes les choses extérieures et périssables ne sont rien. La perte que l'on fait de la plus petite grâce de Dieu est mille fois plus considérable devant lui que celle de tous les biens de la terre, quelque usage qu'on en puisse faire. Dieu considère fort peu tout cela. Il n'a que faire de nos biens : il les estime comme rien en comparaison des vertus qu'il met en nous. Ce sont là les biens véritables; et il faut s'examiner souvent sur l'usage qu'on en fait, pour son profit particulier et pour celui des autres. Cependant on ne songe pas à cela; on est fort peu ou point touché quand on vient à déchoir de son humilité accoutumée, de sa douceur, ou de quelque autre vertu. Et on entre en scrupule, si on a mal employé un peu d'argent, qui est le moindre de tous les biens dont Dieu nous demandera compte, parce qu'il ne peut tout au plus servir qu'à soulager quelques misères temporelles, ou à quelque autre œuvre qui passera avec le temps; au lieu que les grâces de Dieu et les vertus qu'il nous donne sont des trésors qui doivent

[1] Cette parenthèse n'est pas dans le manuscrit A.

servir éternellement à notre propre âme et à celle des autres, si nous avons soin de les bien ménager et de ne les pas laisser perdre. Enfin, c'est une chose faite; vous n'avez plus à y penser. Je dis que c'est une tentation pour vous qui vous détourne de ce que vous avez à faire. Ne songez donc plus à tout cela : pensez seulement à rendre grâces à Dieu de ce qu'après vous avoir fait la miséricorde de vous donner la pensée de sortir du monde, il vous donne la connoissance de cette maison et l'estime que vous en avez conçue, laquelle vous l'a fait préférer à toutes autres; car sans cela vous auriez été sans doute chez les Carmélites, qui sont à présent si en vogue et en si grande réputation de sainteté, et avec raison; car il est vrai que ce sont des filles aussi saintes qu'on le sçauroit désirer, dans des austérités prodigieuses et dans une si exacte observance de toutes les règles qu'elles ne voudroient pas y avoir manqué d'un *iota*. Mais pour le regard du bien il n'y a point de quartier, et vous êtes bien assurée que vos affaires étant comme elles sont, on vous feroit faire querelle avec tous vos proches, et rompre avec tout le monde plutôt que de rabattre un point de ce qu'elles auroient eu lieu d'espérer de vous. C'est une chose qui nous doit faire grande pitié et en même temps nous couvrir de confusion, car ce sont des personnes si saintes et des âmes si fidèles à tout le bien qu'elles connoissent, qu'il est visible qu'elles ne font cela que manque d'une instruction qui leur fasse connoître que c'est un mal et un très-grand mal; et on a tout sujet de croire, je dis même qu'il est indubitable que si elles avoient la lumière dont Dieu nous a favorisées, elles y seroient bien plus fidèles que nous sans comparaison. C'est pourquoi nous devons admirer davantage la miséricorde de Dieu, qui est si rare, et qu'il nous a faite quoique nous la méritions si peu; cela seul vous devroit

donner tant de joie que vous en devriez oublier tout le reste; car si vous étiez là-dedans, vous ne croiriez pouvoir mieux faire que de suivre l'ordre de vos supérieurs, comme vous faites ici. Cependant où en seriez-vous? N'êtes-vous donc pas bien heureuse d'être tombée entre les mains de personnes qui vous conduisent par les pures règles de la charité, comme si elles n'y avoient aucun intérêt? »

Je ne pus m'empêcher de la supplier de considérer que c'étoit cela même qui me donnoit un plus légitime sujet de douleur, parce que l'injustice que l'on faisoit étoit d'autant plus blâmable que la maison étoit plus désintéressée.

« Voilà, me dit-elle en souriant, un sentiment qui fait bien voir que vous n'êtes pas encore entièrement de cette maison, c'est-à-dire que vous n'avez pas perdu la coutume de vous regarder comme appartenant plus à votre famille qu'à celle-ci, puisque vous êtes jalouse de leur honneur et de leur avantage au préjudice du nôtre. » Et puis, rentrant dans le sérieux : « Voyez-vous, dit-elle, ma fille : il est certain que la charité que vous devez à vos proches, vous oblige à désirer beaucoup qu'ils se rendent à la raison; mais il faut que vous le souhaitiez en toutes choses et non pas seulement en ce qui nous regarde; autrement ce ne seroit pas charité, mais une véritable cupidité. Au contraire, s'il étoit nécessaire qu'ils fissent injustice à quelqu'un, désirez plutôt de bon cœur que ce soit à nous qu'à d'autres; car vous ne sçavez pas comment d'autres le prendroient, et vous êtes assurée que nous ne nous en mettrons guère en peine. Et puis il est certain qu'encore que, par la grâce de Dieu, nous ne soyions pas riches, aussi ne sommes-nous pas assez en nécessité pour ne nous pouvoir passer de cela. Vous voyez qu'il ne nous manque rien, nous ne souffrons aucun besoin véritable (dont nous devons avoir une vraie confusion devant Dieu, nous qui fai-

sons profession de pauvreté); mais, outre tout cela, c'est que notre avantage à nous est d'être maltraitées en toutes choses, qu'on nous méprise, qu'on nous rebutte, qu'on nous calomnie, qu'on nous fasse des injustices. Ce n'est pas que nous souhaitions que tout cela nous arrive, ni que nous devions le procurer quand il seroit en notre pouvoir, parce que ce seroit manquer de charité envers ceux qui le feroient, puisqu'il y auroit du péché de leur part; mais quant à nous, c'est un bonheur très-grand; de sorte que, lorsque Dieu permet que cela nous arrive sans y avoir contribué, nous devons beaucoup nous en réjouir, mais je dis d'une véritable joie; c'est notre plus grand avantage, et nous le devons croire ainsi et agir suivant cela. Autrement nous manquerions de fidélité aux lumières que Dieu nous donne, et nous n'aurions ni pauvreté ni désintéressement; car en quoi consisteroit-il, si nous ne le faisions paroître dans les occasions? Ce ne seroit donc que des discours et des mines pour nous faire estimer du monde. »

Elle me dit ces paroles avec tant de force qu'il sembloit qu'elle doutât en quelque sorte que je fusse capable de les pratiquer à la rigueur, et qu'elle me les vouloit imprimer dans le cœur. Mais comme si elle eût vu ma pensée, elle y répondit aussitôt en s'adoucissant un peu, et me dit en souriant : « Je ne doute point du tout que vous ne soyez dans les mêmes sentiments, et je suis fort assurée que si on vous demandoit conseil dans une affaire pareille qui regarderoit des personnes indifférentes, vous seriez bien fâchée qu'on en usât autrement qu'on ne fait. Je suis [1] certaine même que vous n'en auriez ni déplaisir

[1] Cette phrase : *je suis certaine*, jusqu'à *mais ce que*, manque dans A.

ni peine contre ces gens-là, et que vous ne voudriez pas leur en faire la moindre mine ni le moindre reproche : j'en mettrois ma main au feu; mais ce que j'ai dit vous doit faire connoître qu'il vous reste encore bien de l'amour-propre, et que, quelque croyance que vous ayez, ce n'est proprement ni la maison ni la justice que vous considérez le plus dans tout ce qui se passe, mais vous-même et la peine que vous avez de ne pouvoir faire aller les choses comme vous le voudriez. »

« S'il étoit venu céans des voleurs cette nuit qui eussent emporté ce que nous avons d'argent, en pleureriez-vous, et vous en affligeriez-vous comme vous faites? Il est sans doute que non. Car, encore qu'on soit fâché de ces choses-là, et qu'on les empêcheroit si on pouvoit, on n'en a point une véritable affliction; il faudroit pour cela être bien attaché au bien. Cependant ce seroit une injustice et un tort qui auroient été faits à la maison. Vous voyez donc bien qu'il ne faut point se flatter, et que c'est pour soi-même et pour son intérêt particulier qu'on se fâche. »

« Oubliez donc tout ce qui s'est passé, et usez-en envers vos proches de la manière que je vous ai dit. Je vous en prie, parlez-leur et leur écrivez comme si rien n'étoit arrivé, sinon que vous confirmerez la démission que vous avez faite. Mais souvenez-vous qu'en tout cela vous devez écrire et parler sincèrement; car il faut éviter d'un côté de le faire par orgueil et par courage, en disant : nous aurons plus de générosité que vous. Si nous le faisions par ce principe-là, cela ne vaudroit rien du tout. Il faut qu'il n'y ait que la seule charité qui nous y oblige, autrement c'est comme si nous ne faisions rien. D'un autre côté, il faut bien se garder aussi de vouloir par là les piquer d'amitié, afin de les obliger à faire ce que vous voulez; car ce seroit reprendre d'une main ce que vous laissez de

l'autre. Mais il faut que ce soit le seul désir de les mettre tous en paix, et surtout votre parente [1], que vous savez qui est fort tendre, et qui seroit bien touchée si elle venoit à penser que vous fussiez fâchée contre elle. Cela seroit capable de redoubler dangereusement l'indisposition où elle est à présent [2]. »

Je vous rapporte tout ce petit particulier [3], ma chère mère, peut-être avec plus de liberté que de raison [4], et même contre la civilité qui ne veut pas qu'on importune les autres de ce qui ne touche que nous, et moins encore des personnes à qui on doit beaucoup de respect; mais je n'ai point cru que cette maxime eût lieu ici, parce qu'il me semble que chacun doit être aussi touché que moi de voir ce soin et cette charité de notre chère mère, et de remarquer par une preuve irréprochable comment [5], lorsque cette vertu divine est aussi fortement enracinée dans une âme qu'elle l'est dans la sienne, c'est elle qui y règle tout, elle y opère tout, elle produit jusqu'aux moindres de ses mouvements et de ses pensées, et donne en toutes rencontres des preuves de l'heureux empire qu'elle y exerce; et cela dans les actions les plus naturelles et les moins délibérées, parce qu'elle lui tient lieu d'une seconde nature, depuis qu'elle s'est rendue maîtresse de la première. Vous savez que cela paraît clairement dans toute la conduite de nos mères; mais je puis dire avec vérité que je ne l'ai jamais mieux remarqué qu'en cette rencontre. Je ne sais si cela vient de ce que je ne les ai vues

[1] Gilberte, madame Périer.

[2] Plus bas, p. 181-182.

[3] A. « *Je vous raconte toutes ces petites choses.* »

[4] A. « que de raison; *mais c'est qu'il me semble que tout le monde doit être aussi touché que moy de voir.* »

[5] A. « mère, *et comme,* lorsque.

en affaire que cette seule fois, ou de ce que nous sommes toujours plus affectés de ce qui nous touche. Il me semble, ma chère mère, que j'ai le bien d'être assez connue de vous, pour que vous puissiez vous figurer combien au milieu de toute ma douleur je sentois de joie de me voir confirmée avec tant de certitude dans ces sentimens que j'avois du désintéressement de la maison et de la pureté de sa conduite. Néanmoins [1], j'avois tant d'orgueil (car je n'ose plus l'appeler amour de la justice), que je ne pouvois en tout me résoudre à laisser les choses comme notre mère vouloit; de sorte que je la suppliai de considérer qu'en différant ma profession de quatre ans, je pourrois espérer d'être maîtresse de mes affaires et ajouter même au principal de mon bien l'épargne d'une pension considérable que mes parens me devoient faire en considération de quelque gratification [2] que je leur avois faite, et dont la rigueur qu'ils tenoient à mon égard sembloit me dispenser bien légitimement de les quitter à l'avenir, comme j'avois fait jusqu'alors. Je lui dis encore que cela étant ainsi, quelque grand que fût le désir que j'avois d'être bientôt professe (et [3] il alloit en vérité au-delà de toute l'expression que j'en puis faire), je croyois néanmoins être obligée en conscience, et tout intérêt ôté, de faire ce délai, pour me mettre en état de faire justice à la maison.

« Non, me dit-elle, ma fille, au contraire vous êtes obligée en conscience de ne le pas faire; car ne voyez-vous pas bien qu'encore que vous eussiez tout pouvoir d'exécuter vos desseins, il n'est pas pourtant en votre pouvoir de faire

[1] A. « Et néanmoins *je ne pouvois du tout me résoudre à laisser la chose* c.... »

[2] A. « En considération de *mes donations.* »

[3] A. *qui* allait au-delà de toute l'exp.... »

qu'ils les agréent. Je n'ai jamais douté de ce que vous dites; je sais bien qu'à la rigueur personne ne vous peut empêcher de faire tout ce que vous voulez de votre bien. Mais je n'ai point eu d'égard à ce que vous pouvez, je ne regarde que ce que vous devez faire : voilà toute la question, et je ne fais point de doute que vous ne soyiez obligée, je dis indispensablement, à procurer la paix de leur esprit autant que vous le pourrez, et à ne rien faire qui les choque. Lorsque vous pensiez que toutes choses seroient en votre disposition sans y prévoir aucune difficulté, vous avez néanmoins voulu avoir leur aveu pour faire ce que vous désiriez, et vous avez dû le faire; autrement vous leur eussiez donné sujet de s'offenser, et en effet c'est pour cela que vous l'avez fait. Jugez donc combien ils le seroient, si vous le faisiez malgré eux et par une espèce de violence. S'il se doit faire quelque chose, il faut que ce soit eux-mesmes qui le fassent de leur propre mouvement, sans qu'il y ait rien du vôtre. »

Ne pouvant répondre aux raisons de notre chère mère ni résister à sa volonté, je la suppliai au moins de me permettre de les en menacer, pour voir l'effet que cela produiroit. Mais elle n'y consentit pas plus qu'au reste : « Non, me dit-elle, ma fille, gardez-vous-en bien, ne voyez-vous pas bien que vous détruiriez par là tout ce que vous voulez faire par votre démission? Croyez-moi, laissez toutes choses comme elles sont, et souvenez-vous que vous êtes obligée sur toutes choses de préférer le repos de leur esprit et la paix qui doit être en vous à tout autre intérêt, pour ne pas faire céans ce qu'on vous feroit faire dans les lieux dont nous parlions tantôt. Et celui-là vous doit être si précieux que si vous aviez deux millions de bien, je vous conseillerois de les donner sans hésiter pour procurer que la charité ne fût point refroidie entre vous. N'en parlez donc

plus et n'y pensez plus ; quand vous les verrez, ne leur en dites rien du tout. S'ils vous en parlent, vous leur direz qu'ils savent bien que vous vous êtes démise de toutes choses entre leurs mains, et que, comme vous n'avez plus rien à voir à tout cela, vous n'y pensez plus. » Sur cela, notre chère mère me congédia sans vouloir plus de réplique, et cette conférence se termina de la sorte.

A peu de jours de là, celui qui avoit le plus d'intérêt en cette affaire étant arrivé en cette ville, je tâchai de traiter avec lui selon l'intention de notre mère. Mais quelqu'effort que je pusse faire, il me fut impossible de cacher entièrement la tristesse qui me restoit encore après toutes les peines qu'elle avoit prises pour la faire cesser. Cela m'est si peu ordinaire qu'il s'en aperçut aussitôt, et il n'eut plus besoin d'interprète pour en apprendre la cause ; car encore que je lui fisse le meilleur visage que je pusse, je m'assure qu'il jugea aisément que son procédé m'avoit mise en cet état. Il voulut néanmoins s'en plaindre le premier, et ce fut alors que j'appris qu'ils se tenoient si offensés de ce que j'avois écrit. Mais il ne continua guère à parler, voyant que je ne faisois aucune plainte de mon côté, quoique d'ailleurs je détruisisse par une seule parole toutes ses raisons. Au contraire je lui déclarai avec toute la gaieté que mon état présent me pouvoit permettre, que puisque la maison vouloit bien me faire la charité de me recevoir gratuitement et que ma profession n'en seroit point différée, je n'étois plus en peine de rien que de la bien faire et d'attirer la grâce dont j'avois besoin pour être une vraie religieuse.

Si tout ce colloque étoit aussi digne d'être recueilli que le précédent, j'eusse pris peine à le retenir, et je ne plaindrois nullement le temps que j'employerois à l'écrire ; mais parce qu'il n'est pas entièrement ni si beau ni si

utile, comme je m'assure que vous le croyez aisément sans qu'il soit besoin que je l'affirme davantage, il vaut mieux le passer sous silence que de perdre du temps à vous ennuyer. Je dirai en un mot qu'il fut touché de confusion, et que de son propre mouvement il se résolut de mettre ordre à cette affaire, s'offrant même de prendre sur lui tous les risques et les charges du bien, et de faire en son nom pour la maison ce qu'il voyait bien qu'on ne pouvoit omettre avec justice.

J'achèverai, ma chère mère, de vous conter cette histoire, quoique ce n'ait pas été proprement mon dessein de vous la faire savoir, elle n'en vaut pas la peine, mais seulement de conserver la mémoire des obligations que j'ai à nos mères, et les instructions si profitables que j'ai reçues en cette rencontre. C'est pourquoi je me vois obligée d'achever, parce que l'un et l'autre ont continué jusqu'à la fin[1].

Lors donc que la personne dont je viens de parler m'eut quittée, j'allai rendre compte à nos mères de cette entrevue, pour savoir d'elles si je devois lui régler ce que je devois faire pour la maison, comme il sembloit s'y attendre; mais elles me défendirent absolument de lui taxer aucune chose, m'ordonnant expressément de me contenter de ce qu'il voudroit donner sans lui rien prescrire, et de ne suivre que son intention. Toutefois, ayant su la nature de son bien, elles approuvèrent[2] que je lui proposasse de prendre ce qu'il voudroit donner sur certaines parties, ce qui étoit pour son propre accommodement. Voilà toute la liberté que je pus obtenir et l'affaire fut ainsi terminée.

[1] Tout ce paragraphe n'est point dans A.

[2] A. « elles approuvèrent que *je lui fisse quelque proposition pour son propre accommodement*, et l'affaire... »

Car il ne fallut point de temps pour le faire résoudre à faire plus qu'il n'eût voulu, puisque j'avois ordre exprès de prendre sa dernière volonté pour loi, mais si expressément et par une autorité si absolue que je n'ai non plus osé agir dans cette affaire que si elle ne m'eût point regardée, sinon quelquefois par promptitude et dans le premier mouvement; mais il m'en restoit toujours de grands scrupules, parce que les commandemens que je recevois sur ce sujet étoient appuyés d'un si grand nombre de raisons puisées dans les principes de la suprême raison, qu'encore que je ne pusse m'y rendre j'étois contrainte d'avouer que je n'y pouvois répondre, et de reconnoître, lorsque j'y contrevenois, que je n'agissois pas moins contre ma propre conscience que contre l'obéissance[1].

Cette affaire ne put néanmoins être terminée entièrement qu'après trois ou quatre entrevues qui me furent merveilleusement favorables; car, tandis que j'en allois rendre compte à nos mères, j'avois lieu de reconnoître le soin continuel où elles étoient pour faire en sorte que tout cela se passât selon Dieu.

Mais ce qui étoit admirable, c'étoit de voir la diversité de la conduite que le même esprit saint qui les animoit tous, leur inspiroit. Car notre mère, prenant avec raison l'intérêt de la maison, faisoit paroître que son intention principale étoit d'empêcher qu'il ne se mêlât en toute cette affaire la moindre ombre d'intérêt, d'avarice ou de lâcheté, et enfin elle ne tendoit qu'à faire qu'on souffrît plustôt toute sorte d'injustice que de faire la moindre chose tant

[1] A. « *et si je l'ai fait quelquefois, ça été dans le premier mouvement et dans la chaleur, et j'avoue avec confusion que ça été en suivant les mouvements de mon propre esprit et de cette malheureuse nature que tous les soins de nos mères n'avoient encore pu entièrement mortifier.* »

soit peu contraire au véritable esprit de la religion. M. Singlin, comme père commun et de cette maison et de mes proches, dont quelques-uns sont entièrement sous sa conduite et les autres l'honorent infiniment et ont pour lui une affection extrême, étoit de telle sorte animé du zèle de notre mère à l'égard de la maison qu'il étoit aussi touché de compassion pour eux, et il ne s'affligeoit pas moins de l'injustice de leur procédé qu'il ne se réjouissoit de l'avantage qu'il estimoit en revenir au monastère. La mère Agnès sembloit se décharger sur eux deux de ces deux intérêts et ne s'occupoit principalement qu'à faire profiter sa novice de tout ce qui se passoit; car à chaque fois que je la voyois elle examinoit soigneusement ce que je lui rapportois pour me faire remarquer tout ce qu'il y avoit eu d'humain dans mon procédé ou qui sentoit l'esprit du monde; et par une charité infatigable, elle ne cessoit de faire tous ses efforts pour prévenir par ses avis les fautes où je pouvois tomber, ou pour m'en relever quand ses précautions se trouvaient inutiles, et pour faire que je ne perdisse aucune des occasions qui s'offroient de pratiquer ou la patience ou la tolérance ou l'humanité, ou quelqu'autre de ces vertus qui ne plaisent guère aux imparfaites.

Ce n'est pas que notre mère ne s'y appliquât aussi; mais étant en quelque sorte plus chargée de la conduite générale de la maison que de celle de ma personne en particulier, elle ne s'informoit pas si souvent de ce qui ne concernoit que moi, et son premier soin, toutes les fois que ma vue la faisoit ressouvenir de ce qui se passoit, étoit de me défendre absolument de faire aucun effort pour faire réussir les choses comme je le desirois. Et jamais elle ne manquoit, à chaque fois qu'elle me parloit, de me recommander d'être ferme à ne rien exiger de mes

proches, m'exhortant sans cesse à entrer dans l'intérêt de la maison en cette manière-là. Comme elle vit une fois, par le rapport que je lui faisois, que j'avois parlé avec un peu de chaleur du peu que cette personne se proposoit de faire, elle m'en reprit sévèrement et me dit, de cette manière ferme qui donne tant de force aux paroles de feu qui sortent si souvent de sa bouche, que ce ne pouvoit être que l'orgueil ou l'avarice qui me fît parler de la sorte, ou peut-être tous les deux ensemble, en désirant en même temps voir accroître le bien de cette maison et d'y avoir l'avantage d'y avoir beaucoup apporté. Elle me représenta si fortement les sentimens que l'esprit de pauvreté devoit m'inspirer en cette occasion, qu'il eût fallu être tout à fait endurcie pour ne concevoir pas de scrupule d'y agir autrement [1].

A la fin, toutes choses étant conclues la surveille de ma profession, dont le jour étoit pris il y avoit longtemps, sans avoir égard en quel état étoit l'affaire, et ne restant plus qu'à signer de part et d'autre, je suppliai notre mère de se rendre au parloir pour cet effet; mais elle ne le put ce jour-là étant fort indisposée; ce qui est bien remarquable parce qu'elle en fut ravie, « afin, me dit-elle, que tout cela se diffère après votre profession, et que votre parent ne fasse rien qu'avec une entière liberté et par un pur esprit de charité; car, voyez-vous, ma fille, il faut être ferme dans les principes. Nous savons que tout ce qui n'est point fait par l'esprit de Dieu et par la charité est fait par

[1] Le manuscrit A donne cet important paragraphe avec des changements perpétuels qu'il est impossible d'indiquer sans reproduire le paragraphe tout entier. Bornons-nous à citer la variante de la fin : « devoit m'inspirer *en cette rencontre, que je fus contrainte par obéissance et par scrupule de laisser toutes choses à la disposition de mon parent.* »

cupidité, et que tout ce qui est fait par cupidité est péché; c'est pour cela que je vous ai tant exhortée à ne le point piquer ni d'honneur ni d'amitié; car j'aimerois beaucoup mieux qu'il ne donnât rien du tout que de donner beaucoup par un principe humain. S'il le fait par lui-même, nous ne pouvons pas y remédier. Tout ce que nous pouvons, vous et moi, c'est de l'exhorter à ne le point faire; car nous n'avons pas sa conscience à gouverner pour voir par quel motif il agit, c'est à lui à l'examiner; mais de contribuer par nos discours, ou par nos mines, ou en quelque manière que ce soit, à lui en faire prendre un mauvais, ce seroit non-seulement participer à son péché, mais en être la cause. C'est pourquoi, ma fille, au nom de Dieu, gardez-vous bien de l'exciter à faire ce que vous ne voudriez pas faire vous-même. Car si c'étoit à vous à gouverner, vous ne voudriez pas faire une aumône à la maison par considération humaine. Pourquoi donc tâcheriez-vous à le lui faire faire? S'il n'est pas disposé à la faire par un bon motif, il vaut beaucoup mieux qu'il n'en fasse point du tout. Peut-être qu'en un autre temps Dieu le touchera; mais quand cela ne seroit pas, il ne faut pas vous en mettre en peine, c'est l'avantage de la maison. Allez donc encore lui dire tout à cette heure, mais de bonne sorte, qu'il sonde son cœur pour voir ce qui le porte à faire cette aumône, qu'il ne fasse rien avec précipitation, et qu'il sera toujours temps après votre profession, puisque je ne suis pas en état de pouvoir faire ce qu'il faut pour l'accepter. Aussi bien vous sçavez qu'on ne parle jamais de la dot d'une fille qu'après sa profession. »

Je m'acquittai le plus fidèlement que je pus de cet ordre et je lui fis le récit de ce petit discours mot à mot comme à vous. Il n'en fut pas peu surpris, quoiqu'il fût informé depuis longtemps de la manière dont on traite ici ces

choses; mais il avoit avec lui des hommes d'affaires qui en furent si étonnés qu'ils dirent qu'ils n'avoient jamais vu agir de la sorte et que ce n'étoit pas là une conduite ordinaire. Ils en dirent beaucoup plus; mais cela ne fait rien à notre discours. Il ne voulut pas néanmoins différer davantage, et pour témoigner de son côté qu'il faisoit de bon cœur le peu qui étoit en son pouvoir, et me persuader, ce qu'il me protestoit souvent, qu'il avoit grand regret de ne pas être en état de faire plus, il ne manqua pas de revenir le jour suivant.

Au retour de l'entrevue qu'il eut alors avec notre mère, qui, étant mieux ce jour-là, n'avoit pu s'en dispenser, il me dit qu'elle lui avoit dit d'abord qu'elle ne savoit pas si j'avois agi avec lui en la manière qu'on m'avoit sans cesse recommandée. « C'est pourquoi, monsieur, lui dit-elle, de peur qu'elle n'y ait manqué, je suis obligée de vous dire que je vous conjure, au nom de Dieu, de ne rien faire par considération humaine, et que, si vous ne vous sentez point disposé à faire cette aumône par esprit d'aumône, vous ne la fassiez point du tout. Voyez-vous, monsieur, nous avons appris de feu M. de Saint-Cyran à ne rien recevoir pour la maison de Dieu qui ne vienne de Dieu. Tout ce qui est fait par un autre motif que la charité n'est point un fruit de l'esprit de Dieu, et par conséquent nous ne devons point le recevoir. » Il lui répondit avec protestation tout ce que la civilité fait [1] dire en ces rencontres, sans vouloir aucunement différer, et l'affaire fut ainsi terminée.

Notre mère m'ayant rencontrée ensuite, me dit que je n'avois plus à me tourmenter de rien, et que tout étoit achevé; puis me tirant à part, elle me dit fort sérieuse-

[1] A. « *sçait* dire. »

ment qu'elle étoit en grande peine de m'avoir vue si inquiète pour faire que cette personne agît avec libéralité, et trop fâchée quand j'avois cru qu'il ne le faisoit pas. « Je crains tout à fait, ma fille, me dit-elle avec une admirable charité, que vous n'ayez offensé Dieu là-dedans. Je vous prie, pensez-y sérieusement : et outre cela, considérez que vous n'avez en vérité aucun sujet de peine contre votre parent, car il est certain qu'il donne largement à proportion de son bien, principalement si on le compare presque à tous les autres. Je voudrois que vous sçussiez comme la plupart usent du désintéressement qu'on leur témoigne : cela n'est pas croyable, mais nous ne devons pas laisser pour cela de faire notre devoir. On dit que les séculiers sont si avares et si injustes qu'il ne faut pas s'étonner si les religieux le sont aussi, et qu'ils leur en donnent l'exemple; mais voyez-vous, ma fille, nous ne voulons pas les imiter dans leurs autres vices; pourquoi les imiterions-nous dans celui-là? Ils aiment les divertissemens, le jeu et les beaux habits; ils se vengent quand on les offense, et font plusieurs autres choses semblables : faut-il que nous les fassions aussi? Personne ne sera assez fou pour le dire. Pourquoi veut-on que nous les imitions dans leur avarice? n'est-ce pas un péché aussi grand que tous ceux-là? Mais c'est que quand on est avare, on est bien aise de s'excuser en disant que chacun en fait autant; il ne faut pas se tromper comme cela, il faut connoître le mal tel qu'il est et où il est. »

Voilà, ma chère mère, les dernières paroles qui furent dites sur ce sujet, et la conclusion de toute cette affaire, que la gratitude ne m'a pas permis de tenir plus long-temps secrète, quoique le peu de loisir que me laisse l'obéissance où je suis semblât m'en ôter tout moyen; mais un grand désir ne trouve point d'obstacle; c'est ce qui m'a fait

surmonter celui-là aussi bien que tous les autres qui pouvoient s'offrir, entre lesquels vous ne doutez pas que la confusion de m'en acquitter si mal n'ait été un des plus grands. Mais il a fallu que toutes ces choses aient cédé à mon devoir; et puis je n'ai pas prétendu à bien faire, mais seulement à faire ce que je pouvois. Si ma mémoire avoit été assez fidèle pour me rapporter toujours les termes mêmes de notre mère, je n'aurois pas besoin de vous faire d'excuse : mais parce que je crains qu'elle ne l'ait pas fait en beaucoup de lieux, bien que je sois certaine qu'elle ne m'a point trompée pour le sens, je me sens obligée de vous supplier de n'avoir aucun égard à ce que j'aurai pu gâter, et de le séparer du reste par l'habitude que vous avez d'entendre notre mère, qui vous fait connoître son style.

Je vous conjure aussi, ma chère mère, de me pardonner si cette lettre est si mal en ordre, si pleine de ratures, de pâtés, d'additions et de tant d'autres désordres. Je l'aurois volontiers copiée, pour satisfaire au respect que je vous dois; mais j'ai si peu de loisir que je ne sais quand j'aurois pu m'en promettre la fin. Et puis je ne sais pas si j'y eusse fait moins de fautes en la récrivant; car outre que les espaces où je le puis sont si courts que le plus long ne me laisse pas assez de temps pour écrire deux douzaines de lignes, et les ordinaires cinq et six, c'est que je suis si souvent interrompue pour des demandes et des réponses qui ne sont de nulle importance mais très-fréquentes, qu'il n'en faut pas d'avantage à un aussi petit cerveau que le mien pour le troubler et lui faire brouiller tout ce qu'il a fait, comme vous voyez qu'il est arrivé; de plus, j'ai si peur que notre mère ne m'en trouve saisie que j'ai une merveilleuse hâte de m'en défaire. Toutes ces raisons font que j'espère de votre bonté une pleine absolution des fautes que j'y ai faites.

Mais je désire avec cela quelque chose de plus, et je vous conjure de tout mon cœur, ma chère mère, de prier Notre-Seigneur qu'il me pardonne toutes les fautes d'un autre genre que j'ai commises dans cette affaire, et le peu d'usage que j'ai fait de tant de salutaires avis. Ce n'a pas été mon dessein en vous écrivant; mais puisque Dieu m'en offre l'occasion, je crois ne la devoir pas négliger. J'espère cet effet de votre charité que j'ai tant de fois éprouvée, et que sans avoir égard à ce que je suis, vous ne me refuserez pas les secours dont j'ai besoin pour devenir ce que je ne suis pas, afin que ce ne soit plus en vain que j'ai reçu l'avantage incomparable d'être associée à une aussi sainte famille, de m'être soumise à une conduite si sage et si remplie de l'esprit de Dieu, et d'être fille de telles mères. Enfin, je vous conjure d'offrir à sa divine majesté tous ceux qui sont renfermés dans ma vocation à cette maison, afin qu'il me fasse la grâce d'éviter désormais cette sorte d'ingratitude qui se rencontre dans le peu d'usage qu'on fait des grandes faveurs.

Vous voyez, par le récit que je vous ai fait[1], combien, outre les grâces générales, j'en ai reçu de particulières, dont il me faudra rendre compte. Je l'appréhende beaucoup, et c'est pour cela que j'implore de tout mon cœur le secours de vos prières et de celles des autres qui le pourront voir quelque jour, pour obtenir de Dieu cette miséricorde dont j'ai si grand besoin, de vivre et mourir en vraie religieuse du Saint-Sacrement et de la maison de Port-Royal (ces deux titres comprennent tout ce que je pourrois dire); de peur qu'après avoir reçu tant de grâces pour mon salut, elles ne servent à ma condamnation, et que les mêmes consolations dont sa bonté a daigné essuyer

[1] A. « *par ce petit récit.* »

nes larmes ne soient les accusatrices de mon infidélité. J'ai quelque droit d'attendre cela de vous, puisque parmi elles-là se trouve nécessairement l'heureuse obligation d'être toute ma vie et de tout mon cœur, ma très-chère mère, votre très-humble et très-obéissante servante et fille,

Sœur JACQUELINE DE SAINTE EUPHÉMIE PASCAL, religieuse.

Je pensois, ma chère mère, qu'il ne me restoit plus d'excuses à vous faire; mais je m'aperçois que j'ai oublié de vous descandaliser du papier doré que j'ai employé ici. Je l'ai trouvé dans une cassette qu'on m'avoit laissée; et comme il ne me restoit plus que cela du monde, au moins dans l'extérieur, j'ai cru en devoir faire un sacrifice à Dieu : il m'a semblé que l'or ne pouvoit être mieux employé qu'à reconnoître la charité, puisqu'il en est l'image. C'est ainsi que je ne puis rendre que l'ombre pour la vérité de celle qu'on a eue pour moi, et qui mériteroit mieux à mon sens des caractères de sang que du papier doré, pour en conserver la mémoire.

Joignons ici quelques pages sur la mère Angélique, écrites de la main de Jacqueline, et que nous empruntons, comme la relation précédente, aux *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, tome III, page 105 [1].

Addition ou récit de quelques discours que la sœur Euphémie a entendu tenir à la mère Angélique en différentes occasions.

Je parlois un jour à la mère Angélique d'une personne dont le père avoit exercé la vocation de faire jouer. Elle me dit à ce sujet avec sa force ordinaire : « Le bien de cette

[1] Il y en a une copie manuscrite à la Bibliothèque royale, *Supplément français*, n° 1307. Variantes insignifiantes.

personne est mal acquis, et plus sujet à restitution que celui des voleurs de grand chemin. La raison en est que les voleurs ne se font auteurs que du mal qu'ils font aux passans; mais ces brelandiers sont auteurs des péchés innombrables que font ceux qui jouent, des blasphêmes, des tromperies, de la ruine des familles, et de tous les désordres qui s'ensuivent, des querelles, des meurtres qui sont assez ordinaires; enfin d'une infinité de crimes : ils sont cause de tout cela. Si cette personne ne s'humilie point d'avoir un tel père, elle est aussi coupable que lui, et doit être regardée comme lui; car il est vrai que les enfans ne doivent pas porter l'iniquité de leurs pères, mais c'est pourvu qu'ils en aient de l'aversion. S'ils ne s'en humilient pas, s'ils ne la condamnent pas dans leur cœur, s'ils n'en ont une extrême confusion, cela leur sera imputé comme au père même.

« C'est une chose terrible que les jugemens de Dieu. On n'y pense point assez, on ne les redoute pas assez; et c'est pour cela qu'on ne tâche point de les éviter. Voyez-vous, ma fille; il n'y a point d'autre moyen de les éviter que de s'humilier, mais profondément, devant Dieu pour toutes choses, et principalement pour les taches qui sont dans sa famille; et au lieu de cela, combien s'en élève-t-on? On ne devroit penser qu'à ce qui peut nous humilier, soit dans la nature, ou dans la fortune ou dans la grâce; et au lieu de cela, s'il y a quelque petite chose un peu considérable, on sait fort bien prendre son temps pour le dire et pour le faire savoir; et au contraire, s'il y a quelque chose qui fasse honte, comme il y en a toujours, on sait fort bien s'en taire, et souvent même le déguiser, et les plus stupides ont assez d'esprit pour cela. D'où cela vient-il? N'est-ce pas d'un fond d'orgueil insupportable? Ce n'est pas qu'il faille décrier sa maison; personne n'est obligé à

cela ; ce seroit une folie de le dire ; mais aussi ne faut-il pas vouloir publier le peu de bien qu'il y a, en cachant le mal ; il faut s'en taire tout à fait, mais s'en taire de telle sorte qu'on ne le fasse pas à cause de la confusion qu'on auroit à dire ce qui en est, et comme n'osant en parler ; autrement on penseroit faire grand'chose en ne disant rien du tout, au lieu que ce n'est rien faire que son devoir tout simplement. »

Je parlois une autre fois à la mère Angélique d'une personne qui étoit prévenue d'une fausse dévotion, dont il paroissoit qu'il seroit difficile de la détromper ; elle me dit : « Il n'est pas seulement difficile, il est tout à fait impossible, si Dieu même ne le fait, et il ne le fera que dans ses temps et dans ses momens. Ce n'est pas qu'on ne doive faire ce qu'on peut parce qu'on ne sait pas s'il ne voudra pas se servir de ces moyens-là pour exécuter ce qu'il a résolu ; mais de s'empresser et de s'ingérer par soi-même de vouloir faire comprendre les vérités aux âmes qui ne sont pas encore mûres, c'est vouloir faire luire le soleil à une heure indue au milieu de la nuit. Tous les princes et tous les plus puissans rois de la terre joints ensemble n'ont pas le pouvoir de faire lever le soleil une heure plus matin qu'il ne doit ; et tous les hommes ensemble, avec toute l'éloquence et toutes les persuasions qu'on se peut imaginer, ne sauroient faire voir la vérité à une personne qui n'est pas encore éclairée de Dieu. »

Un autre jour, une personne dit en sa présence qu'elle ne vouloit point prendre connoissance d'une affaire qui se présentoit, où une personne affligée, mais qui étoit suspecte de défauts notables, demandoit qu'on la retirât. La mère releva beaucoup cette parole, et dit qu'elle ne voyoit presque personne qui ne se délivrât autant qu'il étoit possible du soin des choses où il y avoit quelque risque à

courir, et qu'excepté M. Singlin elle en voyoit fort peu qui n'en fissent autant que la personne dont il étoit question. Quelqu'un lui dit qu'il falloit qu'elle s'exceptât elle-même, puisque jamais il ne lui arrivoit de refuser d'entendre ni de soulager personne. « Non, dit-elle, pour moi, je ne suis qu'une misérable qui ne fais jamais aucun bien. Mais il est vrai que dans ces occasions je me représente qu'il s'agit d'une personne que nous aimons beaucoup, qui est tellement perdue qu'on ne sait si elle est morte ou vivante, ni en quel lieu elle est ; par exemple ma sœur Catherine de Saint-Jean. Voyez, je vous prie, quand il viendroit comme cela une personne inconnue et misérable nous demander, ne courrions-nous pas pour la voir, et ne dirions-nous pas : Hélas ! mon Dieu, c'est peut-être ma pauvre sœur. Et encore avec quelle affection et quel empressement ! J'en suis seulement toute émue d'y penser. Eh bien ! si c'est une personne qui est à Dieu et qui est persécutée injustement, n'est-ce point une chose qui nous doit autant toucher que si c'étoit notre sœur ? Et que savons-nous si ce n'est point une de nos sœurs que Jésus-Christ nous envoye, c'est-à-dire une personne pour qui il veut que nous ayons charité, et que nous assistions en ce que nous pourrons ? C'est pourquoi il ne faut jamais refuser de voir ni de s'instruire des choses. Ce n'est pas qu'il faille faire des folies, et se charger de tout le monde sans distinction. Car si notre sœur étoit perdue, nous ne prendrions pas pour cela la première venue pour elle, mais nous aurions grand empressement pour voir si ce ne la seroit point. Je demande aussi qu'on ait désir et affection de savoir et de connoître si ce n'est point quelque personne que Dieu nous envoye, et non pas qu'on s'y engage inconsidérément. »

Comme on lui fit entendre que la personne qui avoit

témoigné ne vouloir point prendre part à l'affaire dont on lui avoit parlé, ne le faisoit pas par dureté, mais qu'elle s'en déchargeoit sur elle, et que ne s'y croyant point nécessaire, elle fuyoit de s'y entremettre pour éviter les affaires superflues; la mère l'approuva beaucoup, et dit qu'il étoit très-bon de le faire par ce motif-là, pourvu qu'on fût tout près de s'y engager au cas qu'il fût nécessaire, comme elle savoit que c'étoit l'esprit dans lequel elle le faisoit.

Une sœur ayant un jour tiré dans l'Évangile une parole qui l'effrayoit, la mère lui dit pour la consoler : « Toutes les fois que Dieu menace, c'est à dessein qu'on s'humilie, et lorsqu'on le fait on évite toujours ses menaces, même les plus méchans. Cela se voit par les Ninivites qui reçurent de Dieu le pardon, et l'empêchèrent d'exécuter ses menaces [1]. Il est vrai que ce fut un pardon temporel, mais ils ne désiroient pas autre chose. Dieu vous menace, humiliez-vous et priez-le qu'il vous donne des grâces qui soient éternelles : il vous l'accordera. »

Au milieu de l'année 1653, madame Périer étant grosse tomba dangereusement malade. Il paraît qu'elle fut un moment à toute extrémité. En cette triste conjoncture, la sœur Sainte Euphémie écrivit à son beau-frère et à la pauvre malade une lettre des plus singulières, où l'on sent partout le cœur le plus tendre et le plus affligé, avec des élans de dévotion poussée à ce point qu'elle s'efforce presque de se réjouir de ce qui arrive à sa sœur, et qu'elle engage déjà M. Périer à profiter de cette

[1] Le manuscrit ajoute : *parce qu'ils firent pénitence.*

circonstance pour se donner entièrement à Dieu. « Je vois certainement, dit-elle, que si Dieu vous prive d'une si grande consolation, c'est pour vous attirer tout à lui; car, encore que votre union soit toute légitime et toute sainte, néanmoins il y a quelque chose de plus parfait. Dieu connoissant par sa sagesse divine que vous n'eussiez pas été disposé à prévenir, par un divorce saint et tout volontaire, cette dure séparation, qui est inévitable tôt ou tard, il veut vous témoigner que les prétendus obstacles que l'amour propre suggère sont levés en un moment quand il lui plaît..... Je ne puis m'empêcher de vous dire que je ne puis faire aucun autre souhait pour qui que ce soit, si ce n'est qu'il plaise à Dieu les mettre dans un plus parfait repos en les attirant à lui qui est la seule fin.... » Heureusement cette sublimité outrée est tempérée par des retours de naturel qui touchent d'autant plus qu'ils échappent malgré elle à l'austère disciple de Saint-Cyran. « La crainte et l'émotion où je suis toute heure qu'on me vienne porter cette nouvelle et que dès qu'on me regarde pour me parler il me prend un tremblement tel que je ne puis me soutenir..... » Mais laissons Jacqueline parler toute seule.

LETTRE DE LA SOEUR JACQUELINE DE SAINTE-EUPHÉMIE PASCAL A M. PÉRIER.

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

31 juillet 1653 [1].

Je vous écris à tous deux, si Dieu veut que cette lettre vous trouve encore tous deux en état de la voir; car le

[1] Rec. de M. Périer, p. 101.

billet du 24 (juillet) ne me laisse plus aucun lieu d'espérer. Je vous prie de juger de l'état où je suis. Je n'entreprends pas de vous l'exprimer, et aussi il seroit bien inutile: mais j'ay cru que j'étois obligée de rendre à ma sœur et à vous toute l'assistance qui est en mon pouvoir en cette extrémité. Je le fais devant Dieu le plus souvent que je puis, et nos mères ont eu la bonté de faire ressouvenir plusieurs fois la communauté de prier pour elle. Enfin elle peut bien s'assurer qu'on ne l'oublie point; on a trop charité pour tout le monde, et pour elle en particulier. Mais je crois que la plus efficace de toutes les prières, et qui méritera que Dieu daigne écouter toutes celles [illegible]s amies, c'est de lui témoigner la fidélité que nous [illegible]ons en cette rencontre si importante. Je vous parle [illegible] plus sensible de ma douleur, et ce me semble [illegible] ayant plus d'espérance, quoy que je sente bien sou[illegible] que dernière nouvelle fera tout un autre effet en moy, [illegible]ieu [illegible] nous affliger tout à fait. Cela m'oblige de [illegible] dire [illegible] il n'y a point d'occasion où nous puissions [illegible] reconn[illegible]re si nous avons une véritable foi; car en[illegible] veut, [illegible]e semble, que nous espérions qu'il lui [illegible]éricorde en [illegible]ce moment si redoutable, après lui [illegible] la grâce [illegible] lui donner un sincère désir de le [illegible]'être tout [illegible] à lui pendant sa santé. Cette seule pensée [illegible]adouci[illegible]ute l'amertume de cette affliction; car il ne [illegible]erer ny même désirer qu'elle[1] étouffe tous les sentimens de la nature; mais je crois qu'elle les doit modérer jusque-là même de ne pas demander la vie à Dieu. Je l'ay fait néanmoins en faveur de vous et de ses enfans; mais quand je me suis ressouvenue que Dieu nous a ôté feue ma mère beaucoup plus

[1] Le manuscrit : qu'*il* ét.

jeune qu'ils ne sont, et dans des circonstances plus fâcheuses que celles qui suivroient cette perte, et que néanmoins il ne nous a point abandonnés, mais qu'il a daigné témoigner en notre personne qu'il est le père des orphelins et le consolateur des affligés, j'ay cru qu'il ne falloit point s'opposer à ses ordres, mais que nous devions nous jeter entre ses bras avec tout ce qui nous tient le plus à cœur.

Vos enfans sont à lui plus qu'à nous; ne craignons pas qu'il les abandonne tant que nous les remettrons entre ses mains. Et pour vous, je crois certainement que si Dieu vous prive d'une si grande consolation, c'est pour vous attirer tout à lui; car encore que votre union soit toute légitime et toute sainte, néanmoins il y a quelque chose de plus parfait; et possible, Dieu connoissant par sa sagesse divine que vous n'eussiez pas été disposé à écouter l'inspiration qu'il vous auroit pu donner d'aspirer à un état si pur et de vous résoudre à prévenir par un divorce saint et tout volontaire cette dure séparation qui est inévitable tost ou tard, il veut vous témoigner que les prétendus obstacles que l'amour-propre suggère en ces occasions sont levés en un moment quand il lui plaît, et que, lorsqu'il le veut, il faut faire par nécessité ce qu'on n'a pu faire volontairement. C'est une pensée que m'a donné le bonheur de ma condition, qui me semblera imparfaite tant que ceux que j'aime, comme mon frère et vous deux, ne le connoîtront pas assez et n'y participeront point. Il est tel que je ne puis m'empêcher de vous dire que je ne puis faire aucun autre souhait pour qui que ce soit, si ce n'est qu'il plaise à Dieu les mettre dans un plus parfait repos et une plus pleine assurance en les attirant à lui qui est la seule fin où l'on tend dans tout ce que l'on fait. S'il lui plaît de faire cette miséricorde à ma chère sœur plustost

qu'à nous, pourquoy nous opposerions-nous à son bonheur? Je n'en vois point d'autre dans le monde qu'une entière retraite et un abandon général de toutes choses pour servir Dieu seul; mais celui-là même n'est rien en comparaison de le posséder avec une entière plénitude et une assurance certaine de ne le perdre jamais. Étouffons donc autant qu'il nous sera possible tous les sentimens de la nature qui s'opposent trop fortement à ceux que la foi et la charité nous doivent donner sur ce sujet; et puisque tous nos efforts et nos souhaits seront inutiles contre le décret de Dieu, faisons de bon cœur ce qu'il est nécessaire que nous fassions, s'il l'a résolu.

Dieu sait que j'aime plus ma sœur sans comparaison que je ne faisois lorsque nous étions toutes deux du monde, quoiqu'il me semblât [1] en ce temps-là qu'on ne pouvoit rien ajouter à l'affection que j'avois pour elle; mais, au lieu qu'en ce temps-là elle se tournoit toute au soin et au désir que j'avois de sa vie, qui m'a toujours été comme à présent plus chère que la mienne propre, je ne pense à cette heure sur toutes choses qu'à son salut. C'est pourquoi, quelque violente que soit ma douleur et la crainte et l'émotion où je suis à toute heure qu'on me vienne porter cette nouvelle, qui fait que, dès qu'on me regarde pour me parler, il me prend un tremblement tel que je ne puis me soutenir; néanmoins, quand je rentre en moi-même et que je considère la misère et les périls de cette vie, surtout pour une personne engagée dans le monde, je ne puis m'empêcher de m'accuser de m'aimer plus qu'elle, en désirant ce qui m'est utile et non pas à elle; et tout ce que je demande à Dieu de tout mon cœur et à quoy tendent surtout toutes mes prières, c'est qu'il

[1] Le manusc. : *parce qu'il me sembloit.*

luy plaise donner la vie de la grâce à l'enfant, et qu'il fasse faire à la mère un bon usage de sa maladie, qu'il la détache de toutes choses, qu'il lui fasse oublier tout ce qu'elle laisse pour ne plus penser qu'au bonheur qui l'attend, qui doit emporter toutes ses pensées et la ravir de telle sorte qu'elle en soit entièrement occupée. Si son mal est trop violent, faisons-le pour elle, je vous en prie ; protestons à Dieu du cœur et de la bouche que comme nous ne désirons que lui pour nous-mêmes, nous ne demandons autre chose pour ceux qui nous sont plus chers que nous-mêmes.

C'est encore un des sujets de prières que je fais à Dieu dans ma douleur, qu'il lui plaise nous faire la grâce à vous et à moi de lui être entièrement fidèles en cette occasion ; elle est unique, mon cher frère, ne la laissons pas passer sans en tirer tout le fruit que Dieu demande. Je crois qu'il attend de nous plus qu'une résignation ordinaire, et que nous ne pouvons pas, sans être ingrats des faveurs qu'il a faites à la malade depuis plusieurs années, nous contenter de souffrir qu'il reprenne ce qu'il nous avoit prêté, si nous ne lui offrons nous-mêmes, et si nous ne voulons bien qu'il la récompense des services continuels qu'elle s'est efforcée de lui rendre. Je vous supplie de lui demander cette grâce pour moi comme je le fais pour vous ; et comme je sais que Dieu est proche des affligés et qu'il écoute favorablement leurs prières, j'y joins mon pauvre frère, et je vous supplie d'en faire autant, afin que Dieu daigne se servir de cette affliction pour le faire rentrer dans lui-même et lui ouvrir les yeux sur la vanité de toutes les choses du monde. Ce doit être une consolation bien sensible pour ma chère sœur et pour vous que Dieu lui ait donné cette lumière par sa grâce, longtemps avant que de lui en donner l'expérience, et à

nous en sa personne. Je le supplie de ne pas permettre qu'elle et nous, nous nous affoiblissions assez dans notre affliction pour oublier une faveur si particulière, et si nous l'avons profondément gravée dans la mémoire, de ne pas permettre que nous en soyons ingrats en refusant de donner lieu à l'espérance qu'elle nous permet de concevoir, et par conséquent à la consolation que nous en devons tirer.

Ne vous étonnés pas, je vous prie, de me voir parler comme n'ayant plus d'espérance de sa santé : je vous l'ay dit d'abord, et quoy que je ne sois pas dans la dernière affliction comme si j'étois certaine de mon mal, je n'ose pourtant recevoir aucune espérance de ce côté-là, de peur de tomber d'un coup plus rude. Je prie Dieu qu'il vous fortifie tous dans cette occasion, et qu'il imprime dans nos cœurs les sentimens d'une foi vive qui nous fasse regarder l'absence de ceux que nous aimons comme un voyage pour aller à Dieu, où ils ne nous précèdent que de quelques momens, et où nous devons nous efforcer de les suivre en les imitant. Gardons-nous bien de nous plaindre de ce que Dieu nous ôte ce qui nous est cher, au lieu de lui rendre grâce de nous l'avoir prêté si longtemps. Je prie ma sœur, en quelqu'état qu'elle soit, de se ressouvenir de cette belle parole de M. de Saint-Cyran : *Que les malades doivent regarder leur lit comme un autel où ils offrent continuellement à Dieu le sacrifice de leur vie pour la lui rendre quand il lui plaira.* Et cette autre : *Que les douleurs et les divers accidents de la maladie sont cette clameur qu'on fait à minuit, pour avertir les vierges de la venue de l'époux.* Qu'elle espère entrer avec lui dans ces bienheureuses nopces, puisqu'elle n'a point laissé éteindre sa lampe en quittant la voie de Dieu, depuis le moment qu'elle y est entrée, et qu'elle n'a point acheté de

l'huile à ceux qui en vendent en voulant être flattée de ses conducteurs, mais qu'elle a conservé dans son cœur celle que Dieu y a répandue par le Saint-Esprit, et qu'elle se ressouvienne de prier Dieu pour moi dès à présent pour ne cesser plus dans l'éternité, afin qu'il me fasse miséricorde, et qu'il me rappelle bientôt de mon exil, si c'est pour sa gloire; qu'elle prie pour mon frère, pour la sainte Église et pour tout l'État; car Dieu écoute les prières des malades, quand ils sont tout à lui comme je sais qu'elle y est.

Copié de l'original.

La fin de l'année 1654 est fameuse dans l'histoire de Port-Royal par la dernière et définitive conversion de Pascal. Les détails de ce grand événement nous ont été conservés dans les deux lettres suivantes de la sœur Sainte-Euphémie à madame Périer, sur la conversion de leur frère.

Ce 8 décembre [1] 1654.

Il n'est pas raisonnable que vous ignoriez plus longtemps ce que Dieu opère dans la personne qui nous est si chère; mais je désire que ce soit lui-même qui vous l'apprenne afin que vous en puissiez moins douter; tout ce que je vous puis dire, n'ayant pas de temps, c'est qu'il est par la miséricorde de Dieu dans un grand désir d'être tout à luy, sans néanmoins qu'il ait encore déterminé dans quel genre de vie, et qu'encore qu'il ait depuis plus d'un an un grand mépris du monde et un dégoût presque insupportable de toutes les personnes qui en sont, ce qui le devroit

[1] Rec. de M. P., p. 14. Le *Recueil d'Utrecht* donne cette lettre, p. 262, en l'arrangeant un peu, selon sa coutume.

porter, selon son humeur bouillante, à de grands excès, il use néanmoins en cela d'une modération qui me fait tout à fait bien espérer. Il est tout rendu à la conduite de M. Singlin, et j'espère que cela sera dans une soumission d'enfant, s'il veut de son côté le recevoir, car il ne lui a pas encore accordé; j'espère néanmoins qu'à la fin il ne nous refusera pas.

Quoy qu'il se trouve plus mal qu'il n'ait fait depuis long-temps, cela ne l'éloigne nullement de son entreprise, ce qui montre que ses raisons d'autrefois n'étoient que des prétextes. Je remarque en lui une humilité et une soumission, même envers moi, qui me surprend; enfin je n'ay plus rien à vous dire, sinon qu'il paroît clairement que ce n'est plus son esprit naturel qui agit en lui.

LA MÊME A LA MÊME.

25 janvier 1655.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR[1],

Je ne sçais si j'ay eu moins d'impatience de vous mander des nouvelles de la personne que vous savez que vous d'en recevoir; et néanmoins il me semble que n'ayant pas de temps à perdre, je n'ay pas dû vous écrire plus tôt, de crainte qu'il ne fallût dédire ce que j'aurois trop tôt dit. Mais à présent les choses sont à un point qu'il faut vous les faire savoir, quelque succès qu'il plaise à Dieu d'y donner. Je croirois vous faire tort, si je ne vous instruisois de l'histoire depuis le commencement qui fut quelques jours avant que je vous en mandasse la première

[1] Rec. de M. P., p. 15. Le *Recueil d'Utrecht* donne aussi cette lettre intéressante, p. 263. Toujours une foule de petites altérations.

nouvelle, c'est-à-dire environ vers la fin de septembre dernier.

Il me vint voir, et à cette visite il s'ouvrit à moy d'une manière qui me fit pitié en m'avouant qu'au milieu de ses occupations qui étoient grandes, et parmi toutes les choses qui pouvoient contribuer à lui faire aimer le monde, et auxquelles on avoit raison de le croire fort attaché, il étoit de telle sorte sollicité à quitter tout cela, et par une aversion extrême qu'il avoit des folies et des amusemens du monde et par le reproche continuel que lui faisoit sa conscience, qu'il se trouvoit détaché de toutes choses d'une telle manière qu'il ne l'avoit jamais été de la sorte, ny rien d'approchant; mais que d'ailleurs il étoit dans un si grand abandonnement du côté de Dieu qu'il ne sentoit aucun attrait de ce côté-là; qu'il s'y portoit néanmoins de tout son pouvoir, mais qu'il sentoit bien que c'étoit plus sa raison et son propre esprit qui l'excitoit à ce qu'il connoissoit de meilleur que non pas le mouvement de celui de Dieu, et que, dans le détachement de toutes choses où il se trouvoit, s'il avoit les mêmes sentimens de Dieu qu'autrefois, il se croyoit en état de pouvoir tout entreprendre, et qu'il falloit qu'il eût eu en ces temps-là d'horribles attaches pour résister aux grâces que Dieu lui faisoit et aux mouvemens qu'il lui donnoit. Cette confession me surprit autant qu'elle me donna de joie, et dès lors je conçus des espérances que je n'avois jamais eues, et je crus vous en devoir mander quelque chose, afin de vous obliger à prier Dieu. Si je racontois toutes les autres visites aussi en particulier, il faudroit en faire un volume; car depuis ce temps-là elles furent si fréquentes et si longues que je pensois n'avoir plus d'autre ouvrage à faire. Je ne faisois que le suivre sans user d'aucune sorte de persécution: et je le voyois peu à peu croître de telle sorte que je ne le

connoissois plus, et je crois que vous en ferez autant que moy si Dieu continue son ouvrage, et particulièrement en l'humilité, en la soumission, en la défiance, au mépris de soy-même et au désir d'être anéanti dans l'estime et la mémoire des hommes. Voilà ce qu'il est à cette heure : il n'y a que Dieu qui sache ce qu'il sera un jour.

Enfin après bien des visites et des combats qu'il eut à rendre avec luy-même[1] sur la difficulté de choisir un guide, car il ne doutoit point qu'il ne lui en fallût un, et quoy que celuy qu'il lui falloit fût tout trouvé et qu'il ne pût penser à d'autres, néanmoins la défiance qu'il avoit de luy-même faisoit qu'il craignoit de se tromper par trop d'affection, non pas dans les qualités de la personne, mais sur la vocation dont il ne voyoit pas de marques certaines, n'étant pas son pasteur naturel. Je vis clairement que ce n'étoit qu'un reste d'indépendance caché dans le fond du cœur qui faisoit arme de tout pour éviter un assujétissement qui ne pouvoit être que parfait dans les dispositions où il étoit. Je ne voulus pas néanmoins faire aucune avance en cela; je me contentai seulement de lui dire que je croyois qu'il falloit faire pour le médecin de l'âme comme pour celui du corps, choisir le meilleur; qu'il est vray que l'évêque est notre directeur naturel, mais qu'il n'étoit pas possible à celui de Paris de l'être de tous ses diocésains, ny même aux curés, ny même aux prêtres des paroisses, quand ils seroient capables de l'être de quelqu'un, et qu'une personne sans établissement comme lui pourroit s'aller loger dans telle paroisse qu'il lui plairoit, et se rendroit aussi bien maître dans le choix de son directeur en prenant son curé, comme en choisissant un prêtre approuvé de son évêque; que lorsque M. de Genève avoit conseillé

[1] L'imprimé : *soutenir en* lui-même. Le manusc. : rendre *à* lui-même.

de choisir un directeur entre dix mille, c'est-à-dire tel qu'on le préférerait à dix mille, lui qui étoit évêque et grand zélateur de la hiérarchie n'avoit pas prétendu borner le choix de chaque personne dans les prêtres de sa paroisse. Il ne me souvient [1] plus si ce fut cela qui le fit rendre, ou si ce fut la grâce, qui croissoit dans luy comme à vue d'œil, qui dissipa tous les nuages qui s'opposoient à un si heureux commencement sans se servir de raisons; mais quoy qu'il en soit, il fut bientôt résolu. Après cela néanmoins ce ne fut pas fait, car il fallut bien d'autres choses pour faire résoudre M. Singlin qui a une merveilleuse appréhension de s'engager en de pareilles affaires. Mais enfin il ne put résister à de pareilles raisons qu'il a eues de ne pas laisser périr des mouvemens si sincères et qui donnoient tant d'espérances d'une heureuse suite, et il s'est laissé vaincre à mes importunités; en sorte qu'il a bien voulu se charger du soin de sa conduite; mais son infirmité qui continue toujours lui en a ôté presque le moyen, parce qu'il ne sauroit presque parler sans se faire un grand mal.

Pendant tout ce temps, il s'est passé plusieurs choses qui seroient trop longues à dire, et qui ne sont point nécessaires; mais la principale est que notre nouveau converti pensa sérieusement de son propre mouvement, pour plusieurs raisons, qu'une retraite de quelque temps hors de chez lui seroit fort nécessaire. M. Singlin étoit pour lors à Port-Royal-des-Champs pour prendre quelques remèdes, en sorte que, quoyqu'il eût une merveilleuse appréhension qu'on sçût qu'il eût communication avec autre qu'avec moy dans cette maison, il se résolut néanmoins de l'aller trouver sous prétexte d'aller faire un voyage aux champs

[1] L'imprimé : *je ne me s.*

pour quelque affaire, espérant qu'en changeant son nom et en laissant ses gens dans quelque village proche, d'où il prétendoit venir à pied trouver M. Singlin, il ne seroit connu que de lui, et que personne ne pourroit savoir ses entrevues et qu'il demeureroit en retraite en cette manière. Je lui conseillai de ne pas le faire sans l'avis de M. Singlin, qui ne voulut point du tout, parce qu'il n'étoit pas encore résolu de se charger de luy, si bien qu'il fut contraint d'attendre en patience son retour, parce qu'il ne voulut rien faire contre l'ordre qu'il lui avoit donné par une lettre parfaitement belle qu'il lui écrivit, dans laquelle il me constituait sa directrice, en attendant que Dieu fit connoître s'il vouloit que ce fût luy qui le conduisît.

Enfin, M. Singlin étant de retour, je le pressai de me décharger de ma dignité, et je fis tant que j'obtins ce que je désirois, de sorte qu'il le recut; et ils jugèrent à propos l'un et l'autre qu'il luy seroit bon de faire un voyage à la campagne pour être plus à soy qu'il n'étoit à cause du retour de son bon ami le duc de Roanès qui l'occupoit tout entier. Il lui confia ce secret, et avec son consentement, qui ne fut pas donné sans larmes, il partit le lendemain de la feste des Roys avec M. de Luynes pour aller en l'une de ses maisons où il a été quelque temps. Mais parce qu'il n'étoit pas assez seul à son gré, il a obtenu une chambre ou cellule parmi les solitaires de Port-Royal, d'où il m'a écrit avec une extrême joye de se voir logé et traité en prince, mais en prince au jugement de saint Bernard, dans un lieu solitaire où l'on fait profession de pratiquer la pauvrete en tout où la discrétion le peut permettre. Il assiste à tout l'office depuis primes jusqu'à complies, sans qu'il sente la moindre incommodité de se lever à cinq heures du matin; et comme si Dieu vouloit qu'il joignît le jeûne à la veille pour braver toutes les règles de la médecine qui lui ont tant

défendu l'un et l'autre, le souper commence à luy faire mal à l'estomac; de sorte que je crois qu'il le quittera. Il n'a rien perdu à sa directrice, car M. Singlin, qui a demeuré en cette ville pendant tout ce temps, luy a pourvu d'un directeur[1] dont il est tout ravy, aussi est-il de bonne race. Il ne s'ennuyoit point là, mais quelques affaires l'ont obligé de revenir contre son gré; et pour ne pas tout perdre, il a demandé une chambre céans où il demeure depuis jeudy sans qu'on sache chez lui qu'il est de retour. Il ne dit à personne où il alloit lorsqu'il partit, qu'à madame Pinel et à Duchesne qu'il menoit. On s'en doutoit néanmoins un peu, mais par pure conjecture. On dit qu'il s'est fait moine, d'autres hermite, d'autres qu'il est à Port-Royal. Il le sait et ne s'en soucie guère : voilà où les choses en sont.

Je l'ay toujours vu dans une si grande crainte qu'on sçût rien de tout cela, que je n'avois pas même osé lui proposer de vous en rien mander. Enfin je lui en écrivis quelques jours avant son retour; il me répondit que si on lui ordonnoit de le faire il le feroit, mais que par luy-même il ne s'y pouvoit résoudre, parce qu'il se voyoit si peu avancé qu'il ne sçauroit du tout que vous dire; que si je trouvois qu'il y eût matière d'écrire il consentoit volontiers que je vous écrivisse, mais que pour luy il ne voyoit rien à mander. Sur cela, je commençai cette lettre à mon premier loisir, au jour d'où elle est datée, et je ne l'achève qu'aujourd'huy de faire : je n'ay pu du tout prendre assez de temps auparavant.

Il est à présent chez luy où ses affaires le retiennent; mais je crois qu'il fera tout son possible pour rentrer bientost dans sa retraite. Il me dit hier qu'il vous écrira, Dieu

[1] En marge : M. de Sacy.

aidant, et me dit de vous écrire. Il veut faire quelque chose pour ma petite cousine la contrôleuse Pascal ; et comme on a icy beaucoup de charité, j'espérerois qu'on la prendroit icy en pension ; mais je doute si la mère et l'enfant le voudroient ; mandez-le-moy au plustôt, s'il vous plaist, et comme il s'y faudroit prendre ; j'en ay un très-grand désir ; car je la considère comme une de nos sœurs, et je ne puis penser à l'état où je la vois pour l'âme et pour le corps sans gémir. Enfin elle est nièce de mon père, et je juge des sentimens qu'il auroit pour elle par ceux que j'ay pour vos enfans.

LETTRE DE LA SOEUR EUPHÉMIE A SON FRÈRE PASCAL [1].

Ce 19 janvier 1655.

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

J'ay autant de joye de vous trouver gay dans la solitude que j'avois de douleur quand je voyois que vous l'étiez dans le monde. Je ne sçais néanmoins comment M. de Sacy s'accommode d'un pénitent si réjoui, et qui prétend satisfaire aux vaines joyes et aux divertissemens du monde par des joyes un peu plus raisonnables et par des jeux d'esprit plus permis, au lieu de les expier par des larmes continuelles. Pour moy, je trouve que c'est une pénitence bien douce, et il n'y a guère de gens qui n'en voulussent faire autant. Je m'en rapporte pourtant bien à sa conduite et en demeure fort en repos ; car je crois autant lui devoir déférer, que vous à la mère Agnès ; elle ne m'a rien dit sur l'article où vous vous rapportez à elle. C'est pourquoy

[1] Rec. de M. P., p. 19. *Recueil d'Utrecht*, p. 268.

je vous dis, et non pas elle, que vous devez être plus sage à l'avenir, et je crois en cela être animée de son esprit; plût à Dieu l'être en tout le reste, et pour vous endoctriner plus par l'exemple que par des paroles! Ce sera icy la fin des niaiseries volontaires de cette lettre.

Je loue l'impatience que vous avez eue d'abandonner tout ce qui a encore quelqu'apparence de grandeur; mais je m'étonne que Dieu vous ait fait cette grâce; car il me semble que vous aviez mérité, en bien des manières, d'être encore quelque temps importuné de la senteur du bourbier que vous aviez embrassé avec tant d'empressement, et il semble qu'il étoit bien juste que tout ce qui peut encore ressentir le monde dans le désert vous retînt captif, après avoir eu tant d'éloignement de ce qui vous en pouvoit délivrer. Mais Dieu a voulu faire voir en cette rencontre que sa miséricorde surpasse toutes ses autres œuvres; je le supplie de la continuer sur vous en faisant [1] profiter du talent qu'il vous a donné.

Il en faut dire de même de la cuiller de bois et de la vaisselle de terre. C'est l'or et les pierres précieuses du christianisme; il n'y a que les princes qui en doivent avoir à leur table; il faut être vrayment pauvre pour mériter cet honneur, qui doit être absolument dénié à ceux qui sont roturiers, selon M. de Renti [2]. Mais ce qui me console, c'est que cette sorte de principauté n'est pas héréditaire, et que, comme on la peut perdre après l'avoir possédée, on peut aussi l'acquérir après l'avoir longtemps méprisée; et une des meilleures voyes, à mon sens, est de faire comme si on l'avoit déjà, non pas par usurpation ou par hypocrisie, mais pour passer de l'appauvrissement à la pauvreté,

[1] *Recueil d'Utrecht* : en *vous* faisant profiter. C'est la bonne leçon.
[2] *Sic*.

comme on va de l'humiliation à l'humilité. Dieu vous en fasse la grâce !

J'ai éprouvé la première que la santé dépend plus de J.-C. que d'Hippocrate, et que le régime de l'âme guérit le corps, si ce n'est que Dieu veut nous éprouver et nous fortifier par nos infirmités. Il est vray que c'est un grand avantage d'avoir assez de santé pour pouvoir faire tout ce qu'on nous conseille pour guérir notre âme ; mais ce n'en est pas un moindre que de recevoir une pénitence de la main de Dieu même. Si nous sommes à lui, nous serons toujours bien, soit en vivant, soit en mourant. Il n'est pas dit : si quelqu'un veut venir après moy, qu'il fasse des ouvrages bien pénibles et qui demandent de grandes forces, mais qu'il renonce à soy-même ; un malade le peut peut-être mieux faire qu'un homme bien sain.

Après quelques mois d'une piété vive mais raisonnable, Pascal avait succombé à son *humeur bouillante*, et sa première modération avait fait place à une dévotion extrême et à des exagérations que sa sœur elle-même lui reproche dans le billet suivant :

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA SŒUR EUPHÉMIE A SON FRÈRE PASCAL.

Ce 1er décembre 1655 [1].

« On m'a fort congratulée pour la grande ferveur qui vous élève si fort au-dessus de toutes les manières communes, que vous mettez les balets [2] au rang des meubles superflus..

[1] Rec. de M. Périer, p 7 et aussi p. 111.

[2] Une main récente a mis au-dessus, p. 111, *valets*. Le manuscrit de la Bibliothèque royale, *Suppl. fr.*, n° 397, contient cette

Il est nécessaire que vous soyez, au moins durant quelques mois, aussi propre que vous êtes sale, afin qu'on voye que vous réussissés aussi bien dans l'humble diligence et vigilance sur la personne qui vous sert que dans l'humble négligence de ce qui vous touche ; et après cela, il vous sera glorieux et édifiant aux autres de vous voir dans l'ordure, s'il est vray toutefois que ce soit le plus parfait, dont je doute beaucoup, parce que saint Bernard n'étoit pas de ce sentiment.

La sœur Sainte-Euphémie avait été nommée sous-maîtresse des novices à Port-Royal. Elle-même explique en quoi consistait cet emploi.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA SŒUR SAINTE-EUPHÉMIE A MADAME PÉRIER [1].

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

Ce 23 juin 1655.

Je pensois continuer à répondre à cet article de votre lettre dans le même style que vous l'avez écrite ; mais je n'ay pu m'y résoudre, parce que je n'ay plus de gayeté quand il faut venir sur ce chapitre. C'est pourquoy je vous supplie très-humblement de croire tout ce que je vous en dirai à la lettre ; car je parle de mon plus sérieux. Je ne doute pas qu'on ne vous ait fait l'employ que j'ai plus grand qu'il

lettre de Jacqueline, et donne *balais*, p. 292. Cependant pour la leçon *valets* il faut dire qu'il y a quelques lignes plus bas : *vigilance sur la personne qui vous sert.*

[1] Rec. de M. Périer, p. 111.

n'est, et c'est une des raisons qui me fait vous en parler sérieusement; car après tout, ce n'est rien du tout; et je crois qu'un autre que moy ne s'en appercevroit presque pas. Mais c'est beaucoup pour moy qui n'ai cherché qu'à me faire cacher, et qui ne suis capable que de faire quelque ravauderie dans une petite cellule ou de balayer la maison, car je suis devenue fort experte en ce métier, à laver les écuelles et à filer; voilà ce que j'ai fort bien appris.

Vous saurez[1] donc que l'employ qu'on m'a donné est d'être résidente dans le noviciat pour avoir l'œil sur les petits manquemens que les postulantes nouvelles venues, dont on ne manque guère céans, peuvent faire, manque de sçavoir les coutumes et les ordres de la maison, pour les en avertir et les leur apprendre peu à peu. J'ay soin aussi de la plupart de leurs petits besoins extérieurs, pour les pourvoir de souliers, de chausses, d'épingles, de fil, etc., etc. Et parce que la mère Agnès, qui est notre maîtresse, comme vous savez (car je crois que vous savez aussi que je suis encore du noviciat), et la sous-maîtresse, qui est une excellente personne dont je n'ay pu m'empêcher de vous parler une fois parce qu'elle étoit alors la première maîtresse des petits enfans, ont trop d'occupation pour se charger de l'instruction de celles qui sont si ignorantes qu'il leur faut apprendre le premier alphabet de la foy, c'est à moy à qui on a donné ce soin; et afin que vous n'ayez plus sujet de vous plaindre de mon silence, je vous avoue ingénuement qu'on m'a aussi chargée de leur conduite dans ce qui regarde la conscience, en sorte qu'elles n'ont que moy pour conseil dans la maison; car dehors elles ont leur confesseur. Voilà en quoy consiste proprement ma charge, pourquoy il est besoin, non pas d'un petit mulet[2], comme vous dites, mais

[1] Le manusc. : *savez.*
[2] Le manusc. : *malet.*

de quelque chose de plus que ce que j'ay. Vous voyez bien néanmoins que ce n'est pas grand'chose en soy, puisque je n'ay qu'à recevoir des autres ce que je leur dois donner, et que ma sœur Madeleine, qui est toujours présente, peut me redresser dans les fautes que j'y fais, et a l'œil sur elles comme sur moy, et que les pauvres filles, qui sont si mal pourvues de conductrices, peuvent, quand bon leur semble, s'adresser à elle ou même à la mère Agnès. Mais avec tout cela, je ne laisse pas de bien trembler, quand je considère que j'ay entre les mains la vocation de cinq ou six filles, s'il faut ainsi dire, et qu'elle dépend en quelque sorte de mon peu de charité et de lumière, qui fait souvent que je préfère mon repos à leurs besoins, faute de les connoître ou de les vouloir soulager.

Je vous dis la vérité : voilà naïvement ce qui en est; je vous avoue que l'ouverture de cœur qui doit être entre nous m'a souvent donné du scrupule sur le secret que je gardois avec vous sur cela pendant que vous étiez icy, et que vous me demandiez si souvent quel employ j'avois; et j'avois même écrit sur mon agenda pour savoir de la mère Agnès si je ne vous devois pas cette confidence; mais Dieu a permis que je l'aye toujours oublié : cela a fait que je n'y ay plus pensé depuis que vous êtes partie. Je n'en ay rien dit non plus à mon frère; s'il le sçait, c'est comme vous par d'autres que par moy. Il y a un grand avantage en cet employ, en ce que sa principale obligation consiste à faire connoître Dieu aux autres, et à leur inspirer et à leur imprimer sa crainte et son amour. Mais vous avouerez qu'il y a aussi un grand danger, parce qu'il est bien difficile de parler de Dieu comme de Dieu, et qu'il est bien dangereux de donner aux autres de sa disette, au lieu de son abondance. Priez Dieu qu'il regarde mes deux deniers comme les grandes aumônes des riches, et qu'il me fasse la grâce

de m'instruire moi-même en instruisant les autres. Adieu, ma chère sœur, je suis tout à vous en N.-S.,

SŒUR DE SAINTE-EUPHÉMIE,
religieuse indigne.

Conseils sur la manière de se conduire avec les domestiques.

LETTRE DE LA SŒUR SAINTE-EUPHÉMIE PASCAL A MADAME PÉRIER [1].

Ce 15 août 1655.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Je prends une grande feuille, parce que je suis en dévotion de vous faire une grande lettre, si Dieu m'en fait la grâce. Après avoir lu votre lettre, que mon frère m'apporta, je ne pensois pas du tout à y répondre, premièrement parce que je me trouvois très-éloignée de le pouvoir; et outre cela je ne croyois point du tout le devoir, parce qu'il me semble qu'il n'y a rien de plus sauvage que de voir une petite novice, qui à peine commence d'ouvrir les yeux à la vraye lumière, vouloir se mêler d'éclairer les autres et de porter le flambeau devant eux. Cela me semble insupportable; néanmoins, voyant que je ne pouvois vous procurer d'ailleurs le secours que vous me demandiez, parce que l'humilité de nos mères et la maladie de M. Singlin m'en ôtoient tout moyen, j'ay cru que m'étant trouvée autrefois dans la peine où je vous vois, je pourrois vous dire avec liberté ce que je me suis dit à moy-même,

[1] Rec. de M. Périer, p. 647.

puisque, comme je le prétends, nous ne sommes qu'un cœur et une âme en Jésus-Christ.

Comme j'en étois là, il m'est venu en pensée que M. de Rebours auroit peut-être bien la bonté de vouloir vous donner quelques avis ; cela m'a fait interrompre pour le consulter, et c'est par son ordre que je vous écris ce qu'il ne peut vous écrire lui-même présentement, parce qu'il a fort mal aux yeux, et de plus parce que ce n'est pas, dit-il, à lui à donner conduite à personne ; c'est M. Singlin qui a mission pour cela, et non pas lui, à ce qu'il veut croire.

Il m'a donné charge de vous dire que, comme c'est une chose constante qu'une des principales et indispensables obligations d'un chef de famille est le soin qu'il doit prendre de la régler, encore qu'il soit vray que ce soin doive être divisé et que celui des hommes regarde principalement le mary et celui des filles la femme ; néanmoins cela n'a pas lieu chez vous, M. Périer étant trop occupé pour s'y donner comme il faut, ce qui vous en charge, sans pourtant l'en décharger, parce que l'obligation principale doit toujours être préférée. Que si vous pouviez le porter à s'acquitter d'un devoir si important, vous en seriez quitte ; mais si cela n'est pas, vous en demeurez chargée ; ce qui vous oblige (comme vous voulez travailler à leur salut [1] et non pas simplement à vous acquitter extérieurement de cette obligation, ce qui seroit assez aisé) à tâcher premièrement de les bien connoître en les éprouvant même en de petites choses qui vous peuvent faire connoître s'ils ont de la piété ou non, s'ils sont hypocrites ou hardis à se faire connoître mauvais, quels vices règnent en eux, et de quel bien ils sont plus susceptibles. Il faut

[1] Le manusc. : *votre*.

aussi tâcher de vous faire aimer d'eux en ne les reprenant point aigrement, quoiqu'il le faille toujours faire sévèrement et fortement; et pour cela il faut, autant qu'il est possible, laisser passer son émotion avant de les reprendre, et alors leur faire grande honte de leurs fautes, et leur faire entendre qu'on est beaucoup plus fâché pour le tort qu'ils se font que pour celui qu'on en reçoit; et il leur faut souvent répéter cela, car c'est une maxime générale que tous les esprits qui ne sont pas fort subtils, comme ceux du peuple et des enfans, ne conçoivent autre idée des personnes qu'ils fréquentent que celle qu'ils leur donnent eux-mêmes; en sorte que, pour se rendre aimable à eux, il leur faut dire qu'on les aime, qu'on s'y croit obligé, et qu'on croiroit manquer au plus important de ses devoirs si on manquoit d'affection pour eux. Après cela il seroit bien difficile que d'autres leur persuadassent le contraire, pourvu toutefois qu'on ait soin de le leur ramentevoir souvent. C'est pourquoy il ne faut pas se contenter de leur donner à entendre par des mots couverts la tendresse qu'on a pour eux, ou de la leur témoigner en prenant soin d'eux dans leurs maladies, dans leurs afflictions ou dans leurs autres besoins qui sont des occasions favorables et qu'il faut bien ménager; mais outre cela il le leur faut dire nettement et en plusieurs manières, en leur disant néanmoins aussi clairement que c'est à condition qu'ils demeureront dans leur devoir et qu'ils serviront avec fidélité leur Dieu et leur maître.

Pour ce qui est des temps où il faut employer l'huile ou le vin, la discrétion le doit faire juger ; tout ce qu'on vous peut dire en général, c'est que, toutes les fois qu'il ne s'agira que de votre intérêt particulier il faut endurer patiemment, non pas en le dissimulant, mais en leur témoignant que vous le leur pardonnez, et que s'ils ont à faire des

fautes, vous aimez beaucoup mieux que ce soit contre vous que contre d'autres.

Vous pouvez aussi user de la même indulgence envers les fautes d'inadvertance, comme de perdre, rompre ou mal faire quelque chose, sinon qu'il y eût une notable négligence; que, s'il n'y en a pas, il leur faut dire qu'on souffrira volontiers de pareils manquemens, quoy qu'on y souffre de la perte, pourvu qu'on voie qu'ils soient soigneux à se garder de ceux où Dieu est offensé. Et il ne faut pas manquer de leur faire remarquer là-dessus combien peu il se trouve de maîtres dans ce sentiment, ce qu'il faut faire néanmoins sans ostentation, en mêlant toujours quelques paroles qui tendent au mépris de soi-même, et surtout en leur insinuant beaucoup qu'on s'estimeroit bien plus heureux d'être en leur condition que dans celle où l'on est; il leur en faut souvent faire remarquer les avantages et le danger de celles qui sont plus élevées. Mais quand ils feront des fautes contre Dieu, contre leur maître, contre la charité et l'union qu'ils doivent avoir entr'eux, c'est alors qu'il faut se rendre sévère jusqu'à être terrible; car il faut savoir que le peuple et les enfans sont comme les juifs qui n'agissent que par menaces ou par promesses; parce qu'après avoir réglé par ce moyen, comme par force, l'extérieur, on attire la miséricorde de Dieu pour leur donner l'esprit intérieur, dont cette conduite, qu'on tient sur eux dans cette vue, est la voye et même sert de mérite pour l'obtenir. Il ne faut rien souffrir dans ces rencontres, mais le dire à leur maître et l'exhorter à les punir sévèrement, sinon qu'on eût sujet de croire qu'ils en sont humiliés et qu'ils n'y retomberont plus. Il est très-bon que la plus grande menace que l'on puisse faire soit de les chasser, et pour cela il faut que vous leur procuriez de bons gages et un bon traitement; car c'est par là qu'il

les faut captiver d'abord jusqu'à ce que l'affection succède à l'intérêt.

Pour venir à bout d'une partie de ces choses, il faut que vous preniez l'habitude de les appeler de fois à autre dans votre cabinet, une fois toutes les semaines plus ou moins, chacun en particulier, et là, leur demander compte de leur créance et de leur manière de prier Dieu, et leur expliquer fort brièvement les principaux articles de la foi et s'arrêter plus sur la morale qu'il en faut tirer, comme de l'unité de Dieu dans la trinité des personnes divines; leur faire entendre comme quoy, dans la multiplicité des objets et des affaires de la terre, nous ne devons avoir qu'un amour, un désir et un nécessaire qui doit régler tout le reste; sur les mystères de l'incarnation et de l'Eucharistie, leur faire voir l'obligation d'aimer et d'imiter celui que nous adorons, etc.; leur faire apprendre les commandemens de Dieu et de l'Église, et leur faire entendre qu'ils s'étendent bien plus loin qu'on ne pense d'ordinaire.

M. de Rebours est aussi entièrement d'avis que vous ne manquiez pas de les faire prier Dieu en commun devant tous tous les soirs.

Jacqueline, comme maîtresse des novices et chargée de l'éducation des enfants à Port-Royal, consulte son frère sur une nouvelle méthode de lecture que Pascal avait inventée. Malheureusement la copie de cette lettre de Jacqueline dans notre manuscrit est très-défectueuse, et plus d'une phrase n'y semble pas très-intelligible. Mais ce qui résulte certainement de ce document, resté inconnu jusqu'ici, c'est que la méthode de lecture qui porte le nom de Port-Royal doit être attribuée à Pascal; que c'est de lui, et par le moyen de sa sœur Jacqueline, qu'elle s'intro-

duisit dans les écoles de ce monastère et plus tard fut érigée en théorie dans la *Grammaire générale* de Port-Royal.

« Chap. VI. — D'une nouvelle manière pour apprendre à lire facilement en toutes sortes de langues.

Il est certain que ce n'est pas une grande peine à ceux qui commencent de connaître simplement les lettres, mais la plus grande est de les assembler. Or, ce qui rend maintenant cela plus difficile, est que chaque lettre ayant son nom, on la prononce seule autrement qu'en l'assemblant avec d'autres. Par exemple, si l'on fait assembler *fry* à un enfant, on lui fait prononcer *ef*, *er*, *y grec*, ce qui le brouille infailliblement lorsqu'il veut fondre ensuite ces trois sons ensemble pour en faire le son de la syllabe *fry*. Il semble donc que la voie la plus naturelle, comme quelques gens d'esprit l'ont déjà remarqué, serait que ceux qui montrent à lire n'apprissent d'abord aux enfants à connaître leurs lettres que par le nom de leur prononciation ; et qu'ainsi pour apprendre à lire en latin, par exemple, on ne donnât que le même nom d'*e* à l'*e* simple, l'*æ* et l'*œ*, parce qu'on les prononce d'une même façon.... qu'on ne nommât les consonnes que par leur son naturel, en y ajoutant seulement l'*e* muet qui est nécessaire pour les prononcer.... que pour celles qui en ont plusieurs (sons) comme *c*, *g*, *t*, *s*, on les appelât par le son le plus naturel et le plus ordinaire qui est au *c* le son de *que*, et au *g* le son de *gue*, au *t* le son de la dernière syllabe de *forte*, et à l'*s* celui de la dernière syllabe de *bourse*. Et ensuite on leur apprendrait à prononcer à part, sans épeler, les syllabes *ce*, *ci*, *ge*, *gi*, *tia*, *tie*, *tii* [1]. »

[1] Duclos, dans son édition de la *Grammaire générale* de P. R., 1756, s'explique ainsi sur le chapitre que nous venons de citer :

Ces mots, *comme quelques gens d'esprit l'ont déjà remarqué*, contiennent une allusion jusqu'ici obscure, que vient éclaircir la lettre de Jacqueline. Déjà dans sa logique, Port-Royal s'était servi de l'*Art de persuader* de Pascal, avant que cet admirable fragment fût connu et imprimé. Ici, il emprunte à ce même Pascal une méthode grammaticale, qui assurément n'ajoute pas beaucoup à la gloire du grand géomètre, du grand physicien, et de l'incomparable auteur des *Provinciales* et des *Pensées*, mais qui met en relief ce besoin de rigueur et de netteté, attribut particulier du génie de Pascal, qu'il portait dans les plus petites comme dans les plus grandes choses.

26 octobre 1655 [1].

L'obéissance et la charité me font rompre le silence, M. T. C. F., avec vous la première, lorsque j'y pensois le

« Tout ce chapitre est excellent et ne souffre ni exception ni réplique. Il est étonnant que l'autorité de P.-R., surtout dans ce temps-là et qui depuis a été appuyée de l'expérience, n'ait pas encore fait triompher la raison des absurdités de la méthode vulgaire. C'est d'après la réflexion de P.-R., que le bureau typographique a donné aux lettres leur dénomination la plus naturelle : *je*, *be*, *re*, etc. Cette méthode déjà admise dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, et pratiquée dans les meilleures écoles, l'emportera tôt ou tard sur l'ancienne par l'avantage qu'on ne pourra pas enfin s'empêcher de reconnnoître; mais il faudra du temps; car cela est raisonnable. » Domergue, dans l'ouvrage intitulé : *la Prononciation française déterminée par des signes invariables avec application à divers morceaux en prose et en vers contenant tout ce qu'il faut savoir pour lire avec correction et avec goût*, Strasbourg, 1796, in-8°, professe ouvertement la méthode de P.-Royal. M. Girault Duvivier, *Grammaire des Grammaires*, la donne comme la seule raisonnable, et aujourd'hui elle a presque partout triomphé de l'ancienne routine.

[1] Rec. de M. P., p. 109.

moins, je vous le déclare, afin que vous ne vous en scandalisiez pas.

Nos mères m'ont commandé de vous écrire, afin que vous me mandiez toutes les circonstances de votre méthode pour apprendre à lire par le B. C. D. E., où il ne faut pas que les enfans sachent le nom des lettres; car je vois bien comment on peut leur apprendre par A [1] à lire, par exemple Jesu, en les faisant prononcer Je e zeu; mais je ne vois pas comment on leur peut faire comprendre facilement que les lettres finissantes ne doivent point ajouter d'*e*; car naturellement, suivant cette méthode, ils diront Jesuse, sinon qu'on leur apprenne qu'il ne faut prononcer l'*e* à la fin que lorsqu'il y est effectivement; mais je ne vois pas comment pouvoir leur apprendre à prononcer les consonnes qui suivent les voyelles, par exemple, *en* : car ils diront *ene*, au lieu de prononcer *an*, comme veut souvent le françois. De même pour *on* ils diront *one*, et même en leur faisant manger l'*e*, ils ne le diront de bon accent, si on ne leur apprend à part la prononciation de l'*o* avec l'*n*; et [2] non pas d'autre dans l'esprit, mais je crois que vous les aurez prévus; voilà ce qui regarde l'obéissance.

Pour la charité, la lettre que je vous envoye vous l'éclairera. Je pense que le plutôt fait seroit de faire savoir à M. de Bernières le désir de cette bonne fille, sans attendre le temps où les autres sortiront. Vous le pouvez faire en lui envoyant cette lettre, si vous jugez à propos, ou par quelqu'autre voie, il ne m'importe, pourvu qu'on lui procure quelque retraite; car elle me fait grande compassion. Je ne vous fais point compliment sur la peine

[1] *Sic.*

[2] Il y a là évidemment quelque chose de passé; comme *j'ai ces doutes* et n.

que je vous donne : la charité est elle-même sa récompense.

Si vous m'avez oubliée le 10 de ce mois, qui est le jour de mon baptême, je vous supplie de réparer cette faute aujourd'hui. Tous les 26 du mois me sont chers depuis que Dieu m'a fait la grâce de dépouiller pour jamais l'habit du monde un 26 de may. J'ay bien intérêt que vous soyez tout à Dieu avec tout ce qui vous appartient, puisque je suis du nombre autant pour le moins par sa grâce que par la nature; car proprement je suis votre fille : je ne l'oublieray jamais.

SŒUR EUPHÉMIE, religieuse indigne.

Mandez-moy, s'il vous plaît, si vous êtes encore M. de Mons [1].

C'est encore en qualité de maîtresse des novices et de sous-prieure que Jacqueline composa, en 1657, un *Règlement pour les enfans*, qui a été imprimé à la suite des *Constitutions du monastère de Port-Royal*, en 1665. Ce règlement contient de très-belles choses, et nous le reproduisons ici tout entier, avec l'avertissement des éditeurs qui signale le défaut d'une discipline si austère.

[1] Pascal, lorsqu'il alla s'établir dans une auberge, rue des Cordiers, à l'enseigne du *Roi David*, entre le collége des jésuites et celui d'Harcourt, avait pris le nom de M. de Mons. Voyez t. Ier, Appendice nº 1, p. 316.

AVERTISSEMENT.

Quoique ce Règlement des Enfans ne soit pas une idée, mais qu'il ait été dressé sur ce qui s'est pratiqué à PORT-ROYAL-DES-CHAMPS pendant plusieurs années; il faut néanmoins avouer que pour l'extérieur, il ne seroit pas toujours ni facile ni même utile de le mettre en usage dans toute cette exactitude. Car il se peut faire, et que tous les enfans ne soient pas capables d'un si grand silence et d'une vie si tendue sans tomber dans l'abattement et dans l'ennui, ce qu'il faut éviter sur toutes choses, et que toutes les maîtresses ne puissent pas les entretenir dans une si exacte discipline, en gagnant en même temps leur affection et leur cœur, ce qui est tout à fait nécessaire pour réussir dans leur éducation. C'est donc à la prudence à tempérer toutes ces choses, et à allier, selon la parole d'un pape, une force qui retienne les enfans sans les rebuter, et une douceur qui les gagne sans les amollir : *Sit rigor, sed non exasperans; sit amor, sed non emolliens.*

RÉGLEMENT POUR LES ENFANTS.

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT

Ce 15 avril 1657.

Je vous demande très-humblement pardon si j'ai différé si longtemps à vous rendre compte de la manière dont j'agis avec les enfans [1]. Ce qui m'a empêché de le faire dès la première parole que vous m'en avez dite, a été que je croyois que vous me demandiez que je misse par écrit la

[1] Jacqueline s'adresse à son directeur, M. Singlin.

manière dont il les falloit conduire, ce que je ne jugeois pas pouvoir entreprendre sans une très-grande témérité, ayant si peu de lumière pour un emploi si difficile. Car je vous puis assurer qu'il n'y a que la seule obéissance qui soit capable de m'y faire faire la moindre chose, et que si je n'y gâte pas tout, cela se peut attribuer à l'efficace des paroles de notre mère qui me dit, en m'en donnant le soin, que je ne me misse en peine de rien et que Dieu seul feroit tout : ce qui appaisa tellement le trouble dans lequel mon impuissance m'avoit mise que je demeurai pleine de confiance et avec un aussi grand repos que si Dieu même m'avoit fait cette promesse ; et j'avoue à ma confusion que, quand je me regarde moi-même et que j'entre dans le découragement, comme vous savez que je fais assez souvent, ces seules paroles, *Dieu fera tout*, prononcées avec confiance, rendent la paix à mon âme. Mais ce qui m'a ôté de peine, c'est que vous m'avez dit depuis que vous ne me demandiez pas que j'écrivisse comme il les falloit conduire, mais seulement comme je les conduisois, afin de remarquer les fautes que j'y commets, qui ne détruisent pas seulement ce que Dieu y fait par moi, mais apportent même de grands obstacles aux grâces qu'il met dans ces âmes.

Pour garder donc quelque ordre dans cette reddition de compte, je commencerai premièrement à vous dire comment j'ai distribué les heures de la journée, et en second lieu ce que je fais pour leur conduite spirituelle et corporelle.

PREMIÈRE PARTIE.

RÉGLEMENT DE LA JOURNÉE.

Du Lever des enfants.

1. Les plus grandes se lèvent à quatre heures ; celles qui les suivent, à quatre heures et demie ; les moyennes, à cinq heures ; et les plus petites, selon leur besoin et leurs forces. Car vous savez que nous en avons de tous âges depuis quatre ans jusques à dix-sept et dix-huit.

2. En les réveillant on dit JÉSUS : et elles répondent *Maria*, ou *Deo gratias*.

3. Elles se doivent lever promptement, sans prendre du temps pour se réveiller, de peur de donner lieu à la paresse. Si elles se trouvent mal, elles doivent en avertir celle qui les réveille, afin qu'on les laisse encore reposer. S'il y en avoit quelqu'une des grandes qui eût ordinairement besoin de plus de repos que l'heure marquée, on lui en donne ce qu'elle en a besoin, afin que l'heure qu'on leur aura prescrite étant venue, elles se lèvent avec promptitude, étant dangereux de s'accoutumer à la paresse à la première heure de la journée.

4. En s'éveillant elles disent une petite prière qui leur est propre pour cette heure-là.

5. Aussitôt qu'elles sont levées, elles adorent Dieu et baisent la terre, et puis viennent toutes dans la chambre destinée pour s'habiller, et adorent Dieu encore une fois devant leur oratoire à deux genoux et tout haut, de crainte que quelqu'une ne l'eût oublié.

6. Les grandes se peignent l'une l'autre, et elles doi-

vent faire cette action dans un parfait silence, étant bien raisonnable que leurs premières paroles soient de prière et d'action de grâces à Dieu; et si quelques-unes par nécessité ont quelque chose à dire, elles doivent s'adresser à leur maîtresse, afin qu'elle-même puisse demander ce qu'elles auront besoin à celle qui en a le soin, pour éviter toutes les paroles qu'elles se pourroient dire les unes aux autres pendant un si grand silence que celui du matin, et pour empêcher aussi que, comme il faut parler fort bas durant ce temps-là, elles ne prennent occasion de dire quelque autre chose que le nécessaire, qui ne pourroit être entendu de personne, ce qui leur pourroit être une occasion de faire un mensonge, si on venoit à leur demander ce qu'elles auroient dit. Cet étroit silence dure jusqu'au *Pretiosa* de prime, et il se garde aussi depuis l'*Angelus* du soir, même en été, quand elles se promènent au jardin.

Du temps que les enfants s'habillent.

1. On les exhorte à se peigner et s'habiller le plus promptement qu'elles peuvent, pour s'accoutumer à donner le moins de temps que l'on peut pour orner un corps qui doit servir de pâture aux vers, et pour réparer les inutilités des femmes du siècle à s'habiller et à se coiffer.

2. Aussitôt que les grandes sont habillées, elles peignent et habillent les petites avec la même promptitude et le même silence. On fait en sorte que le tout soit achevé au plus tard à six heures et un quart, qui est environ le temps où on sonne la première messe.

3. Chaque grande a soin de faire répéter les prières aux petites en les peignant et coiffant.

Des Prières du matin.

1. Au dernier coup de prime, ou au plus tard au *Pretiosa*, elles se mettent à genoux pour commencer les prières aussitôt que le signal a été donné par la maîtresse qui y assiste toujours, ou la sœur qui lui est donnée pour compagne. L'on commence par les prières qui leur sont destinées, et puis on dit de suite les primes du grand office. On nomme toutes les semaines une enfant qui commence toutes les prières qui se disent à la chambre. C'est pourquoi je l'appellerai ensuite la semainière.

2. Les primes et les complies se disent d'un ton médiocre, ni trop haut ni trop bas, faisant de légères méditations. Elles sont toutes debout pendant toutes les primes et les complies.

3. On les avertit qu'elles demeurent en cette posture pour témoigner à Dieu qu'elles sont toutes prêtes à accomplir ses saintes volontés.

4. Toutes les prières générales que l'on fait dans la chambre sont dites lentement, distinctement, et avec de bonnes poses.

5. A la fin de prime, elles sont un petit espace de temps, environ de deux *Miserere*, pour considérer devant Dieu ce qu'elles ont à faire le long de la journée et les fautes principales qu'elles auroient pu commettre le jour précédent, afin de lui demander sa sainte grâce pour prévoir et éviter les occasions qui les y ont fait tomber.

Des Lits et du Déjeuner des enfants.

1. A la fin des prières elles vont toutes ensemble faire leurs lits et ceux des petites, les faisant deux à deux selon

qu'on les a destinées, et personne ne sort d'une chambre que toutes n'ayent entièrement fait : si ce n'est que la sœur qui les accompagne ne permît à quelques-unes d'aller en commencer d'autres dans la chambre prochaine, croyant les pouvoir voir en se mettant en lieu d'où elle puisse voir dans les deux chambres en même temps, et encore prend-on garde quelles enfans on envoye, et que ce soient celles dont on est le plus assuré de la sagesse et de la fidélité.

2. Pendant qu'elles font leurs lits, il y en a une qui apprête le déjeuner et ce qui est nécessaire pour laver les mains, et du vin et de l'eau pour laver la bouche.

3. Les lits étant faits, elles vont laver leurs mains, et ensuite déjeuner, pendant lequel une d'elles fait une lecture du martyrologe du jour, afin qu'elles sachent de quels saints l'Église fait particulière mémoire en ce jour, et qu'elles les honorent et se mettent sous leur protection.

Du Travail.

1. A la fin du déjeuner, qui est environ à sept heures et demie pour le plus tard, toutes se retirent à la chambre destinée pour le travail, où elles doivent employer leur temps avec fidélité, gardant le silence très-exactement. S'il est besoin de parler, il faut que ce soit tout bas, afin de ne point interrompre celles qui sont en âge de s'entretenir avec Dieu.

2. On accoutume aussi les petites à ne point parler, quoiqu'on leur permette de se jouer après qu'elles ont été fidelles à travailler et à se taire : mais on observe que dans ces petits temps où on leur permet de jouer, elles le fassent seule à seule pour éviter le bruit, et j'ai trouvé que cela ne leur fait point de peine, et que quand elles y sont

accoutumées, elles ne laissent pas de se divertir fort gayement.

3. On instruit les enfans à ne pas rendre leur travail inutile, mais à l'offrir à Dieu, le faisant pour son amour. On leur donne des sujets pour se tenir en la présence de Dieu selon les temps et les fêtes; et de temps en temps, quand la maîtresse est avec elles, elle leur dit quelque parole de Dieu pour leur fortifier l'esprit, et les empêcher de penser à toutes sortes d'inutilités et de distractions. On prend garde néanmoins d'éviter l'excès, et de ne pas vouloir les rendre trop spirituelles, étant si jeunes, de crainte de deux inconvéniens ; l'un qu'elles se peinent trop, et ne se fatiguent l'esprit et l'imagination, au lieu d'unir leur cœur à Dieu ; l'autre qu'elles ne se découragent en voyant qu'elles ne pourroient atteindre à la perfection que l'on leur demanderoit.

4. On tâche d'accoutumer les enfants à se mortifier, et à ne point suivre leurs inclinations, en s'attachant plutôt à un ouvrage qu'à un autre. C'est pourquoi on leur représente que le travail qu'elles font plaira d'autant plus à Dieu qu'il leur plaira moins, et qu'ainsi elles doivent faire avec plus de diligence et avec plus de gaieté celui qui leur déplaît davantage, et s'accoutumer à travailler avec un esprit de pénitence. On ne laisse pas néanmoins d'en avoir pitié, et de s'accommoder à elles le plus que l'on peut, mais sans qu'elles connoissent qu'on a cette condescendance.

5. Elles ne doivent point travailler deux ensemble, si ce n'est en cas de nécessité, et alors on en choisit une qui soit fort bonne avec une plus imparfaite, afin que le fort supporte le foible.

6. On les exhorte à n'être point trop attachées à leur ouvrage, le quittant aussitôt que la cloche sonne, soit

pour aller à l'office, ou pour le dire en son particulier : car il faut qu'elles soient toujours prêtes de rendre à Dieu leurs devoirs, ne s'attachant qu'à cela.

7. Quand la maîtresse est à la chambre, elle peut prendre ce temps pour leur faire rendre compte comment elles ont entendu la sainte messe, afin de trouver occasion de leur expliquer plus particulièrement l'exercice de la sainte messe, et leur montrer comment elles s'en doivent servir.

8. Dans les occasions où quelqu'une feroit quelque faute, on l'en reprend devant toutes, et on prend de là sujet de leur représenter l'horreur du vice et la beauté de la vertu. J'ai trouvé qu'il n'y a rien qui leur serve tant, et qu'elles retiennent bien mieux cela que de grandes instructions qu'on leur fait de suite.

9. On évite de leur en dire trop, de peur de leur accabler l'esprit, et j'ai éprouvé que les instructions leur profitent bien davantage quand elles n'en sont point lasses. C'est pourquoi, je crois qu'il est bon quelquefois de passer quelques jours sans leur en donner, et les laisser comme affamées de cette nourriture : ce qui fait qu'elles reçoivent mieux ce qu'on leur dit.

10. On veille à ce qu'elles ne soient point mal soigneuses, malpropres et négligentes, qu'elles aient soin de tout serrer, de ne rien perdre, et d'être propres et diligentes à ce qu'elles font.

11. On les accoutume aussi à aimer beaucoup l'ouvrage, et à porter partout de quoi travailler, afin de ne point perdre de temps dans de certaines rencontres que l'on n'auroit point prévues; elles travaillent aussi aux récréations, au moins celles qui sont un peu grandes, sans que néanmoins on les y oblige. On les exhorte seulement à prendre cette bonne habitude de n'être point oiseuses : quand elles l'ont

une fois prise, ce ne leur est plus une charge ; au contraire cela leur tient lieu de divertissement, comme je le vois par la grâce de Dieu parmi les nôtres qui ne trouvent rien si long présentement que les récréations des fêtes. J'ai trouvé qu'il était bon pour leur faire prendre cette coutume de réserver quelque ouvrage auquel elles eussent affection, qu'elles ne pussent faire qu'à cette heure-là. J'ai appris aux nôtres à faire des gants d'estame, et comme elles n'ont que le temps des récréations pour y travailler, elles y sont fort âpres.

12. A toutes les heures de la journée une d'elles dit tout haut et à genoux une prière selon la saison et le temps auquel on est, comme en carême sur la Passion, etc. ; toutes demeurent assises ; il n'y a que celle qui en a la charge qui se met à genoux aussitôt que la cloche sonne.

13. On prend garde qu'elles soient civiles à recevoir ou demander ce qu'elles auront de besoin pour leurs ouvrages, qu'elles se tiennent droites et de bonne grâce, qu'elles fassent la révérence en sortant et en entrant. C'est pourquoi, encore qu'elles portent un voile, elles ne font point la révérence en religieuses, que lorsqu'elles sont devant le très-saint sacrement.

14. En cet espace depuis le déjeuner jusques à huit heures, celles des grandes qui ont quelques chambres à balayer, ou leurs cellules à faire, le font en ce temps-là avec diligence et silence. On a soin qu'elles ne soient jamais deux ensemble à faire ce qu'elles ont à faire, si ce n'étoit avec quelques-unes de la sagesse desquelles on seroit entièrement assuré.

15. A huit heures toutes celles qui sont employées parmi les chambres, comme il a été dit, doivent tout quitter et revenir à la chambre, pour entendre une lecture que la maîtresse y fait jusqu'à tierce, qui se dit à huit

heures et demie. Cette lecture est prise du sujet dont la sainte Eglise fait l'office en ce temps : comme durant l'Avant, du mystère de l'Incarnation; depuis Noël jusques à la Purification, de la naissance de Notre-Seigneur et de l'Adoration des rois; en carême, de la Passion, et ainsi le reste de l'année selon les temps et les fêtes; et durant ce même temps, quand il arrive quelque saint remarquable, on prend son sujet sur la vie du saint. Cette lecture doit servir d'entretien particulier le long de la journée. On leur dit toujours quelque chose quand on leur fait une lecture, ou pour la leur appliquer à elles-mêmes, ou pour les instruire, et leur faire mieux comprendre ce qu'on leur lit.

De l'Office.

1. Aussitôt que tierce sonne, elles se mettent à genoux pour demander la bénédiction à Notre-Seigneur, en disant : *Benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus, et metuant eum omnes fines terræ :* ce qu'elles font toutes les fois qu'elles sortent pour aller à l'église, afin d'obtenir de Dieu la grâce de n'y être point distraites, et de se comporter comme il faut parmi le monastère.

2. On permet d'ordinaire à celles qui ont quatorze ans et qui sont fort saines, d'aller à tout l'office les grandes fêtes, et même à matines à celles qui le demandent avec instance et qui méritent qu'on le leur permette; elles vont aussi à l'office de tierce et à vêpres les jours que l'on fait double et semi-double, et toutes les octaves des principales fêtes; les fêtes fêtées et les dimanches on leur permet aussi d'aller à prime; et toutes généralement, grandes et petites, vont à tierce et à vêpres les fêtes fêtées et les dimanches. Elles y vont encore les jeudis et quelques fêtes

des saints docteurs et autres auxquelles elles ont dévotion, encore qu'elles ne soient point fêtées.

3. Néanmoins ce règlement d'aller à l'office tous ces jours-là ne s'observe point comme une coutume. Il faut que toutes le demandent selon leur dévotion, et on ne le leur accorde que comme une grâce. On les exhorte de n'y point aller si elles n'en ont dévotion : car il faut toujours qu'elles soient dans le désir d'y aller plus souvent qu'on ne le leur permet, afin qu'on ait droit de ne les y point souffrir indévotes.

4. On prend garde qu'elles s'y tiennent dans une grande modestie, ne souffrant point qu'elles lèvent la vue pour regarder de côté et d'autre; qu'elles y chantent continuellement quand elles le peuvent; qu'elles ayent toujours un livre, quand elles sauroient tout leur office par cœur; qu'elles fassent leurs inclinations profondes, et qu'elles se tiennent droites.

5. Celles à qui on fait la grâce de leur faire dire quelque chose au chœur, doivent mettre leur dévotion à s'en bien acquitter, se souvenant qu'elles font l'office des anges, et qu'on leur fait une très-grande faveur de se servir d'elles. Il faut qu'elles sachent parfaitement ce qu'elles doivent dire seules; et si elles font des fautes, on leur en fait faire pénitence et dire au réfectoire ce qu'elles ont manqué, et quelquefois même plusieurs jours de suite, si c'est par timidité qu'elles faillent, afin de les corriger de cette foiblesse.

6. Il demeure toujours une sœur à la chambre pour garder celles qui ne vont point à l'office, quand il n'y en auroit que deux.

7. Toutes les fois qu'elles vont parmi le monastère, elles y vont en rang comme à la procession, encore qu'elles fussent peu, et on prend garde de ne pas mettre ensemble

celles que l'on juge se pouvoir parler. Elles sont toujours accompagnées partout.

8. Elles ne vont d'ordinaire jamais seules parmi le monastère, et encore moins deux ou trois ensemble. S'il arrive néanmoins quelque nécessité de faire faire quelque voyage parmi le monastère, on prend une des plus sages et des moins curieuses, et cela même fort rarement.

De la sainte Messe.

1. Ensuite de tierce, toutes vont à la sainte messe, si ce n'est de fort petites, ou quelques-unes qui seroient encore légères et badines qu'on n'y fait pas aller tous les jours ouvriers. Et en ce cas, il demeure une sœur pour les garder, et leur faire entendre la sainte messe dans le même respect qu'à l'église.

On les accoutume de jeunesse à entendre la sainte messe à genoux : l'on a éprouvé que cette posture n'est pas si difficile quand on y est accoutumé de bonne heure.

2. On a jugé qu'il vaut beaucoup mieux, quand les enfans sont petites ou trop légères, de les retenir à la chambre lorsqu'il n'y a pas d'obligation d'aller à l'église, que de leur laisser prendre une mauvaise habitude d'y parler ou d'y badiner.

3. Au commencement du *Sub tuum præsidium*, etc., qui est une antienne de la sainte Vierge qu'on chante immédiatement avant la messe, elles se mettent toutes à genoux deux à deux au milieu du chœur, un peu éloignées les unes des autres, les mains jointes dessus leur scapulaire, et sans gants tout le long de la sainte messe. Elles s'y doivent tenir dans un grand respect et application à Dieu : c'est pourquoi on tâche de les bien instruire sur toutes les cérémonies et parties du saint sacrifice. Elles

se servent pour cela de la pratique et des explications de M. de Saint-Cyran sur la sainte messe, et on les instruit à recevoir de Dieu les prières qu'il faut qu'elles fassent, en leur apprenant qu'elles n'en sauroient faire qui soient agréables à Dieu, si le Saint-Esprit ne les forme en elles, parce que c'est lui qui gémit et qui prie en nous.

4. Je ne puis m'empêcher de dire ici que l'on ne sauroit trop recommander aux enfans le respect à l'église, et particulièrement durant la sainte messe, et qu'il faut punir avec force les fautes qui s'y commettent, et même les priver d'entrer en l'église hors les jours de fête, autant de temps que l'on jugeroit cette privation nécessaire pour leur bien, quand ce seroit les plus grandes. Car si elles sont plus âgées, elles doivent être plus sages.

De l'Écriture.

1. Au sortir de la sainte messe, elles écrivent, toutes dans un même lieu, après avoir fait une courte prière pour obtenir de Dieu la grâce de bien faire cette action, et on tâche de même de leur imprimer doucement dans l'esprit une sainte habitude de ne faire aucune action un peu notable sans la commencer et la finir par la prière. Elles font ces prières selon leur dévotion, et comme Dieu leur inspire. On dit aux plus petites de dire un *Ave Maria* au commencement et à la fin de tout ce qu'elles font d'un peu considérable.

2. Elles doivent redoubler leur silence durant l'écriture, et il ne leur est point permis de se montrer l'une à l'autre leurs papiers, ny d'écrire selon leur fantaisie. Elles écrivent simplement leur exemple, ou elles transcrivent quelque chose quand elles sont bien savantes, et qu'on le leur a permis.

3. Elles ne s'écrivent point l'une à l'autre ni lettres, ni billets, ni sentences, sans en obtenir permission de leur maîtresse; et quand elles ont écrit ce qu'on leur auroit permis d'écrire, elles le remettent entre les mains de leur maîtresse pour le donner à celle pour qui elles l'ont écrit. L'écriture dure trois quarts d'heure.

4. Le temps qui reste jusques à sexte s'emploie à apprendre à chanter en notes.

De la Prière avant le dîner.

1. Quand on sonne sexte, une d'elles, savoir la semainière, se met à genoux au milieu de la chambre, pour leur faire renouveler leur attention en Dieu, afin qu'elles assistent en esprit à cette heure d'office qui se va dire au chœur.

2. Encore que toute la journée le silence se garde parmi les petites sœurs hors le temps des conférences, il y a néanmoins deux temps particuliers où il est encore plus exactement gardé. Le premier est celui du soir et du matin, dont j'ai déjà parlé; et le second pendant l'office et les messes qui se disent dans le monastère lorsqu'elles n'y assistent pas. Elles doivent avoir mis ordre et pourvu à tout ce qu'elles ont de besoin pour, pendant ces deux temps, n'avoir rien à demander à leurs maîtresses de ce qui regarde leur ouvrage, ni même aucune permission, si cela se peut, afin de s'entretenir avec Dieu, et aussi pour donner le temps à leurs maîtresses de dire leur office. Aux autres temps, elles peuvent demander ce dont elles ont besoin avec plus d'étendue.

3. Si un de leurs exercices, comme le chant ou la répétition de leur catéchisme, arrive pendant une heure d'office, on ne le quitte pas. Mais ce que nous leur deman-

dons, c'est que cet exercice soit fait avec plus de silence qu'à l'ordinaire, et que la petite prière se dise toujours au commencement de chaque office que l'on dit au chœur, quand il faudroit interrompre l'exercice que l'on commence. Cela fait ressouvenir de se renouveler dans l'attention à Dieu.

4. A onze heures, elles font l'examen toutes ensemble après avoir dit *confiteor* jusques à *meâ culpâ*.

5. Quelquefois, durant l'examen du soir et du matin, on les fait ressouvenir d'examiner, et demander pardon à Dieu de quelque faute que l'on croit qu'elles n'auroient pas remarquée et qui auroit été commise devant toutes, pour les accoutumer doucement à se bien examiner.

6. A la fin de l'examen, elles disent toutes ensemble le reste du *Confiteor* tout haut, et puis la semainière demande pardon à Dieu des fautes commises, et la grâce de mieux employer le reste de la journée.

7. A la fin de l'examen, quelques-unes disent leurs sextes en particulier : on le permet aux plus grandes, à qui on reconnoît assez de piété pour se bien acquitter de l'office. On leur permet de dire depuis laudes jusques à complies.

Du Réfectoire.

1. Le réfectoire sonne pour l'ordinaire ensuite de sexte, et elles y vont toutes avec la même modestie qu'à l'église : y étant arrivées, elles font leur révérence deux à deux au milieu du réfectoire, et en passant devant quelque sœur. Elles se tiennent modestement à leur place sans se parler, en attendant que l'on dise le *Benedicite*, qu'elles disent tout haut avec les sœurs bien modestement, les manches abbatues sur leurs mains.

2. Après *Benedicite*, elles se mettent à table, non point selon leurs rangs, mais comme on le juge le mieux, entremêlant les plus sages auprès de celles qui ne le sont pas tant, pour empêcher qu'elles ne se parlent.

3. On a grand soin de ne les pas entretenir dans la délicatesse, les exhortant de manger de tout indifféremment, de commencer par celle de leurs portions qu'elles aiment le moins, par esprit de pénitence, et de se nourrir suffisamment, pour ne se pas laisser affoiblir. C'est pourquoy on prend bien garde si elles ont assez mangé.

4. Elles doivent toujours avoir les yeux baissés, sans regarder de côté ni d'autre, écoutant paisiblement la lecture; et puis elles disent grâce avec les sœurs, et sortent au même ordre qu'elles sont entrées.

De la Récréation.

1. Au sortir du réfectoire, on fait la récréation, où les petites sont toujours séparées d'avec les grandes, afin de donner lieu aux grandes de s'entretenir plus doucement et plus sagement : ce qui ne se peut quand les petites enfans y sont, leur âge leur permettant de jouer à des jeux qui ennuyeraient les grandes.

2. Si la récréation se fait à la chambre, les grandes s'arrangent tout en un rond autour de leur maîtresse, s'entretenant modestement et familièrement selon leur portée.

3. Il ne faut pas leur demander des discours si sérieux, ni qu'elles parlent toujours de Dieu : ce n'est pas qu'avec discrétion on ne puisse jeter quelque bon discours à la traverse ; et si l'on voit qu'elles y prennent goût, on le continue.

4. On les peut laisser jouer à quelques petits jeux in-

nocens, comme à des osselets, volans ou quelques autres. Ce n'est pas que cela se fasse parmi nous présentement; car hors les plus petites, qui jouent toujours, toutes travaillent sans perdre leur temps, et elles y ont pris une si bonne habitude qu'il n'y a rien qui leur ennuye tant que les récréations des fêtes, comme je l'ai déjà dit.

5. On ne leur permet point d'être séparées les unes des autres, quand ce seroit dans la même chambre, et encore moins d'être deux ou trois ensemble, ni de se parler ensorte qu'on ne les entende point. Tout ce qu'elles disent doit être entendu de leur maîtresse, et on entretient toujours la coutume que l'on a prise, qui est qu'en quelque lieu que ce soit on leur fasse dire tout haut ce qu'elles ont dit bas, à moins qu'elles disent humblement : qu'elles supplient qu'on leur permette de ne le dire qu'en particulier à leur maîtresse; car il pourroit arriver que ce seroit quelque chose qui porteroit grand dommage d'être entendu de toutes. Pour cette raison, elles sont instruites dans le particulier de ne dire jamais tout haut ce qu'elles auront dit bas qui seroit mauvais, et qui pourroit mal édifier, ou blesser la charité, et il leur seroit autant imputé à faute de l'avoir dit haut que si elles avoient celé ce qui devroit être dit.

6. Quoique la discrétion se trouve peu dans la jeunesse, on les y accoutume beaucoup à toute heure et à toute rencontre, mais particulièrement à la récréation, où il semble qu'elles ont droit de dire beaucoup de choses pour se divertir et se récréer. C'est pourquoi leurs maîtresses ont soin de leur parler et de s'entretenir avec elles, afin de les aider à dire des choses raisonnables qui leur ouvrent l'esprit.

7. On ne souffre point qu'elles parlent de ce qu'on leur a dit dans la confession ni dans le particulier, quand ce

qu'elles voudroient dire seroit de grande édification. Car il se pourroit faire qu'il y en auroit quelqu'une à qui on n'auroit jamais rien dit de semblable, et cela leur donneroit de la jalousie.

8. Elles ne parlent point du chant des sœurs, en disant qu'une sœur chante mieux que l'autre, ni des fautes qui auroient été faites au chœur, ni des communions des sœurs; et on a soin de les accoutumer à ne point faire de discernement pour cela, et à ne point croire plus saintes celles qu'elles verroient communier plus souvent, ni plus imparfaites celles qui le feroient moins. On leur dit dans les rencontres que chacune suit le don de Dieu et ce qui lui est commandé par sa supérieure, et qu'il ne faut pas louer celles qui le font souvent, ni condamner celles qui le font rarement, mais laisser le tout au jugement de Notre-Seigneur.

9. Elles ne parlent point aussi de ce qui se fait au réfectoire ; comme si quelque sœur avoit fait quelque pénitence, ni même de celles qu'elles y auroient faites elles-mêmes ou leurs compagnes.

10. On leur défend aussi de parler des pénitences qu'elles demandent en général quand on les instruit, de peur qu'elles n'en fassent un jeu, ou qu'elles s'intimident l'une l'autre.

11. Il ne leur est point non plus permis de raconter jamais les songes qu'elles auroient fait la nuit, quelque beaux ou saints qu'ils puissent être.

12. Elles ne doivent rien dire de ce qu'elles auroient appris au parloir. S'il y a quelque chose qui soit d'édification et qui puisse être dit à toutes, la maîtresse ne manquera point de le dire, afin de leur ôter le désir qu'elles pourroient avoir que cela fût sçu.

13. On leur fait quelquefois part de quelques nouvelles

que l'on sçait, et qui sont indifférentes, comme la vêture de quelques sœurs, ou le contenu de quelque billet que l'on auroit mis au chœur, pour recommander aux prières quelque personne, ou quelque affaire de piété, ou chose semblable, afin de leur ôter le désir d'en apprendre par des voyes illicites.

14. On ne les reprend jamais, si l'on peut, pendant leur récréation; on ne prend pas aussi ce temps-là pour leur parler de quelques règlements qu'on auroit à faire dans la chambre, de peur que cette heure-là ne leur donnât lieu d'en dire plus librement leur sentiment; et puis on seroit obligé de les reprendre; ce qu'il faut toujours éviter autant qu'on le peut.

15. Ce n'est pas que si elles faisoient des fautes de conséquence pendant la récréation, on le souffrît, au contraire on les en reprendroit avec autant et plus de force qu'en une autre heure, de peur de leur donner lieu de ne pas craindre, et de suivre leurs passions avec trop de liberté, sous prétexte de se divertir. Je dis seulement qu'on garde les petites fautes pour une autre occasion, et qu'on n'y parle jamais des fautes d'un autre temps.

16. On les exhorte de ne pas parler toutes ensemble, pour éviter le grand bruit, mais de s'écouter parler; et quand une aura commencé quelque chose, de ne l'interrompre pas : ce qu'on leur fait voir être d'une grande incivilité.

17. On leur ordonne sur toutes choses de ne rien dire contre la charité, et d'éviter les plus petites paroles qu'elles croiroient que leurs sœurs ne trouveroient pas bon que l'on dît d'elles, quand ce qu'elles diroient ne seroit pas mauvais en soi : parce qu'il leur doit suffire pour se taire qu'elles sachent que quelques-unes d'elles aimeroient mieux que l'on parlât d'autre chose.

18. On leur inspire aussi de se prévenir d'honneur l'une l'autre par une sainte civilité, qui ne soit produite que par la charité.

17. Elles évitent toutes sortes de familiarité les unes envers les autres, comme de se caresser, baiser, ou toucher sous quelque prétexte que ce puisse être : les grandes mêmes n'usent point de cette familiarité envers les petites. Si l'on défend toutes ces choses à la récréation, à plus forte raison elles ne doivent jamais être faites ni dites en un autre temps, où jamais elles ne se doivent parler qu'en présence de leurs maîtresses, ou pour quelque besoin.

20. La récréation finit par une oraison à la sainte Vierge, pour demander à Jésus-Christ, par l'intercession de sa sainte Mère, qu'il leur fasse la grâce de passer saintement le reste de la journée.

De l'Instruction.

1. A la fin de la récréation, s'étant rangées en deux rangs au milieu de leur chambre, pour se disposer à recevoir l'instruction, elles se mettent à genoux, et disent le *Veni Sancte Spiritus* toutes ensemble ; et leur maîtresse qui les doit instruire, dit l'oraison et le petit verset.

2. Ensuite de la prière, toutes se mettent sur leurs siéges, et celle qui a dévotion de dire quelqu'une de ses fautes tout haut le peut faire, mais on n'y force personne ; au contraire on leur fait voir que cela est permis par grâce, mais non pas commandé. Elles ont néanmoins accoutumé de le faire de bon cœur.

3. Elles doivent écouter avec grand respect les avertissemens qu'on leur donne, qui doivent toujours être fort charitables. Car il faut qu'elles soient convaincues qu'on

ne les reprend que pour leur bien, et qu'on n'en épargne point les unes plus que les autres.

4. Il faut qu'elles reconnoissent que l'on n'y agit par aucun mouvement déréglé, soit de passion ou de propre intérêt : ce qui n'empêche pas qu'on ne les reprenne avec force, afin qu'elles soient véritablement humiliées et confuses ; car si elles faisoient cela par accoutumance, ou afin que l'on crût qu'elles sont bien fidèles à dire leurs fautes, cela se tourneroit en jeu et en hypocrisie ; ce qu'il faut éviter sur toutes choses. C'est pourquoi on leur donne pénitence de toutes les fautes considérables dont elles s'accusent ; ce que je n'ai pas reconnu leur avoir ôté la liberté de les dire.

5. Elles ne disent jamais leurs fautes de cette sorte, c'est-à-dire devant leurs sœurs, les fêtes et les dimanches.

6. Aussitôt que toutes les fautes sont dites, ce qui dure toujours plus d'un quart d'heure, on employe le reste de l'heure à les instruire, et à répéter ce qu'on leur a dit la veille. Cette répétition consiste à faire dire à trois ou quatre enfans ce qu'on leur a dit le jour précédent. On ne leur demande pas de rang, pour les surprendre ; on s'adresse tantôt à l'une et tantôt à l'autre, et on ne le fait pas à toutes, parce que cela tiendroit trop de temps. Que si les fautes avoient employé toute la demi-heure, on demeure encore trois quarts d'heure pour les répétitions et instructions.

7. Les jours où il y a évangile propre, comme le carême, les quatre-temps, et les samedis pour les dimanches, toutes se lèvent debout, et ayant les mains jointes elles écoutent l'épître et l'évangile avec respect.

8. Après la lecture de l'évangile, on le leur explique le plus simplement que l'on peut : les autres jours où il n'y

a point d'évangile propre, on les instruit sur l'explication du catéchisme, ou sur les vertus chrétiennes. On leur apprend aussi la manière de se confesser, communier, faire son examen, et bien prier Dieu. On ne passe pas légèrement d'un sujet à un autre, afin de leur donner du temps pour bien comprendre ce qu'on leur dit.

9. Quand on leur explique le catéchisme, cela doit durer longtemps, car on commence par le signe de la croix, et ensuite les articles de notre foi, et les commandemens de Dieu et de l'Eglise : les principaux mystères sont réservés pour l'approche des jours auxquels ils sont solemnisés en l'Eglise.

10. Je vous dirai comme je me suis comportée depuis quatre ans. La première année je leur ai parlé sur le symbole, sur le signe de la sainte croix, l'eau bénite, les commandemens de Dieu : la seconde année, j'ai tâché de leur faire bien entendre l'explication de la sainte messe, qui est dans le chœur nouveau; car encore que cela soit tout expliqué, elles n'y entendoient rien, parce qu'elles le lisoient par routine, sans y faire assez de réflexion, au moins la plus grande partie, et particulièrement les dernières venues.

11. J'ai fait la même chose pour les prières du soir et du matin, l'examen et les autres devoirs d'une bonne chrétienne. Depuis je leur ai parlé des vertus, me servant pour cela de saint Jean Climaque.

12. Pour cette dernière année où nous sommes, je l'ai toute employée à la pénitence, en me servant de la tradition de l'Eglise, et insistant particulièrement sur les endroits qui font voir combien les chrétiens sont obligés de conserver l'innocence de leur baptême, et la difficulté de la réparer quand ils l'ont perdue. J'ai maintenant dessein, moyennant la grâce de Dieu, de leur expliquer fort parti-

culièrement le catéchisme de M. de Saint-Cyran, afin de les instruire sur ce qu'elles doivent à Dieu et au prochain, et sur les mœurs.

13. On finit leur instruction par la prière *Confirma hoc, Deus*, etc. Cet exercice est fini environ à deux heures et demie. Elles travaillent pendant cette instruction, pourvu qu'elles n'ayent rien à demander à personne : car si quelqu'une a besoin de quelque chose, elle ne fait rien plutôt que de se distraire ou de distraire les autres.

Emploi du temps depuis Nones jusques à Vêpres.

Collation.

1. Depuis nones jusques à vêpres, on fait répéter une leçon du catéchisme, l'une demandant un jour, et sa compagne répondant, et celle qui a demandé le premier jour répondant le lendemain, et à la fin elles répètent une hymne en latin ou en françois. Ces répétitions n'incommodent point, et ne font pas perdre de temps ; car cela se fait chacune étant à sa place, et sans quitter son ouvrage.

2. Il faut beaucoup exercer la mémoire des enfans ; cela leur ouvre l'esprit, les occupe, et les empêche de penser à mal.

3. Ce qui reste de temps depuis l'instruction jusques à vêpres s'employe à travailler dans un entier silence ; on fait seulement à cette même heure, et dans tous les intervalles, lire quelques-unes des moyennes qui ont encore besoin de se former à bien lire. Celle que l'on fait lire dans la chambre doit savoir lire raisonnablement, afin que toutes profitent de ce qui sera lu.

4. Pour les petites, nous avons expérimenté qu'elles apprennent bien mieux à lire quand elles sont seules :

c'est pourquoy celles des grandes qui est destinée pour les faire lire, le fait, à tous les intervalles de la journée, dans une chambre à part. On ne se sert pour cela que d'une des grandes qui a dessein d'être religieuse, et encore faut-il prendre garde qu'elle soit sage, discrète et douce, et qu'elle le fasse de bon cœur et pour l'amour de Dieu.

5. Environ à trois heures et demie, on fait faire collation à toutes les petites et moyennes. On en exempte facilement les grandes quand elles le demandent, ce repas n'étant pas beaucoup nécessaire aux plus grandes, à cause que l'on dîne tard et on soupe tôt; et on voit que celles qui ne le font pas s'en portent mieux. Dès quatorze ans, on leur peut permettre de ne le point faire, à moins qu'il y en eût quelqu'une à qui l'on jugeât que ce repas fût nécessaire; car alors on les obligeroit de prendre quelque peu de nourriture. On se rend difficile d'en exempter les plus jeunes, encore qu'elles en prient, de peur qu'elles ne demandent cette permission pour faire les grandes filles ou par hypocrisie.

6. A cette même heure, quand celles des grandes qui sont les plus sages souhaitent d'aller prier Dieu, on les y mène, et on demeure avec elles jusques à la fin de leurs prières.

7. On ne permet cette prière qu'à celles que l'on voit, autant qu'on en peut juger, poussées à le demander par un pur motif de plaire à Dieu, et qui en font profit.

De l'heure des Vêpres et de l'emploi du temps jusques au Réfectoire.

1. A quatre heures, les plus grandes vont à vêpres, si elles méritent qu'on leur fasse cette grâce.

2. Pendant ce même temps, on instruit les plus pe-

tites enfans; car, encore qu'elles soient présentes à tout ce que l'on dit dans la chambre pour les instruire, elles n'y entendent rien, et si on ne s'adresse à chacune d'elles en particulier, elles n'y comprennent rien.

3. A la fin de vêpres jusqu'au réfectoire, une des grandes fait une lecture. Il faut, autant que cela se peut, que leur principale maîtresse y soit présente. On fait cette lecture jusques à ce que le réfectoire sonne, où elles vont dans le même ordre que le matin.

De la Récréation du soir, des Prières et du Coucher.

1. Ensuite se fait la récréation tout de même que le matin, si ce n'est que l'été on va au jardin le soir, et l'hyver le matin.

2. Les enfans sont séparées aussi bien le soir que le matin. On fait ce que l'on peut pour être deux religieuses avec les grandes, quand il y en a de moins bien disposées: afin qu'une des religieuses marchant derrière elles, elle puisse découvrir celles qui, sous quelque prétexte d'être incommodées, marcheroient plus doucement, afin de se parler bas les unes aux autres.

3. Cette récréation du soir dure jusques au premier coup de complies; si ce n'est aux grandes chaleurs de l'été, où on la finira plus tard, selon leurs besoins, et avec discrétion, afin de les faire promener à la fraîcheur. On ne passera pourtant jamais sept heures et demie sans la finir, pour commencer les prières du soir, qu'elles peuvent dire au jardin durant les grandes chaleurs, se mettant à genoux en quelque lieu écarté, où ensuite elles disent complies du même ton qu'elles ont dit prime le matin. Elles peuvent marcher en disant les psaumes, pourvu qu'elles s'arrêtent pour faire toutes les cérémonies de l'office.

4. Quand les chaleurs ne sont pas si grandes, elles commencent à prier Dieu au premier coup de complies, afin qu'elles puissent avoir fait pour se rendre au chœur lorsqu'on y chante l'antienne de la Vierge, à laquelle elles assistent tout le long de l'année, hormis environ trois mois des plus grandes chaleurs, qui sont depuis l'octave du saint sacrement jusques à la fin du mois d'août, et cela pour ne pas interrompre la promenade que l'on juge être utile à cette heure-là.

5. Au sortir du chœur ou du jardin, elles montent tout droit dans leurs chambres, où elles se déshabillent en grand silence et avec promptitude, tellement que l'hyver et l'été il faut qu'elles soient toutes couchées à huit heures et un quart, et toutes dans un lit à part, sans qu'on en dispense jamais pour quelque prétexte que ce soit.

6. Aussitôt qu'elles sont couchées, elles sont fidèlement visitées, non-seulement celles des cellules, mais aussi celles des chambres, qu'il faut visiter dans chaque lit en particulier, pour voir si elles sont couchées avec la modestie requise, et aussi pour voir si elles sont bien couvertes en hyver.

7. Après, on éteint toutes les lumières, à la réserve d'une lampe qu'on laisse allumée toute la nuit dans une de leurs chambres, pour les besoins qui peuvent survenir la nuit.

8. Il couche une sœur dans chaque chambre, où une grande en qui on a une parfaite confiance.

9. Voilà l'ordre qui se garde toute la journée, ce n'est pas que l'on ne change quelquefois les heures de certains exercices pour les besoins particuliers, comme les jours de jeûne de l'Eglise et le carême, où la matinée est bien plus longue que l'après-dînée.

J'ai réservé jusques ici à mettre les prières que les enfans font le matin et le soir.

PRIÈRES POUR LE MATIN.

Aussitôt après être éveillée, l'on élèvera son cœur à Dieu, et l'on dira :

Mon Dieu, je vous donne mon cœur; acceptez-le, mon Dieu, par votre miséricorde infinie, afin qu'aucune créature ne le puisse posséder.

PRIONS DIEU.

Mon Dieu, qui par votre infinie bonté en m'éveillant me tirez de l'ombre de la mort, donnez-moi encore ce jour pour vous adorer et pour opérer mon salut; donnez-moi votre grâce, qui me fasse connoître votre sainte volonté, qui me rende vigilante pour l'exécuter, et qui me fasse prier sans cesse par le désir du cœur, afin que les objets de ce monde corrompu et les piéges des démons ne me fassent point tomber dans le péché.

En s'habillant, l'on dira :

Souvenons-nous de dépouiller le vieil homme, et de nous revêtir du nouveau.

PRIONS DIEU.

Je reconnois, mon Dieu, que le besoin que j'ai de ces habits est une preuve de la corruption que j'ai héritée de mes premiers pères : faites-moi ressentir dans la confusion

d'une véritable pénitence la nudité de mon âme : couvrez la multitude de mes péchés par votre charité infinie, et faites qu'après m'avoir entièrement dépouillée du vieil homme, je sois toute revêtue de JÉSUS-CHRIST, de sa justice, de son innocence, de sa lumière et de sa force.

Ainsi soit-il.

Lorsque l'on sera habillée, l'on se mettra à genoux, et l'on adorera Dieu.

Mon Dieu, je vous adore de tout mon cœur, de toute mon âme, et de toutes mes forces ; je vous adore, ô mon Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, en l'unité de votre essence, et en la trinité de vos personnes.

Je vous adore, ô mon Sauveur JÉSUS-CHRIST, et votre humanité sainte, en tous ses états, mystères, pensées, paroles, actions, mouvemens, souffrances intérieures et extérieures ; je vous adore ressuscité et glorifié : juge des vivans et des morts, faites-moi la grâce de vous adorer en esprit et en vérité en l'honneur des adorations éternelles que vous rendez à votre Père céleste dans le ciel, et au très-saint sacrement de l'autel.

PRIÈRES QUI SE DISENT EN COMMUN.

Pater. Ave. Credo. On les dit alternativement un jour en latin et l'autre en françois.

Demandes et Prières.

Nous vous remercions de nous avoir conservées durant la nuit, et nous vous supplions de nous conduire le long de ce jour. Nous vous demandons pardon de tous les pé-

chés que nous avons commis depuis que nous avons l'usage de raison jusques à présent : faites-nous la grâce de vivre et de mourir dans la pénitence.

Nous vous recommandons nos pères et mères, tous nos parens, amis et ennemis, bienfaiteurs, et tous ceux pour qui nous sommes obligées de prier.

Nous vous recommandons toute votre Eglise, notre saint père le pape, Mgr notre archevêque. Conservez et dirigez, s'il vous plaît, notre roy très-chrétien et tout son conseil : faites que tous vous connoissent, vous aiment, et vous servent unanimement. Donnez-nous la paix, et nous la conservez selon qu'il nous est nécessaire. Consolez tous ceux qui ont des afflictions spirituelles ou corporelles; octroiez votre grâce aux vivans, et le repos éternel aux morts.

Le Commandement de Notre-Seigneur.

C'est ici mon commandement, que vous vous aimiez l'un l'autre comme je vous ai aimés.

Si quelqu'un n'aime pas Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, qu'il soit anathème.

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, et de tout votre entendement, et votre prochain comme vous-même : de ces deux commandemens dépendent la loi et les prophètes. Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu. Que toutes vos actions se fassent en esprit d'amour et de charité.

Faites-nous la grâce, ô mon Dieu, d'être du petit nombre de vos élus qui ne cesseront jamais de vous aimer, et aug-

mentez toujours cette charité dont vous nous avez donné le commencement.

PRIONS DIEU.

Quelle grâce, ô mon Dieu, qu'étant si indignes de votre amour, non-seulement vous souffriez que nous vous aimions, mais que vous nous commandiez même de vous aimer de toutes nos forces! Afin donc que nous puissions obéir à ce commandement, qui nous est si nécessaire pour nous sauver, répandez cet amour dans notre cœur, et donnez-nous ce que vous nous commandez. Que le feu de la charité que vous êtes venu apporter sur la terre consume tout autre amour, qu'il détruise tout ce qui s'oppose à votre très-sainte volonté, qu'il nous fasse un même cœur et un même esprit avec tous les fidèles, afin qu'il nous unisse toutes à JÉSUS-CHRIST votre Fils, et nous consomme tous en lui par le Saint-Esprit en tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

PRIONS DIEU.

O Dieu éternel, vive source de tout être, soutien de toute vie, je viens à vous comme à mon origine et dernière fin, pour trouver en vous ce qui me manque, et la force de vous rendre ce que je vous dois. Bonté infinie, regardez votre ouvrage, qui sans cette grâce est tout imparfait et tout misérable. Donnez-la-moi par les mérites de votre Fils, mon Sauveur JÉSUS-CHRIST : unissez mon esprit au sien : faites que je vous rende tous les devoirs que notre premier père vous a déniés; et que dans cette divine union de votre Fils, mon Sauveur JÉSUS-CHRIST, je vous aime, je vous adore, et que j'accomplisse à jamais votre sainte volonté. Séparez-moi d'Adam, de ses voyes et

de sa vie, et que je sois inséparablement unie à JÉSUS-CHRIST, que vous m'avez donné pour être ma voye et ma vie. Ainsi-soit-il.

Oraison à la sainte Vierge.

Vers. Sainte Vierge, priez pour nous pauvres pécheurs.

Rép. Maintenant et à l'heure de notre mort.

Sainte Vierge, qui avez été si heureuse que de trouver grâce devant le Seigneur, de produire la vie, et d'être la Mère du salut, faites-nous trouver accès auprès de JÉSUS-CHRIST, votre fils; et comme c'est par vous qu'il nous a été donné, que ce soit aussi par vous qu'il nous reçoive en sa garde sainte : que l'éminence de votre pureté efface devant sa majesté divine les taches de notre corruption, et que votre humilité sans exemple nous fasse obtenir pardon de notre vanité et de notre orgueil; que votre charité si abondante couvre la multitude de nos péchés, et que votre fécondité miraculeuse répande sur nous une fécondité de grâces, de mérite et de gloire. Ainsi soit-il.

Vers. Tous les saints, intercédez pour nous.

Rép. Et pour tous les fidèles.

Seigneur, faites-nous la grâce par l'intercession de tous vos saints, de ne nous élever jamais dans des sentimens d'orgueil, mais de nous avancer toujours dans la vertu d'humilité, qui vous est si agréable, afin que rejetant avec mépris tout ce qui n'est pas selon votre loi, nous nous portions à faire tout ce qui est juste et saint par un amour divin qui nous rende vraiment libres. Ainsi soit-il.

Offrons-nous à Dieu.

Seigneur, nous sommes obligées d'offrir à votre ma-

sté, notre esprit, notre corps, et tout ce que nous posédons dans le monde; mais comme nous ne pouvons ire ce grand sacrifice par nos propres forces, nous vous rions que J.-C. votre fils le fasse pour nous : faites-nous, eigneur, cette miséricorde qu'étant inséparables de sa ersonne, nous soyons une partie de son sacrifice; que ie vivant et n'agissant que pour votre gloire, nous soyons oujours prêtes de souffrir et mourir pour faire votre divine volonté, et enfin que nous soyons, comme JÉSUS-CHRIST et avec JÉSUS-CHRIST, une hostie vivante, sainte, spirituelle, agréable à vos yeux, pour être ensuite consommée toute en vous. Ainsi soit-il.

Demandons à Dieu la grâce de ne l'offenser point en cette journée.

Vers. Conservez-nous, Seigneur, en cette journée.
Rép. Et nous préservez de tout péché.

PRIONS DIEU.

Dieu tout-puissant, qui nous avez fait arriver au commencement de ce jour, sauvez-nous aujourd'hui par la vertu de votre grâce, afin que durant le cours de cette journée, nous ne tombions dans aucun péché, mais que dans toutes nos pensées, nos paroles et nos actions nous n'ayons d'autre fin que d'observer vos commandemens. Ainsi soit-il.

Que la charité, la vérité et la paix de J.-C. soient avec nous.

PRIÈRES POUR LE SOIR.

Pater. Ave.

Demandons à Dieu l'assistance du Saint-Esprit.

Vers. Esprit saint, qui procédez du Père et du Fils, venez à nous.

Rép. Remplissez nos cœurs, et y allumez par votre grâce le feu de votre saint amour.

PRIONS DIEU.

Mon Dieu, qui avez enseigné les cœurs de vos fidèles par la lumière de votre Saint-Esprit, donnez-nous votre grâce par ce même Esprit, afin qu'il nous fasse savoir et exécuter les choses qui vous sont agréables, et qu'il nous fasse jouir d'une sainte et éternelle consolation. Par J.-C. notre Seigneur, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Remercions Dieu de toutes les grâces qu'il nous a faites.

Seigneur, nous vous rendons grâces des miséricordes infinies que vous avez exercées sur nous, sans que nous les ayons pu mériter. Lorsque nous étions des enfans de colère, vous nous avez donné votre Fils, et avec ce Fils bien-aimé toutes sortes de bénédictions : vous nous avez donné son sang pour nous purifier, sa mort pour nous faire mourir au péché, sa résurrection pour nous faire ressusciter à la grâce, son corps pour nous nourrir, son esprit pour nous sanctifier. Nous reconnoissons que c'est vous seul qui nous avez préservés de tous les péchés que

nous n'avons pas commis. Nous reconnoissons que si jamais nous avons fait quelque bien, c'est vous qui l'avez fait en nous. Faites, ô Dieu de miséricorde, que cette action de grâces que nous vous rendons ne soit pas seulement dans notre bouche, mais qu'elle soit dans notre cœur; que nous vivions comme des personnes qui craignent plus que toutes choses de tomber dans la méconnoissance et dans l'oubli de vos bienfaits, et qui n'ont point d'affection plus ardente que de vivre en sorte que tous les mouvemens de leur cœur et toutes les œuvres de leurs mains soient des actions de grâces. Faites, ô mon Dieu, que nous vous les rendions avec fidélité pendant toute notre vie, pour vous les rendre plus saintement avec tous les élus dans l'éternité. Ainsi soit-il.

Remercions Dieu en particulier des grâces qu'il nous a faites en ce jour.

PAUSE.

Demandons à Dieu lumière pour connoître nos péchés.

Seigneur, donnez-nous cette lumière divine qui seule nous peut montrer utilement nos péchés, nous en convaincre et nous les faire condamner : car si nous ne les voyons que dans notre propre lumière, nous les excuserons toujours, et nous nous les cacherons à nous-mêmes; ou si notre amour-propre ne les peut dissimuler, il nous jettera dans une inquiétude vaine, stérile et superbe. Mais vous, Seigneur, par les regards de vos yeux, vous découvrez les péchés, et vous donnez la paix; vous abattez une âme en l'humiliant pour ruiner son orgueil, et après qu'elle est devenue humble vous la relevez, et lui donnez un ferme espérance dans votre protection; elle lève les yeux vers vous dans cette confiance, abaissez vos yeux sur

elle par votre miséricorde. C'est ainsi, ô lumière infinie, que nous désirons voir nos péchés; nous vous demandons cette grâce par JÉSUS-CHRIST.

Confiteor jusques à *meâ culpâ.*

PAUSE.

Témoignons à Dieu un grand regret de nos péchés, et lui en demandons le pardon et le remède.

Seigneur, nous reconnoissons devant votre Majesté la grandeur de nos offenses, et nous vous en demandons le pardon et le remède. Faites mourir continuellement ce corps de péché, qui combat contre votre esprit : séparez de nous ce poids de corruption qui nous porte à faire le mal que nous ne voulons pas, et qui nous empêche de faire le bien que nous voulons, parce que nous le voulons foiblement. Mais, mon Dieu, soyez plus fort pour nous sauver que nous ne sommes pour nous perdre; faites, par votre miséricorde, que la charité ruine enfin toutes les forces de notre amour-propre par une force plus grande et toute divine; qu'elle croisse et se perfectionne dans notre cœur, qu'elle y détruise parfaitement le péché, afin que nous puissions obtenir de votre bonté un entier pardon par JÉSUS-CHRIST notre Seigneur.

Meâ culpâ, etc. *Misereatur.*

Demandons l'assistance de la Sainte Vierge.

Vers. Sainte Vierge, priez pour nous.

Rép. Que nous soyons dignes des promesses de JÉSUS-CHRIST. Sainte Vierge, qui êtes notre reine, notre médiatrice et notre avocate, réconciliez-nous avec votre Fils,

recommandez-nous à lui et présentez-nous à lui : faites, ô Vierge incomparable, qui avez été comblée de bénédictions, par la miséricorde singulière dont vous avez été prévenue, par les priviléges extraordinaires dont vous avez été honorée, et par les grâces innombrables dont vous avez été enrichie, que JÉSUS-CHRIST, votre Fils, notre maître et notre Dieu, qui a daigné se rendre par votre entremise participant de nos foiblesses et de nos misères, nous rende aussi participantes, par votre intercession, de la gloire et de la béatitude dont il jouit dans l'éternité. Ainsi soit-il.

Vers. Saints et saintes, intercédez pour nous.

Rép. Et pour tous les fidèles.

Nous vous prions, Seigneur, que tous vos saints nous assistent en quelque lieu que nous soyons, et nous obtiennent une sainte joye par leur intercession, afin qu'honorant leurs mérites nous sentions les effets de leur puissante protection. Accordez-nous la paix durant le temps que nous vivons en ce monde, et éloignez de votre Église tout ce qui peut corrompre les mœurs de vos fidèles. Conduisez heureusement et saintement nos voyes, nos actions et nos volontés, et celles de tous vos serviteurs. Récompensez par des biens du ciel ceux qui nous ont fait part des biens de la terre, et faites jouir du repos éternel tous les fidèles qui sont morts dans votre paix. Par notre Seigneur JÉSUS-CHRIST.

Oraison à l'Ange Gardien.

Vers. Le Seigneur a commandé à ses anges.

Rép. De vous garder en toutes vos voyes.

Mon Dieu, qui par votre providence ineffable avez daigné envoyer vos saints anges pour notre garde, faites par

votre miséricorde que vos fidèles soient toujours assistés de leur secours, et qu'ils jouissent de leur compagnie dans l'éternelle félicité. Ainsi soit-il.

Demandons à Dieu sa sainte bénédiction.

Vers. Que notre Dieu nous bénisse.

Rép. Et que toutes les nations de la terre le craignent.

Seigneur, bénissez le peuple que vous avez choisi pour votre héritage; étendez vos mains divines sur nous, puisqu'elles sont pleines de grâces infinies : dans votre droite sont des bénédictions de douceur, car vous êtes le Dieu de toute consolation; dans votre gauche sont les jugemens que vous exercez sur ceux que vous recevez au nombre de vos enfans; vous leur faites souffrir des peines pour les purifier; vous les châtiez pour un moment, afin de les couronner dans l'éternité : ainsi par ces deux mains, par vos consolations et par vos châtimens, vous les attirez à vous, afin qu'ils n'ayent point leur consolation avec les pécheurs, et qu'ils ne soient point jugés avec le monde. Faites donc, Seigneur, que nous soyons votre peuple et que vous soyez notre Dieu, que vous soyez avec nous et que nous marchions devant votre face; que dans la nécessité de combattre vous combattiez pour nous, et qu'après avoir en ce monde béni nos croix et nos travaux par les croix et les travaux de JÉSUS-CHRIST, vous nous appelliez pour posséder la gloire qu'il nous a préparée, et pour recevoir des bénédictions éternelles. Ainsi soit-il.

Antienne.

Sauvez-nous, Seigneur, lorsque nous sommes éveillés, gardez-nous lorsque nous dormons, afin que nous veillions

avec JÉSUS-CHRIST, et que nous reposions en paix. Ainsi soit-il.

AUTRES PRIÈRES QU'ON DIT QUELQUEFOIS.

En l'honneur du mystère de l'enfance de Jésus-Christ.

SOYEZ COMME DES ENFANTS NOUVEAUX NÉS.

Faites, Seigneur, que nous soyons toujours enfans par la simplicité et l'innocence, comme les personnes du monde le sont toujours par l'ignorance et par la foiblesse. Donnez-nous une enfance sainte, que le cours des années ne nous puisse ôter, et de laquelle nous ne passions jamais dans la vieillesse de l'ancien Adam ni dans la mort du péché, mais qui nous fasse de plus en plus de nouvelles créatures en JÉSUS-CHRIST, et qui nous conduise à son immortalité glorieuse.

Si vous ne devenez comme des enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

Demandons à Dieu la grâce d'une enfance sainte et chrétienne.

Seigneur, faites-nous la grâce d'être du nombre de ces enfans que vous appellez, que vous faites approcher de vous, et de la bouche desquels vous tirez vos louanges : nourrissez-nous de votre lait, et portez-nous dans votre sein pour nous conserver pures de la corruption de ce monde, afin que les anges que vous nous avez donnés pour notre conduite nous représentent devant votre trône, et que nous vous adorions avec eux dans l'éternité.

RÈGLEMENT POUR LES JOURS DE FÊTES.

1. Les jours de fêtes, on remplit toute la journée de petits exercices, en sorte qu'elles ne perdent point de temps, pour éviter l'ennui ou la badinerie qui suivraient infailliblement si on ne les occupait : les enfans n'ayant pas la force de consacrer toutes les heures de la journée au service de Dieu.

2. Elles se lèvent et habillent toutes à la même heure que les jours de travail.

3. A six heures, si les petites sont presque habillées, les plus grandes qui auroient dévotion d'aller à prime peuvent y aller, pourvu qu'elles en demandent la permission, laquelle on ne leur donne que lorsqu'on reconnoît qu'elles la demandent par un pur motif de plaire à Dieu et d'aller chanter ses louanges. Ceci soit dit pour toutes les heures de l'office. Ensuite on dit la première messe, où toutes assistent, grandes ou petites.

4. Au sortir de la messe, elles vont faire leurs lits et déjeuner : cela dure environ jusques à huit heures qu'elles se rangent toutes dans la chambre, pour écouter la lecture qui s'y fait comme les jours de travail.

5. A huit heures et demie, elles vont presque toutes à tierce, et toutes à la grande messe.

6. Au sortir de la grande messe jusques à sexte, il y a environ trois quarts d'heure d'espace, qu'elles employent à apprendre par cœur ce qu'elles doivent savoir, qui est toute la théologie familière, l'exercice de la sainte messe le traité de la confirmation. Après cela, elles apprennent toutes les hymnes en françois qui sont dans leurs Heures et puis toutes les latines du Bréviaire ; et quand elles sont venues jeunes au monastère, il y en a beaucoup qui ap

prennent leur pseautier entier. Elles n'y ont pas grande difficulté, pourvu qu'elles y soyent exhortées et un peu poussées.

7. A sexte, elles font leur examen, et ensuite celles qui ont permission de dire leur office disent sexte.

8. A la fin de sexte, le réfectoire, et ensuite la récréation jusques à une heure.

9. Depuis une heure jusques à deux, les plus grandes apprennent l'arithmétique, et cependant les plus jeunes écrivent leur exemple, et les petites répètent leur Catéchisme.

10. Depuis deux jusques à la demie, les plus grandes montrent l'arithmétique aux plus jeunes [1], et à deux heures et demie elles disent none dans le particulier jusques à trois heures.

11. A trois heures, les plus grandes répètent leur chant en notes, et une d'elles le montre aux plus jeunes; quand elles ne devroient que dire leurs notes, cela employe le temps, et les empêche de s'ennuyer, et elles ne laissent pas peu à peu d'apprendre à chanter.

12. A quatre heures, toutes vont à vêpres et à l'adoration qui se fait de suite.

13. A la fin de vêpres, celles des plus grandes, qui seroient portées d'une grande dévotion, et à qui on l'aura permis, demeurent à prier Dieu, jusques au réfectoire; s'il y a moins d'une demi-heure d'espace, on ramène à la chambre toutes les autres, qui employent ce temps-là à leur dévotion, ou à faire quelque lecture dans leur Imitation de JÉSUS-CHRIST, ou à répéter ce qu'elles savent par cœur.

[1] Ici, comme en d'autres endroits, paroît une application judicieuse de la méthode de l'enseignement mutuel.

14. Le reste de la journée s'employe comme les jours de travail.

SECONDE PARTIE.

DU RÉGLEMENT DES ENFANS.

Après vous avoir rendu compte comme nous réglons les heures de la journée des enfans, il me reste de passer à la seconde chose que vous m'avez ordonnée de vous marquer, qui est la manière dont je me conduis envers elles dans tous leurs besoins spirituels et corporels. Quand je représenterai ce que je dois faire, ce n'est pas que je n'y manque très-souvent; mais cela vous obligera de prier Dieu qu'il me rende telle que je dois être pour le bien de ces âmes qu'il a commises à une personne si incapable de les servir. Il y a beaucoup de choses que je ne pourrai pas dire comme par reddition de compte, ne trouvant pas de terme pour m'exprimer; mais l'obéissance me fera passer par-dessus la peine que j'en avois, puisque vous m'avez obligée non-seulement de vous marquer ce que je fais, mais aussi ce que je crois qu'il faut faire pour leur bonne éducation.

I.

Dans quel esprit nous devons rendre service aux enfans. Union des maîtresses. Quelques Avis généraux pour leur conduite, et principalement envers les petits enfants.

1. Je crois donc que pour servir utilement les enfans, nous ne devons jamais leur parler ni agir pour leur bien

sans regarder Dieu et lui demander sa sainte grâce, désirant prendre en lui tout ce qui leur est nécessaire pour les instruire en sa crainte.

2. Nous devons avoir beaucoup de charité et de tendresse pour elles, ne les négligeant en quoi que ce soit pour l'intérieur et l'extérieur, leur faisant paroître, en toutes sortes d'occasions, que nous n'avons aucunes bornes pour leur service, et que nous le faisons avec affection et de tout notre cœur, parce qu'elles sont enfans de Dieu, et que nous nous sentons obligées de ne rien épargner pour les rendre dignes de cette sainte qualité.

3. Il est très-nécessaire que nous nous donnions toutes à elles sans aucune réserve, et que sans une nécessité inévitable nous ne sortions point de leur quartier, pour être toujours présentes dans la chambre où elles travaillent, si ce n'est que nous soyons occupées à leur parler, ou à les visiter quand elles sont malades, ou employées à d'autres besoins qui les regardent.

4. On ne doit point avoir de peine d'y perdre tout l'office, si ce n'est quand les plus grandes y assistent. Il est de telle importance de garder toujours les enfans, que nous devons préférer cette obligation à toutes les autres, quand l'obéissance nous en charge, et bien plus à nos satisfactions particulières, quand elles regarderoient même les choses spirituelles. La charité avec laquelle on leur rendra tous les services qui leur seront utiles, couvrira non-seulement beaucoup de nos défauts, mais nous tiendra lieu de beaucoup de choses que nous croirions nous devoir être utiles pour notre perfection.

5. On aura une sœur sur qui on se reposera, sans nullement se décharger de son obligation. Il faut, s'il se peut, que cette sœur qui nous sera donnée soit attachée le plus qu'elle pourra à la chambre. C'est pourquoi il seroit à

souhaiter d'en avoir deux qui fussent portées d'un même zèle et d'un même esprit pour les enfans, et qui le plus souvent fussent ensemble dans la chambre, en présence même de la première maîtresse, afin que voyant le respect avec lequel les enfans se tiennent devant elles, elles ayent droit l'une et l'autre de leur demander en son absence le même respect que celui qu'elles ont en sa présence.

6. Nous devons faire ensorte que les enfans remarquent un grand rapport et une parfaite union et confiance avec la sœur qui nous est donnée pour compagne. C'est pourquoi il ne la faut point dédire de ce qu'elle aura fait ou ordonné, quand ce qu'elle auroit ordonné ne seroit pas bien, afin que les enfans ne remarquent jamais aucune contrariété, mais se réserver à l'en avertir dans le particulier. Car il est important et presque nécessaire pour bien conduire les enfans que la sœur qui est donnée pour aide soit en disposition de trouver bon tout ce qu'on lui dit. Que si cela n'étoit pas, il en faudroit avertir la supérieure. Que si ce qu'elle auroit de contraire à nous choquoit seulement notre humeur et ne faisoit point de tort aux enfans, il faudroit demander à Dieu la grâce de nous réjouir de ce que nous aurions une occasion d'être contrariées.

7. Il faut prier beaucoup Dieu qu'il donne aux enfans un grand respect pour les sœurs qui sont avec nous. Nous devons aussi leur donner une grande autorité, mais particulièrement à celle qui y est après nous. C'est pourquoi il est bon de témoigner aux enfans, et même leur dire dans les occasions, qu'elle a grande charité pour elles, qu'elle les aime, et que c'est nous qui l'obligeons de nous rendre compte de tout ce qui se passe à la chambre. Lui dire à elle-même devant les enfans qu'elle est obligée par devoir et par charité de nous dire non seulement toutes

leurs fautes de conséquence, mais même leurs plus légers défauts, afin de les aider à s'en corriger.

8. Nous prenons quelque sorte de confiance aux sœurs qui nous aident, pour leur dire les inclinations des enfans, surtout celles des petites, et celles aussi des grandes qui pourroient causer quelque déréglement, afin qu'elles puissent mieux les veiller. Il ne faut pas pourtant être si facile à leur dire les choses que les enfans nous disent dans le particulier, si nous n'y reconnoissons une nécessité pour leur bien, de crainte que sans y penser elles ne leur en fassent connaître quelque chose. Je vois qu'il est d'une très-grande importance que les enfans nous voyent secrettes, encore que ce qu'elles nous disent ne fussent pas des choses de grande importance pour lors, parce qu'il peut arriver qu'elles en auront d'importantes dans un autre temps, surtout quand elles avancent en âge, lesquelles elles auroient peine à nous dire, si elles avoient reconnu que nous ne leur eussions pas été fidèles dans les petites choses.

9. Comme il est fort important que nous ayons une grande union et parfaite intelligence avec les sœurs qui nous sont données pour aides, il l'est encore plus que ces sœurs n'agissent que par l'ordre qu'elles trouveront et verront établi, et qu'elles soient tellement conformes à tous les sentimens de la première, qu'elles ne parlent que par sa bouche et ne voyent que par ses yeux, afin que les enfans ne puissent rien remarquer qui ne soit parfaitement conforme entre elles. Que si les sœurs trouvoient à redire à la conduite de la première maîtresse, elles devroient lui dire, si elles avoient assez de confiance en elle, et qu'elles en eussent permission des supérieures. Si Dieu ne leur donne pas cette confiance, elles doivent en avertir la mère,

de peur que sans le vouloir elles n'en témoignent quelque chose devant les enfans.

10. Quand on est deux religieuses dans la chambre aux heures que l'office sonne, on le peut dire l'une après l'autre, afin qu'il y en ait une qui jette la vue sur les enfans : mais elle ne dira rien des fautes qu'elle leur verra faire, si elles n'étoient importantes, jusques à ce que sa compagne ait fini son office, afin de leur donner un très-grand respect quand elles voyent que l'on prie Dieu. Mais aussitôt que l'office est dit (qui est assez court quand on le dit bas), il les faut punir selon la grandeur de la faute, et avec plus de sévérité que quand on ne prie pas Dieu.

11. Quand on est seule, il ne faut point faire de difficulté de jetter la vue sur elles, mais il ne leur faut rien dire que l'on n'ait entièrement achevé son office. Nous avons vu par expérience le profit que cela leur fait, et quand on est exacte à ne leur point parler, ni à les reprendre pendant la prière, cela les rend elles-mêmes bien plus respectueuses lorsqu'elles prient, et bien plus craintives de nous interrompre. Nous ne sçaurions trop inspirer à la jeunesse le respect pour Dieu, tant par notre exemple que par nos paroles. C'est pourquoi nous serons très-exactes de dire notre office aux heures que l'on le dit au chœur, en quittant tout ce que nous faisons au second coup de l'office, et ne nous laissant jamais emporter à achever quelque chose par attache. Ce n'est pas que s'il se présentoit un besoin nécessaire de rendre quelque service aux enfans, nous ne le dussions préférer à notre office ; mais il est bon que les enfans et notre propre conscience soient convaincues que nous n'agissons que pour Dieu, notre exemple étant la plus grande instruction que nous leur puissions donner. Car le diable leur donne de la mémoire pour les faire ressouvenir de nos moindres défauts, et il

la leur ôte pour empêcher qu'elles ne se souviennent du peu de bien que nous faisons.

12. C'est pourquoi nous ne sçaurions trop prier Dieu, trop nous humilier et trop veiller sur nous-mêmes, pour nous acquitter de ce que nous devons aux enfans, puisque l'obéissance nous y engage; et je vois que c'est l'une des plus importantes obéissances de la maison, et nous ne sçaurions trop trembler en nous en acquittant, quoiqu'il ne faille pas être pusillanimes, mais mettre toute notre confiance en Dieu, et le forcer par nos gémissemens à nous accorder ce que nous ne méritons pas par nous-même, mais ce que nous lui demandons par le sang de son fils répandu pour ces âmes innocentes qu'il nous a mises entre les mains. Car nous devons toujours regarder ces petites âmes comme de sacrés dépôts qu'il nous a confiés, et dont il nous fera rendre compte. C'est pourquoi il faut moins parler à elles qu'à Dieu pour elles.

13. Et comme nous sommes obligées d'être toujours parmi elles, il se faut comporter en sorte qu'elles ne puissent pas remarquer d'inégalité dans notre humeur, en les traitant quelquefois avec trop de mollesse, et d'autres fois sévèrement. Ce sont deux défauts qui se suivent d'ordinaire : car quand on se laisse emporter à leur faire tant de petites caresses et flatteries, leur laissant la liberté de s'épandre autant que leur humeur et inclination les y porte, il faut infailliblement que la repréhension suive, et c'est ce qui fait l'inégalité, qui est beaucoup plus pénible aux enfans que de les maintenir toujours dans leur devoir.

14. Il ne nous faut jamais trop familiariser avec elles, ni leur témoigner une trop grande confiance, encore qu'elles fussent grandes; mais il faut leur témoigner une vraie charité et une très-grande douceur dans tout ce qu'elles auront besoin, et même les prévenir.

15. Il les faut traiter fort civilement, et ne leur parler qu'avec respect, et leur céder en tout ce que l'on peut. Cela les gagne beaucoup. Il est bon d'user quelquefois de condescendance dans des choses qui de soi seroient indifférentes, afin de leur gagner le cœur.

16. Quand il est nécessaire de les reprendre de leurs légèretés et mauvaise grâce, il ne faut jamais les contrefaire ni les pousser en les rudoyant, quoiqu'elles fussent de mauvaise humeur, au contraire il leur faut parler avec très-grande douceur, et leur dire de bonnes raisons pour les convaincre; ce qui empêchera qu'elles ne s'aigrissent, et fera qu'elles recevront bien ce qu'on leur dit.

17. Il faut beaucoup prier Dieu qu'il rende les enfans simples, et y travailler de son côté, en les éloignant de tous détours et finesses : mais il faut faire cela même si simplement, qu'on ne les rende pas fines en les exhortant à être simples. C'est pourquoi je crois qu'il ne faut pas leur faire paroître qu'elles ont tant de finesse. Car quelquefois, à force de leur dire qu'il ne faut pas qu'elles soient fines, on fait qu'elles le deviennent, et qu'elles se servent de tout ce qui leur a été dit dans le temps qu'elles ne l'étoient pas, dans un autre temps où elles ont besoin d'user de finesse pour cacher quelques fautes qu'elles ne veulent pas que l'on sache.

18. C'est pourquoi il faut veiller parfaitement les enfans, ne les laissant jamais seules en quelque lieu que ce soit, saines ni malades, sans leur montrer que l'on le fait si exactement, afin de ne les pas nourrir dans un esprit défiant et qui soit continuellement sur ses gardes. Car cela les accoutume à faire de petites malices en cachette, particulièrement les petites. Ainsi je crois qu'il faut que notre garde continuelle soit faite avec douceur, et une certaine confiance qui leur fasse plutôt croire qu'on les

aime, et que ce n'est que pour les accompagner qu'on est avec elles. Cela fait qu'elle aiment cette veille plutôt qu'elles ne la craignent.

19. Pour les petites enfans, il faut encore plus que toutes les autres les accoutumer et nourrir, s'il se peut, comme de petites colombes. Il leur faut dire peu de paroles quand elles ont fait une faute notable et qui mérite châtiment : mais quand on en est parfaitement assuré, il les faut châtier sans leur dire une seule parole, ni pourquoi on les châtie, qu'après l'avoir fait. Encore est-il bon de leur demander, avant que de leur rien dire, si elles ne savent pas pourquoi elles ont été châtiées. Car d'ordinaire elles ne manquent pas de l'avoir reconnu. Ce châtiment fait promptement et sans paroles, les empêche de faire des mensonges pour trouver des excuses sur leurs fautes, à quoi les petites enfans sont fort sujettes ; et je trouve qu'elles se corrigent bien mieux de leurs défauts, parce qu'elles craignent toujours d'être surprises.

20. Je crois aussi que dans tous les autres défauts plus légers, on les doit peu avertir ; car insensiblement elles s'accoutument à toujours entendre parler. C'est pourquoi de trois ou quatre fautes l'une, il ne faut pas faire semblant de les voir ; mais après les avoir considérées quelque temps, il faut les surprendre, et leur en faire faire satisfaction tout sur l'heure. Cela les corrige bien plus que beaucoup de paroles.

21. Quand il y en a de petites entièrement obstinées et rebelles, il faut trois ou quatre fois les obliger aux mêmes petites satisfactions. Cela les dompte entièrement, quand elles voyent qu'on ne se lasse pas. Mais quand on le fait un jour, et qu'on leur pardonne l'autre, ou qu'on les néglige, cela ne fait aucune impression sur leur esprit, et il se trouve qu'il faut en venir à des moyens plus forts

que ceux que l'on auroit employés avec quelque sorte de continuation.

22. Le mensonge est fort ordinaire aux petits enfans. C'est pourquoi il faut faire tout ce que l'on peut pour les accoutumer à ne prendre pas cette mauvaise habitude; et pour cela il me semble qu'il faut les prévenir avec une grande douceur pour leur faire confesser leurs fautes, disant que l'on voit bien tout ce qu'elles ont fait, et quand elles confessent d'elles-mêmes, il leur faut pardonner, ou leur amoindrir leur pénitence.

23. Encore que les enfans soient fort jeunes, comme de quatre ou cinq ans, il ne faut pas les laisser sans rien faire tout le jour, mais partager leurs petits temps, les faisant lire un quart d'heure, et puis jouer un autre, et puis travailler un autre petit temps. Ces changemens les divertissent et les empêchent de prendre une mauvaise habitude, à quoi les enfans sont fort sujets, qui est de tenir leur livre et jouer avec, ou avec leur ouvrage, se tenir de travers, et toujours tourner la tête. Mais quand on leur demande de bien employer un quart d'heure, ou une demie heure, et qu'on leur promet que si elles sont fidèles à leur leçon ou à leur travail, on les laissera jouer, elles font vite et bien ce petit temps, pour être récompensées après. Et quand on leur a fait cette promesse avant le travail, quoiqu'elles jouent cependant, il ne leur faut rien dire; mais à la fin, quand le temps est passé, et qu'elles pensent aller jouer, il leur faut faire reprendre un autre tems pour le travail, leur remontrant que l'on ne désire pas toujours parler, mais que puisqu'elles n'ont fait que badiner, il faut qu'elles recommencent. Cela les surprend, et fait qu'elles se tiennent une autre fois sur leurs gardes.

II.

A quoi nous les portons dans les entretiens généraux, et dans les rencontres où elles donnent sujet qu'on leur parle et les avertisse.

1. On leur fait comprendre que la perfection ne consiste pas à faire beaucoup de choses qui soient particulières, mais à bien faire ce qu'elles font en commun, c'est-à-dire de bon cœur, et pour l'amour de Dieu, avec un grand désir de lui plaire, et de faire toujours sa sainte volonté avec joye.

2. On leur donne estime des petites occasions, que Dieu leur envoye de souffrir quelque chose pour l'amour de lui, comme quelques petits mépris de leurs sœurs, quelques accusations que l'on fera contre elles sans raison, quelques privations de leurs désirs et inclinations, quelque sujet de renoncer à leur propre volonté, qui leur sera donné par leurs maîtresses, ou par quelque autre rencontre. On les prie de recevoir cela comme des dons de Dieu, et un témoignage de son plus grand amour, et du soin qu'il a de leur envoyer des occasions de se perfectionner tous les jours.

3. On leur doit parler souvent du plaisir et de la satisfaction qu'il y a d'être tout à Dieu, et de le servir en vérité et simplicité, sans vouloir avoir aucune réserve pour lui : que rien n'est pénible, quand nous faisons tout par amour; que la fidelle correspondance aux mouvemens de Dieu attire continuellement sur nous de nouvelles grâces; que les uns gagneront le ciel, et les autres ne mériteront que châtiment par une même action, selon le mouvement de leur cœur, et la pureté ou l'impureté de

leur intention. Il est bon de leur faire comprendre cela par quelques petites comparaisons, comme, par exemple, qu'une bonne action qui seroit faite avec amour de Dieu, désir de lui plaire, et d'accomplir sa sainte volonté, nous conduit au ciel, et que tout au contraire, si l'on faisoit la même action par esprit d'hypocrisie, de vanité, et seulement avec désir d'être estimé des créatures, cela ne mériteroit que punition : car n'ayant rien fait pour Dieu, nous n'en devons point attendre de récompense, mais seulement des châtimens pour payement de notre hypocrisie.

4. On doit fort exhorter les enfans à se connoître elles-mêmes, leurs inclinations, leurs vices et leurs passions, et sonder jusques à la racine de leurs défauts. Il est bon aussi qu'elles connoissent à quoi leur naturel les porte, afin de retrancher en elles ce qui peut déplaire à Dieu, et changer leurs inclinations naturelles en spirituelles. Leur dire que, par exemple, si elles sont d'une humeur affective, elles doivent changer l'amour qu'elles ont pour elles-mêmes et pour les créatures, à aimer Dieu de tout leur cœur, et ainsi de leurs autres inclinations.

5. On leur peut faire voir quelquefois qu'un des plus grands défauts de la jeunesse est l'indocilité, et que cela leur est comme naturel : que si elles n'y prennent garde, ce vice les perdra, les rendant incapables de toutes sortes d'avertissemens, et que ce défaut n'est jamais que dans un esprit superbe. C'est pourquoi on leur dira souvent qu'il faut qu'elles aiment à être traitées fortement, et qu'elles témoignent par la douceur avec laquelle elles recevront les avertissemens qui leur seront donnés, qu'elles agréent qu'on détruise en elles tout ce qui peut déplaire à Dieu.

6. Nous les exhortons à n'avoir point de honte de faire le bien. Car, quelquefois celles qui ont été déréglées ont honte de faire le bien devant celles qui les ont vues dans leurs

déréglemens. Il leur faut dire qu'elles prient Dieu qu'il les fortifie à faire le bien librement, et que quand dans le commencement elles retomberoient fort souvent, il faut qu'elles se relèvent encore plus souvent et plus généreusement. Il faut donner ces instructions dans le général et même dans le temps où il n'y en a point de déréglées, afin que cela serve pour un autre temps, et que celles qui seroient mieux réglées se le puissent appliquer dans leurs besoins.

7. Nous leur disons que leurs difficultés dans la vertu viennent de ce que tout aussitôt qu'il se présente quelque vice à combattre ou quelque vertu à acquérir, elles se retournent vers elles-mêmes pour consulter leur humeur, leur inclination, leur amour-propre, leurs foiblesses, et la peine qu'elles ont à se vaincre : mais qu'au lieu de s'affoiblir par toutes ces vues humaines, il faut qu'elles se retournent vers Dieu, en qui elles trouveront toutes les forces dans leur foiblesse même ; que c'est manquer de confiance en sa bonté, que de ne pas espérer qu'il les délivrera par la puissance de sa sainte grâce, et que si on leur disoit de sortir par elles-mêmes de leurs misères et de leurs foiblesses, elles auroient grand sujet de se décourager ; mais que puisqu'on leur dit que Dieu lèvera lui-même toutes leurs difficultés, elles n'ont qu'à prier, espérer, se réjouir en Dieu, de qui elles doivent attendre tout leur secours.

8. Il les faut porter à aimer et vouloir bien qu'on les aide à surmonter les foiblesses de leur nature corrompue, en n'y adhérant point, mais les portant doucement à vouloir bien souffrir quelques petites confusions et repréhensions publiques, afin de s'accoutumer peu à peu à n'être pas si délicates, et dire quelquefois leurs petits défauts publiquement, pour s'accoutumer à la pénitence et à l'humiliation.

9. Nous tâchons de leur imprimer dans l'esprit que la vertu par acte, qui se forme simplement dans l'esprit, n'est rien devant Dieu, si la pratique ne suit, lorsque les occasions s'en présentent, et que peu nous servira, à l'heure de la mort, d'avoir passé notre vie dans beaucoup de désirs, si nous ne les avons mis à exécution, et que, bien loin d'en être récompensées, nous en serons justement punies de Dieu.

10. Nous ne devons pas les prévenir touchant la religion, surtout dans le général, ni leur témoigner tout ce que nous croyons du peu de personnes qui se sauvent dans le monde; c'est assez de leur témoigner qu'il y a beaucoup de difficulté à s'y sauver, et leur faire voir à quoi elles sont obligées comme chrétiennes, et quelles sont les promesses qu'elles ont faites dans le baptême. Il leur faut aussi montrer tout ce qu'elles doivent éviter, si elles retournent au monde. On peut bien quelquefois leur dire quelque chose des sentimens que l'on a pour soi-même, et il est bon de ne leur pas cacher notre joye, notre contentement, et notre repos.

11. Si elles entrent d'elles-mêmes en discours sur le sujet de la religion, pour en dire leurs sentimens, on peut bien se servir de l'occasion pour leur dire quelque chose du bonheur d'une bonne religieuse qui vit vraiment selon sa vocation, sa consolation continuelle de penser aux grands moyens que Dieu lui donne de l'aimer et de se rendre éternellement bienheureuse par l'obéissance et l'humilité, n'y ayant point d'autre chemin du ciel que celui-là pour tous les chrétiens, mais en particulier pour les religieuses : leur faire entendre que la vie religieuse n'est point une charge, mais un des plus grands dons de Dieu, et un soulagement pour ceux qui veulent vivre en observant les vœux du baptême : que Dieu ne fait pas cette grâce de la religion à tout

le monde, ni même à tous ceux qui la désirent; et que d'autant plus qu'elle est excellente, nous la devons demander à Dieu avec humilité, et nous préparer à la recevoir par de bonnes actions.

12. Il est bon de leur témoigner quelquefois qu'on les aime pour Dieu, et que c'est cette tendresse qui fait que leurs défauts nous sont si sensibles et si pénibles à supporter, et que c'est l'ardeur de cet amour qui fait que les paroles dont nous nous servons pour les reprendre sont quelquefois si fortes. Nous les assurerons en même temps que de quelque manière que nous agissions, nous ne sommes poussées que par l'affection que nous leur portons, et par le désir de les rendre telles que Dieu les veut; que notre cœur demeure toujours dans la douceur pour elles, que notre force n'agit que sur leurs défauts, et que nous nous faisons pour cela une extrême violence, ayant bien plus d'inclination à les traiter doucement que fortement.

III.

Comme on doit parler aux enfans dans le particulier.

1. Ce qui facilite le plus la conduite des enfans, est la coutume que l'on a de leur parler dans le particulier. C'est dans ces entretiens qu'on les soulage dans leurs peines, qu'on entre dans leur esprit, pour leur faire entreprendre la guerre à leurs défauts, qu'on leur fait voir leurs vices et leurs passions jusques dans la racine, et je puis dire que quand Dieu leur donne une parfaite confiance en leur maîtresse, on doit beaucoup espérer; car je n'en ai point vu qui l'ait eue parfaite qui n'ait réussi.

2. Il faut que les entretiens qu'on a avec elles soient fort sérieux, et qu'on leur y témoigne grande charité,

mais nulle familiarité : et s'il y en avoit quelqu'une en qui on reconnût qu'elle recherchât de parler par amusement, il la faudroit traiter plus froidement que les autres. C'est pourquoi on a besoin d'user de beaucoup de discrétion, non-seulement dans l'entretien même, mais aussi dans les temps qu'on prend pour le faire. Je crois que c'est assez d'environ tous les quinze jours, à moins de quelques besoins particuliers, à quoi on ne peut donner de règle.

3. Il faut beaucoup prendre garde de ne se pas laisser tromper; et c'est un grand bien quand elles sont prévenues qu'on connoît toutes les finesses des enfans. Cela fait qu'elles s'en déportent, et entrent insensiblement dans la simplicité et sincérité sans laquelle il est impossible de les servir utilement.

4. Il est donc extrêmement nécessaire de ne se pas laisser surprendre, et c'est ce que nous ne pouvons éviter sans une continuelle assistance de Dieu. C'est pourquoi nous ne leur parlerons jamais sans avoir prié Dieu et prévu même en sa présence ce que nous croyons qu'elles nous doivent dire, et ce que nous croyons qu'il veut que nous leur répondions. Nous conjurerons avec larmes et gémissement sa divine majesté qu'elle illumine nos ténèbres, et que la lumière de sa grâce nous fasse découvrir ce que les enfans nous voudroient cacher : et si en leur parlant elles nous disent quelque chose, et que nous ne soyons pas parfaitement instruites de la vérité, nous leur dirons que nous prendrons du temps pour prier Dieu, avant que de leur répondre, et que de leur côté elles prieront Dieu, afin qu'il les dispose à recevoir avec un cœur entièrement dégagé de tout intérêt humain tout ce que nous leur dirons de sa part pour leur bien. Nous userons encore de ce retardement aussitôt que nous reconnoîtrons

u'elles auront l'esprit aigri de ce que nous leur pourrions ire, ou qu'elles ne recevroient pas bien quelque avertissement que nous leur donnerions. Nous leur pourrons lire que nous voyons qu'elles ne sont pas bien disposées pour nous écouter, ou que peut-être nous ne sommes pas bien éclairées, et qu'en priant Dieu l'une et l'autre, si nous le faisons avec humilité, il aura sans doute pitié de nous. Cette petite condescendance et toutes ces choses ne doivent pas être dites à toutes, mais cela sert beaucoup aux plus grandes, et à celles qui ont de l'esprit. Il est besoin d'une grande discrétion pour leur parler en temps et lieu. C'est pourquoi je répète ici ce que je ne puis trop dire, et que je ne fais pas assez, qui est de plus prier que de parler, et je crois qu'il faut avoir continuellement le cœur et l'esprit élevé au ciel pour recevoir de Dieu toutes les paroles que nous leur devons dire.

5. Il faut une continuelle vigilance pour les considérer, et reconnoître leur humeur et leur inclination, afin d'apprendre en les considérant ce qu'elles n'auroient pas la force de nous découvrir. Il est bon de les prévenir, quand on voit qu'elles sont honteuses de dire leurs déréglemens, et pour leur donner plus de liberté de les découvrir, il est bon de leur cacher à elles-mêmes dans le commencement beaucoup de vérités que nous croirions être trop fortes pour leur état imparfait.

6. A mesure que Dieu leur ouvre le cœur pour nous parler avec quelque sorte de sincérité, nous leur pourrons parler plus fortement, et leur montrer l'engagement qu'elles ont de faire pénitence, au cas que nous vissions qu'elles en eussent besoin. Il leur faut aussi représenter combien la voye qui mène au ciel est étroite, et leur dire qu'il n'y a que les généreux et les violents qui ravissent le ciel.

7. Si elles demandoient beaucoup de choses à faire qui fussent particulières, on ne leur en accordera que très-peu ou point du tout, leur remontrant que ce n'est point par-là qu'elles plairont à Dieu, si cela ne sort d'un cœur véritablement touché de son amour et d'un désir sincère de lui plaire et de faire pénitence : que pour nous nous ne les jugerons pas par ces actions, mais par la fidélité qu'elles apporteront dans les moindres réglemens de la chambre, par le support qu'elles auront pour leurs sœurs, par la charité avec laquelle elles les serviront en leurs besoins, par le soin qu'elles auront de mortifier leurs défauts; que ce seront ces choses-là qui nous feront croire qu'elles veulent servir Dieu, mais non pas une multiplicité de choses particulières. Et qu'ainsi elle ne doivent pas trouver mauvais si nous ne les leur permettons pas, parce que nous voulons leur bien, et non pas les aider à se tromper elles-mêmes.

8. Nous leur dirons ces choses, quoique quelquefois nous ne laissions pas de leur accorder en d'autres rencontres ce qu'elles nous demandent, sans faire semblant de rien, et sans en tenir aucun compte ; au contraire, pendant ce temps qu'elles demandent quelque chose d'extraordinaire, nous ferons semblant de ne nous pas appliquer à elles, ne laissant pas de remarquer bien plus qu'en un autre temps toutes leurs actions, pour les leur faire voir après dans les occasions. En se conduisant ainsi envers elles, on découvrira bientôt si elles ne demandent ces choses que par hypocrisie. Car alors ne l'ayant fait que pour être considérées, si elles voyent qu'on ne s'applique pas à elles, elles les laisseront là périr, et n'en demanderont plus. Il faut aussi pour la même raison être fort exacte à leur faire accomplir ce qu'elles ont demandé, dissimulant entièrement ce que nous reconnoissons de leurs dispositions

isques à un autre temps où nous les trouverions mieux isposées, et alors nous leurs ferions voir leur état, et le anger qu'il y a de vouloir faire des choses extraordinaires ar un esprit tout humain.

9. S'il y en avoit quelques-unes qui fussent déréglées, t que pour de bonnes raisons les supérieures jugeassent u'on les devroit garder, dans leurs meilleurs temps nous es prierions d'agréer que l'on ne souffre point leurs imerfections, leur remontrant avec le plus de charité et de louceur que l'on pourra les obligations qu'elles ont de ivre chrétiennement ; mais si on voit que ces avertissenents ne leur profitent point, on leur fera entendre qu'on ne souffrira point ces défauts en elles, et qu'encore que nous reconnoissions bien que tout ce qu'on leur fait et leur lit ne leur serve de rien, nous ne laisserons pas pour la décharge de notre conscience de les avertir et les obliger le satisfaire à leurs fautes par quelque pénitence, pour ne es pas laisser s'accoutumer à prendre de mauvaises habiudes, outre que Dieu veut que nous leur fassions réparer devant leurs sœurs les mauvais exemples qu'elles leur ont donnés, afin que leurs imperfections ne nuisent pas aux autres. Il est bon de leur montrer que nous sommes obligées en conscience d'agir de la sorte.

IV.

Des pénitences qu'on leur peut imposer dans le général et dans le particulier.

1. Il leur faut faire demander pardon à celles des sœurs ou de leurs compagnes à qui elles auroient parlé mal gracieusement, ou donné quelque autre mécontentement ou mauvais exemple.

2. Ce pardon se peut demander en plusieurs manières selon la grandeur de la faute, ou dans le général ou dans le particulier, au réfectoir ou pendant les instructions. On peut aussi leur ordonner de baiser les pieds à celle de leurs compagnes qu'elles auroient offensée. Sur toutes choses il faut prendre garde que si la faute n'a été vue que de deux, ou trois, ou quatre personnes, on ne leur en fasse faire satisfaction que dans le particulier, à moins que la faute fût de peu de conséquence, étant très-dangereux de mal édifier celles qui n'auroient point vu les fautes des autres. Je dis le même des fautes de quelques particulières qui seroient un peu notables; quand il y en auroit une bonne partie qui y seroient tombées, il faudroit attendre de les en reprendre chacune en particulier, ou toutes les coupables ensemble, pour ne point mal édifier les foibles.

3. On leur peut faire porter un manteau gris, *aller* sans voile ou sans scapulaire au réfectoir, et demeurer même à la porte de l'église en cet état.

4. On les doit aussi quelquefois priver d'aller à l'église pour un ou plusieurs jours, selon la grandeur de la faute; ou les faire tenir à la porte de l'église, ou en quelque endroit séparé des autres : il faut surtout prendre garde que la privation d'aller à l'église ne leur soit pas indifférente.

5. On peut faire porter aux petites et aux moyennes des billets qui expriment leur faute, et que cela soit écrit en fort gros caractère : pourvu qu'il y ait un mot ou deux, c'est assez : comme paresseuse, négligente, menteuse, etc.

6. Leur faire prier les sœurs au réfectoir qu'elles prient pour elles, exprimant la faute dans laquelle elles sont tombées, ou la vertu qui leur manque.

7. Pour les plus grandes, on les doit faire craindre pour l'amour de Dieu et par la crainte de ses jugemens, et dans les rencontres on leur peut imposer quelqu'une des pénitences que l'on fait aux moins âgées, comme de les faire aller sans voile, ou demander les prières des sœurs au réfectoir. Mais il faut bien regarder si cela leur servira et ne leur nuira point, en ne faisant que les aigrir. Ce qui nous oblige à beaucoup prier Dieu qu'il nous éclaire, et nous conduise en tout pour sa gloire et le salut de ces âmes dont il nous a donné le soin.

V.

De la Confession.

1. Nous parlons le plus souvent que nous pouvons aux enfans, tant dans le général que dans le particulier, de l'extrême importance de faire de bonnes confessions qui soient sincères et sans déguisement, parce que les enfans sont fort sujettes à en faire de mauvaises, ne disant pas toutes leurs fautes, ou les déguisant si fort qu'on ne comprend pas leur état.

2. C'est pourquoy on les exhorte à demander à Dieu un esprit vraiment contrit et humilié, qui leur fasse avouer leurs fautes humblement, étant bien aises de recevoir la confusion et d'être traitées comme elle le méritent.

3. Leur dire souvent qu'elles doivent dire les fautes qui les humilient le plus et les circonstances qui les rendent plus grandes, sans avoir égard à leur répugnance. C'est pourquoy il est bon de leur représenter souvent l'horrible état où se trouve une âme à l'heure de la mort lorsqu'elle se voit séparée de Dieu et dans une confusion éternelle, pour en avoir voulu éviter une petite et passagère qui ne

dure qu'un moment; que la confusion qu'elles recevront alors sera vue de tout le monde, et que celle qu'elles croyent recevoir dans la confession n'est qu'à l'égard d'une personne, et dans le secret pour un peu de temps.

4. Quand on les verra un peu plus fortes et plus courageuses, on les exhortera de ne rien épargner pour recouvrer l'amitié de Dieu, si elles l'avoient perdue : on les portera doucement à la pénitence intérieure et extérieure, mais particulièrement à l'intérieure. Il est bon de leur dire qu'une marque d'une bonne confession, c'est quand on voit du changement dans les mœurs, et que c'est un très-grand mal d'aller toujours à confesse et retomber tous les jours dans les mêmes défauts, et que c'est une marque qu'elles ne se confessent pas comme il faut, et qu'elles n'ont pas un véritable regret d'avoir offensé Dieu.

5. Quand on voit des enfans qui se laissent emporter à faire des fautes dans toutes les rencontres qui se présentent, nous leur dirons qu'elles sont coupables devant Dieu de beaucoup de fautes, il ne leur a manqué que l'occasion, et qu'au jugement de Dieu elles sont plus coupables qu'elles ne pensent, et qu'il leur imputera tous les desseins qu'elles ont formés dans leur cœur et qu'elles ont communiqués aux autres, quoiqu'ils n'ayent pas été exécutés. On leur dira qu'elles se doivent confesser de toutes ces choses, et développer tous les détours [1] de leur conscience, afin de ne rien celer à celui qui tient la place de JÉSUS-CHRIST. On leur peut dire qu'elles peuvent bien tromper les hommes, mais qu'on ne peut point tromper Dieu, et que le sang de JÉSUS-CHRIST ne s'applique qu'à ceux qui s'accusent véritablement et sincèrement de leurs péchés. Et

[1] L'imprimé : *retours*.

ainsi on leur fait comprendre que c'est elles seules qu'elles trompent.

6. Il est bon qu'elles ne fassent point tant de discernement des grands péchés d'avec les plus petits, pour en avoir moins d'horreur et par ce moyen s'y laisser aller plus facilement. C'est pourquoy on leur doit dire qu'à une âme qui aime Dieu il n'y a rien de petite conséquence, que tout y est grand, et que nous devons éviter sans aucune réserve tout ce que nous croyons lui déplaire, à lui qui n'a pas épargné le sang de son Fils pour nous laver de nos péchés.

7. On ne fera point aller si tôt ni si souvent les plus jeunes à confesse. On attendra pour les moins âgées à les y faire aller qu'elles soient raisonnables, et qu'elles témoignent vouloir se corriger de leurs petits défauts, n'y ayant rien tant à craindre que d'y faire aller les enfans si jeunes sans y voir quelque changement, et on doit au moins attendre qu'elles ayent persévéré quelque temps à mieux faire.

8. Il faut petit à petit, quand elles sont fort jeunes, les accoutumer à nous dire toutes leurs fautes, afin de les instruire à se bien accuser, ne contant point des histoires et n'accusant point leurs sœurs. Nous les faisons ressouvenir de toutes les principales fautes dont elles ne se souviendroient pas, et nous leurs disons la manière dont elles se doivent accuser.

9. Nous prenons bien garde si les enfans font profit de la confession, avant que de leur permettre d'y retourner, et quand elles ont fait quelques fautes considérables, nous les exhortons d'y satisfaire auparavant, et si elles ont la confiance de nous les dire, ce qui est le plus utile, nous leur proposons de faire quelques satisfactions selon la grandeur de leur faute, mais particulièrement des choses qui

les mortifient et qui soient opposées à leur faute. Comme, par exemple, si elles avoient blessé la charité qu'elles doivent à leurs sœurs, on fera qu'elles les servent et leur rendent tous les devoirs de charité avec plus d'onction et de douceur ; et si cela avoit paru, on leur fait demander pardon et à celle qui auroit été offensée et à celles qui l'ont vu : on leur fait aussi faire quelques prières pour celles qu'elles ont offensées. On fera en sorte qu'elles ne retournent point à confesse que leur cœur ne soit véritablement humilié, et qu'elles n'ayent regret d'avoir offensé Dieu. On fera ainsi sur tous les défauts principaux que les enfans commettent, afin qu'elles ne fassent pas leurs confessions par routine, ce qui est fort à craindre pour toutes sortes de personnes, mais particulièrement pour les enfans.

10. Nous leur disons que ce n'est pas assez de dire cinq ou six fautes ou plus, mais qu'il faut qu'elles disent leur état et disposition depuis leur dernière confession, et *que* des fautes dites seules et séparées de leur état ne donnent presque aucune connoissance d'elles. Comme, par exemple, si elles sont sujettes à l'orgueil ou à la paresse, etc., on leur dira qu'elles ont besoin, pour se bien faire connoître, de dire si elles croyent y être plus portées depuis leur dernière confession, et combien de jours ou d'heures elles ont été dans le sentiment de ces fautes, en particularisant celles qu'elles ont faites.

11. Il faut qu'il y ait une parfaite conformité entre le confesseur et la maîtresse, pour réussir en leur conduite, et que la maîtresse ne permette rien de considérable, comme la sainte communion, des pénitences et des prières, sans avoir pris l'avis du confesseur ; et aussi que le confesseur avertisse la maîtresse de ce qu'il croit être utile pour le bien des enfans, afin qu'elle ne dise ni ne fasse rien que ce que le confesseur trouvera bon. Il faut que les en-

ans ne trouvent aucune différence dans la conduite que le onfesseur et leur maîtresse tiennent sur elles.

12. S'il y en avoit quelqu'une qui eût quelque petite eine de se confesser à celui qui lui a été présenté, on e souffrira pas qu'elle en parle à ses compagnes, mais on ui permettra de représenter sa répugnance à sa maîtresse, qui y donnera ordre avec la permission de la supérieure, au cas qu'elle crût que sa peine fût raisonnable, et que ce ne fût pas une badinerie.

13. Nous ne touchons pas ici toutes les dispositions requises pour la confession, et nous ne le ferons pas aussi pour la sainte communion et autres exercices, parce que nous n'avons le dessein que de remarquer ce qui peut être utile en particulier pour la conduite des enfans.

VI.

De la sainte Communion.

1. Nous devons beaucoup prier Dieu qu'il nous fasse la grâce de donner aux enfans une grande crainte de faire des communions indignes et infructueuses, et le conjurer que lui-même leur donne cette crainte, sans laquelle tout ce que nous leur dirons ne servira de rien. Nous tâchons de leur faire concevoir qu'une seule communion doit opérer dans leur cœur quelque changement, et que même cela doit paroître dans leur extérieur, et que celles qui sont nourries du corps du Fils de Dieu doivent être reconnues entre toutes par leurs paroles et par toutes leurs actions, et qu'elles doivent particulièrement garder leur langue, qui a le bonheur de recevoir la première ce pain du ciel. Il faut aussi leur représenter qu'elles doivent mener une vie toute différente de celle qu'elles menoient avant que

d'avoir reçu cette grâce, et qu'étant nourries solidement elles doivent être plus fortes dans la mortification de leurs inclinations et dans la pratique de la vertu.

2. On remarque leur progrès pour régler le temps de leurs communions, et on la permettra rarement à celles qui auroient de l'arrêt et de l'attache à quelque défaut particulier, et qui ne recevroient pas bien les avertissemens qu'on leur donneroit pour s'en corriger. On prendra garde surtout si elles ont de la crainte et de l'amour de Dieu, pour ne pas communier indifféremment et seulement pour imiter les autres. Il s'en pourroit même trouver qui le feroient par orgueil, et afin que l'on crût qu'elles feroient mieux que les autres et pour faire les grandes filles. Tous ces défauts et bien d'autres se rencontrent dans les enfans, si on n'y prend bien garde; c'est pourquoi il est bon de leur donner quelque crainte par des paroles fortes, pour leur montrer le danger qu'il y a de communier en cet état, et que c'est où on reçoit ou la vie ou la mort, ce que l'on ne sauroit trop appréhender. On leur doit dire ces choses dans le général à toutes, et le répéter dans le particulier à celles en qui on reconnoîtroit de ces défauts.

3. S'il s'en trouve parmi elles quelqu'une trop timide et trop scrupuleuse, ce qui est assez rare parmi les enfans, on la consolera et fortifiera dans le particulier selon son besoin.

4. Encore qu'on en vît quelqu'une fort dévote et exacte à se corriger, on ne lui doit point permettre de communier plus souvent qu'à celles qui font le mieux dans la chambre et qui suivent le train ordinaire. Car il est fort à craindre que cette vertu apparente ne soit une tromperie, et on ne peut manquer à la tenir dans le train commun, afin qu'elle ne s'apperçoive pas que l'on remarque cette

ertu. Il ne faut jamais souffrir qu'elles se louent entre lles pour quoi que ce soit, mais particulièrement pour leurs ommunions. Il est même bon de ne les pas louer l'une evant l'autre, ni dans le particulier ni dans le général, uand ce seroit sous prétexte de les bien édifier, ou de aur donner de l'émulation au bien, à moins que ce fût de etits enfans de deux ou trois ans. S'il y a du bien, elles le voyent bientôt, comme aussi le mal ; mais si elles s'appercevoient qu'on fît quelque cas de leur vertu, il y en uroit qui feroient bien pour être louées et estimées, et fin qu'on leur permît plus souvent la sainte communion ar ce même motif.

5. Il faut bien prendre garde qu'il y a des enfans qui, vant que les jours approchent auxquels on leur permet l'ordinaire la sainte communion, se règlent mieux et témoignent y penser : ce qui n'est pas assez, si on reconnoît qu'après la sainte communion elles retournent comme auparavant dans leurs fautes et légèretés. C'est pourquoi n leur imprimera dans l'esprit le plus qu'on pourra qu'il ne suffit pas qu'elles ayent témoigné y penser quelques ours avant les bonnes fêtes, et que l'on ne se réglera pas même pour leur permettre la sainte communion sur ce u'il y a longtemps qu'elles ne l'ont faite, mais seulement ar la suite d'une bonne vie et d'un bon réglement dans utes leurs actions.

6. Il faut bien remarquer par quel esprit elles sont poussées quand elles font leurs satisfactions. Car il s'en trouve qui les font fort facilement, et à qui rien ne paroît difficile, par orgueil et pour éviter l'humiliation ; mais si n les veille et examine de fort près et dans toutes les rencontres, on verra bientôt qu'elles ne le font pas du cœur. Quand cela est reconnu, il leur faut rarement accorder une aussi grande grâce qu'est la sainte communion.

7. Quand on juge à propos de les en priver, il faut bien prendre garde que cela ne leur passe point pour indifférent : au contraire il leur faut faire ressouvenir de la perte qu'elles ont faite, et leur montrer qu'elles doivent être dans un continuel gémissement pour obtenir de Dieu la grâce de recouvrer ce qu'elles ont perdu, ou d'avoir ce qui leur manque pour rentrer dans la participation du très-saint sacrement.

8. On ne fera point communier les enfans si jeunes, et particulièrement celles qui sont badines, légères et attachées à quelque défaut considérable. Il faut attendre que Dieu ait fait en elles quelque changement, et il est bon de prendre un temps notable, comme un an ou au moins six mois, pour voir si leurs actions ont de la suite. Car je n'ai jamais eu de regret d'avoir fait reculer des enfans. Cela a toujours servi à faire avancer en vertu celles qui étoient bien disposées, et à faire reconnoître le peu de disposition qu'il y avoit dans les autres qui ne l'étoient pas encore. On ne sauroit apporter trop de précaution pour la première communion : car toutes les autres dépendent souvent de celle-là.

9. Après la sainte communion, il les faut exhorter de ne pas oublier Dieu, qui s'est donné à elles, mais de s'occuper à lui rendre grâces, l'adorer et le prier souvent. Qu'elles doivent veiller continuellement sur elles pour ne rien faire d'indigne de sa sainte présence, et qu'elles s'assurent que Dieu demeurera autant de temps dans leur cœur qu'il ne verra rien en elles qui lui déplaise, et qu'il ne se sépare point de nous jusqu'à ce que nous nous séparions de lui les premiers en l'offensant. Il est bon de les observer le jour de la sainte communion, pour voir si elles sentent Dieu et lui parlent intérieurement, et si elles se tiennent plus recueillies.

VII.

De la Confirmation.

Quand on nous donne des enfans qui n'ont pas été confirmées, nous avons grand soin de les disposer à ce sacrement, qui les doit remplir de la plénitude du Saint-Esprit.

Que si elles n'ont pas fait aussi leur première communion, nous la différons ordinairement jusqu'après la confirmation, afin qu'étant remplies de l'esprit de Jésus elles soient mieux préparées à recevoir son sacré corps, et par lui une nouvelle abondance de son Esprit, selon ce qui est dit dans l'Évangile, qu'il sera donné à celui qui a déjà.

Je ne m'arrête pas au particulier de ce que nous leur disons pour les disposer. Nous suivons principalement le petit traité qui en a été fait; mais nous nous arrêtons peu à ce qu'elles en savent de mémoire, et nous considérons bien davantage si elles en ont les sentimens dans le cœur, autant qu'on en peut juger par leurs actions et par le soin qu'elles prennent de se corriger de leurs défauts, ainsi qu'il a été dit sur le sujet de la sainte communion.

Lorsque des enfans qui n'ont pas été confirmées se trouvent en péril de mort, nous faisons ce que nous pouvons pour ne les pas laisser mourir sans ce sacrement, selon le conseil qu'on nous a dit qu'en donne saint Thomas; car encore qu'il ne leur soit pas nécessaire à salut, il leur est néanmoins avantageux de n'être pas privées d'une si grande grâce.

VIII.

De la Prière.

1. Comme dans tous les endroits de ces exercices nous avons toujours parlé de la prière, je n'en puis rien dire ici qu'en général. On tâche de leur donner un grand désir de recourir à Dieu dans tous leurs besoins, et particulièrement dans leurs foiblesses et tentations. On leur fait entendre qu'un seul regard vers Dieu avec confiance, humilité et persévérance, les soutiendra bien plus que toutes les grandes résolutions qu'elles pourroient faire par elles-mêmes, et qu'elles leur seront inutiles si la bonté de Dieu ne les forme dans leur cœur par la puissance de sa sainte grâce; enfin que nous ne sommes capables que de nous perdre, et que Dieu seul nous peut sauver.

2. Nous ne les surchargeons pas d'un grand nombre de prières vocales ou mentales, mais nous tâchons de leur imprimer au cœur un véritable sentiment de la sainte présence de Dieu, afin qu'elles le regardent en tous lieux et en toutes leurs occupations, l'adorant et le louant partout, puisque les créatures mêmes inanimées le louent chacune en leur manière.

3. Nous leur faisons voir que toutes leurs fautes viennent de ce qu'elles ne prient pas Dieu comme il faut, et qu'elles ne prieront pas comme il faut, tant qu'elles auront leur cœur attaché à elles-mêmes, à leurs inclinations et à quelque créature telle qu'elle soit et pour sainte qu'elle soit.

4. On aura grand soin que les prières du matin et du soir soient faites comme il faut, et si elles s'en acquittoient avec négligence et tiédeur, on ne les devroit point faire

aller à la sainte messe pour quelques jours. Il faut leur dire qu'on ne peut pas leur donner des sentimens de piété, mais qu'on peut et qu'on doit les obliger de se tenir avec respect et crainte en la présence de Dieu. On leur fera entendre qu'il y a des pénitences pour les légères et badines; et effectivement il leur en faut donner, comme d'être retirées à part, ou même de ne leur permettre que de dire un *Pater* ou un *Ave Maria*, leur disant que quand on les verra plus dévotes on leur permettra davantage.

5. Celles à qui on permet d'aller prier une demi-heure, comme nous avons marqué dans la première partie de ce Réglement, doivent être reconnues affectionnées à la prière; et pour celles-là, on doit les instruire dans le particulier de la manière dont elles se doivent comporter. Si on voit que ce temps qu'on leur donne ne les rende pas plus humbles, plus charitables et plus silencieuses, on le leur doit ôter; et quand même elles en feroient profit, on doit de temps en temps les empêcher d'y aller, afin de voir comme elles prendront cette privation, et si elles seront aussi prêtes à demeurer qu'à aller.

6. Nous recommandons beaucoup aux enfans de prendre la sainte Vierge pour leur mère et médiatrice dans tous leurs besoins et dans toutes les difficultés qui leur pourroient arriver. On leur dit qu'elle a été dans le temple dès son enfance, comme elles sont dans des maisons consacrées à Dieu pour y apprendre à être bonnes chrétiennes; que la maison où elles vivent est consacrée à la sainte Vierge, et se nomme Notre-Dame de Port-Royal; qu'elle leur doit servir de modèle dans la prière, l'humilité, le silence, la modestie, le travail, et enfin dans toutes leurs actions. On les exhorte de bien solemniser ses fêtes, qui sont toutes si fort honorées dans l'ordre de Citeaux, de dire souvent son chapelet, et tous les jours ses litanies.

7. Nous leur recommandons aussi la dévotion aux saints anges, et particulièrement à leur saint ange gardien, leur disant qu'il leur est donné de Dieu pour les garder des embûches du diable, du monde et de la chair, et qu'il veille continuellement sur elles et sur tous leurs besoins spirituels et même corporels, et qu'il porte au ciel avec joie leurs bonnes œuvres; et qu'au contraire si les anges bienheureux étoient capables de tristesse, il en auroit quand elles font mal, et quand elles se laissent emporter à quelque action mal séante et indigne d'une chrétienne.

8. Nous leur disons aussi que les saints nous sont donnés de Dieu pour être nos intercesseurs envers lui. C'est pourquoi nous leur apprenons à s'adresser à eux pour les prier d'obtenir de sa divine bonté les grâces dont elles ont besoin, et que chaque jour elles doivent se recommander à saint Joseph, à saint Augustin, à saint Benoît et à saint Bernard les patrons de la maison, aux saints dont elles portent le nom, aux saints qui leur sont échus pour patrons de l'année et du mois, et à celui dont on fait l'office ou la fête.

IX.

Des Lectures.

1. Les livres dont on se sert pour les instructions de enfans sont l'Imitation de JÉSUS-CHRIST, Grenade, la Philothée, saint Jean Climaque, la tradition de l'Église, le Lettres de M. de Saint-Cyran, la Théologie familière, le Maximes Chrétiennes qui sont dans les heures, la Lettr d'un père chartreux traduite depuis peu, les Méditation de sainte Thérèse sur le *Pater*, et autres livres qui on pour but de former une vie vraiment chrétienne.

2. Pour les lectures du matin à huit heures, je l'ai marqué dans le réglement de la journée.

3. Pour la lecture qu'une d'elles fait après vêpres, on peut se servir d'autres livres, comme de quelques lettres de saint Jérôme, de l'Aumône chrétienne, de quelques endroits du Chemin de perfection de sainte Thérèse, comme aussi des Fondations en ce qui regarde l'histoire des vies des pères du désert et d'autres vies de saints et saintes qui sont dans les livres particuliers.

4. Nous faisons nous-mêmes toutes les lectures qui se font en général, hormis celle d'après vêpres, mais nous y sommes toujours présentes pour leur expliquer ce qu'on leur lit, et leur parler dessus. On doit avoir pour but de les accoutumer à ne point entendre les lectures dans un esprit de divertissement ni de curiosité, mais avec désir de se les appliquer ; et il faut pour cela que la manière de les leur faire comprendre aille bien plus à les rendre bonnes chrétiennes, et à les porter à se corriger de leurs défauts, qu'à les rendre savantes. Il faut les prier de demander à Dieu la grâce de bien profiter des lectures qu'on leur fait, et aussi qu'il nous mette au cœur ce qui leur est plus utile pour les faire avancer de jour en jour dans la perfection.

5. Aux lectures que nous ne faisons pas nous-mêmes, nous leur marquons ce qu'elles doivent lire, et il ne leur est pas permis de changer ni d'endroit, ni de livres : car il se rencontre peu de livres où il n'y ait quelque chose à faire passer.

6. A la lecture d'après vêpres, il leur est permis et même ordonné de faire de continuelles questions sur tout ce qu'elles n'entendent pas, pouvu que ce soit avec respect et humilité, et on leur apprendra, en leur répondant, la manière de s'appliquer cette lecture pour la correction de

leurs mœurs. Si en lisant on voyoit qu'elles ne fissent point de demandes sur quelque chose que l'on croit que la plupart n'entendent pas, on leur demandera si elles l'entendent, et si on voit qu'elles ne peuvent répondre, elles seront reprises de demeurer dans l'ignorance, puisqu'on leur a ordonné de se faire instruire sur tout ce qu'elles ignorent.

7. Aussitôt que la lecture est finie, on reprend le livre. Car nous ne leur laissons point d'autre livre dans le particulier que leurs heures, la Théologie familière, les Paroles de notre Seigneur, une Imitation de JÉSUS-CHRIST, et un Pseautier latin et françois. Tous leurs autres livres sont entre les mains de leur maîtresse, ce qu'elles trouvent fort bon, ayant elles-mêmes reconnu que cela leur est plus profitable, et que les lectures les plus saintes ne leur servent de rien quand elles se font par curiosité; ce qui arrive presque toujours quand elles ont leurs livres en leur particulier et à leur disposition.

8. Il ne leur est jamais permis d'ouvrir un livre qui n'est pas à elles, ni de les emprunter les unes aux autres sans une permission de leur maîtresse, qui se donne rarement, pour éviter beaucoup de petits désordres que causent ces emprunts.

X.

Des Malades et de leurs besoins corporels.

1. Il faut avoir un très-grand soin de celles qui tombent malades, les faisant servir nettement et exactement aux heures précises; les faire voir au médecin si la maladie le mérite, et faire ponctuellement tout ce qu'il ordonnera pour le soulagement de leur mal.

2. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour être tou-urs présentes quand le médecin les vient visiter, et il t bon de lui parler toujours avant qu'il visite les mala-es, pour lui rendre compte de la maladie et de la ma-ière dont elles se comportent dans la prise des remèdes de la nourriture, et le prier de dire peu de chose de-ant elles, de peur de les attrister ou de leur donner lieu le s'attendrir sur leur mal. Après que le médecin les a isitées, l'on apprendra de lui ce que l'on doit faire pour eur soulagement.

3. On les accoutume à ne point faire de façons pour la rise des remèdes les plus fâcheux. Nous y sommes tou-ours présentes, afin de leur dire quelque parole de Dieu our les encourager et leur faire offrir leur mal à Dieu.

4. On les exhorte à ne trouver jamais à redire aux or-donnances du médecin, parce qu'il tient à leur égard la place de Dieu dans leur maladie. C'est pourquoi elles lui doivent obéir comme à Dieu-même, en abandonnant leur ie, leur santé ou leur maladie à l'ordre de la providence livine, qui se sert pour notre bien du bon ou du mauvais uccès des remèdes. C'est pourquoi en tout ce qui peut y rriver de fâcheux, il n'en faut jamais jeter la faute ni sur e médecin ni sur les remèdes, mais adorer avec silence t humilité l'ordre que la bonté divine tient sur nous, et our donner plus de lieu aux malades d'entrer dans cette isposition, je présuppose que l'on aura toujours, si cela e peut, des médecins bons chrétiens et bons médecins.

5. Il y aura toujours une chambre destinée pour mettre s malades, où on ne permettra pas que les autres enfans ntrent, si ce n'est pour une très-grande nécessité, et avec ermission de leur maîtresse. Durant les heures de récréa-ion, on pourra y envoyer quelqu'une des plus sages pour es divertir. Il faut que celle des sœurs qui les assistent

ne les quitte point, si ce n'est qu'on eût de grands enfan comme de celles qui sont prêtes d'entrer au noviciat, su qui on se fieroit entièrement, qui pourroient les garder e même les servir, si la maladie n'étoit pas considérable.

6. Quand il y a beaucoup de malades, on y met un sœur, outre celle qui les sert en santé, et il faut que ce sœurs soient sages et douces : sages pour les tenir dans leu devoir, de peur que dans la maladie elles ne perdent tou ce qu'elles auroient acquis avec beaucoup de travail dans la santé, et aussi pour ne les pas flatter dans leurs incli nations ou la répugnance qu'elles auroient à prendre le remèdes qu'on leur ordonne, et à l'abstinence qu'elle doivent garder de certaines nourritures qui leur seroie nuisibles; mais il faut aussi qu'elles soient douces, afi d'adoucir par la manière charitable dont elles agiront av elles et par de bonnes paroles tout ce qu'il leur faut refus pour leur santé.

7. Nous nous assujettissons beaucoup aux malade quittant plutôt même les saines, tant pour les faire trai comme il faut, que pour les tenir dans l'ordre et le apprendre à être malades en chrétiennes; cela fait qu'ell ne se dérèglent pas si tôt.

8. Outre ce soin et ces visites générales, nous prendro des temps particuliers pour les visiter chacune en par culier, quand il y en a plus d'une malade. Ces visites font avec la plus grande douceur et cordialité que l peut, soit pour les écouter si elles ont quelque chos nous dire, ou pour les exhorter au bien et à prendre l mal en patience, et à l'offrir à Dieu en l'honneur et p l'amour des souffrances de notre Seigneur JÉSUS-CHR et quoiqu'il les faille traiter doucement et charitablem il ne faut pas pourtant les entretenir dans une délicat qui les rende difficiles à servir ou de mauvaise hum

faut au contraire les faire rendre à tout ce que l'on veut r motif de vertu.

9. Quand il arrive que la maladie est dangereuse, il it prendre avis de la mère abbesse et du médecin pour dministration des sacremens selon leur âge et capacité, de notre côté redoubler tous nos soins et nos assis- nces spirituelles et corporelles, pour faire en sorte qu'elles ient entièrement contentes, afin de leur dégager l'esprit l'occupation qu'elles pourroient prendre d'elles-mêmes, qu'ainsi elles puissent s'occuper de Dieu autant que leur ladie, leur âge et leur vertu les en rendent capables, ts trop les presser néanmoins, puisque au contraire nous rons avoir un soin particulier que nos entretiens ne leur ent point à charge. C'est pourquoi quelquefois on vien- les visiter seulement pour les divertir ; et selon qu'on trouvera portées à s'entretenir de Dieu, on pourra mê- quelque parole de piété.

10. Aussitôt que les enfans seront guéries, on les fera enir avec les autres, de peur qu'elles ne se dérèglent, qui est à craindre dans la jeunesse, qui ne demande le s souvent que la liberté. Mais quoiqu'elles soient reve- es dans la chambre, on aura grand soin de les nourrir de leur donner du repos autant qu'elles en auront besoin ur le parfait recouvrement de leur santé.

11. Pour les légères incommodités qui leur survien- nt, on leur donnera tous leurs besoins, mais on ne les nera pas trop ; car il se trouve des enfans qui font quel- fois semblant d'être malades. J'en ai vu quelques-unes cette sorte, quoique par la grâce de Dieu il y a long- ps que cela n'est arrivé parmi les nôtres. Mais quand arrive, il ne faut pas faire semblant de croire qu'elles s veuillent tromper, mais au contraire il faut les plain- beaucoup, et leur dire qu'il est vrai, et qu'elles sont

mal, et aussitôt les mettre au lit dans une chambre à part avec une sœur qui les garde, mais qui ne leur parle point du tout, leur disant que cela leur feroit mal de leur parler et qu'il leur faut du repos. On les met un jour ou deux aux bouillons et aux œufs. Si le mal étoit effectif, ce régime leur est fort bon, et s'il ne l'est pas, il est sans doute que dès le lendemain elles diront qu'elles n'ont point de mal; et ainsi on les guérit de leur hypocrisie sans leur donner occasion de murmurer; ce qui arrive quand on leur dit qu'elles n'ont pas le mal dont elles se plaignent, et même on les expose à faire des mensonges et à se feindre encore davantage.

FIN DU RÉGLEMENT.

Maintenant reprenons le cours de la correspondance de Jacqueline, en commençant par les lettres relatives au miracle de la sainte épine, opéré sur l'œil malade de la nièce de Jacqueline et de Pascal, une fille de madame Périer, cette même Marguerite auteur du Recueil où nous trouvons toutes ces pièces.

A MADAME PÉRIER [1].

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

A Port-Royal, ce 29 mars 1656.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Le carême ne peut m'empêcher de vous faire ce petit mot, quoyque je vous aye déjà écrit vendredi dernier [2], parce que je n'ay rien que de bon à vous mander. Je crois que vous savez que nous avons le jubilé qui commença

[1] Rec. de M. Périer, p. 113. Le *Recueil d'Utrecht* donne cette lettre, p. 283.

[2] Cette lettre, du 24 mars, manque.

hier pour durer quinze jours pendant lesquels, entre autres bonnes œuvres, il est ordonné qu'on communiera le dimanche 2 avril. Je vous fais ce préambule pour augmenter la joye que vous aurés d'apprendre que votre fille aînée doit être confirmée, et faire sa première communion ce jour; elle me l'a dit ce matin en se recommandant à mes prières avec tant de sentiment qu'elle en pleuroit. Voilà une bonne nouvelle; mais j'en ay encore une autre qui n'est pas en effet meilleure, mais elle est plus étonnante. Pour vous la dire telle qu'elle est, et sans rien accroître ny diminuer, il faut vous raconter simplement comment la chose s'est passée.

Vendredi 24 mars 1656, M. de la Potherie, ecclésiastique, envoya céans un fort beau reliquaire, où est enchâssé dans un petit soleil de vermeil doré un éclat d'une épine de la sainte couronne, à nos mères, afin que toute notre communauté eût la consolation de le voir avant que de le rendre; on le mit sur un petit autel dans le chœur avec beaucoup de respect, et toutes les sœurs l'allèrent baiser à genoux après avoir chanté une antienne en l'honneur de la sainte couronne, après quoy tous les enfans y allèrent l'une après l'autre. Ma sœur Flavie, leur maîtresse, qui en étoit tout proche, voyant approcher Margot [1], lui fit signe de faire toucher son œil, et elle-même prit la sainte relique et l'y appliqua, sans réflexion néanmoins; chacun étant retiré, on le rendit à M. de la Potherie.

Sur le soir, ma sœur Flavie qui ne pensoit plus à ce qu'elle avoit fait, entendit Margot qui disoit à une de ses petites sœurs : Mon œil est guéri, il ne me fait plus de mal. Ce ne fut pas une petite surprise pour elle, elle s'approche et trouve que cette petite enflure du coin, qui étoit le matin grosse comme le bout du doigt, fort longue et

[1] En marge : Mlle Marguerite Périer.

fort dure, n'y étoit plus du tout, et que son œil qui faisoit peine à voir avant l'attouchement de la relique, parce qu'il étoit fort pleureux, paroissoit aussi sain que l'autre sans qu'il fût possible d'y marquer aucune différence; elle le presse, et au lieu qu'auparavant il en sortoit toujours de la boue ou au moins de l'eau bien épaisse, il n'en sortit rien non plus que du sien propre. Je vous laisse à penser dans quel étonnement cela la mit; elle ne s'en promit rien néanmoins, et se contenta de dire à la mère Agnès ce qui en étoit, attendant que le temps fît connoître si la guérison est aussi véritable qu'elle le paroît. La mère Agnès eut la bonté de me le dire le lendemain; et comme on n'osoit espérer qu'une si grande merveille se fût faite en si peu de temps, elle me dit que si la petite continuoit à se bien porter, et qu'il y eût apparence que Dieu la voulût guérir par cette voie, elle prieroit bien volontiers M. de la Potherie de nous refaire la même faveur pour achever le miracle; mais jusqu'ici il n'a pas été nécessaire; car encore *qu'il* y ait huit jours que cela s'est passé, parce que je ne pus achever cette lettre mardy dernier, il n'y a pas en elle la moindre trace de son mal, et il faut à présent sans comparaison plus de foy à ceux qui ne l'ont pas vu pour croire qu'elle l'a eu qu'il n'en faut à ceux qui l'ont vu pour croire qu'elle n'en peut avoir été guérie en un moment que [1] par un miracle aussi grand et aussi visible que de rendre la vue à un aveugle. Elle avoit, outre son œil, plusieurs autres incommodités qui en procédoient: elle ne pouvoit presque plus dormir de la douleur qu'il lui faisoit; elle avoit deux endroits dans la tête où on ne la pouvoit presque plus peigner, parce que cela répondoit là; et moi-même il n'y avoit que deux jours qu'en regardant son mal il me fit venir la larme à l'œil, et je trouvai qu'il com-

[1] *Que* manque dans le manuscrit.

mençoit à sentir mauvais. Présentement il n'y a rien de tout cela, non plus que s'il n'y avoit rien eu. Néanmoins pour ne nous promettre point des grâces si particulières trop légèrement, on a trouvé à propos de la faire voir à M. D'Alançai, qui l'a vue il n'y a pas longtemps, et beaucoup depuis que l'on a quitté l'eau de M. de Chatillon, et qui la trouva si mal qu'il la condamna au feu sans hésiter, et nous fit voir clairement la raison qu'il en avoit. Il doit venir aujourd'hui sans faute, Dieu aidant. S'il vient assez tost, je vous manderai le jugement qu'il aura porté, et en même temps les raisons de croire qu'il n'y avoit que le feu qui la pût guérir; sinon, ce sera pour mardy, Dieu aidant.

C'est une double joye d'être favorisé de Dieu lorsqu'on est haï des hommes. Priez Dieu pour nous afin qu'il nous empêche de nous élever en l'un et de nous abattre en l'autre, et qu'il nous fasse la grâce de les regarder tous deux également comme des effets de sa miséricorde. J'ay une joye particulière de n'avoir aucune part à ce miracle; cela fait que ma joye et ma reconnoissance ne sont traversées d'aucune crainte. J'ai cru prévenir votre désir en vous envoyant l'antienne et l'oraison que l'on chanta devant la sainte relique; je m'en vas de ce pas demander permission de la dire tous les jours en mémoire de ce bienfait, tant que je serai en état de dire mon office; je prétends la dire après matines; mais pour vous, si vous avez cette dévotion, vous le pouvez faire à trois heures après midi, qui est l'heure où il a plu à Dieu de l'opérer, comme c'est celle où il a donné par sa mort une si merveilleuse puissance aux instrumens de sa passion. Adieu.

Depuis, M. D'Alançai a vu Margot, et a jugé la guérison pleine et miraculeuse, mais il a remis à huit jours pour en assurer; on n'en dit mot jusques-là.

A LA MÊME [1].

Ce vendredi 31 mars, après midi.

M. D'Alançai est venu ce matin; mais avant de vous dire en quel état il a trouvé la petite, il faut vous dire celui où il l'avoit vue, premièrement seule avec quelques-unes de nos sœurs, et ensuite en présence de M. Renaudot et de M. Desmarets qui est de la maison de Bailleul. Tous trois sont témoins qu'elle avoit non-seulement le coin de l'œil, mais le dessous et la joue visiblement enflés; surtout le coin de l'œil l'étoit beaucoup; que, quand on le pressoit, il en sortoit de la boue, n'étoit qu'on l'eût pressé peu auparavant, en quel cas il ne sortoit que de l'eau plus ou moins épaisse, en moindre ou plus grande quantité une fois que l'autre, sans règle; mais on ne le pressoit point sans faire sortir quelque chose, pourvu qu'elle eût demeuré la longueur d'un *Pater* sans le presser. Lorsqu'on l'avoit bien pressé, l'enflure ne paroissoit plus, mais elle revenoit petit à petit en commençant un quart d'heure après; et en deux ou trois heures elle étoit revenue comme devant. Lorsqu'on la pressoit bien, il en sortoit de la boue par l'œil et par le nez, mais non pas en assez grande quantité pour désemplir cette poche qui ne paroissoit plus; car elle étoit fort grosse; ce qui fit juger à M. D'Alançai que sans doute il y avoit une autre issue par où il s'en déchargeoit une partie. Il lui fit ouvrir la bouche, et, après l'avoir bien regardée, il connut que l'os du nez étoit percé et qu'une partie de cette ordure

[1] Rec. de M. Périer, p. 115. Le *Recueil d'Utrecht* donne cette lettre p. 285.

entroit dans sa gorge par cette ouverture; et, en effet, il en tira de toute espèce avec sa spatule, ce qui faisoit qu'on ne lui pressoit plus son œil sans horreur, parce qu'on savoit qu'il en couloit autant dans la gorge qu'il en sortoit par l'œil. Outre tout cela, il sortoit une très-mauvaise senteur de son œil et de son nez. Voilà ce qu'il avoit vu il y a environ deux mois, et qui lui fit conclure qu'il ne falloit pas différer à y mettre le feu ce printemps, parce que cet os percé ne feroit que se pourrir de plus en plus, et pouvoit avoir de si mauvaises suites qu'on n'osoit quasi me les dire, comme de lui faire tomber le nez et pourrir la moitié du visage. Il ne désespéroit pas néanmoins de la guérir par le moyen du feu, mais il n'en assuroit point aussi, et assuroit qu'il étoit impossible qu'aucun autre remède humain le pût faire. Voilà l'état auquel il l'avoit vue; à quoi il faut ajouter que tout cela étoit encore beaucoup augmenté depuis ce temps-là, de sorte que sa maîtresse m'a dit aujourd'hui que, quand elle la mena baiser la sainte relique, elle n'avoit nulle pensée de son œil, mais qu'elle s'en avisa en la voyant approcher, à cause de l'horreur qu'il lui fit, tant il étoit mal, et que la douleur qu'on lui faisoit en la peignant étoit si grande qu'elle lui faisoit beaucoup pleurer les yeux malgré elle.

Ce matin donc, M. D'Alançai étant venu, on la lui a présentée sans rien dire. Il s'est mis à la regarder de tous côtés sans rien dire; il lui a pressé l'œil; il a fait entrer sa spatule dans le nez; et à tout cela il étoit bien étonné de ne trouver rien du tout. On lui a demandé s'il ne se souvenoit pas du mal qu'il lui avoit vu; il a répondu bien naïvement : C'est ce que je cherche, mais je ne le trouve plus. Je l'ai prié de regarder dans la bouche; il l'a fait, il y a porté sa spatule, et il y a si peu trouvé qu'il s'est mis à rire et a dit : Il n'y a rien du tout. Sur cela, ma sœur

Flavie lui a dit ce qui s'étoit passé. Il lui a fait répéter plus d'une fois, car c'est un homme fort sage et prudent; et après avoir écouté paisiblement, et après avoir demandé si cela s'en étoit allé sur l'heure, et que l'enfant même a répondu qu'oui, il a dit qu'il donneroit, quand on voudroit, son attestation qu'il étoit impossible que cela se pût faire sans miracle. Il ne veut pas assurer non plus que nous que le mal ne reviendra pas, parce qu'il n'y a que Dieu qui le sache; mais il assure que pour le présent il n'y en a point du tout, et qu'elle est parfaitement en bon état. Voilà les propres termes ou l'équivalent; il nous a néanmoins exhortées à n'en faire pas de bruit pour le présent, et à renfermer les mouvemens de notre reconnoissance dans notre maison, autant que cela se pourra, de peur de faux jugemens. Il ne s'est pas expliqué davantage, mais nous avons bien entendu qu'il vouloit dire que notre heure n'étoit pas encore venue, et que c'est à d'autres à qui il faut dire : *c'est icy votre heure*. Je désire de tout mon cœur que le reste ne leur convienne pas, comme il semble; car on peut bien appeler ténèbres tout ce qui s'oppose à la lumière de la vérité. Sur cela, il a exhorté la petite à profiter d'une si grande grâce; et sa maîtresse nous a dit que rien ne lui faisoit mieux croire que c'est un miracle, que de voir que Dieu semble la changer et qu'elle est abonnie depuis ce temps-là.

Je ne sais plus rien de la visite de M. D'Alançai; car, comme j'avois su tout ce que je désirois, je les ai quittés, et je suis sortie seule pour te le conter bien à la hâte, car je n'ai point de temps. Adieu, priez le Seigneur qu'il me fasse la grâce d'avoir de bons yeux dans le cœur, bien sains, bien purs et bien clairvoyans. Il faut encore que je vous dise que toutes les fois qu'on parloit du mal de Margot devant madame d'Aumont, elle souhaitoit qu'elle

mourût pour ne pas tant souffrir, et que, quand on parloit de miracles peu assurés, elle disoit que si ce mal guérissoit par l'attouchement de quelque relique, ce seroit vraiment celui-là qui seroit un miracle.

A LA MÊME [1].

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

24 octobre 1656.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Je ne doute point que la joye de mon frère n'ait surmonté sa paresse, et qu'il ne m'ait prévenue en vous mandant la conclusion du miracle dont je ne puis vous mander aucune circonstance, sinon qu'il y a huit ou dix jours que la petite fut vue juridiquement par des chirurgiens d'office, en présence de M. l'official [2], à cause de quoi on la fit sortir avec sa sœur en habit du monde, et que, hier ou aujourd'hui, il a prononcé la sentence, je ne sçai si cela s'appelle d'approbation ou de vérification du miracle; de sorte que nous chanterons vendredi, Dieu aidant, un *Te Deum* solemnel avec une messe d'action de grâces. La petite sera dans l'église du dehors avec un cierge allumé; et ainsi nous nous efforcerons de faire paroître une partie de la reconnoissance que Dieu nous met au cœur pour un si grand prodige, dont l'action de grâces se trouve heureusement unie pour nous à celle que nous rendons à Dieu tous les ans de celle qu'il nous a faite, en nous associant à l'institut du Saint-Sacrement, dont on reçut céans l'habit le 24 octobre en 46 ou 47; et depuis

[1] Rec. de M. Périer, p. 117. Le *Recueil d'Utrecht* donne un fragment de cette lettre, p. 289.

[2] M. de Hodencq, curé et archiprêtre de Saint-Séverin.

ce temps on en a fait une mémoire solemnelle tous les ans au jeudy plus proche du 24 de ce mois. Il me semble que ce mélange de la sainte Eucharistie avec un des instrumens de la Passion et des actions de grâces à quoi l'un et l'autre nous obligent, nous représentent de grandes choses. Il n'appartient qu'à Dieu d'agir en Dieu en tirant les plus grands biens des plus grands maux, et la plus grande joye de la croix la plus sensible. Prions-le qu'il nous fasse la grâce de nous laisser conduire en aveugles à un guide assuré.

Tout le monde murmure contre M. Périer de s'en être allé dans le temps qu'il falloit venir. Chacun dit qu'il étoit bien hâté, et que cela seroit le mieux du monde s'il étoit présent à la cérémonie. Mais la mère Agnès n'est pas de ce sentiment ; elle dit que cela est bien mieux ainsi, et que Dieu veut montrer que comme il a guéri sa fille sans lui il n'a que faire de lui pour en publier le miracle. Voilà ce qu'il a gagné à n'avoir pas six jours de patience ; et outre cela, il a perdu l'exercice de sa charge de vérificateur des miracles, qui lui en eût donné, à ce que l'on dit, plus que jamais, parce qu'il s'en fait très-souvent. Je n'en sçais plus à présent qu'il n'est pas icy, sinon un qui arriva vers la Pentecôte en la personne d'une petite fille qu'on nomme Marie Guérin. Elle fut mise il y a quatre ans chez une personne âgée, nommée madame de Courbe, paroisse de Saint-Séverin, qui prend des pensionnaires. Cette enfant, âgée de cinq ans et demi, avoit été placée par des personnes de condition qui ne veulent pas être nommées parce qu'elles le font par charité ; et cette petite fille ne sçait qui elle est ni d'où elle est. Cette enfant, dès lors, avoit une très-mauvaise senteur au nez, quoiqu'il ne soit point plat ; et elle a toujours augmenté, de telle sorte qu'on ne la pouvoit plus souffrir à la table commune. On la fit voir à un chirurgien dont j'ai oublié le nom, qui n'eut

pas la moindre espérance de la guérir; de sorte qu'on ne lui faisoit aucun remède que de lui laver la bouche et le nez avec de l'obsécrat[1] qu'on lui faisoit respirer, jusqu'à ce qu'environ la fête de la Pentecôte dernière, Madame de Courbe, à la persuasion de mademoiselle Parisot, sa cousine germaine (qui a été gouvernante de mademoiselle de Liancour), et, je crois, de M. Jean le Petit, libraire, son neveu, la mena céans en dévotion à la sainte épine. Depuis ce jour-là, cette mauvaise odeur cessa si absolument qu'elle n'en avoit aucun reste. Environ huit jours après, elle revint un peu. Sur quoi madame de Courbe prit le dessein de la ramener; et incontinent qu'elle l'eût dit à l'enfant, la mauvaise odeur cessa tout à fait, et n'a aucunement paru. Depuis elles vinrent céans toutes deux en rendre grâces, et on me les fit voir il y dix ou douze jours. Madame de Courbe, craignant de n'être pas crue, parce qu'on ne la connoissoit point céans, amena M. le vicaire de Saint-Séverin, qui voulut bien prendre cette peine pour rendre gloire à Dieu et témoignage à la vérité.

Un jardinier de nos voisins qui ne nous aimoit pas trop, je ne sais pourquoi, se trouvant ces jours passés avec M. de Saint-Gilles ou quelqu'autre de ces messieurs, lui dit en son patois, tout en grondant : « Je devrois pourtant bien les aimer, car j'ay été guéri dans leur église d'un grand mal d'œil, à quoi je ne savois plus que faire. Je suis le second miracle qui s'y est fait. »

Il y a aussi une religieuse de Troyes en Champagne qu'on dit avoir été guérie d'une fistule avec mauvaise odeur, comme la petite. J'espère que nous en saurons les particularités, car madame Du Plessis Guénégaud y est allée exprès pour le vérifier.

[1] Sic.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA MÊME A LA MÊME [1].

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

Ce 30 octobre 1656.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Mon frère ne manquera pas de vous envoyer des imprimés de la sentence par laquelle, comme vous verrez, M. le grand-vicaire nous ordonne de chanter une messe d'actions de grâces le vendredy 27 de ce mois. On nous fit commencer cette solemnité dès la veille, où nous chantâmes vespres de la sainte couronne, de quoy nous fîmes office double le vendredy en chantant toutes les heures, et les chantres tenant le chœur comme aux grandes solemnités. Ma petite sœur Marguerite (qui ne s'appelle plus Margot) étoit au chœur parmi les novices, parce que c'étoit sa fête (car les petites n'y viennent pas d'ordinaire), afin que rien ne manquât à la cérémonie. Le lendemain, il se trouva, dès le grand matin, quantité de monde à l'église quoy qu'il plût beaucoup. On fit dans notre chœur un petit autel contre la grille qui demeura ouverte, paré de blanc et couvert d'un beau voile de calice, sur quoy notre mère posa le reliquaire de la sainte épine environné de quantités de lumières, où M. le grand-vicaire, qui faisoit la cérémonie, le vint prendre avec la croix, accompagné de seize diacres qui tenoient des cierges; et il le porta en cérémonie, couvert du dais, comme à la procession du saint sacrement, jusqu'à l'autel, deux diacres l'encensant continuellement, où il le posa sur un petit tabernacle bien paré, qu'on avoit fait exprès. Cependant toutes les sœurs avec leurs

[1] Rec. de M. Périer, p. 118. Le *Recueil d'Utrecht* donne cette lettre, p. 290.

grands voiles baissés chantèrent à genoux devant la grille l'hymne : *Exite filiæ Sion*, et l'antienne *ô Corona*, avec des cierges allumés, aussi bien que la petite guérie qui étoit devant notre chœur, tout devant la grille, habillée en séculière fort proprement, mais fort modestement, avec une robe grise et une coeffe, et à genoux sur deux grands carreaux, afin qu'elle fût assez haute pour être vue d'une foule de peuple qui grimpoient où ils pouvoient pour la voir. Ensuite de quoy on ôta l'autel, et M. le grand-vicaire dit la sainte messe qui fut chantée (de la sainte couronne) avec beaucoup de solemnité : pendant quoy le milieu de la grille demeura ouvert, afin que le peuple eût la consolation de voir la petite qui en étoit proche, sur un prie-Dieu couvert d'un tapis, avec un cierge allumé devant elle et une chaise pour s'asseoir quand elle en auroit besoin. Elle demeura là avec autant d'assurance que si c'eût été sa place ordinaire, se levant et s'agenouillant quand il falloit, avec autant de modestie que si elle eût été bien dévote, et d'aussi bonne grâce que si on lui eût bien fait étudier. A la préface, on l'ôta pour la communion des sœurs, qui dura longtemps, parce que toutes celles à qui leur santé et leurs occupations l'avoient pu permettre, s'étoient réservées pour cette messe qui fut fort solemnelle, le célébrant y étant accompagné de ses diacres, et de six acolytes avec des cierges allumés. La messe étant achevée, on ouvrit la grille entière ; on remit le prie-Dieu, et nous descendîmes toutes dans les chaises des novices, avec des cierges à la main. Le *Te Deum* fut chanté, pendant quoy le célébrant après avoir encensé la sainte épine, l'adora le premier, puis la donna à baiser à tous les ministres de l'autel ; ensuite de quoy on le supplia de s'aller reposer, parce qu'il étoit plus de midi : un des prêtres la prit pour la faire baiser au peuple ; nous refermâmes la grille et

chantâmes sexte pour achever la solemnité du matin, qui qui dura jusqu'à l'après-dînée, où nous ne fîmes que mémoire des saints apôtres saint Simon et saint Jude, ayant eu ordre de faire vêpres entières de la sainte couronne.

Voilà tout ce que je sais, sinon qu'il faut ajouter que le temps étant devenu plus beau pendant la cérémonie, l'Église ne désemplit pas le matin, et qu'on vendit un si grand nombre de senteurces de M. le grand-vicaire qu'on estime qu'il y en eut pour cent francs à un sol la pièce, seulement dans la cour qui est devant la porte de l'Église. Je n'ai ni le temps ni le pouvoir de vous dire mes sentimens sur ce sujet; je crois que vous en jugez par les vôtres. Tout ce qui regarde Dieu est ineffable, et s'apprend beaucoup mieux par l'expérience que par des paroles. Prions Dieu seulement qu'il nous fasse avoir toujours présente au cœur une si grande merveille, et que le temps ne la fasse pas vieillir à notre égard, puisqu'il ne sera pas moins admirable dans dix ans d'ici qu'un si grand mal ait été guéri en un instant que dans l'instant où il le fut[1]. Il faut que je quitte par nécessité : je ne vois plus goute que pour vous dire que Mme d'Aumont qui a beaucoup de bonté pour nous tous, vous envoie le portrait de ma petite sœur Marguerite en taille douce, ne doutant point que vous n'ayez bien envie de la voir. On lui a fait toucher la sainte épine.

VERS DE LA SOEUR DE SAINTE-EUPHÉMIE SUR CE MIRACLE.

Les vers de Jacqueline sur le miracle de la sainte Épine ont été publiés, mais avec des lacunes et des erreurs assez fréquentes. Le Recueil de Marguerite Périer contient deux

[1] Le manusc. : où il *se fit*.

copies de cette pièce ; l'une ancienne, exacte et complète, l'autre récente et très-incorrecte ; c'est cette dernière que le Recueil d'Utrecht a imprimée [1]. Nous rétablissons le véritable texte d'un morceau curieux où se rencontre plus d'un vers admirable, plein de force et de grandeur.

GLOIRE A JÉSUS, AU SAINT SACREMENT DE L'AUTEL.

I.

Invisible soutien de l'esprit languissant,
Secret consolateur de l'âme qui t'honore,
Espoir de l'affligé, juge de l'innocent,
Dieu caché sous ce voile où l'univers [2] t'adore,
Jésus, de ton autel jette les yeux sur moi ;
Fais-en sortir ce feu qui change tout en soi ;
Qu'il vienne heureusement s'allumer dans mon âme,
Afin que cet esprit qui forma l'univers,
Montre, en rejaillissant de mon cœur dans mes vers,
Qu'il donne encore aux siens une langue de flamme !

II.

Au fond de ce désert, en ne vivant qu'en toi,
Je goûte un saint repos exempt d'inquiétude.
Tes merveilles, Seigneur, pénétrant jusqu'à moi,
Ont agréablement troublé ma solitude :
J'apprends que par un coup de ta divine main,
Trompant l'art et l'espoir de tout esprit humain [3],
Un miracle nouveau signale ta [4] puissance.
Ce prodige [5] étonnant, dans un divin transport,

[1] Page 294.
[2] L'imprimé et la copie récente : *l'Église*.
[3] Ce vers manque dans la copie récente et dans l'imprimé.
[4] L'imprimé : *sa* p.
[5] L'imprimé : *miracle*.

Me presse de parler par un si saint effort
Que je ne puis sans crime être encore en silence.

III.

Ce climat, si fertile en diverses beautés,
Bien qu'il n'ait d'ornemens que ceux de la nature,
Qui, sans l'aide de l'art, fait voir de tous côtés
Des grandeurs de son Dieu la naïve peinture;
L'Auvergne, en sa Limagne, étant loin de ces monts
Où de sombres rochers, sans fruit ni sans moissons,
Ne font voir en tout lieu qu'un affreux précipice,
Renferme un petit mont si fertile et si beau,
Et si favorisé du céleste flambeau,
Qu'on le nomme *Clairmont* pour lui faire justice.

IV.

Une ville en ce lieu, féconde en habitans,
Riche en possession, et chef de la province,
Dans des troubles divers s'est fait voir en tout temps
Aussi fidèle à Dieu que fidèle à son prince;
Et même lorsqu'Henry, cet invincible roy,
Sembloit avec raison, par l'erreur de sa foy,
Soulever contre lui tout le peuple fidèle,
Cette heureuse cité fit voir dans le hasard
Qu'elle rendoit justice à Dieu comme à César,
En conservant sa foy sans devenir rebelle.

V.

Dieu, par sa providence, ayant choisi ce lieu,
En tira le sujet d'un prodige visible,
Montrant que quand il veut il sait agir en Dieu,
Et tirer un grand bien du mal le plus horrible.
Une enfant de sept ans, fille d'un sénateur
Qui depuis fort longtemps s'efforce avec honneur
De rendre en chaque cause un arrêt équitable,

Sur l'ordre de celui qui fait vivre et mourir,
Fut surprise d'un mal si pénible à souffrir
Qu'elle eût touché le cœur le plus impitoyable[1].

VI.

L'œil de cette petite en imminent danger,
Jetant incessamment une liqueur impure,
Obligeoit ses parents à ne rien négliger
Pour arrêter le cours de cette pourriture.
Paris, où tous les arts se savent signaler,
Les voit venir chez elle, ou plutôt y voler,
Pour trouver un remède à ce mal qui s'obstine.
Mais n'étant pas un mal facile à secourir,
L'avis des médecins est qu'il ne peut guérir
Sans appliquer le feu jusque dans la racine.

VII.

Cet arrêt si sensible à l'amour maternel
Affligeant à l'excès sa mère désolée,
Elle craint pour l'enfant le remède cruel,
Et pense que sa mort l'auroit mieux consolée.
Sur cela, l'on propose un remède plus lent,
Mais de beaucoup moins sûr, comme moins violent,

[1] Ces trois stances, III, IV et V, sont abrégées comme il suit dans la copie récente et dans l'imprimé :

Il faut donc que ma voix retentisse en tout lieu,
Pour rendre à l'Éternel d'immortelles louanges,
Qui daigne dans (l'imp. : *en*) nos jours agir vraiment en Dieu,
Tirant les plus grands biens des maux les plus étranges.

Au milieu de l'Auvergne, une enfant de sept ans.
Soit pour son péché propre ou ceux de ses parents,
Ou pour une autre fin, sans qu'ils fussent coupables,
Par l'ordre de celui qui fait vivre et mourir,
Fut surprise d'un mal si pénible à souffrir,
Qu'elle eût touché le cœur des plus impitoyables.

Dont on a vu, dit-on, quelque cure admirable.
Lors cette bonne mère en fait bientôt le choix,
Quoique les médecins assurent d'une voix
Qu'à tout, sinon au feu, ce mal est incurable.

VIII.

Par un ordre secret des volontés de Dieu,
On renferme l'enfant dans un saint monastère,
Pour user de cette eau qui doit sauver du feu,
Faisant le même effet par un moyen contraire.
Le Port-Royal s'en charge, et veut bien prendre soin
D'assister cet enfant dans un si grand besoin,
Par un zèle obligeant autant que charitable.
Mais tandis qu'on se sert de cette eau vainement,
Dix-huit mois écoulés font voir bien clairement
Que le premier avis n'est que trop véritable.

IX.

C'est ici, mon Sauveur, qu'il faut hausser ma voix
Pour faire entendre à tous un mystère admirable,
Adorant tes desseins sur ceux dont tu fais choix
Pour signaler en eux ton pouvoir redoutable.
Ce mal invétéré faisant un grand progrès,
Sans que l'on pénétrât dans les divins secrets,
Obligea de quitter ce remède inutile;
Après quoi s'augmentant avec beaucoup d'excès,
Tu fis voir clairement par ce triste succès
Combien la guérison en étoit difficile.

X.

Une enflure apparente à l'entour de son œil,
Commençant au-dessous, atteignoit la paupière,
Et son âpre douleur s'opposant au sommeil,
La laissoit sans dormir presque la nuit entière.
Que si, pour lui donner quelque soulagement,

On pressoit la tumeur quelque peu seulement,
Il sortait trois ruisseaux de cette source impure;
Le visage au dehors s'en trouvoit tout gâté,
Et même le dedans en étoit infecté,
Ce mal en l'os pourri s'étant fait ouverture [1].

XI.

L'horrible infection de cette étrange humeur,
Jetant de toutes parts une odeur empestée,
On ne pouvoit juger sans beaucoup de ferveur
Que cette puanteur pût être supportée.
Cependant, mon Sauveur, tu sçais qu'en même temps
Les Vierges qu'on emploie à servir les enfants
Disputoient saintement pour lui rendre service;
Et ses compagnes même, imitant leur bonté,
Souffroient si doucement cette incommodité
Qu'on ne peut l'oublier sans leur faire injustice.

XII.

Son teint défiguré, son œil horrible à voir,
Son odorat perdu, sa parole affoiblie,
Faisoient à son abord aisément concevoir
La grandeur du péril qui menaçoit sa vie.
Même les médecins, consultés de nouveau,
Souhaitoient par pitié de la voir au tombeau,
N'espérant presque plus en l'industrie humaine.
Il lui falloit neuf fois faire sentir le feu,
Sans peut-être pouvoir empêcher que dans peu
Ce mal ne la rongeât ainsi qu'une cangrène.

XIII.

Cependant la rigueur d'une triste saison

[1] Note de l'ancienne copie : « L'os du nez étoit percé et l'ordure tomboit de l'œil dans la gorge. »

Nous tenant dans le froid d'un hyver assez rude,
On n'osoit travailler à cette guérison,
Attendant le beau temps avec inquiétude.
Mais lorsque le soleil, se rapprochant de nous,
Nous rendit au printemps un air tranquille et doux,
On résolut tenter cette cure incertaine.
Son père ayant voulu qu'on l'en fît avertir,
Des lettres coup sur coup le pressent de partir;
Car l'amour paternel veut qu'il ait cette peine.

XIV.

Dans ce mois que Jésus, mourant pour notre amour,
A voulu consacrer de son sang adorable [1],
A l'heure de midi de ce céleste jour
Que son dernier festin nous rend si mémorable,
Alors ce mal funeste, ou plutôt bienheureux,
Puisqu'il devoit avoir un succès glorieux,
Semblant prendre à toute heure une vigueur nouvelle;
Pour la dernière fois on mande à ses parens
Que, sans rien consulter, ni perdre plus de temps,
Il faut enfin tenter cette cure cruelle.

XV.

O merveille qu'un Dieu pouvoit seul opérer!
Sa sainte providence en cette conjoncture
Voulut ce même jour hautement déclarer
Qu'il est le souverain de toute la nature.
A l'heure [2] où ce Sauveur daigna mourir pour nous,
Après avoir senti les injures des cloux,
Les efforts de l'Enfer et toutes leurs machines,
Et qu'un peuple, inventif en son impiété,

[1] Note de l'ancienne copie : « L'eucharistie fut instituée le 24 de mars. »

[2] Note de l'ancienne copie : « A trois heures après midi. »

Comme pour couronner toute sa cruauté [1],
Outragea son saint chef tout couronné d'épines.

XVI.

C'est dans cette même heure et dans un jour pareil
Qu'un reste précieux de ce sanglant mystère,
Avec un plus dévot que superbe appareil,
Ayant été porté dans ce saint monastère [2],
Les vierges du Seigneur qui, dans un si saint lieu,
S'occupent jour et nuit des louanges de Dieu,
Imitant dans leurs chants les cantiques des anges,
Allèrent tour à tour chacune l'adorer,
Et, sans autre dessein que de le révérer,
Prioient avec ferveur en chantant ses louanges.

XVII.

L'état de la malade étoit toujours égal.
Elle approche à son tour du sacré reliquaire,
L'adorant seulement sans penser à son mal,
Sans mouvement secret, sans dessein, sans prière.
Toutefois, sa maîtresse, ayant avec douleur
Considéré cet œil qui donnoit tant d'horreur,
Fut dans le même temps saintement inspirée,
Et, sans faire pour l'heure autre réflexion,
Par le seul mouvement de sa compassion,
Fit toucher à son mal la relique sacrée.

XVIII.

Ici, Seigneur, ici, j'ai besoin de secours;
Le courage me manque avecque le discours;
Je n'ai point de couleurs pour peindre tes merveilles;

[1] Ce vers manque dans la copie récente et dans l'imprimé.

[2] Les deux copies et l'imprimé : « Ce fut un vendredi, 24 mars, que la sainte épine fut apportée à Port-Royal. »

Mille pensers divers s'efforcent à la fois
D'emprunter pour sortir les accents de ma voix,
Et leur foule sans ordre étouffe ma parole.
Je ne puis concevoir tout ce que j'aperçois;
Je ne distingue rien de ce que je conçois;
Une idée en naissant fait que l'autre s'envole.

XIX.

O mortels, écoutez avec un juste effroy
L'effet miraculeux d'une vertu divine,
Et jugez du pouvoir de votre divin Roy
Par celui que reçoit une petite épine.
Cet œil défiguré, cet os demi-pourri,
Ce mal que le feu même à peine auroit guéri,
Ce mal qui surpassoit tout ce qu'on en peut croire,
Par le pouvoir secret d'un saint attouchement,
Se trouve anéanti dans le même moment,
Sans qu'il en reste rien que la seule mémoire.

XX.

Qui n'a senti, Seigneur, dans cet événement,
Cette sainte frayeur qu'excite ta présence?
Qui s'est pu garantir d'un secret tremblement,
Te voyant dans l'effet de ta toute-puissance?
Que s'il est vrai qu'ici, dans l'ombre de la foy,
Ta présence secrète imprime tant d'effroy,
Lorsque tu ne parois que pour être propice,
Que sera-ce, Seigneur, alors qu'au dernier jour,
Couvrant de ta fureur l'excès de ton amour,
Tu ne te feras voir que pour faire justice!

XXI.

Cette épreuve, Seigneur, me fait voir clairement
La raison qui te porte, en des choses pareilles,
Comme pour prévenir ce juste étonnement,

A faire quelquefois pressentir tes merveilles.
Ainsi, malgré l'hyver et la rude saison,
Un arbre fleurissant dans ta sainte maison [1]
Nous y fit voir l'espoir d'une chose étonnante.
Ainsi, quand le soleil tenoit tout en repos,
Par des songes de nuit qui n'ont rien que de faux,
La vérité parut à ton humble servante [2].

XXII.

Cette âme en qui le Ciel a paru s'épuiser
De tous les dons divins de grâce et de nature,
Mais dont l'humilité, qui les sçait déguiser,
Interdit à mes vers d'en faire la peinture,
Avant ce grand miracle, au milieu du sommeil,
Pensoit voir dans l'église un superbe appareil,
Sans sçavoir le sujet de sa magnificence,
Et qu'un peuple dévot, avec empressement,
Cherchoit mille moyens, quoique inutilement,
De témoigner son zèle et sa reconnoissance.

XXIII.

Je me trouve, Seigneur, dans ce pénible état;
Je suis dans cette heureuse et sainte inquiétude.
Mon cœur veut témoigner qu'il ne t'est pas ingrat;
Mais mon peu de pouvoir trahit ma gratitude.
Mille autres comme moi, dans ce trouble nouveau,
Se trouvant [3] accablés sous un heureux fardeau,
Succombent sous le faix de ces grâces visibles,

[1] Note des deux copies et de l'imprimé : « Un arbre fleurit l'hyver d'auparavant dans le jardin de Port-Royal, de Paris. »

[2] L'imprimé et les deux copies : « La nuit qui précéda le jour du miracle, la mère Agnès eut le songe ici rapporté. »

[3] L'imprimé et la copie récente : se trouvent.

Et l'ardeur qui les rend saintement insensés,
Sçachant que le discours ne sçauroit dire assez,
Invite à te bénir les choses insensibles.

XXIV.

En vain, pour satisfaire à ce juste devoir,
Le prélat a rendu sa sentence publique,
Et, par l'autorité d'un suprême pouvoir,
Décerné des honneurs à la sainte relique.
En vain le peuple en foule, avecque mille vœux,
S'efforce d'élever sa gloire jusqu'aux cieux;
En vain tout l'univers voudroit lui rendre hommage,
Rien ne peut satisfaire un cœur reconnoissant,
Tout zèle est froid pour lui, tout discours languissant,
Et, quoi qu'on puisse faire, il en veut davantage.

XXV.

J'ai satisfait, Seigneur, l'impétuosité
D'un zèle dont l'ardeur condamne le silence.
Je n'ai point captivé ta sainte vérité;
J'ai suivi le transport de ma reconnoissance;
J'ai dit ce que l'esprit a daigné m'inspirer.
Et maintenant, Seigneur, si je puis espérer,
Selon qu'il le promet [1], grâce pour cette grâce,
Pour salaire, ô mon Tout, fais-moi cette faveur
De rentrer dans mon centre [2] avec plus de ferveur,
Et de ne plus sortir du secret de ta face [3].

[1] L'imprimé et la copie récente : *que tu promets.*

[2] La copie ancienne : *antre.*

[3] La copie récente et l'imprimé ont pour signature le chiffre 228 : c'était celui de la sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie, quand la rigueur de la persécution obligea les religieuses de recourir à cette invention, pour cacher le nom des personnes dont les papiers pouvaient tomber en des mains ennemies.

Avant d'arriver à l'époque de la persécution de Port-Royal et aux derniers jours si agités de Jacqueline, transcrivons ici diverses lettres qui ont chacune leur intérêt particulier.

La première est adressée à une personne dont la vocation religieuse était entravée par sa famille. Cette lettre n'est pas dans le Recueil de Marguerite Périer; nous l'avons trouvée dans ce même manuscrit A d'où nous avons déjà tiré la bonne copie de la relation de Jacqueline sur les difficultés qu'elle avait éprouvées pour apporter une dot à Port-Royal. Reste à savoir quelle est la personne à laquelle la présente lettre est adressée. On pense d'abord à Mademoiselle de Roannez, que Port-Royal disputa si longtemps à sa famille et au monde [1]; mais on est forcé de renoncer à cette conjecture, puisque la personne à laquelle écrit la sœur Euphémie avait un père, et que mademoiselle de Roannez avait de bonne heure perdu et son père et son grand-père.

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

A Port-Royal, ce 3 octobre 1656.

MADEMOISELLE,

Je vous demande pardon de n'avoir pas plustôt fait réponse à une lettre de vous qui m'a esté portée il y a environ huit ou dix jours, quoique je puisse vous assurer qu'il ne s'en est passé aucun depuis ce temps où je ne l'aye voulu faire, mais je n'en ai point pu trouver le temps. Je

[1] Voyez t. Ier, p. 144, 393, 437.

loue Dieu, ma chère Demoiselle, de la persévérance qu'il vous donne; car je sçai par expérience qu'il n'y a point de plus grand bonheur en la terre que celui où vous aspirez, et j'espère que vous croirez cette vérité si Dieu vous fait jamais la grâce d'en goûter. Mais je suis un peu fâchée de ce que vous pensez que vous ne pouviez avoir entrée dans la maison, si celle de la personne qu'on ne nomme point ne vous en donnoit le moyen, parce que M. votre père ne seroit pas d'humeur à y contribuer. Vous voulez bien que je vous dise que ce n'est pas assez connaître l'esprit de la vocation que vous désirez. Vous auriez tort de faire le choix que vous faites, si on étoit capable de vous exclure l'entrée d'un lieu où l'on fait profession de pauvreté, parce que vous n'auriez point de bien. Ce seroit une contradiction si manifeste que vous auriez sujet d'en craindre bien d'autres dans ce qui seroit moins évident. Ce n'est pas que je ne sache bien qu'on accuse quantité de maisons, très-saintes d'ailleurs, d'estre dans cette pratique; mais il faut croire ou que cela n'est pas ou qu'elles le font par des raisons dans quoi nous ne devons point pénétrer. Il me suffit de vous assurer que la seule dot qu'on exige de vous soit un grand désir de servir Dieu et d'estre toute à lui, en tâchant d'oublier toutes les créatures comme si elles n'étoient plus, une simplicité qui vous empêche d'avoir aucune considération humaine dans tout ce que vous ferez et dans tout ce qu'on vous ordonnera, une humilité qui vous porte à choisir pour vous-même ce qui sera toujours le plus humble et le plus vil, et qui vous fasse embrasser avec joye toutes les humiliations qui vous arriveront de la part de qui que ce soit, une ouverture de cœur qui ne vous permette pas d'avoir aucun secret pour vos supérieures ni pour celle qu'on vous donnera en particulier pour vous conduire, un esprit de mortification qui vous empesche de

sentir presque le travail ny aucune des austérités de la religion, une obéissance qui vous empesche de discerner aucun des commandemens qu'on vous fera ny de pénétrer dans l'intention de ceux qui ordonnent, dans l'assurance que vous devez prendre en la conduite de l'esprit de Dieu qui les mènera à votre égard, quand mesme ils n'auroient dessein d'agir que par leur propre esprit, une charité qui vous porte à prendre sur vous tous les travaux des autres, s'il était possible, et enfin une reconnoissance et une affection à Dieu qui vous tienne dans un silence intérieur et extérieur au regard de tout ce qui n'est point nécessaire et vous fasse trouver l'Eglise en tous les lieus de la maison, sans que le travail extérieur puisse interrompre cette oraison continuelle que notre Seigneur nous commande dans l'Evangile. Voilà, ma chère Demoiselle, une espèce de bien que les pères de la terre ne donnent point; mais il faut les espérer de notre Père qui est au ciel, si nous les désirons du fond du cœur, et que nous l'invoquions en vérité pour les obtenir, non-seulement en priant mais en travaillant sincèrement à détruire peu à peu toutes les inclinations ou les mauvaises habitudes qui pourroient s'opposer à ces vertus en nous. J'ay cru vous devoir avertir de tout cela pour vous donner quelqu'idée de la chose que vous désirez, quoique j'appréhende que cela vous effraye. Mais ne craignez point; car saint Benoit nous assure qu'encore que la voie étroite paroisse difficile à l'entrée, l'amour de Dieu l'adoucit bientôt et la rend si spacieuse, qu'au lieu que d'abord à peine peut-on y entrer, on vient ensuite à y courir avec une facilité sans aucune comparaison plus grande que dans la voie large du siècle, parce que Dieu mesme nous soutient et nous porte dans sa voie, au lieu que dans l'autre sa main toute-puissante s'appesantit toujours sur nous de plus en plus. Et

puis, on ne vous demande pas que vous apportiez toutes ces richesses en entrant, mais seulement un vrai désir de les acquérir et d'y travailler sérieusement. Je cherchois un passage de saint Bernard pour vous confirmer cette vérité; mais, comme je suis fort pressée, je vous envoye un autre que j'ai rencontré par hazard, qui ne vous sera pas moins utile. Je supplie notre Seigneur qu'il vous en fasse expérimenter la vérité et qu'il vous fasse connoître que je suis en lui et pour lui de tout mon cœur tout ce que vous pouvez désirer. Je n'ose signer ma lettre.

Je ne crois point être obligée de faire aucun compliment à la personne que vous sçavez; je suis toute à elle si véritablement et si sincèrement qu'il me semble qu'elle ne pourroit en douter sans me faire injure. Vous avez toutes deux grand intérêt que je m'acquitte bien de mes devoirs, car j'offre à Dieu pour vous tout ce que je fais et tout ce que je puis.

La lettre qui vient ensuite manque aussi dans le Recueil de Marguerite Périer et dans tous les manuscrits jansénistes que nous avons eus entre les mains : elle nous a été communiquée par M. Hecquet d'Orval, descendant de M. Hecquet, célèbre médecin janséniste du XVIIe siècle. Déjà les papiers de famille de M. Hecquet nous ont fourni une lettre inédite de Pascal que nous avons publiée; celle-ci est l'original même de Jacqueline; c'est le seul autographe qui en subsiste, le seul du moins que nous ayons pu rencontrer. Il nous fait connaître et la belle écriture et l'orthographe de la sœur de Pascal. Nous donnons cette lettre telle que nous l'avons reçüe de l'obligeance de M. Hecquet d'Orval. Elle est adressée aux deux filles de madame Périer, Jacqueline et Marguerite, qui étaient alors à Port-

Royal de Paris, tandis que leur tante était sous-prieure à Port-Royal des Champs.

POUR MES CHÈRES SŒURS MARIE JACQUELINE ET MARGUERITE EUPHÉMIE PÉRIER, A P. R. A PARIS.

A P. R. des Ch., ce 10 février 1660.

MES TRÈS-CHÈRES NIÈCES,

Vous avez tant de sujet de vous plaindre de moy que je n'en ay point du tout de m'excuser; c'est pourquoy je crois que c'est plustôt fait de vous en demander pardon, puisque je ne doutte point du tout que vous ne me l'accordiez, au lieu que si je vous aportois quelque excuse qui ne fût pas véritable, je me ferois tort à moy-mesme, et je vous donnerois bien mauvais exemple. J'espère que mon retardement à vous escrire ne vous aura pas fait oublier néantmoins la promesse que vous m'avez faitte de bien prier Dieu pour moy; car vous estes trop bien instruittes pour vouloir rendre mal pour mal. C'est pourquoy, encore que je vous aye donné sujet de croire que je vous avois oubliées, je ne crois pas que vous ayez voulu en faire autant. Aussi auriez-vous fait une grande injustice; car je puis vous assurer, mes chères sœurs, que je m'oublierois ce me semble plustost moy-mesme que vous, et il me semble que moins je vous le témoigne plus je le ressens. Car la charité estant un feu qui est dans le cœur, il faut nécessairement qu'il agisse; et quand il ne se produit point au dehors, il se fait ressentir au dedans avec plus de force; pourveu que ce ne soit pas par foiblesse et

par tiédeur qu'il ne se fait pas voir au dehors; car allors il est sans doutte qu'il se diminuë d'autant plus qu'il paroist moins, comme un feu qui n'a point d'air et que l'on laisse etteindre manque de luy fournir de quoy brusler. Mais il me semble que je puis vous assurer avec certitude que la charité que j'ay pour vous n'est pas comme cela, mais qu'elle est comme un feu bien embrasé qui fait ressentir d'autant plus sa chaleur à tout ce qui l'environne, qu'elle ne peut se respandre au dehors. Voyez, mes chères sœurs, où je me suis emportée sans y penser pour vous assurer de l'affection que j'ay pour vous. Je prie nostre Seigneur qu'il nous embrase toutes de sa sainte charité, afin que celle que nous aurons les unes pour les autres, ne naisse que de celle-là : sans quoy ce ne seroit qu'une amitié de chair et de sang qui n'auroit rien de bon. Je suis assurée que vous me ferez cette charité; mais comme je ne vous crois pas encore assez avancées pour mériter de Dieu tout ce que vous luy demandez, je vous supplie de me procurer les prières de ma sœur Flavie, que vous assurerez de mon affection, et celles de vos autres maistresses, si nostre mère trouve bon que vous les en priez et que vous les saluyez de ma part. Bonjour, mes chères sœurs, je suis tout à vous en celuy qui est nostre tout et en la présence duquel nous ne sommes rien. Priez-le pour moy afin que je sois digne de le prier pour vous.

S. J. DE Ste EUPHÉMIE,
Rse Idē (religieuse indigne).

Une des filles de M. d'Andilly s'était faite religieuse à Port-Royal, comme ses autres sœurs, sous le nom d'Anne-Marie de Sainte-Eugénie. Elle mourut quelque temps après sa profession, le 7 octobre 1660, à Port-Royal des Champs.

Jacqueline, qui était sous-prieure de cette maison, écrivit le même jour à la mère Angélique de Saint-Jean la lettre suivante sur les dispositions dans lesquelles la sœur de Sainte-Eugénie était morte. Nous tirons cette lettre des *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. III, p. 596.

Ma très-chère sœur, vous auriez sujet de vous plaindre de moi si je ne vous allois trouver pour me consoler avec vous de la perte commune de notre pauvre enfant. Je vous puis assurer que peu de choses sont plus capables de me toucher, et que j'ai vivement ressenti les souffrances de sa maladie, et encore plus sa séparation; quoique je vous avoue que l'un et l'autre sont accompagnés de tant de sujets de consolation, que je ne sais en vérité lequel est le plus grand et le plus juste de la douleur que je sens en perdant une personne à laquelle j'étois plus unie, ce me semble, que par la chair et le sang, ou de la joie et de la reconnoissance des grâces que Dieu a faites à une personne à qui j'étois si obligée d'en désirer.

Sa bonne disposition a paru principalement au plus fort de son mal, et il semble que Dieu n'ait soutenu sa vie durant ces derniers huit jours, contre toute apparence, que pour nous faire connoître ce qu'il a fait en sa faveur. Elle n'a été pleinement persuadée qu'elle mourroit que deux heures avant sa mort; et cela fait mieux voir que ses bonnes dispositions étoient solides, et qu'elles ne naissoient pas de cette crainte que donne un péril que l'on voit présent. Car elle a toujours espéré d'en revenir : mais elle ne l'a point souhaité; et particulièrement depuis le dernier voyage de M. Singlin, elle a eu plus d'envie que de crainte de la mort.

La pauvre enfant se trouvant fort mal le jour de la

sainte-croix, alla communier comme en viatique, avec un peu de crainte pour le succès d'un mal qui commençoit violemment, mais d'ailleurs bien disposée, principalement en ce qu'elle avoit de la joye d'être malade comme une pénitente; et sa plus grande crainte, après celle de la mort, étoit de n'user pas bien de sa maladie et de ne souffrir pas assez patiemment. Dieu lui a fait la grâce dans la suite de lui ôter entièrement la première, et tout le sujet qu'elle avoit de l'autre : car elle a été si douce et si bonne malade qu'elle a donné une édification générale à toutes celles qui l'ont servie.

Ce qui nous donne sujet de croire qu'elle ne le faisoit que par vertu, et que c'étoit plus un ouvrage de la grâce que l'effet de l'abattement de la nature, c'est que m'étant aperçue, il y eut lundi huit jours, qu'elle faisoit grande difficulté de prendre une tisane à qui, selon les apparences, on doit le reste de sa vie depuis ce jour-là jusqu'aujourd'hui, et qu'au lieu qu'elle buvoit son eau ordinaire avec empressement pour se raffraichir, elle ne prenoit celle-ci que goutte à goutte; je lui dis (doucement néanmoins) que puisque Dieu lui avoit envoyé cette maladie comme une pénitence, elle devoit y contribuer en prenant de bon cœur tous les remèdes qui en étoient les suites nécessaires. Cela fit tant d'impression sur son esprit que depuis ce temps-là, elle a pris tout ce qu'on lui a présenté; et Dieu lui a fait la grâce de lui donner un si grand sentiment de pénitence, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on la plaignît sans faire violence à la grande difficulté qu'elle avoit à parler, pour dire qu'elle ne souffroit rien et pour comparer son mal à celui de quelques autres qu'elle croyoit être plus grand, faisant entendre que le sien n'étoit rien.

Elle a témoigné jusqu'à la fin une grande reconnois-

sance des services qu'on lui rendoit, et cela par esprit d'humilité et de pénitence : ce qu'elle regardoit vraiment comme une chose qui ne lui étoit pas due. Elle se plaignoit souvent de ce que son abattement l'empêchoit de s'appliquer à Dieu; et hier elle me dit avec grand scrupule : « Mais ne dirai-je pas une heure d'office? » Je lui dis que sa maladie lui tenoit lieu de tout; sur quoi elle répondit en soupirant : « Cela seroit vrai si je la souffrois comme il faut, mais j'y fais bien des fautes. » Et sur cela elle me parla de quelque impatience qui n'étoit rien. Je lui dis que le même mal qui lui faisoit faire ces sortes de fautes en étoit le remède, et que pour son office il suffiroit qu'elle fît le signe de la croix quand elle auroit l'esprit assez présent pour penser qu'il est l'heure de le dire. Cela la mit en paix, ou plutôt cela la laissa en paix : car par la grâce de Dieu elle ne l'a jamais perdue.

Elle se confessa hier au soir par occasion, car nous ne la croyions pas si proche de sa fin; et je crois qu'elle le fit avec une présence d'esprit toute particulière. Car même la dernière fois qu'elle vit M. Singlin, elle lui parla avec autant d'étendue et de lumière qu'elle ait jamais fait : et ce matin elle en avoit tant et parloit si librement que rien ne m'a plus surprise que lorsqu'on nous a dit, en sortant de la grand'messe, qu'elle commençoit à râler. Nous y avons couru et nous l'avons trouvée commençant son agonie, mais avec tant de connoissance que j'en ai eu grand'peur, craignant que la vue et l'approche de la mort ne la troublât : mais Dieu lui a fait bien plus de grâces que je n'eusse osé l'espérer.

Depuis cela je ne l'ai plus quittée ni la mère prieure aussi : ce qui la consoloit beaucoup, parce que nous lui disions de fois à autres quelques paroles pour la faire penser à Dieu. Sur le midi, elle s'est tournée vers moi, con-

noissant bien que j'étois touchée de son état, et elle m'a dit : « Voilà votre pauvre enfant bien mal. » Je lui répondis : « Il est vrai, elle souffre beaucoup; » car elle étoit dans une grande agitation. Oui, reprit-elle, mais cela n'est rien, pourvu que je puisse espérer de satisfaire à Dieu. J'ai tâché sur cela de lui donner confiance : et un peu après elle m'a dit : « Que je suis consolée de mourir entre vos mains! » Cela m'ayant fait voir qu'elle connoissoit l'état où elle étoit, je lui dis que la mère supérieure étoit allée quérir M. de Sacy. Elle en eut grande joie, et quelque temps après elle nous a dit : « M. de Sacy ne vient pas; » et puis aussitôt elle s'est reprise et nous a dit qu'il ne falloit pas le presser de peur de l'incommoder. Je l'ai pourtant fait venir, voyant qu'elle baissoit toujours.

Pendant qu'on étoit allé avertir M. de Sacy, elle m'a dit : Commencez toujours les prières; ce que j'ai fait. La pauvre enfant y a toujours répondu, baisant toujours la croix qu'elle tenoit. Le pouls lui étant revenu plus fort, on a cru que cela pouvoit encore durer; de sorte que M. de Sacy et la communauté se sont retirés. Après cela je lui ai demandé si elle n'avoit pas grande confiance dans la miséricorde de Dieu. Elle m'a répondu avec un grand sentiment : je ne sais si je suis digne de l'avoir. Je lui ai dit que l'on ne pouvoit en avoir trop puisqu'elle étoit infinie. Elle l'a bien compris. Je lui ai ensuite demandé si elle n'avoit pas grande joie de mourir religieuse, et elle a fait effort pour me témoigner combien elle reconnoissoit cette grâce. Peu de temps après la mère prieure a dit aussi auprès d'elle une oraison qu'elle a écoutée fort attentivement.

La voyant en cet état, nous avons cru devoir lui faire recevoir encore une fois le saint viatique, quoiqu'elle l'eût déjà reçu avec l'extrême-onction le quatorzième jour de

sa maladie. Elle en a témoigné grand désir, et je crois que ce sont les dernières paroles que celles qu'elle dit à ce sujet. Car aussitôt après, comme on apprêtoit la chambre pour cela, elle a tourné à la mort si vite qu'on n'a eu le loisir que d'apeller M. de Sacy et la communauté, qui n'ont pas plutôt été dans la chambre qu'elle a expiré si doucement qu'on ne l'a presque pas aperçu.

Voilà, ma chère sœur, ce me semble, de grands sujets de consolation. Je ne puis vous en dire davantage parce qu'on attend les lettres, etc. De Port-Royal-des-Champs, ce 7 octobre 1660.

Les deux lettres suivantes proviennent du Recueil de Marguerite Périer, et elles sont adressées à Pascal et à madame Périer.

LETTRE DE LA SOEUR SAINTE-EUPHÉMIE A SON FRÈRE.

Ce 10 novembre 1660 [1].

Bonjour et bon an, mon très-cher frère; vous ne doutez pas que je ne vous l'aye souhaité de bon cœur dès le commencement, quoy que je n'aye pu vous le dire qu'à la fin. Je m'assure que vous vous étonnez d'être prévenu, mais il étoit raisonnable que le vœu finît par où il avoit commencé, et que je vous assurasse que cette année, que j'ay donnée à Dieu de bon cœur, ne vous a rien ôté de tout ce que vous pouviez attendre de moy devant lui. Mon Dieu! quand je pensè combien cette séparation, qu'il sembloit que la nature devoit appréhender, s'est passée

[1] Rec. de M. Périer, p. 110.

doucement, et combien cette année a été tôt passée, je ne puis m'empêcher de désirer l'éternité; car en vérité le temps est peu de chose. Mais je ne veux pas m'engager dans un discours qui nous mènerait bien loin, et où je suis entrée sans y penser; car je ne vous écris ny pour cela, ny même pour me donner cette consolation, puisqu'elle seroit bien indigne d'une religieuse qui n'en doit chercher qu'en Dieu, ny aussi pour vous donner quelque satisfaction, car je ne crois pas être digne de cela; mais c'est seulement et uniquement pour vous congratuler de ce que vous êtes devenu père de famille, en une des manières dont Dieu est notre père, et pour vous demander pardon en même temps de la peine que je vous ai donnée en cela; car c'est moy qui vous l'ai procurée, et j'ay bien peur que vous en soyez incommodé. Je l'ay fait dans l'assurance que j'avois que vous auriez bien de la joye, et que le soin et l'incommodité que vous en auriez ne dureroit pas, parce que M. R. [1] seroit bientôt en état de reprendre ces enfans; et en effet, je crois que vous pouvez les renvoyer quand vous voudrez, pourvu seulement que vous lui en donniez avis. Je vous supplie très-humblement de les saluer de ma part et M. Dulac aussi. Pour vous, je ne vous dis rien, vous devez juger de mes sentimens par les vôtres, et vous assurer que je suis tout à vous en celui qui nous a plus unis par la grâce que par la nature.

[1] Probablement M. Rebours.

LETTRE DE LA SOEUR SAINTE-EUPHÉMIE PASCAL A MADAME PÉRIER.

A Port-Royal des Champs, ce 24 mars 1661 [1].

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

La retraite de ce temps peut bien empêcher de faire une ample lettre, ma chère sœur; mais elle ne peut me dispenser de vous écrire, puisque je n'ai rien à vous mander que de saint et des effets de la grâce de Dieu, dont il nous a donné des arrhes en un tel jour qu'aujourd'hui; car vous savez que la guérison des corps n'est que comme un morceau, pour parler ainsy, qui nous promet infiniment plus qu'il ne vaut. Cela commence à se trouver vrai en deux manières; car au lieu que par cet épouvantable miracle il n'y a eu qu'une de nos filles guérie, nous avons lieu d'espérer que toutes les deux seront préservées de la corruption du monde. L'aînée [2] a fort bien parlé à M. de Rebours ; et pour la jeune [3] elle est si fervente, que si cela continue on ne pourra pas se dispenser de la mettre au noviciat avant l'âge, si vous avez dessein de la donner à Dieu, comme je le crois. Elle dit que son miracle est un privilège particulier, et en effet difficilement cela tirera-t-il à conséquence. Et pour votre fils ainé [4], il a été trouver

[1] Rec. de M. Périer, p. 120.
[2] Jacqueline.
[3] Marguerite.
[4] Étienne Périer. Il ne put accomplir les vœux et les espérances de sa tante. Obligé bientôt de sortir des écoles de Port-Royal, il alla demeurer chez son oncle Pascal, qui lui fit faire sa

M. Singlin à qui il a déclaré son cœur, et lui a témoigné qu'il a un éloignement entier du monde et qu'il ne pense qu'à se donner à Dieu. M. Singlin fit tout ce qu'il put pour le tenter, jusqu'à lui dire que monsieur son père étant si honnête homme et si grand justicier, il y avoit tout sujet d'espérer qu'il l'imiteroit, et que ce n'étoit pas un service peu agréable à Dieu que de rendre bien la justice. Tout cela ne l'ébranla point, et il le fut encore moins après; car M. Singlin le voyant si ferme, se mit de son côté et le confirma autant qu'il put dans son dessein, qui est fort bon; car sa vue est de se joindre à M. de Tillemont et à M. du Fossé, qui sont deux aussi honnêtes gens que l'on puisse voir. M. Singlin m'a ordonné de vous mander cela nonobstant le carême, pour vous réjouir tous deux et vous porter à rendre grâces à Dieu.

Bientôt la persécution s'appesantit sur Port-Royal. Au mois d'avril de cette même année 1661, un ordre de la cour enjoignit aux deux monastères de rendre à leurs familles toutes leurs pensionnaires. Jacqueline et Marguerite Périer se retirèrent auprès de leur mère, qui était alors à Paris, rue Saint-Etienne-du-Mont. Leur tante ne manqua pas de leur rappeler et de soutenir leur vocation religieuse.

philosophie au collége d'Harcourt, dont son ami, M. Fortin, était le principal. Il cultiva ensuite les mathématiques et le droit, succéda à son père dans la charge de conseiller à la cour des aides de Clermont, se maria en 1678 et mourut en 1681. Il professait toutes les opinions de Pascal; il eut une grande part à l'arrangement des *Pensées*, et il est l'auteur de la préface.

LETTRE DE LA SOEUR JACQUELINE DE SAINTE-EUPHÉMIE PASCAL A MESDEMOISELLES PERIER SES NIÈCES [1].

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

Ce 17 juin 1661 [2].

MES TRÈS-CHÈRES SŒURS,

Je ne sépare point ma lettre parce que Dieu me donne cette consolation dans ma douleur de vous voir parfaitement unies dans le dessein d'être entièrement à Dieu. Je le supplie de tout mon cœur de vous affermir de plus en plus dans cette disposition; mais, mes chères sœurs, vos actions et votre fidélité à suivre les lumières que vous avez reçues doivent être les plus efficaces prières de toutes, et il est sans doute que sans celles-ci les nôtres seront peu écoutées de Dieu. Je sens une joye extraordinaire, quand je me souviens des bonnes dispositions qui sont marquées dans vos lettres; et comme je ne souhaite aucun bien ny aucun avantage à mes amis que les éternels, j'ai une grande joye quand je les y vois tendre. Mais, mon Dieu! mes chères sœurs, qu'il y a encore peu que vous êtes dans le monde[3]! Je loue Dieu de ce que le peu que vous en avez déjà vu vous déplaît; mais si vous n'y prenez garde et si vous ne vous armez d'une prière et d'une vigilance continuelle, vous vous trouverez insensiblement déchues des sentimens où vous êtes à présent. C'est pourquoy, mes

[1] Rec. de M. Périer, p. 454. *Recueil d'Utrecht* p. 308.

[2] Date donnée par le *Recueil d'Utrecht*.

[3] Le *Recueil d'Utrecht* trouve ce tour trop vif, et il fait dire à Jacqueline : tendre. Il y a encore bien peu que vous êtes dans le monde. Je loue Dieu...

chères sœurs, séparez-vous du monde le plus qu'il vous sera possible; vous êtes avec des personnes si remplies de piété et qui sont si affectionnées à saint Bernard, qu'elles ne s'offenseront pas que vous suiviez son conseil. Il avertit les ames qui veulent être les véritables épouses de J.-C., de ne pas se contenter de fuir le monde, mais même leurs amis et ceux de la même maison, et enfin toutes les créatures, parce que le fils de Dieu veut nous trouver dans la solitude pour parler à notre cœur. Je n'entends pas néanmoins que vous deveniez farouches et que vous fuyez tout le monde, mais que vous soyez fidèles à le faire aussitôt que la nécessité absolue ne vous y retiendra plus, et que, dans le temps que vous serez dans les compagnies, vous y dérobiez souvent de petits momens pour parler à Dieu, comme il est dit si admirablement dans le *Cœur nouveau* [1]. Je ne m'apperçois pas que je fais une chose bien étrange de vous donner des avis au lieu où vous êtes; je n'y viens que d'y penser [2]. Profitez bien des avis et des secours que vous recevez de M. votre [3] hôte; c'est le meilleur que je puisse vous donner dans le lieu où vous êtes. Priez Dieu pour moi, je vous en supplie, mes chers enfans, et vous assure que je suis de tout mon cœur, tout à vous.

La mère prieure [4] vous salue et vous assure qu'elle ne vous oubliera point.

Saluez monsieur Périer, etc.

[1] De M. de Saint-Cyran.

[2] Le *Recueil d'Utrecht* omet : *au lieu où vous êtes.*

[3] Peut-être Pascal, qui sur la fin de sa vie demeurait chez sa sœur, madame Périer; peut-être aussi M. Singlin, qui avait prévenu l'exil auquel il était condamné en se réfugiant chez un ami.

[4] La sœur Marie de Sainte-Madeleine du Fargis.

La persécution ne tarda point à s'étendre jusqu'aux religieuses elles-mêmes. Un des grands vicaires de l'archevêché de Paris fut envoyé à Port-Royal pour les interroger sur leur foi. On a conservé l'interrogatoire de la sœur Euphémie, écrit par elle-même. Il a été imprimé dans l'*Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal.* Villefranche, 1753, in-4°, p. 167.

XIe INTERROGATOIRE.

SŒUR JACQUELINE DE SAINTE-EUPHÉMIE (PASCAL), SOUS-PRIEURE ET MAITRESSE DES NOVICES.

« Après m'avoir demandé mon nom et fort loué sainte Euphémie, il me demanda si depuis que j'étois dans la maison je n'avois point vu quelque changement dans la doctrine. Je lui dis qu'il n'y avoit pas bien longtemps que j'y étois; mais que tout ce que je pouvois lui dire, étoit que l'on ne m'avoit rien dit ici touchant la foi que je n'eusse appris dès mon enfance.

Demande. Avez-vous appris en votre enfance que J.-C. est mort pour tous les hommes?

Réponse. Je ne me souviens pas que cela fût dans mon catéchisme.

D. Depuis que vous êtes ici, ne vous a-t-on rien enseigné là-dessus?

R. Non.

D. Qu'en pensez-vous?

R. Je n'ai pas accoutumé d'approfondir ces matières, qui ne vont point à la pratique; néanmoins il me semble que l'on doit croire que notre Seigneur est mort pour tout le monde : car je me souviens de deux vers qui sont dans des heures que j'avois étant au monde, et que j'ai gardées long-

temps depuis que je suis ici, où il y a, en parlant à notre Seigneur :

Tu n'as pas dédaigné, pour sauver tout le monde,
D'entrer dans l'humble sein d'une vierge féconde.

Il sourit un peu à cela, et me dit : Voilà qui est bien. Mais d'où vient qu'il y en a tant qui se perdent éternellement ?

R. Je vous avoue, monsieur, que cela me met souvent en peine, et que d'ordinaire, quand je suis à la prière, et particulièrement devant un crucifix, cela me vient à l'esprit, et je dis à N.-S. en moi-même : Mon Dieu ! comment se peut-il faire, après tout ce que vous avez fait pour nous, que tant de personnes périssent misérablement ? Mais quand ces pensées me viennent, je les rejette, parce que je ne crois pas que je doive sonder les secrets de Dieu ; c'est pourquoy je me contente de prier pour les pécheurs.

Il répliqua : Cela est fort bien, ma fille ; quels livres lisez-vous ?

R. Présentement, ce sont les Morales de saint Basile qui est traduit depuis peu, et le plus souvent ma règle.

D. Quel emploi avez-vous ?

R. Avant qu'on eut fait sortir les novices et les postulantes, j'avois soin de celles qui étoient ici ; mais pour cette heure, il n'y a au noviciat que quelques professes, une novice et quelques sœurs converses.

D. Ça été une rude épreuve pour vous de vous ôter vos novices ?

Pour réponse, je m'étendis beaucoup là-dessus, sans pourtant paroître aigrie, mais seulement touchée de la douleur qu'elles avoient eue et du danger où elles étoient dans le monde.

Il en parut aussi attendri, et ensuite il me dit : Apprenez-vous aux novices que N.-S. est mort pour tous les hommes, et pourquoi il y a des bons et des méchants?

R. Comme je ne m'embarrasse point de ces choses-là, je n'ai garde d'en embarrasser les novices. Je tâche, au contraire, de les contenir le plus que je puis dans la simplicité.

Il répliqua : Cela est fort bien; mais ne leur dites-vous pas que quand on pèche c'est par sa faute, et ne le croyez-vous pas aussi?

R. Oui, monsieur, et je le sens bien par ma propre expérience; je vous assure que quand je fais des fautes, je ne m'en prends qu'à moi seule, et c'est pourquoy je tâche d'en faire pénitence.

Il dit : Voilà qui est fort bien. Dieu soit béni; car je crois que vous parlez sincèrement.

R. Oui, monsieur; comme devant Dieu.

Il ajouta : Je le crois, j'en suis assuré. Dieu en soi béni, ma fille, demeurez toujours dans cette foi-là, quoi qu'on vous dise, et apprenez bien cela aux novices. Je remercie Dieu de tout mon cœur de vous avoir préservée de toute erreur : car cela est horrible qu'il y en ait qui disent que Dieu tire les uns de la masse corrompue et qu'il y laisse périr les autres, selon qu'il lui plaît : cela est horrible. Mais Dieu soit loué de vous avoir garantie d'une si grande erreur. N'avez-vous point de plaintes à faire?

R. Non, monsieur, par la grâce de Dieu; je suis parfaitement contente.

Il me dit : Mais cela est étrange : quand je vais quelquefois voir des religieuses, elles me tiennent des deux heures de suite à me faire des plaintes, et je ne trouve point cela ici?

Il est vrai, monsieur, que par la grâce de Dieu, nous

vivons dans une très-grande paix et une grande union. Je crois que cela vient de ce que chacune fait son devoir sans se mêler des autres.

Il s'écria sur cela : Ah ! que cela est bien ! Dieu en soit béni, ma fille ! Faites-moi venir celle qui vous suit. »

Mais rien ne pouvait sauver Port-Royal. Les jésuites avaient juré sa perte, et les jésuites dominaient alors et sur Rome et sur le gouvernement français. On connaît la fameuse constitution d'Innocent X, bientôt suivie de celle d'Alexandre VII, et ce formulaire rédigé par une assemblée d'évêques de cour, confirmé par une déclaration royale, et dont la signature était obligatoire pour tout ecclésiastique. Il renfermait deux points, l'un de fait, l'autre de droit; le premier, que les cinq fameuses propositions sur la grâce étaient dans l'*Augustinus* de Jansénius; le second, que ces propositions étaient contraires à la foi. Au fond, Port-Royal pensait que les cinq propositions étaient dans Jansénius, sinon textuellement, au moins dans leur esprit et dans leur essence, et que ces propositions, bien interprétées, contenaient la vraie doctrine chrétienne et augustinienne de la grâce. Ainsi en signant le formulaire, Port-Royal manquait à la vérité; et en refusant de le signer il se perdait. Dans cette situation fatale, l'idée d'une transaction entra dans les esprits les plus fermes. On négocia avec l'archevêché de Paris un mandement dont les termes adoucis permettraient de signer sans trahir la conscience. On inventa plusieurs modèles de signature où l'on s'efforçait de concilier, comme on pouvait, la sincérité et la prudence. Nous avons raconté ailleurs [1],

[1] Voyez *Documents inédits sur Domat*, dans les *Fragments littéraires*, t. III de cette IVe série. Voyez aussi t. Ier, *Préface de la nouvelle édition*, p. 41.

d'après Marguerite Périer, le *Recueil d'Utrecht* et le *Nécrologe de Port-Royal*, qu'il y eut plusieurs assemblées des principaux du parti pour délibérer sur la conduite à tenir, et que divers mémoires furent composés, les uns de la main de Pascal et de Domat contre toute signature incompatible avec la sincérité chrétienne et avec la vérité, les autres de Nicole et d'Arnauld en faveur d'une signature avec explication. Dans une dernière conférence, qui se tint chez Pascal, la majorité des assistants, entraînée par l'autorité de Nicole et d'Arnauld, se prononça pour la signature. « Ce que voyant, dit le *Recueil d'Utrecht* d'après mademoiselle Périer, M. Pascal, qui aimoit la vérité par-dessus toutes choses, et qui, malgré sa foiblesse, avoit parlé très-vivement pour mieux faire sentir ce qu'il sentoit lui-même, en fut si pénétré de douleur qu'il se trouva mal et perdit la parole et la connoissance. Tout le monde en fut surpris et s'empressa pour le faire revenir. Ensuite ces messieurs se retirèrent, et il ne resta que M. de Roannez, M. Domat et M. Périer le fils. Quand M. Pascal fut tout à fait remis, madame Périer lui ayant demandé ce qui avoit causé son accident : « Quand j'ai vu toutes ces personnes-là, lui dit-il, que je regarde comme ceux à qui Dieu a fait connoître la vérité et qui doivent en être les défenseurs, s'ébranler, je vous avoue que j'ai été si saisi de douleur que je n'ai pu la soutenir, et il a fallu succomber. »

Jacqueline Pascal fit paraître en cette rencontre le même caractère de conséquence passionnée et la même intrépidité que son frère; et en général les femmes de Port-Royal se montrèrent plus décidées et plus courageuses que les hommes. La sœur d'Arnauld, la mère Angélique, accablée d'ans et d'infirmités, soutint le courage de la communauté éplorée [1] : « Quoi ! dit-elle, je crois que l'on pleure ici?

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, t. II, p. 128.

Allez, mes enfants, qu'est-ce que cela? n'avez-vous point de foi? Et de quoi vous étonnez-vous? Quoi! les hommes se remuent; eh bien! ce sont des mouches qui volent et qui font un peu de bruit. Vous espérez en Dieu, et vous craignez quelque chose! Croyez-moi, ne craignons que lui, et tout ira bien. » La sœur de la mère Angélique, la mère Agnès, moins altière mais tout aussi ferme, écrivit au roi une lettre admirable qui a été conservée [1]. Des prières publiques et particulières furent instituées. On fit une neuvaine de procession de pénitents; la mère Angélique y porta la croix avec un maintien qui la faisait voir si anéantie [2] en la présence de Dieu, que les religieuses ne purent retenir leurs larmes. Elle se trouva mal en rentrant dans le chœur, et ce fut là le commencement de la maladie dont elle mourut. Le vieux M. d'Andilly exhorta ces saintes filles à demeurer constantes, quoi qu'il pût arriver, dans la condition où Dieu les avait mises [3]. Pendant que ces choses se passaient au monastère de Paris, celui des Champs ne présentait pas un spectacle moins triste et moins grand dont nous supprimons à regret le détail. La mère prieure, Marie de Sainte-Madeleine Dufargis d'Angennes, et la mère sous-prieure, c'est-à-dire Jacqueline Pascal, refusèrent longtemps leur signature. Jacqueline, sans connaître ce qui avait été dit dans les assemblées de Paris, se rencontra merveilleusement avec les arguments et même avec les paroles de Pascal. Comme lui, elle ne pouvait comprendre que des hommes qui se

XIIIe Relation, écrite par la mère de Saint-Jean. Le *Supplément au Nécrologe, Remarques sur la Préface*, p. 58, donne quelques variantes aux paroles de la mère Angélique.

[1] *Supplément au Nécrologe*, ibid.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

portaient pour les défenseurs de la vérité l'abandonnassent par pure politique. Son cœur intrépide trouva en face du péril des accents élevés et pathétiques, qui rappellent les plus beaux endroits des *Provinciales*. Nous le demandons à tous ceux qui aujourd'hui conservent encore quelque sentiment de l'énergie du caractère et de la beauté des convictions désintéressées, nous leur demandons s'ils connaissent beaucoup de pages plus grandes et plus fortes que celles que nous allons mettre sous leurs yeux. Au mois de juin 1661 Jacqueline adressa à la mère Angélique de Saint-Jean la lettre suivante qui se trouve dans l'*Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal*, etc., Villefranche, 173, p. 27. Nous reproduisons le texte imprimé, sans nous dissimuler qu'il doit contenir plus d'une petite altération, en y joignant quelques variantes empruntées à un manuscrit de la Bibliothèque de Troyes.

LETTRE DE LA SŒUR EUPHÉMIE A LA SŒUR ANGÉLIQUE DE SAINT-JEAN, SUR LA SIGNATURE DU FORMULAIRE.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Le peu d'état qu'on a fait jusqu'ici de nos difficultés sur les affaires présentes, m'empêcheroit de les proposer encore à présent, voyant combien peu on s'entend de loin, si la chose pouvoit se différer. Je crois être obligée de vous dire que toutes celles que j'écrivis [1] à notre mère ne regardoient que le mandement qui nous étoit tombé entre les mains par le plus grand hasard du monde, et je dirois par un effet de la providence de Dieu, si on avoit

[1] Ces lettres de Jacqueline n'ont pas été retrouvées.

eu plus d'égard à nos peines et que cela eût eu quelqu'effet.

Nous [1] entendions fort bien que l'on prétend que par notre signature on ne nous demande que le respect; c'est-à-dire le silence pour le fait et la créance pour ce qui est de la foi. Mais la plupart désiroient de tout leur cœur que le mandement fût pire, parce qu'au moins on le rejetteroit avec une entière liberté; au lieu que plusieurs seront comme contraints de le recevoir, et qu'une fausse prudence et une véritable lâcheté le fera embrasser à plusieurs autres, comme un moyen favorable de mettre aussi bien leur personne que leur conscience en sûreté. Mais pour moi je suis persuadée que ni l'une ni l'autre n'y sera par ce moyen; il n'y a que la vérité qui délivre véritablement, et il est sans doute qu'elle ne délivre que ceux qui la mettent eux-mêmes en liberté, en la confessant avec tant de fidélité qu'ils méritent d'être confessés eux-mêmes et reconnus pour de vrais enfans de Dieu.

Je ne puis plus dissimuler la douleur qui me perce jusqu'au fond du cœur de voir que les seules personnes à qui il sembloit que Dieu eût confié sa vérité lui soient si infidèles [2], si j'ose le dire, que de n'avoir pas le courage de s'exposer à souffrir, quand ce devroit être la mort, pour la confesser hautement. Je sçais le respect qui est dû

[1] Manuscrit de Troyes, n° 2203 : *Encore que* nous entendions fort bien que l'on prétend que *notre signature ne nous demande* que le respect, c'est-à-dire le silence pour le fait et la créance pour ce qui est de la foy, *ce que nous avions toujours été prêtes de témoigner; nous voyons néanmoins que cela est exprimé en termes ambigus et indignes de la sincérité chrétienne. Ainsi la plupart désireroient.....*

[2] Ce sont presque les mots dont Pascal lui-même s'est servi. Voyez plus haut, p. 329.

aux premières puissances de l'Église; je mourrois d'aussi bon cœur pour le conserver inviolable comme je suis prête à mourir, avec l'aide de Dieu, pour la confession de ma foi dans les affaires présentes; mais je ne vois rien de plus aisé que d'allier l'une à l'autre. Qui empêche tous les ecclésiastiques qui connoissent la vérité, lorsqu'on leur présente le formulaire à signer, de répondre : Je sçais le respect que je dois à MM. les évêques; mais ma conscience ne me permet pas de signer qu'une chose est dans un livre où je ne l'ai pas vue? et après cela attendre en patience ce qui en arrivera. Que craignons-nous? le bannissement pour les séculiers, la dispersion pour les religieuses, la saisié du temporel, la prison, et la mort si vous voulez! Mais n'est-ce pas notre gloire et ne doit-ce pas être notre joie? Renonçons à l'Évangile ou suivons les maximes de l'Évangile, et estimons-nous heureux de souffrir quelque chose pour la justice.

Mais peut-être on nous retranchera de l'Église? Mais qui ne sçait que personne n'en peut être retranché malgré soi, et que l'esprit de Jésus-Christ étant le seul [lien] qui unit ses membres à lui et entre eux, nous pouvons bien être privés des marques, mais non jamais de l'effet de cette union, tant que nous conserverons la charité, sans laquelle nul n'est un membre vivant de ce saint corps. Et ainsi ne voit-on pas que tant que nous n'élèverons pas autel contre autel, et que nous demeurerons dans les termes d'un simple gémissement et de la douceur avec laquelle nous porterons notre persécution, la charité qui nous fera embrasser nos ennemis nous attachera inviolablement à l'Église; et [1] il n'y aura qu'eux qui en seront

[1] Le manuscrit de Troyes ne coupe point la phrase : *et qu'il n'y a.*

séparés, en rompant, par la division qu'ils voudront faire, le lien de la charité qui les unissoit à Jésus-Christ et les rendoit membres de son corps.

Hélas! ma chère sœur, que nous devrions avoir de joie si nous avions mérité de souffrir quelque notable confusion pour Jésus-Christ! Mais on a donné trop bon ordre à l'empêcher, lorsqu'on déguise tellement la vérité que les plus habiles ont peine à la reconnoître. J'admire la subtilité[1] de l'esprit, et je vous avoue qu'il n'y a rien de mieux fait que le mandement. Je louerois très-fort un hérétique en la manière que le père de famille louoit son dépensier s'il s'étoit aussi finement échappé de la condamnation; mais des fidèles, des gens qui connoissent et qui soutiennent la vérité et l'Église catholique, user de déguisement et biaiser, je ne crois pas que cela se soit jamais vu dans les siècles passés, et je prie Dieu de nous faire tous mourir aujourd'hui plutôt que d'introduire une telle conduite dans son Église. En vérité, ma chère sœur, j'ai bien de la peine à croire que cette sagesse vienne du Père des lumières; mais plutôt je crois que c'est une révélation de la chair et du sang. Pardonnez-moi, je vous en supplie, ma chère sœur; je parle dans l'excès d'une douleur à quoi je sens bien qu'il faudra que je succombe, si je n'ai la consolation de voir au moins quelques personnes se rendre volontairement victimes de la vérité, et protester par une vraie fermeté ou par une fuite de bonne grâce contre tout ce que les autre feront.

Je crois[2] que vous sçavez assez qu'il ne s'agit pas ici seulement de la condamnation d'un saint évêque, mais que

[1] L'imprimé : *sublimité*.

[2] Le Man. de Troyes n'a point ces trois pages depuis : *Je crois bien* jusqu'à : *Ainsi, ma chère sœur, voilà ma pensée*.

sa condamnation enferme formellement celle de la grâce de J.-C., et qu'ainsi si notre siècle est assez malheureux qu'il ne se trouve personne qui ose mourir pour un juste, c'est le comble du malheur que de ne trouver personne qui le veuille pour la justice même. N'est-on pas au moins obligé de demeurer ferme, en sorte qu'on ne donne point sujet de croire qu'on ait ni condamné ni fait semblant de condamner la vérité?

Vous me direz peut-être que cela ne nous regarde pas, à cause de notre formulaire particulier; mais je vous répondrai deux choses sur cela : l'une que saint Bernard nous apprend avec sa manière admirable de parler que la moindre personne de l'Église, non-seulement peut, mais qu'elle doit crier de toutes ses forces lorsqu'elle voit les évêques et les pasteurs de l'Église dans l'état où nous les voyons. Qui peut trouver mauvais, dit-il, que je crie, moi qui suis une petite brebis, pour tâcher d'éveiller mon pasteur que je crois endormi et prêt à être dévoré par une bête cruelle? Quand je serois assez ingrate pour ne le pas faire par l'amour que je lui porte et la reconnoissance que je lui dois, ne dois-je pas le faire par la crainte de mon péril? Car qui me défendra quand mon pasteur sera dévoré? Ce que je ne dis pas pour nos pères et pour nos amis; je sçais qu'ils ont une aussi grande horreur que moi des déguisemens; mais je le dis pour l'état général où est l'Église, et pour me justifier envers moi-même de l'intérêt que je prends à cela. L'autre chose que je vous réponds et que je vous avoue, ma chère sœur, c'est que je n'ai pu jusqu'ici approuver entièrement votre formulaire tel qu'il est; j'y voudrois quelques changemens en quelques endroits. Le premier est au commencement; car il me semble dur, étant ce que nous sommes, de nous offrir si librement à rendre compte de notre foi. Je le voudrois faire néan-

moins, mais avec un petit préambule qui en ôtât la conséquence et le scandale; car vous ne doutez pas que ce procédé de signature et de déclaration de foi est une usurpation de puissance d'une conséquence dangereuse; principalement cela se faisant par l'autorité du roi; à quoy pourtant les particuliers ne doivent pas résister; mais au moins faut-il qu'il y ait quelque marque qu'on le fait sachant ce que l'on fait, et qu'on ne le fait pas comme une chose dûe, mais comme une violence à laquelle on se rend sans vouloir faire de scandale. Le second est sur la fin, où je ne voudrois point que nous parlassions en tout des décisions du saint-siége; car encore qu'il soit vrai que nous nous soumettions à ces décisions en ce qui regarde la foi, le commun confond tellement par ignorance, et les intéressés veulent tellement confondre par passion le fait et le droit, que vous sçavez qu'on n'en fait qu'une même chose. Que fait donc votre formulaire, sinon de faire craindre aux ignorans et de donner sujet aux malicieux d'assurer que nous sommes demeurées d'accord de tout, et que nous condamnons la doctrine de Jansénius qui est clairement condamnée dans la dernière bulle?

Je sçais bien qu'on dit que ce n'est pas à des filles à défendre la vérité, quoiqu'on pût dire, par une triste rencontre du temps et du renversement où nous sommes, que, puisque les évêques ont des courages de filles, les filles doivent avoir des courages d'évêques. Mais [si] ce n'est pas à nous à défendre la vérité, c'est à nous à mourir pour la vérité.

Pour vous expliquer mieux ma pensée sur ces décisions du saint-siége, voici une comparaison qui m'est venue en l'esprit. Quoique tout le monde sache que la sainte Trinité est un des points principaux de notre foi, et que saint Augustin confesseroit sans doute et signeroit très-

librement; néanmoins si son pays étoit occupé par un prince infidèle qui voulût faire nier l'unité de Dieu et faire croire la pluralité des dieux; et que quelques-uns de nos fidèles, pour pacifier les troubles que cela exciteroit, fissent un formulaire de foi sur ce point : je crois qu'il y a plusieurs personnes à qui l'on peut donner le nom de Dieu et leur rendre les adorations, etc., sans autre explication, saint Augustin le signeroit-il? je ne le crois pas, et je crois encore moins qu'il le dût faire. Quoique ce soit une vérité indubitable, ce ne seroit pas le temps de le dire en cette manière. Vous ferez aisément le rapport de la comparaison.

On dira peut-être que notre autorité n'est pas du poids de celle de saint Augustin, et qu'elle est nulle. Je réponds que je n'ai parlé de saint Augustin que par rapport à la seule réponse que vous fîtes ces jours passés à tous mes doutes : sçavoir, que l'on se rioit de nos craintes, et que saint Augustin signeroit ce que nous craignons. Mais ce que je dis de saint Augustin, je le dis de vous et de moi, et des moindres personnes de l'Église; car le peu de poids de leur autorité ne les rend pas moins coupables s'ils l'employent contre la vérité. Chacun sçait, comme M. de Saint-Cyran le dit souvent, que la moindre vérité de la foy doit être défendue avec autant de fidélité que Jésus-Christ. Qui est le fidèle qui n'auroit point horreur de soi-même, s'il se pouvoit faire qu'il se fût trouvé présent au conseil de Pilate, où il auroit été question de condamner Jésus-Christ à la mort, s'il se fût contenté d'une manière d'opiner ambigue par laquelle on eût pu croire qu'il étoit de l'avis de ceux qui le condamnoient, quoiqu'en sa conscience et selon son sens ses paroles tendissent à le délivrer? Poussez la comparaison jusqu'au bout, je vous en supplie. Ma lettre n'est déjà que trop longue.

Ainsi, ma chère sœur, voilà ma pensée sur le formulaire. Je le voudrois clair en tout ce qu'il contiendra; et l'on pourroit mettre, ce me semble, à la tête du mandement ces paroles : « Comme dans l'ignorance où nous sommes, tout ce qu'on peut désirer de mieux par la signature qu'on nous propose, c'est un témoignage de la sincérité de notre foi et de notre parfaite soumission à l'Église, au Pape qui en est le chef, à Mgr l'archevêque de Paris, notre supérieur; quoique nous ne croyions pas qu'on ait droit de demander en cette matière raison de leur foi à des personnes qui n'ont jamais donné aucun sujet d'en douter; néanmoins, pour éviter le scandale et les soupçons que notre refus pourroit faire naître, nous témoignons, par ce témoignage public, que n'estimant rien de si précieux que le trésor de la foi pure et sans mélange que nous voudrions conserver aux dépens de notre vie, nous voulons vivre et mourir humbles filles de l'Église catholique, croyant tout ce qu'elle croit, et étant prêtes de mourir pour la [1] moindre de ses vérités. »

Prions Dieu, ma chère sœur, qu'il nous humilie et nous fortifie, puisque l'humilité sans force et la force sans humilité sont aussi préjudiciables l'une que l'autre. C'est ici plus que jamais le temps de se souvenir que les timides sont mis au même rang que les parjures et les exécrables.

Si l'on se contente, à la bonne heure; pour moi, si la chose dépend de moi, je ne ferai jamais autre chose. Du reste, arrive ce qui pourra, la prison, la mort, la dispersion et la pauvreté; tout cela ne me semble rien en comparaison de l'angoisse où je passerois le reste de mes jours si j'avois été si malheureuse que de faire alliance avec la mort en

[1] Manuscrit de Troyes : pour la *confession de* la moindre de s.

une si belle occasion de rendre à Dieu les vœux de fidélité que mes lèvres ont prononcés.

Il[1] m'est indifférent de quels termes on use, pourvu qu'on n'ait nul sujet de penser que nous condamnons ou la grâce de Jésus-Christ ou celui qui l'a si divinement expliquée. C'est pour cela qu'en mettant ces mots : *croire tout ce que l'Église croit*, j'ai omis, *et condamner tout ce qu'elle condamne;* mais je crois qu'il n'est pas temps de le dire, de peur que l'on ne confonde l'Église avec les décisions présentes, comme feu M. de Saint-Cyran a dit que les payens ayant mis une idole au même lieu où étoit la croix de Notre-Seigneur, les fidèles n'alloient point adorer la croix, de peur qu'il ne semblât qu'ils alloient adorer l'idole.

En y réfléchissant, Jacqueline trouva plus loyal et plus vrai d'envoyer directement cette lettre à M. Arnauld, « dans l'espérance, dit l'*Histoire des persécutions des religieuses*, qu'il ne se blesserait pas de la dureté des termes dont elle se servait, quoiqu'ils le regardassent plus que personne; elle l'accompagna d'une lettre fort obligeante dans laquelle elle témoignait qu'elle l'avait écrite tout de suite dans le transport d'une excessive douleur dont elle avait été saisie, par la pensée que la signature à laquelle on les voulait obliger, était contraire à la sincérité chrétienne. » La mère prieure Dufargis d'Angennes n'hésita pas à déclarer à M. Arnaud qu'elle partageait l'opinion et les scrupules de la mère sous-prieure ; et ce grand homme, au lieu de s'irriter des vives objections de ces deux religieuses, essaya d'y répondre de son mieux[2]. Une si haute

[1] Ce dernier paragraphe manque dans le manuscrit de Troyes.

[2] C'est ce que dit le *Supp. au Nécrologe*, p. 66 ; car la réponse

autorité entraîna tout, et au mois de juillet 1661 Port-Royal-des-Champs signa comme avait fait la maison de Paris. La mère Angélique prévint par sa mort [1] cette cruelle nécessité. La mère Dufargis d'Angennes et Jacqueline Pascal, pour rassurer un peu leur conscience, ajoutèrent un nouvel éclaircissement à celui dont Port-Royal avait fait précéder son adhésion [2]. Malgré tout cela, la douleur de ces deux nobles femmes fut si grande qu'elles en tombèrent malades. La mère prieure en réchappa à grand'peine [3]. La mère sous-prieure succomba; et suivant les pressentiments qu'elle exprime dans sa lettre, après avoir langui trois mois dans le lit, elle expira le 4 octobre. Elle était âgée de trente-six ans.

Madame Périer, dans la vie de son frère, nous apprend comment Pascal reçut la nouvelle de cette mort. « *C'étoit assurément*, dit-elle, *la personne qu'il aimoit le plus.* » Et pourtant, « *lorsqu'il reçut cette nouvelle, il ne dit rien, sinon : Dieu nous fasse la grâce d'aussi bien mourir. Et il s'est toujours depuis tenu dans une soumission admirable aux ordres de la providence de Dieu, sans faire jamais réflexion que sur les grandes grâces que Dieu avoit faites à ma sœur pendant sa vie, et les circonstances du temps de sa mort, ce qui lui faisait dire sans cesse : Bienheureux ceux qui meurent, pourvu qu'ils meurent au Seigneur. Lorsqu'il me voyoit dans de continuelles afflictions pour cette perte que je ressentois si fort, il se fâchoit et me disoit que cela n'étoit pas bien.* »

Dès le lendemain de la mort de la sœur Sainte-Euphé-

d'Arnauld ne se trouve pas dans la collection de ses lettres, au moins à la place où elle devrait être, année 1661.

[1] Le 6 août 1661.

[2] *Supp. au Nécrologe*, p. 66.

[3] *Ibid.*

mie, M. Singlin, de la retraite où il était, écrivit à Port-Royal la lettre suivante[1] :

Il me seroit bien difficile de vous rien dire sur un sujet qui vous est très-sensible, à ma sœur Angélique de St-Jean, à toutes celles qui connoissoient celle que vous avez perdue, et à toute la maison. Je n'en suis touché que pour l'amour de vous ; car pour elle on doit s'en réjouir, et pour moi, je ne dois pas m'en attrister. Elle avoit, comme vous savez, beaucoup de confiance en moi, et je crains toujours pour ceux et celles qui s'y confient. Quand Dieu les prend dans une bonne et sainte disposition, telle qu'a été la sienne, j'ai sujet d'en louer Dieu, et par conséquent de m'en réjouir. Je n'en ai de la tristesse que parce que je sais qu'il s'est fait un vide dans votre maison qu'il est impossible de remplir ; mais rien n'est impossible à Dieu : qui sçait mieux ce qu'il nous faut que lui-même ? Il y a quelques jours que je suis frappé d'une pensée : c'est sur notre impertinence de désirer une chose, d'en craindre une autre, de souhaiter que cela arrive ou n'arrive pas, que celles-ci vivent, que celles-là ne vivent pas, comme si la souveraine sagesse et équité ne voyoit pas toutes choses, et comme si nous avions des lumières et des vues particulières dont Dieu eût besoin pour bien régler et disposer tout dans une parfaite justice ! Tout est si bien compassé en lui et hors de lui, que nous n'avons qu'à l'adorer dans les choses où nous ne voyons goutte, et où nous ne voyons pas cette harmonie merveilleuse qui se trouve jusque dans la vie et dans les actions des méchants, et qui est le sujet de l'admiration et de l'adoration des esprits bienheureux. Cette pensée m'arrête tout court dans tant de vues de choses que

[1] *Recueil d'Utrecht*, p. 313.

nous voudrions que Dieu fît ou ne fît pas. La mort des bons et des méchans y entre : l'édification et la destruction des meilleurs desseins pour son service y sont renfermées, et nous tous ensemble pour ce qu'il lui plaira faire et disposer de nous. Nous n'avons donc qu'à lui dire que sa sainte volonté soit faite en toutes choses, le consulter pour la connaître, se soumettre à tous les événements, ne trouvant de peine qu'en ce que nous devons faire, dans la crainte d'y mettre du nôtre et de notre providence pardessus celle de Dieu. Heureux celui qui n'a qu'à souffrir, à adorer Dieu en tout temps et en tout ce qui arrive; aussi bien dans les maux que dans les biens, qui ne sont le plus souvent maux que dans notre imagination et dans notre ignorance! Il faut finir pour donner les lettres et pour prier Dieu pour notre défunte, quoiqu'elle ait encore moins besoin de mes prières que moi des siennes. Car je m'estimerois très-heureux d'être avec elle, et j'espérerois de pouvoir assister ceux que je laisserois après moi mieux que je ne le pourrois faire durant ma vie. Nous sommes à Dieu à la vie et à la mort ; il disposera comme il lui plaira de nous tous.

Voilà pour Port-Royal. Quant à la famille, la mère Angélique de Saint-Jean se chargea d'écrire à madame Périer, et la mère Agnès à Pascal. C'était, après la mère Angélique, les deux personnes de Port-Royal avec lesquelles Jacqueline avait eu le commerce le plus intime, et qui la connaissaient le mieux.

LETTRE DE LA MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINT-JEAN A MADAME PÉRIER SUR LA MORT DE LA SOEUR DE SAINTE-EUPHÉMIE PASCAL, ARRIVÉE LE 4 OCTOBRE 1661 [1].

Je n'ai point de paroles encore, ma très-chère sœur, pour vous entretenir de notre douleur commune. Véritablement votre billet d'hier me donna un coup dans le cœur que j'attendois aussy peu que je me suis attendue infailliblement ce matin à la dernière nouvelle qui comble toutes nos afflictions passées. Je viens de voir M. Périer, à qui je n'ai rien osé dire que ce qu'il savoit par votre billet d'hier au matin, parce qu'Hilaire m'a dit que vous vouliez qu'on en usast ainsi. Il en est si touché que je le plains d'avoir à en apprendre davantage, et la trop grande espérance dont il voudroit quasy se flatter encore ne servira qu'à lui rendre le coup plus sensible. Il n'avoit rien dit à M. Pas....[2]. M. de Rouanez est icy ; j'en suis bien aise ; mais néantmoins, si la consolation ne vient de Dieu et de la foi dans ces rencontres, il est bien impossible d'en prendre en quoi que ce soit et en qui que ce soit au monde. Hélas ! je le dis comme je le sens avec trop de douleur ; car j'en attendois beaucoup dans toutes nos afflictions présentes et futures de celle que Dieu nous oste de peur que nous eussions encore cet appui. Qu'il soit loué éternellement de ses miséricordes ! Il sait pourquoy il fait toutes choses, et tout réussit au bien de ses eslus, qui doivent adorer ses ordres sans pénétrer ses desseins. Je ne puis dire combien je ressens votre douleur, ma très-chère sœur, ni

[1] Cette lettre nous vient des papiers de M. Hecquet d'Orvai.
[2] On lit d'une autre écriture au-dessus du nom : *Paschal*.

à quel point je me sens plus que jamais unie et liée avec vous par cette triste séparation.

LETTRE DE LA MÈRE CATHERINE AGNÈS DE SAINT-PAUL A M. PASCAL SUR LA MORT DE SA SOEUR.

GLOIRE A JÉSUS, AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

7 octobre 1661 [1].

MONSIEUR,

Encore que les consolations soient importunes dans les grandes afflictions comme est la vôtre, je me promets que vous recevrez ce billet comme une marque du respect qui me porte à vous rendre mes très-humbles devoirs dans une occasion où il est impossible que vous ne croyez pas que je suis extraordinairement touchée, notre perte nous étant commune, et, si je l'ose dire, plus grande pour les personnes qui avoient à passer leur vie avec cette chère sœur. Feue notre mère l'eût extrêmement regrettée, et cependant elle l'aura reçue avec joye, parce que ses pensées ne sont plus nos pensées, et qu'elle regarde nos intérêts d'une autre manière qu'elle ne le faisoit étant avec nous; et cette même chère sœur que nous pleurons ne peut plus pleurer nos pertes, mais elle désire seulement que nous nous perdions entièrement dans la volonté de Dieu comme elle a fait. L'évangile que l'on disoit le jour de sa mort nous a marqué ce que nous devons faire dans cet événement et dans tous les autres qui sont si contraires à notre raison, dans les attaches les plus justes qu'on puisse avoir, quand Jésus-Christ nous apprend à consentir à tout

[1] Rec. de M. Périer. p. 137.

ce que Dieu fait, parce qu'il lui a semblé bon d'en user de la sorte. C'est la seule parole que nous avons à dire en cette occasion, et, pour rendre à cette chère défunte ce que nous devons à l'extrême charité qu'elle a eue pour nous, de remercier Dieu, pour elle et avec elle, de ce qu'il lui avoit fait connoître le mystère de l'humilité de Jésus-Christ, en sorte qu'elle fût dans ses qualités naturelles du nombre des sages, lui ayant fait la grâce de renoncer entièrement à tout ce qu'il avoit mis d'excellent en elle, et de ne s'en servir que pour l'abaisser plus que toutes celles qui n'avoient pas tant de connoissance de Dieu et de soy-même qu'elle en avoit. Vous connoissiez son mérite, monsieur, beaucoup mieux que nous ne le faisions; et étant aussi chrétien que vous l'êtes, vous ferez un présent à Dieu, qui sera tout volontaire, encore que vous soyez tout prévenu de la nécessité que Dieu nous impose, afin que nous ne nous éloignions pas de l'acceptation de ses desseins. Je le supplie, monsieur, qu'il vous donne tout ce qu'il vous demande, et qu'il me rende digne de vous rendre devant lui tout ce que je dois à votre charité et à la mémoire d'une personne qui vous étoit si intime comme à nous.

C'est, monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante en Jésus-Christ,

SŒUR CATHERINE AGNÈS DE SAINT PAUL,
Religieuse indigne.

Terminons toutes ces citations par cette lettre de Nicole [1] à madame Périer.

[1] Communiquée par M. Hecquet d'Orval.

A MADEMOISELLE MADEMOISELLE PÉRIER, A PARIS.

« C'est assurément, mademoiselle, une preuve convainquante que je suis dans une entière impuissance de sortir, de ce que je n'ay pas accepté l'offre que vous m'avez faitte de vous pouvoir voir chez vous avant votre départ et vous tesmoigner les sentimens que j'en ay. Mais il y a certaines nécessités qui ne reçoivent point de dispense, et la mienne étoit alors de ce genre. Les choses étant néanmoins un peu changées cette nuit, je ne perds pas l'espérance de vous voir demain, et je vas pour cela me procurer lieu de disner chez mademoiselle de la Faye (?), si ce peut être un moyen de vous voir après. Cependant, mademoiselle, je ne sçay si vous trouverez bon que je vous dise qu'il me paraît tant de sujets de consolation dans la mort de mademoiselle votre sœur, que je suppose morte comme vous en parlez, que je ne sçay si la piété permet de s'en affliger. Il y a certaines personnes pour lesquelles il y a toujours beaucoup à craindre; mais entre les assurances que l'on peut avoir en ce monde de la prédestination d'une personne, je ne sache point de plus grande que celle que nous fournit une piété non discontinue, et qui n'a point eu d'interruption, une dévotion sans éclat et toute solide, accompagnée de la plus austère pénitence, et d'une pénitence toute volontaire et couverte mesme du voile de régime. Ce qui me la fait encore plus estimer sont les biens que Dieu donne à ses élus et à ceux d'entre ses élus qu'il daigne le plus favoriser. Ainsi je ne sçay presque si l'on doit souhaiter que vous la retrouviez encore en vie (?) plutôt que le sacrifice déjà consomé. La foy, ce me semble, nous doit partager là-dessus. Mais je souhaite

beaucoup que vous serviez à consoler M. votre frère, à qui la nature aura fait sentir ce coup, malgré qu'il en ait, et que vous succédiez à une si chère sœur dans les offices de charité qu'elle lui rendoit et qu'elle recevoit de luy. Il y a tant de marques de la bénédiction de Dieu sur votre famille que je mets entre les grâces qu'il m'a faittes de l'avoir connue et de ce que vous m'avez mis au nombre de vos amis. C'est une qualité, mademoiselle, que je conserveray chèrement toute ma vie de ma part et dont je vous demande instamment la continuation de la vôtre.

Telle fut la vie et la mort, tels sont les écrits, les lettres, les reliques de tout genre que nous avons pu recueillir d'une personne que le monde a peu connue parce qu'elle n'a pas travaillé pour le monde. Évidemment l'esprit de Jacqueline Pascal est de l'ordre le plus élevé, et l'âme qui dirigeait cet esprit est de la famille des grandes âmes. Mais nous n'hésitons pas à le dire : tant de génie, tant de vertu n'ont pas eu leur emploi vrai, et Jacqueline, comme son frère, s'est trompée sur la fin de la vie humaine. Ici, comme partout, sont deux routes contraires, également périlleuses : le stoïcisme et l'épicuréisme ; la poursuite immodérée du plaisir et la fuite des joies les plus légitimes ; une rigueur outrée et un relâchement sans dignité ; l'énivrement ou la haine de la vie ; un souci des choses éternelles si profond, si dominant que le monde avec ses beautés ravissantes et la société avec ses plus sérieux devoirs sont pour nous comme s'ils n'étaient pas ; ou bien un tel enchantement du spectacle de la nature que l'on s'arrête à ces décorations riantes ou sublimes sans s'élever jusqu'à leur invisible auteur ; une telle participation au mouve-

ment de la société, au tourbillon des affaires, aux jeux de l'ambition et de la gloire, qu'au milieu de cette agitation on oublie son terme fatal et l'abîme de l'éternité qui attend César et Alexandre tout comme le pâtre le plus obscur. Port-Royal représente, au XVIIe siècle, sous la forme chrétienne, la solution stoïque du problème de la destinée humaine; et Pascal, avec sa sœur Jacqueline, nous est le représentant extrême de Port-Royal. Leur principe avoué était le retranchement de tout attachement, de toute superfluité et de tout plaisir[1] : dès lors la vie, qui sans aucun plaisir et sans aucune affection est à peine possible, n'est plus qu'un obstacle, un mal, un exil qu'il faut abréger le plus qu'on peut; et la vertu se réduit à l'apprentissage de la mort, à une mort anticipée, à un lent suicide. Sur quoi en effet roule toute le vie humaine? sur le mariage et sur la société. Or Pascal déclare le mariage un

[1] Vie de Pascal par madame Périer. « Cette rigueur qu'il exerçoit sur lui-même étoit tirée de cette grande maxime de renoncer à tout plaisir sur laquelle il avoit fondé tout le règlement de sa vie..... Il ne manquoit pas non plus de pratiquer exactement cette autre qui l'obligeoit de renoncer à toute superfluité.... Ayant toujours dans l'esprit ces deux grandes maximes de renoncer à tout plaisir et à toute superfluité, il les pratiquoit dans le plus fort de son mal avec une vigilance continuelle sur ses sens, leur refusant absolument tout ce qui leur étoit agréable; et quand la nécessité le contraignoit à faire quelque chose qui pouvoit lui donner quelque satisfaction, il avoit une adresse merveilleuse pour en détourner son esprit afin qu'il n'y prît point de part. » Sur le retranchement de toute superfluité, voyez dans le présent volume, p. 197, la lettre où Jacqueline reproche à son frère *de mettre les balais au rang des meubles superflus et de vivre dans l'ordure*. Contre tout attachement, voyez encore la vie de Pascal : « non-seulement il n'avoit point d'attache pour les autres, mais il ne vouloit point du tout que les autres en eussent pour lui, » et le fameux morceau : *Il est injuste qu'on s'attache*, etc.

homicide et presque un déicide [1], et l'absolue solitude lui est la condition impérieuse du salut. S'il en est ainsi, le monde, rappelé à sa vérité, doit être une Thébaïde. Folie sublime, mais folie manifeste! Platon y incline par quelques endroits; mais Socrate et les Grâces le retiennent [2], tandis que Pascal s'y précipite avec l'impétuosité de la logique et de la passion. Peut-être est-il bon qu'il y ait de temps en temps quelques martyrs volontaires de cette espèce, pour faire paraître tout ce que l'âme humaine contient de force; mais hors de là et considérée en elle-même, la dévotion de Pascal et de sa sœur est une frénésie.

Selon nous, Pascal est l'exagération de Port-Royal, comme Port-Royal est l'exagération de l'esprit religieux du XVIIe siècle. Ce siècle admirable a naturellement payé la rançon de ses grandes qualités par leur excès. Étudiez la philosophie de ce siècle; nous ne sommes pas suspects de l'admirer médiocrement; il faut pourtant le dire : une erreur essentielle est au fond de toutes ses théories et l'égare dans un idéalisme exalté. Cette grande philosophie, à force de penser à Dieu, oublie un peu trop l'homme. Pour elle, il n'y a de vraie cause qu'une seule, la cause éternelle et partout agissante. Tous les mouvements du monde physique sont des effets directs de Dieu. Nos actes

[1] Voyez t. Ier, p. 457-58 : *C'est se rendre coupable d'un des plus grands crimes en engageant un enfant de son âge, de son innocence et même de sa piété à la plus périlleuse et la plus basse des conditions du christianisme* (le mariage)... *Les maris, quoique riches et sages suivant le monde, sont en vérité de francs payens devant Dieu; de sorte que... engager un enfant à un homme du commun, c'est une espèce d'homicide, et comme un déicide en leurs personnes.*

[2] Voyez l'argument des *Lois*, t. VII, de notre traduction de Platon.

eux-mêmes viennent de Dieu. Il est presque impie de supposer en nous une force qui ne dérive de la force suprême, non pas seulement en principe, mais dans tous ses effets actuels. Toutes nos pensées et toutes nos actions, hors le crime et l'erreur, relèvent de Dieu et lui appartiennent. Nous ne pouvons nous soustraire à son action quand elle a lieu, et notre mérite apparent n'est qu'un mérite emprunté dont le fondement n'est pas en nous. En philosophie, le XVIIe siècle nie ou néglige la volonté libre de l'homme, et cette omission est le principe commun qui égare à la fois Malebranche et Spinoza, et sert de point de départ et de rendez-vous aux erreurs les plus contraires. Ce défaut de la philosophie régnante [1] est exprimé dans la théologie par la théorie de la grâce. Cette théorie, si vraie dans ses justes limites, devient bientôt excessive dans des esprits passionnés et extrêmes, tels que Jansénius et Saint-Cyran. Celui-ci la transporte dans Port-Royal; Port-Royal la communique à Pascal, qui, l'acceptant dans toute sa rigueur, rejette à la fois tout pouvoir de la raison comme de la volonté, condamne toutes les preuves les plus autorisées de l'existence de Dieu, et jusqu'à la morale naturelle, n'admet comme vrai en métaphysique que le scepticisme [2]; et par un rapport qui n'a jamais été aperçu, quoiqu'il soit manifeste, fidèle à l'esprit du jansénisme au delà même d'Arnauld et de Nicole, ne reconnaît qu'une seule source de vérité, de vertu, de mérite pour le genre humain et pour l'individu, la révélation et la grâce. Et ce n'est pas là pour Pascal une opinion, c'est un dogme, un dogme sacré, qui est le fondement et le boulevard de

[1] Voyez FRAGMENTS DE PHILOSOPHIE CARTÉSIENNE, p. 429, *Des rapports du cartésianisme et du spinozisme.*

[2] Voyez t. Ier, *passim*, et surtout la *Préface de la nouvelle édition.*

tous les autres, et pour lequel lui et sa sœur brûlent de donner leur sang. Jacqueline, contrainte, pour obéir à ses supérieurs, de signer le formulaire qui désavoue la grâce invincible, meurt de douleur et de remords, incertaine si cette fatale signature lui sera pardonnée, et si pour sauver Port-Royal elle n'a pas perdu son âme. O misère des plus grandes choses ! ô petitesse des plus grands esprits ! ou plutôt spectacle admirable de la force des principes ! Mettez une erreur dans un principe, et que ce principe tombe dans des esprits énergiques : ils en tirent toutes les conséquences qu'il renferme en bien et en mal. Ce que le principe a de vrai protégeant ce qu'il a de faux, la puissance de la vérité devient la puissance même de l'erreur, et de degrés en degrés le génie et l'héroïsme se trouvent au service des causes les plus équivoques !

Et maintenant avancez dans l'histoire, arrivez au XVIIIe siècle : une réaction universelle se déclare dans l'esprit et dans les mœurs, et peu à peu amène le triomphe du principe opposé à celui qui a régné dans le siècle précédent. Autrefois c'était l'honneur de la pensée humaine de tendre à Dieu et à la vie future ; désormais on ne pense guère qu'à l'homme et à ce monde. Tout ce qui cinquante ans auparavant occupait les plus grands esprits et faisait battre les plus grands cœurs, est livré à la risée publique. Descartes est traité de rêveur ; Malebranche est donné comme un fou ; Bossuet n'est plus qu'un prêtre persécuteur. Jugez ce qu'on peut dire de Port-Royal et de Pascal ! Donnez-vous le spectacle de l'auteur de *Candide* pesant dans les balances légères d'un bon sens frivole l'auteur des *Pensées* ! Une révolution formidable emporte toute la société de Louis XIV. De peur que l'homme ne s'avise de songer encore au ciel, on lui

promet la félicité et même l'immortalité sur la terre. Dieu ne signifie plus le principe, mais l'ensemble de l'univers; et au sévère mysticisme qui plane sur tout le XVIIe siècle succède l'adoration de la vie et le culte du plaisir.

Telle est la philosophie et la religion nouvelles. Elles ont beaucoup détruit : mais qu'ont-elles fondé? C'est le propre de tout principe extrême de ne souffrir que soi, et par conséquent de tout ravager autour de soi ; mais il fait vite son temps ; car la durée n'a été promise qu'à la modération et à la sagesse.

Aujourd'hui le XIXe siècle a devant lui la dévotion sublime mais outrée du XVIIe siècle, et la philosophie libre mais impie du XVIIIe ; et il cherche encore sa route entre ces deux siècles. Ceux qui se donnent pour ses guides veulent tantôt le faire remonter jusqu'à l'un, et tantôt le retenir attaché à l'autre. Vains efforts ! le monde marche, il ne s'arrête ni ne revient sur lui-même. Le XIXe siècle, pour être digne de ses deux aînés, ne doit être aucun des deux. Son caractère distinctif, qui déjà commence à paraître, consiste précisément à fuir toutes les extrémités qui jusqu'ici ont séduit et entraîné l'esprit français. Il ne peut être condamné à sacrifier la philosophie à la religion, ni la religion à la philosophie, le ciel à la terre ni la terre au ciel, l'homme à Dieu ni Dieu à l'homme. Est-il donc impossible de s'arrêter sur la pente des systèmes et de concilier tout ce qui est vrai et tout ce qui est bien? Au fond, la vraie sagesse, c'est la modération en toutes choses. Cette vertu supérieure est-elle réservée à quelques esprits d'élite épars à travers les âges, et a-t-elle été à jamais refusée aux nations? Pour moi, je pense, comme Platon, qu'après tout une nation n'est qu'un grand individu, une personne éminente qui possède toutes les facultés

d'un être particulier sur une grande échelle, qui a les mêmes droits et les mêmes devoirs, la même destinée et les mêmes espérances. Déjà le problème est à peu près résolu en politique : la démocratie et la royauté, l'ordre et la liberté vivent et se développent ensemble. Pourquoi la religion et la philosophie ne finiraient-elles pas par s'entendre? Pourquoi tout ce qu'il y a eu de grand dans le XVIIe siècle, la règle des mœurs, la dignité du caractère, le regard à un Dieu partout présent, ne pourrait-il pas s'allier à ce qui distingue excellemment le XVIIIe siècle, à savoir, la conscience de la volonté libre de l'homme, la noble idée du grand rôle de l'homme sur la terre, le besoin de l'amélioration des établissements humains, et une foi énergique dans un progrès constant et mesuré? Le destin de l'humanité est-il d'errer sans cesse de réaction en réaction dans un cercle d'extravagances dont les formes seules varient? Non : ce que les meilleurs génies ont conçu ne peut pas être une chimère, et les nations sont appelées à entrer successivement en possession de ce qui fut d'abord le rêve de quelques hommes. C'est là, à nos yeux, la vraie, la grande, la bonne démocratie. Jusqu'ici la sagesse a été le partage de certaines âmes. Il faut aujourd'hui qu'à l'aide des lumières et d'une instruction habilement répartie entre toutes les classes, elle descende jusque dans la foule. A la suite de tant d'expériences douloureuses, il faut que la France qui a souffert tout entière s'éclaire tout entière aussi, et devienne peu à peu une seule et même personne qui, se souvenant du passé qu'elle a traversé et en faisant un sérieux inventaire, rejette tout ce qui est vieilli, inutile ou dangereux, et aspire à un avenir pur de tous les excès, où se réalise en toutes choses cet idéal de force réglée et de haute modération, qu'il suffit d'avoir conçu pour ne pouvoir plus s'en séparer,

et pour répudier également toutes les folies, quelles que soient leurs formes ; eussent-elles l'éclat et la grâce du génie de Voltaire, ou la grandeur et la gravité de celui de Pascal !

FIN.

APPENDICE.

N° 1.

EXTRAITS DE QUELQUES LETTRES DE LA MÈRE AGNÈS ARNAULD A MADEMOISELLE PASCAL, ÉCRITS DE LA MAIN DE LADITE DEMOISELLE [1].

I. Ce 22 janvier 1650, j'ay demandé pour vous à notre S., comme vous l'avez désiré, que cette année fût celle qu'il a marquée dans l'éternité pour vous faire être toute à lui dans la sainte*** (église). Je ne doute pas que quand il seroit en votre liberté d'y entrer tout présentement, vous ne voulussiez vous assurer de nouveau de la volonté de Dieu, et la regarder seule avant de suivre l'inclination qu'elle-même vous a donnée pour cela ; car il se fait toujours en nous quelque déchet de la grâce qu'il faut réparer en regardant toujours Dieu, pour rapporter tout à lui comme les rameaux à leur tronc sans lequel ils n'ont point de vie. Vous êtes déjà*** (religieuse), ma très-chère sœur, parce que vous adhérez de tout votre cœur à la volonté que Dieu vous a donnée ; mais vous cesseriez de l'être, si vous vouliez prévenir le temps de Dieu, et le mo-

[1] Rec. de M. Périer, p. 131.

ment qu'il a mis en sa puissance et auquel il a attaché toutes les grâces qu'il vous veut faire en cet état.

II. Le 4 février 1650.....Il n'y a rien à craindre pour une personne qui ne prétend rien au monde, sinon de chercher trop les satisfactions de l'esprit.

III. Le 20 février 1650. S'il avoit été nécessaire, M. Singlin n'auroit pas manqué de donner secours à sa chère sœur, qui n'a rien à craindre, tandis qu'elle craindra. Les choses dont elle se plaint ne sauroient lui faire de mal, tandis qu'elles n'entreront point dans son cœur; tout ce qu'elle a à faire, c'est de se confondre devant Dieu de ce que les choses qui la devroient faire rougir sont capables de lui donner de la complaisance : que ce soit sa pénitence de porter cela avec humiliation, en renouvelant les gémissements de sa vie passée.

M. Singlin voudroit pouvoir servir N. en la manière qu'elle désire; il faudroit chercher des inventions pour cela; car, au lieu que N. S. dit que ceux qui font mal craignent la lumière de peur que leurs œuvres ne soient découvertes, c'est maintenant ceux qui font bien qui sont obligés de se cacher, de peur de scandaliser ceux qui appellent le mal bien et le bien mal.

IV. Le 25 février 1650. Nous eûmes hier un sermon admirable de M. Singlin. Je vous y aurois souhaité, sinon que j'aurois eu peur que cela eût irrité votre désir, et rendu votre attente plus pénible. N. S. vous veut purifier par ce retardement de ne l'avoir pas toujours désiré; car il faut long-temps avoir faim et soif de la justice pour expier le dégoût qu'on en a eu autrefois.

V. 18 mars 1650. Je vous avois fait réponse, et je crois que vous aurez eu le même sentiment que moi, et que vous n'aurez rien perdu aux lettres que vous n'aurez pas reçues; car Dieu se contente qu'on expose son état à ceux qu'on

doit prendre pour sa conduite; après quoi, il remédie souvent par lui-même aux choses pour lesquelles on a eu recours aux créatures.

VI. 22..... 1650. Nous avons reçu vos lettres du 8 et du 12 de ce mois: elles nous font voir, ma chère sœur, que l'heure n'est pas encore venue; il la faut attendre de Dieu avec une entière soumission à ses ordres, desquels dépend tout notre bien. Vous ne doutez pas que Dieu ne puisse tout ce qu'il veut; mais nous voudrions que sa puissance précédât sa volonté pour faire en notre faveur ce que nous voulons, croyant qu'il le veut aussi; ce qui n'est pas toujours de la sorte, parce qu'il donne souvent des volontés dont il ne veut pas l'exécution, ce qu'il manifeste par les empêchemens qu'il fait naître; et lors il faut accepter le retardement de même que l'on accepteroit l'effet de son désir. Je prends cela, ma chère sœur, pour une marque que Dieu se fie en nous, c'est-à-dire à la grâce qu'il nous a donnée, qu'il sait bien être assez forte pour ne point fléchir, et assez persévérante pour ne point manquer,

J'ai demandé à *** son sentiment sur ce que vous me demandez. Pour la première, il dit qu'il ne faut point que des religieuses travaillent pour la vanité, qu'il vaut mieux que vous y travailliez peu à peu pour vous occuper; pour la deuxième, il vaut mieux que cette personne cache son talent qu'elle a pour cela[1], car Dieu ne lui en demandera pas compte, puisque c'est le partage de notre sexe que l'humilité et le silence.

C'est aujourd'hui un jour signalé pour demander à Dieu qu'il opère la conversion de ces deux personnes à quoi vous vous appliquez. Vous ne perdrez pas votre temps dans

[1] Voyez plus haut, p. 99.

le monde si vous contribuez à une œuvre si excellente: après quoi Dieu vous convertira en même temps vous-même pour récompense d'avoir servi votre prochain suivant les occasions qu'il vous en offre. Je vous supplie très-humblement, ma chère sœur, de demander à Dieu cette grâce pour nous, puisqu'elle n'est accomplie qu'en la vie éternelle, où nous sommes délivrés de la source du péché, qui habite toujours en nous, et qui empêche par son poids que nous ne soyons parfaitement converties et adhérentes à Dieu.

VII. 5 août 1650. Il faut suivre Dieu et se soumettre aux empêchemens que sa providence permet qui arrivent; il y a autant de mal à vouloir prévenir la volonté de Dieu comme il y en auroit à ne pas la suivre quand elle est présente. Peut-être avez-vous autrefois résisté à Dieu qui vous appeloit, et maintenant que vous voulez aller à lui, il ne le permet pas, afin de vous le faire davantage désirer; mais il faut que ce désir soit de la nature de son principe; et comme le premier esprit qui en est l'auteur est un esprit de paix et de douceur, il faut aussi que vous conserviez cette volonté dans la tranquillité de votre âme, en réprimant ces mouvemens. Je ferai volontiers à Dieu cette protestation, que je ne doute pas que vous fassiez dans le secret de votre cœur, encore que vos sens y répugnent; ou bien il ne faudroit plus que vous disiez votre *Pater*, où l'on demande à Dieu que sa volonté soit faite sur la terre comme au ciel; cette demande renferme le renoncement à toutes les volontés que nous pouvons avoir qui ne sont pas conformes à celles de Dieu. Je crois aussi, ma chère sœur, que vous ne voudriez pas que les choses allassent autrement que Dieu ne l'ordonne, puisque ce ne sera pas la *** (religion) qui vous rendra telle que Dieu vous désire, mais la volonté de Dieu qui vous fera

être *** (religieuse) au temps qu'il a déterminé pour cela, lequel vous devez ignorer, comme ces heureux moments que Notre Seigneur disoit à ses apôtres que le Seigneur avoit mis en sa puissance.

Je suis bien aise que vous ayez prévenu le sentiment de M. Singlin : vous devez haïr ce génie[1] et les autres qui sont peut-être cause que le monde vous retient ; car il veut recueillir ce qu'il a semé. N.-S. fera de même quand il lui plaira ; il demandera le fruit de la divine semence qu'il a jetée dans votre cœur, qui se sera beaucoup cultivée par la patience. C'est tout ce qu'il vous demande pour le présent.

VIII. Le 16 avril 1650. Pour ce que vous demandez, vous verrez vous-même ce qui sera le mieux ; il est difficile de vous donner conseil là-dessus, si non en général, qu'il ne faut rien aigrir, ni aussi rien ramolir, mais imiter la sagesse de Dieu qui dispense toutes choses avec force et suavité.

Pour ce qui est de cette personne, il me semble que cela va bien lentement, et que c'est peu d'avoir l'esprit persuadé, si Dieu en même temps ne s'empare de nos cœurs, pour lui faire haïr ce qu'elle a aimé et la séparer d'une vie toute mondaine.

Ne nous faites pas tant d'honneur et de déférence, je vous en supplie ; nous n'usons point céans du mot de révérence ; l'on dit simplement : *ma mère*, et moi je dis avec plus de vérité que de cérémonie, votre, etc.

IX. Le 19 août 1650. Je viens de recevoir votre lettre et j'y fais réponse aussitôt, en faveur de la feste de notre père saint Bernard afin de nous joindre à vous en faveur de cette solemnité qui nous sera commune, quand il

[1] Le génie de la poésie. Voyez le renvoi de la note précédente.

plaira à Dieu. Cependant, ma chère sœur, vous commencez d'être sa fille, si vous préférez la volonté de Dieu au désir que vous avez d'être religieuse; adressez-vous donc à lui, et qu'il promette à Dieu pour vous que vous ne désirez rien dans le ciel et que vous ne voulez rien sur la terre, sinon qu'il soit le Dieu de votre cœur et qu'il soit à jamais votre seul et unique partage. Il n'y a point de religion, ma chère sœur, ni aucun genre de vie qui donne cela; et cependant sans cette disposition toute la piété extérieure est vaine et même l'intérieure qui consiste dans des mouvemens de dévotion, s'ils n'assujétissent entièrement l'âme à Dieu, pour ne vivre que de sa volonté qui doit être notre nourriture, selon ce que dit N.-S. lui-même : « Ma viande est que je fasse la volonté de mon père. »

Pour cette personne il vous faut ramentevoir souvent cette vérité que si Dieu n'édifie les âmes, on travaille en vain; c'est pourquoi il faut plus prier pour elles que non pas leur parler de Dieu, sinon par l'exemple qui est une sorte de langage que tout le monde entend et qui instruit mieux que tous autres discours.

X. Ce 13 septembre 1650. Il faut recevoir la réponse que vous a faite M. votre père comme un arret de Dieu qui s'est réservé un autre temps pour vous faire la grâce d'accomplir ce qu'il vous a fait la grâce de désirer. Il est des âmes qui seraient infidèles à Dieu si elles ne se hâtaient d'exécuter les inspirations qu'il leur donne, et au contraire vous feriez une grande faute si vous ne vous soumettiez au retardement à quoi Dieu vous oblige, non-seulement extérieurement, mais aussi de cœur, en vous soumettant paisiblement aux ordres de Dieu et rendant cette nécessité volontaire, afin qu'il soit vray de dire que la loy n'est point imposée aux justes, parce que, ne voulant que ce que

Dieu veut, ils accomplissent ses lois et ses préceptes dans une entière liberté et sans aucune contrainte. Que si cela ne peut être encore en vous de la sorte, au moins rendez-vous y en la manière que N. S. J. C. nous l'a enseigné, lorsque, prenant la personne des imparfaits, il a dit à son Père : « Que ma volonté ne soit pas faite, mais la vôtre » ; témoignant qu'il sentoit une volonté qui répugnoit à l'ordre de Dieu qui étoit qu'il souffrît la mort.

Il ne faut plus que cette personne pense qu'à rendre les devoirs à celui qui lui tient la place de Dieu, et qui a la puissance de la crucifier, en la tenant attachée où elle est, ou de la délivrer en lui donnant la permission de ne vivre plus qu'à Dieu seul.

Nous attendons des nouvelles de votre disciple ; je crains que votre absence n'éteigne son étincelle; car elle est encore bien peu allumée et peu enracinée dans la vertu. C'est ce qui fait beaucoup hésiter pour entreprendre à servir les âmes, parce que si Dieu n'a commencé à les toucher puissamment et à s'en rendre le maître, toutes peines que l'on prend ne font que les ébranler et les persuader pour un temps jusqu'à ce qu'il arrive quelque tentation qui renverse cet édifice qui n'avoit pas de fondemens. Je prie Dieu qu'il n'en soit pas ainsi de cette personne, mais qu'il la fasse entrer dans le premier degré de la vertu chrétienne qui est d'être immobile dans le dessein de lui plaire.

XI. Le 23 septembre 1650. Il n'y a point d'autre moyen de renouveler le christianisme que de cultiver la grâce du baptême dans les enfans, qui la perdent facilement dans la corruption du monde et ne la recouvrent jamais presque par une véritable pénitence.

Vous avez, je crois, bien envie que je vous loue de votre soumission à ne me plus traiter de révérence; car

voici la deuxième fois que vous me la faites valoir; mais en vous corrigeant de cette cérémonie, vous persévérez dans une autre, qui est de laisser des espaces comme à une femme du monde. Quand vous aurez retranché cette superfluité, je dirai que vous commencez à être à notre mode, et que vos respects seront différens de ceux du monde qui n'ont que l'apparence, au lieu que les vôtres sont de la nature des devoirs que l'on rend à Dieu, qui sont en esprit et en vérité; c'est pourquoi je désire que vous ne mélangiez pas ces civilités qui ne nous appartiennent pas avec des effets si solides.

XII. Le 8 novembre 1650. Il faut souffrir que les personnes, comme M. Singlin, qui craignent de faire des avances en s'engageant aux choses à quoi Dieu ne les appelle pas, ne déterminent rien jusqu'à ce qu'ils aient consulté Dieu plusieurs fois. C'étoit une maxime de M. de Saint-Cyran, qu'il falloit parler à Dieu cent fois des choses importantes avant que de les résoudre, et cela par imitation des grands retardemens que Dieu a apportés dans les plus grandes œuvres.

XIII. En mars 1651. L'état de suspension où toutes les personnes qui sont retenues dans le monde malgré elles dans le désir qu'elles ont de n'être qu'à Dieu, ressemble au désir des âmes qui, étant sorties de leur corps, ne peuvent plus aimer ni désirer que Dieu, et qui pourtant ne le possèdent pas encore; c'est pourquoi je crois que les prières pour les morts sont fort agréables à Dieu.

Je ne vous dis rien de notre*** (mère, la mère Angélique), parce qu'elle est aussi véritablement vôtre que si vous y étiez déjà; c'est l'avantage qu'il y a que tout est réel devant Dieu de ce qui est dans le cœur de ceux qui l'aiment. Soyons de ce nombre, ma très-chère sœur, et ayons gravées dans notre esprit les paroles que notre

défunte avoit à la bouche peu de temps avant que d'expirer : « Heureux qui n'a que Dieu, qui de Dieu se contente ! »

XIV. Le 14 avril 1651. Je ne suis pas fâchée que le monde tente cette personne ; il fait ce que la maison où elle désire entrer seroit obligée de faire ; car la règle ordonne d'éprouver beaucoup ceux qui se présentent, et de le faire par des rebuts et des injures, au lieu que le monde tente par des attraits et des douceurs, parce que n'ayant rien de solide il ne peut agir dans l'âme mais dans les sens, au lieu que la grâce a le pouvoir de s'insinuer dans le fond des cœurs ; elle y établit son règne avec une si forte suavité qu'elle surmonte les peines du dehors et n'est point ébranlée par les contradictions qu'on lui fait.

XV. Le 25 avril 1651. Vous avez eu de l'engagement vers cette personne, puisque vous avez commencé de la servir. C'est pourquoi vous devez vous mettre en peine de chercher une commodité pour faire ce qu'elle désire. Pensez-y, je vous en supplie, afin qu'on puisse la soulager si elle en a besoin. Ménagez cela comme vous pourrez : l'Ecriture dit que le juste vit de ses inventions. Il n'y a personne qui n'en ait pour les choses qu'elle affectionne ; mais celles qui regardent le bien réussissent plus difficilement parce que Dieu veut qu'on exerce sa patience.

XVI. Le 20 mars 1651. J'ai tiré pour vous le mystère de la mort de Jésus-Christ[1]. Je vous dirai qu'il m'est échu le même mystère, ce qui m'a donné occasion de penser que celui-ci exprime tous les autres qui l'ont précédé, puisqu'ils se doivent tous terminer à cette mort adorable, qui devoit seule opérer la rédemption du monde ; de même que dans une âme tous les bons désirs, tous les bons mouvements, les bonnes actions que Dieu lui fait faire, n'ont point leur

[1] Voyez plus haut, p. 101.

perfection et ne contribuent point à notre salut, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à ce point d'opérer la mort de la volonté qui s'anéantit heureusement dans celle de Dieu; après quoi la résurrection ne peut manquer de suivre, qui donne la vie immortelle à cette âme qui a renoncé au principe de la mort spirituelle qui est la propre volonté. Tâchons donc, ma chère sœur, de pratiquer la vertu de notre ministère qui est la volontaire occupation de la mort, en ne refusant point de mourir plusieurs fois le jour à nos inclinations pour honorer cette mort divine qui est le principe de notre vie.

XVII. Le 6 juin. Nous allons pratiquer pendant ce saint octave le mystère de la mort de Jésus-Christ, où elle est non-seulement représentée, mais gravée dans le fond des cœurs par le sacrement adorable de son précieux corps et sang, qui nous oblige d'autant plus à l'imiter qu'il n'est pas accompagné de l'horreur de la croix, mais de la douceur d'une viande qui nourrit et fortifie ceux qui le reçoivent dans le dessein de ne vivre plus que de sa vie, qui nous porte doucement et avec amour à mourir à nous-mêmes pour reconnoître la charité de celui qui est mort pour nous.

XVIII. Le 14 juin 1651. Notre M (ère) m'écrit qu'elle mande à N. qu'il faut pâtir sans agir en ces rencontres, parce que ce n'est pas à nous autres filles à nous mêler de parler des vérités, mais seulement à nous taire, à nous humilier et à prier pour ceux qui sont obligés de défendre l'Église. Je ne sais si cette personne a besoin de cet avis; mais il est certain que la plupart de ceux qui aiment la vérité font des fautes; et c'est pourquoi l'on applique ces paroles du pseaume : *Ut destruas inimicum et ultorem*, à cette rencontre, parce que souvent ceux qui défendent le vérité ne le font pas par l'esprit de Dieu, non plus que ceux qui la combattent.

APPENDICE

N° 2.

Nous avons souvent parlé du Manuscrit de l'Oratoire, n° 160 et du Recueil de Marguerite Périer, comme renfermant une foule de pièces inédites et précieuses de Pascal ou relatives à Pascal et à sa famille. Il nous a semblé qu'il était bon de donner une notice exacte de ces deux manuscrits, afin que les personnes qui s'intéressent, pour quelque motif que ce soit, à l'histoire de Pascal et de Port-Royal, puissent reconnaître et trouver aisément dans ces deux recueils ce qui peut convenir à leurs études.

DESCRIPTION DU MANUSCRIT DE L'ORATOIRE, N° 160.

C'est un portefeuille in-folio divisé en un certain nombre de paquets.

Le 1er paquet contient des lettres imprimées d'Arnauld et de Nicole.

Paq. 2 et 3. Pièces imprimées.

P. 4. Extrait d'une correspondance entre l'abbé de La Trappe, l'abbé Nicaise (de Dijon) et Tillemont sur la mort d'Arnauld et sur diverses autres choses.

P. 5. Note biographique sur Arnauld.

P. 6. Lettres de Nicole et d'Arnauld à M. Périer.

P. 7. Pièces sur les miracles de la sainte Épine.

P. 8. Lettre d'une religieuse sur l'histoire d'une autre religieuse.

P. 9. Extraits concernant Port-Royal, avec plusieurs lettres de divers personnages, des pensées et des règles sur la vie religieuse.

P. 10. Extraits de lettres de la mère Agnès à la sœur sainte Euphémie. — Elles sont plus haut dans l'Appendice, n° 1.

P. 11. Fourberies de Louvain.

P. 12. Affaire du père Saint-Ange, capucin. Nous l'avons donné, d'après ce manuscrit, et surtout d'après celui de la Bibliothèque royale, n° 176. Voyez t. 1er, Appendice, n° 3.

P. 13. Mémoires ecclésiastiques de M. l'abbé Ferrier.

P. 14. Éclaircissement sur la doctrine des deux premiers siècles.

P. 15. Affaire de la prétendue rétractation de Pascal, avec toutes les lettres qui s'y rapportent.

P. 16. Un certain nombre de morceaux de Pascal et relatifs à Pascal. D'abord la lettre écrite par Pascal à sa sœur madame Périer, sur la mort de leur père, d'où on a tiré le morceau imprimé *sur la mort*. Le manuscrit ajoute ces mots : *sur l'original daté du* 17 *octobre* 1651, *de la main de Pascal*. Voyez t. Ier, p. 417. Vient ensuite la lettre à la reine de Suède en lui offrant la machine arithmétique; puis la relation de Marguerite Périer de ce qu'elle a entendu dire à son oncle sur les *Provinciales*; publiée t. Ier, p. 134.

P. 17. *Diverses pièces concernant M. Pascal*. 1° Extrait de l'Histoire de la Roulette. 2° Abrégé de l'Histoire de la prétendue rétractation. 3° Quelques détails sur le différend

de MM. de Port-Royal et de Pascal, relativement à la signature du formulaire. 4° Divers éloges et épitaphes de Pascal. Tout cela est connu; mais au milieu est la fin de la préface des *Pensées*, laquelle n'a point été imprimée, dit notre manuscrit. Cette fin se terminait par la citation du portrait que Pascal avait tracé de lui-même sur un petit papier écrit de sa main et trouvé après sa mort : *J'aime la pauvreté, etc.* Ce portrait, qui nous a été conservé par madame Périer dans la vie de son frère, a été depuis inséré par Bossut dans le supplément aux Pensées de Pascal, p. 535. 5° Neuf lettres inédites attribuées à Pascal dans un premier titre, puis à M. de Saint-Cyran dans un second : ce sont les lettres de Pascal à mademoiselle de Roannez. Voyez t. Ier, p. 437-456.

Après toutes ces lettres, il en vient une de mademoiselle Pascal à madame Périer, sa sœur, en date du 15 septembre 1647, sur une visite que Descartes avait faite à Pascal, visite dont parle Baillet dans la vie de Descartes, seconde partie, p. 330, d'après une lettre manuscrite de Descartes à Mersenne, du 4 avril 1648. Cette lettre de Mlle Pascal est dans ce volume, p. 77.

Ce même paquet 17 renferme aussi des copies de plusieurs lettres à Pascal ou sur Pascal. 1° Une lettre de Fermat à Pascal, datée de Tolose le 29 août 1654 : *Monsieur, nos coups fourrés...* elle est imprimée dans l'édition de Bossut, t. IV, p. 435. 2° Une lettre de M. Sluze, chanoine de la cathédrale de Liége : *J'avoue que j'ai grande obligation à la gentilezza...* Bossut, *ibid.*, p. 454. 3° Lettre de Leibnitz sur quelques manuscrits de Pascal touchant les sections coniques; Bossut, t. V, p. 459 : *Monsieur, vous m'avez obligé sensiblement.....* 4° Lettre de M. le premier président Ribeyre à Pascal, de Clermont, 26 juillet 1651 : *Monsieur, je vous avoue.....* Bossut,

t. IV, p. 214. 5° Lettre de M. de Sluze à Pascal, du 29 avril 1659 : *Monsieur, bien que je devrois passer pour importun....* Bossut, t. V, p. 450 : 6° Une lettre sans date, sans nom d'auteur, commençant ainsi :

« J'ai reçu un très-grand contentement de vos lettres du 19 du mois passé, lesquelles m'ont été rendues il y a deux jours, et je me tiens fort obligé à la civilité de M. Pascal, duquel si l'estime que j'en ay pouvoit être plus grande, elle seroit augmentée par tant de démonstrations que j'en ai reçues. Je vous prie donc, vous qui m'avez fait la faveur de me faire connoître une personne si savante, de lui témoigner le respect et l'estime que j'ay pour lui, et que, si je ne puis pas correspondre avec les effets à tant de grâces qu'il lui a plu de me faire, je ne manquerai pas au moins d'y satisfaire avec une bonne volonté que j'ai voulu vous faire connoître présentement par la réponse que je vous envoye à ce qu'on m'a proposé. Le temps est court, mais n'espérant pas de pouvoir, la semaine prochaine, avoir la commodité de m'appliquer à de semblables spéculations, je suis contraint de vous en dire mon sentiment sur-le-champ. Il est bien vrai qu'il me déplaît que d'abord je ne sois pas du sentiment de M. Pascal touchant l'analyse spéciose de laquelle je fais plus grand cas que luy, et j'ose dire que les preuves que j'en ay sont si grandes que non-seulement elles me persuadent, mais elles m'obligent d'en faire une estime bien grande. J'avoue que le retour en est bien souvent difficile ; mais parce que, quand j'ai fait exactement l'analyse, je suis aussi sûr de la solution du problème comme si je l'eusse démontré par synthèse ; je ne me soucie pas quelquefois d'en chercher la construction la plus aisée, me persuadant ce qu'en une autre occasion M. Pascal dit : *non est par labori præmium* ; mais en cela comme en toute autre chose je laisse volontiers que chacun suive son propre sentiment. Je viens au problème des tangeans dont on désire une plus grande explication. Aussitôt que vous me l'envoyâtes. . . . . »

Cette longue lettre, qui a plus de six pages in-fol., se termine ainsi :

« Le porisme des anciens, à la description des sections coniques, me semble très-joli ; mais je n'ai pas le loisir de les examiner pour

cette heure. Je conserverai le tout pour un meilleur temps, comme aussi de vous parler des carrés, que ces Messieurs appellent magiques, desquels M. Pascal fait quelque mention dans sa lettre. J'y ajoute seulement que vous dites le vrai quand vous dites qu'il vous souvient que je vous ai parlé autrefois des deux moyennes, parce qu'il y a longtemps que j'ai trouvé la méthode de les trouver en une infinité de façons (j'entends par le lieu solide). Mais entre tous, ceux-là me plaisent davantage qui résoudent le problème *per circulum* et *ellipsim*. C'est ce que je vous prie de proposer à M. Pascal, pour savoir s'il lui est peut-être arrivé tout de même. Je vous prie de me donner quelques nouvelles des jansénistes et molinistes, comme aussi quelque objection qu'on fait à M. Descartes; et je voudrais savoir en quelle estime M. Hugenius, gentilhomme hollandais, est auprès de ces Messieurs. Il a imprimé plusieurs petits livres de géométrie, et il a demeuré quelque temps à Paris. »

Je ne trouve point cette lettre parmi celles de Sluze dans l'édition de Bossut. Il est possible qu'elle soit de lui, venant après une lettre qui lui appartient certainement. Peut-être aussi est-elle de Fermat, et adressée à Carcavi, qui avait été collègue de Fermat au parlement de Toulouse. Je le conjecturerais d'après ces mots : *il vous souvient que je vous ai parlé autrefois*, etc. ; et puis, celui qui écrit est évidemment en province. Cependant elle n'est pas dans les lettres françaises de Fermat à Roberval, Carcavi, Mersenne, etc., Paris, *Opera mathematica D. Petri Fermat*, etc., in-fol. Tolosæ, 1679. En tout cas il serait bon de publier intégralement cette lettre.

7° Un morceau intitulé : *Pour M. Pascal.* Le manuscrit de la Mazarine, dont il sera parlé tout à l'heure, le donne, p. 72, sous ce titre : *Pour mon frère.*

« Il y a quelque temps que nous fîmes voir à M. Arnauld la solution que M. de Comiers avait donnée à tous vos problèmes. Il la comprit fort bien et la réduisit en chiffres pour les premiers problèmes qui se trouvèrent conformes à vos solutions. Il n'eut pas

le loisir d'en chercher la démonstration; mais il en parla à un jeune homme qui demeure dans la même maison que M. de Roannez, qui a beaucoup d'ouverture pour la géométrie. Je ne sais si vous l'avez connu : il s'appelle M. le marquis de Sainte-Mesme. M. Arnauld lui proposa donc en l'air cette solution générale de M. de Comiers sans faire de figure; et il lui envoya le lendemain cette démonstration qui est générale, et qui est la même que celle que vous nous avez envoyée. M. Arnauld la trouva très-belle. (Le Mss. de la Maz. s'arrête ici.) Nous lui dismes un jour ce que nous savions de la vôtre; mais nous ne l'avions pas sur nous, et nous n'eusmes pas le temps de l'aller quérir... (suit cette démonstration.) M. de Comiers ne nous a point encore rendu réponse sur ce que nous l'avions prié par M. Toinard de réduire en nombre les solutions des propositions au particulier. »

Mentionnons encore dans le paquet 17 une lettre du P. Pouget, prêtre de l'Oratoire, du 25 mars 1704, où il déclare qu'il vient d'être chargé par l'évêque de Montpellier, Colbert, de composer pour son diocèse un catéchisme. Voilà donc le véritable auteur du fameux catéchisme de Montpellier.

Le paquet 18 contient deux cahiers. Le premier est la lettre de M. de Saint-Amour, de Rome, 26 mai 1653, sur sa mission : cette lettre doit avoir été imprimée. Le second cahier se compose de deux lettres inédites très-intéressantes écrites au beau-frère de Pascal, M. Périer, conseiller à la Cour des aides de Clermont, toutes deux datées Paris et de l'année 1657. Elles renferment de curieux détails sur les persécutions que subissaient les *Provinciales*. Malheureusement ces deux lettres ne sont pas signées. Elles ne peuvent être de madame Périer, qui était alors à Clermont avec son mari, et dont il est question dans une de ces deux lettres. Seraient-elles d'Étienne Périer ou de Domat? Je ne les ai vues nulle part imprimées. Voici une bonne partie de la première, du 2 janvier 1657 :

« Vous perdez quelque chose de ce que je suis accablé d'occupations; car je ne puis vous écrire si souvent ni si au long que nous le souhaiterions tous deux, etc..... Je satisfais ici en courant à trois de vos lettres. Je crois vous avoir mandé qu'il n'y a point d'ordre du conseil portant défense d'imprimer, mais bien ordonnance du lieutenant civil trompettée et affichée. Nous nous en mocquons assez, aussi bien qu'on peut faire chez vous; mais cependant nous risquerions ouvertement imprimeurs et libraires qui ont peur et nous pour eux. Je crois avoir mandé aussi que vous donniez les suites d'extraits; il le faut faire au plus tôt; et pourtant il est bon de les accompagner du *second avis* ou quatre pièces des curés. Je vous enverrai de tout abondamment par le messager de lundi; je pensois l'avoir déjà fait; mais je vous proteste que j'ai tant de choses à la teste que ma mémoire oublie d'en faire passer quelques-unes jusqu'aux mains... Il y a une sanglante relation dans le procès-verbal du clergé contre la doctrine de Jansénius auquel ces Messieurs attribuent les propositions condamnées, qu'il n'a pas entendu saint Augustin, etc., avec lettre au roi, à la reine, à Son Éminence et à tous les évêques pour faire signer cet arrêt si étrange. Cela sera indubitablement suivi de persécution grande. »

Deuxième lettre, au même, de Paris, 24 avril 1657.

« ... On a envoyé ici de Louvain un extrait de la réception et publication de la bulle qu'on appelle Alexandrine dans cette Université, dont tous les membres étant assemblés, la Faculté de Théologie par la bouche de son doyen a déclaré ce qui suit..... Les mêmes lettres des Pays-Bas portent en propres termes que cette même déclaration de la bulle Alexandrine fait fort peu d'effet par deçà, et vraiment ne cause qu'un mépris de constitutions apostoliques. L'effet principal de deçà à Paris est tout de même. Il y a eu des emportés qui ont fait rage en cette publication. L'oratoire de Saint-Honoré est la seule communauté qui a publié cette bulle par leur prédicateur de leur robe, ce qui ne s'est pas fait sans ordre des supérieurs politiques, comme dit d'eux la nouvelle chanson qui court là-dessus, qu'étant si proche du Louvre il faut en suivre le train. Un certain abbé Lenormand s'est aussi signalé par cette publication qu'il avoit remise à dimanche dernier, avant-hier. Il est trésorier et curé de Saint-Jacques-de-L'Hôpital en cette ville. Il fit des réflexions sur les principaux endroits de la bulle; et étant

aux derniers mots qui parlent d'implorer le secours du bras séculier : « *Messieurs, je n'entends pas seulement les puissances; je n'entends pas mon bras, mais celui de M. Jean Guillaume* (c'est le bourreau) *à qui il faut les livrer*. Et on m'a assuré qu'il avoit dit : *Ces diables de jansénistes;* mais j'en doute. Pour ce qui est de la déclaration sanglante préparée par M. le chancelier contre les jansénistes, qui devoit être envoyée au Parlement avec la bulle, elle est échouée, et a été jetée au feu par un de ceux qui en avoient le pouvoir. Les jésuites se sont réduits ensuite à faire envoyer la bulle au Parlement avec une simple lettre de cachet à l'ordinaire. Mais cela est encore cassé, et on nous assure qu'ils en sont réduits à un arrest du conseil, qui est la marque d'une pauvre cause en ce temps. La justice et la fermeté qui paroît encore dans le Parlement leur est fort opposée et fort redoutable. Il n'y a nulle apparence que la bulle ni aucune déclaration y passe, et on doit seulement souhaiter que les autres Parlements se règlent sur celui-cy. Un conseiller des plus considérés a dit depuis peu à un ami que pour eux ils n'étoient pas juges des points de foi et de doctrine, mais que pour des points de fait, surtout s'agissant de faire perdre l'honneur ou le bien des particuliers, ils en pouvoient fort bien connoître, et que pour voir si les propositions étoient dans Jansénius ils feroient fort bien apporter la bulle et le livre de Jansénius sur le bureau... »

P. 19. Deux cahiers. La pièce qu'ils contiennent est imprimée : c'est l'image de la vertu de la mère Agnès.

Enfin le p. 20 est une lettre de 1720, écrite à monseigneur l'archevêque d'Arles sur son mandement au sujet des calamités publiques.

APPENDICE

N° 3.

DESCRIPTION DU MANUSCRIT N° 1485,

SUPPLÉMENT FRANÇAIS.

Ce manuscrit est un petit in-folio, d'une écriture du milieu du XVIIIe siècle, portant au dos : *Recueil de mademoiselle Perrier, tome I.* Sur la première feuille du texte on retrouve ce titre : *Première partie des Mémoires de mademoiselle Marguerite Périer.* Ceci semble indiquer que ces Mémoires se composent de deux parties formant deux volumes, dont le second manquerait. Toutefois, il est permis d'en douter, car ce recueil est complet en lui-même. On peut même dire qu'il renferme les deux parties désignées, mais elles seraient très-inégales; car il y a d'abord quarante-cinq pages qui se suivent; puis une nouvelle pagination recommence pendant 700 pages jusqu'à la fin. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, voici le contenu de ce volume, la table de toutes les pièces qu'il comprend.

TABLE DES 45 PREMIÈRES PAGES.

	Pages.
Addition de Mlle Périer au nécrologe de Port-Royal. . .	1
A l'article de M. de Sacy, dans ce nécrologe.	*Ibid.*
A l'article de M. Lancelot.	2
A la page 61 de la préface.	*Ibid.*
Déclaration de Mlle Périer au sujet de P.-R.	4

M. et Mlle de Rouanès. Nous l'avons imprimé pour la première fois dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, numéros de septembre et d'octobre 1843, et de nouveau au tome 1er de cette série, p. 393. 6

Copie d'un mémoire écrit de la main de Mlle Marguerite Périer sur sa famille. Nous l'avons d'abord publié dans le *Bulletin du bibliophile*, novembre 1844, puis au tome 1er, p. 315 9

Présentation du corps de madame Périer, par M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Marcel, à M. le curé de Saint-Étienne-du-Mont, le dimanche 27 avril 1687. 18

Addition de Mlle Périer à ce qu'elle a déjà dit de sa tante religieuse de P.-R. Voyez plus haut, p. 42 de ce volume. . 21

La vie de Mlle Euphémie Pascal, depuis sa naissance jusqu'à l'âge de 26 ans et trois mois qu'elle quitta le monde pour se faire religieuse à P.-R., le 4 janvier 1652. Écrite par Mme Périer, sa sœur, mère de Mlle Marguerite Périer. Cette vie n'étoit point dans les Mémoires de Mlle Périer. Elle vient de P.-R..— Imprimée plus haut, p. 22. 25

Vers composés par ma sœur Euphémie Pascal, religieuse de Port-Royal, sur le miracle opéré en la personne de Mlle Marguerite Périer, sa nièce, le 24 mars 1656, le vendredy après le troisième dimanche de carême, par la sainte Épine. — Imprimés plus haut, p. 298. 37-45

TABLE DU RESTE DU MANUSCRIT.

Mémoire sur la vie de M. Pascal, écrit par Mlle Marguerite Périer, sa nièce. Imprimé, tome 1er, p. 333. 1

Autre fait de la vie de M. Pascal. *It.* 3

Extrait d'une lettre de la sœur Euphémie à M. Pascal, son frère. Imprimé plus haut, p. 197 de ce volume. 7

Lettre de Mlle Pascal à Mme Périer, sa sœur, où il est parlé d'une entrevue de M. Pascal avec M. Descartes. Imprimé, p. 77 de ce volume. . . . . *Ibid.*

Extrait d'une lettre de MM. Louis et Blaise Périer, à Madame leur mère, au sujet de l'impression de la vie de M. Pascal qu'elle avoit composée. Citée et publiée en partie, tome 1er, page 164. 10

Lettre de M. d'Etemare à Mlle Périer. . . . . *Ibid.*

Récit de ce que Mlle Périer a ouï dire à son oncle, parlant à quelques-uns de ses amis, au sujet des Provinciales; elle avoit alors 16 ans et demi. Voyez tome 1er, p. 134. . . 12

Extrait (copié sur l'original) d'une lettre à M. Périer, conseiller à la cour des Aydes. *Ibid.*

Cette lettre datée de Paris le 27 octobre 1656, est relative aux *Provinciales* et aux remontrances des curés sur la morale des jésuites. Elle est du même genre que les deux autres que nous avons citées plus haut, p. 372-373.

« La quatorzième est sous la presse; elle consolera les bons pères qui jettent feu et flâme, et qui jouent de leur reste pour perdre les amis. L'affaire des curés les incommode fort, et ils s'en prennent comme de tout ce qui se fait de bon contre eux à Port-Royal. Les curés de Paris pensent à faire un deuxième avis, et de nouveaux extraits pires que les premiers. Ils s'assemblèrent hier pour cela. Ceux qui sont purs molinistes, ou inspirés et gouvernés par les bons pères, firent rage pour empêcher ce deuxième avis; mais pourtant il passa, et il fut résolu qu'on y travailleroit. Je vous ay envoyé vingt ou vingt-cinq des avis imprimés, dont il y en a, ce me semble, dix de signés de la main des deux sindics; ç'a été pour envoyer dans toutes vos villes et doyennés ou lieux plus considérables de vos quartiers, et afin que par ce moyen et de vos amis l'adresse en fût faite sur les lieux aux personnes les plus capables d'y bien servir; j'attends réponse là-dessus... Vous presserés au plutôt que les curés de delà envoyent leur procuration. J'ay oublié de vous mander que, ou dans les billets qui doivent accompagner chaque paquet à vos curés, ou dans les lettres que vous écrirez pour cela à vos connoissances, il faut leur donner avis que les curés doivent agir en cecy avec l'ordre et la participation de messieurs les évêques des lieux ou de leurs grands vicaires... Les bons pères, par une réponse à la treizième, que je diffère à vous envoyer pour vous en envoyer en même temps la réfutation, nient le soufflet de Guille qui cependant est indubitable : la seule difficulté est de savoir si ç'a été d'avant ou d'arrière-main. Il y a une nouvelle théologie morale d'Escobar, et de nouveaux casuistes comme Mascarenhas, Busembaum, etc., où il y a les meilleures choses du monde pour nous..... Je perds beaucoup et

nos amis de ce que les jours n'ont que vingt-quatre heures. — Copié sur l'original sans nom d'auteur. »

Le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 397, qui est de la main du Père Guerrier, de l'Oratoire, et celui de la Mazarine qui en est une copie, renferment aussi cette lettre et y joignent cette note, p. 297 et 370 : « Je ne sais de qui est cette lettre, parce qu'elle n'est pas signée et que je ne connois pas l'écriture. Mlle Périer ne la connoît pas non plus. »

Autre lettre au même, de la même époque et sur le même sujet. Recueil de Mlle Périer, p. 191-192; manuscrit de la Mazarine, p. 32, manuscrit de la bibliothèque royale, n° 397, p. 21 :

6 février 1657.

« Voici, Monsieur, un grand régal pour vous, puisque c'est d'une dix septième qui n'est encore connue de personne du monde. On attendoit l'assemblée du clergé à finir, mais je pense qu'on attendroit trop longtemps. Ne la faites voir qu'à peu de gens bien assurés, et ne vous en dessaisissez point; car il n'y en a encore que dix mille de tirées, six mille de la petite et quatre mille de l'autre, et il nous en faut encore beaucoup, parce qu'on rompra les formes; aucun de nos amis ne s'y attend, et il pourroit y avoir quelque changement. »

Mais reprenons le cours de notre table des matières.

Lettre écrite de Suède, 14 may 1632, à M. Pascal par M. Bourdelot. 13
Lettre de la sœur Euphémie Pascal à Mme Périer, sa sœur, sur la conversion de M. Pascal son frère. Imprimé plus haut, p. 188. 14
De la même à la même sur le même sujet, 25 juin 1655. Imprimé plus haut, p. 189. 15
De ma sœur Euphémie à M. son frère. Imprimé plus haut, p. 195. 19
Lettre de M. d'Andilly à M. Périer, beau-frère de M. Pascal. 20
Lettre de M. l'abbé de la Lane, abbé de Valcroissant, à

Mlle Périer, sœur de M. Pascal, sur sa mort. 21
Lettre de M. d'Andilly à Mlle Périer, sur le même sujet. . 22
Lettre de M. Bordieu à M. Périer. 22
Remarques du premier copiste des manuscrits de Mlle Périer, sur un écrit trouvé sur M. Pascal après sa mort. . 23
Petit écrit trouvé sur M. Pascal lorsqu'il mourut. . . . 24
Fragment d'une lettre de Mlle Jacqueline Pascal à Mme Périer sa sœur, où il est parlé de son entrée en religion, et de l'opposition qu'y avoit M. Pascal son frère. Imprimé plus haut, p. 131. 25
Extraits de quelques lettres de M. Pascal à Mlle de Rouanès. Imprimé, t. 1er, p. 437. 26
Fragment d'une lettre de M. Pascal au P. Annat. Imprimé, t. 1er p. 465. 36
Extrait d'une lettre de M. Pascal à Mme Périer. Imprimé, t. Ier, p. 457. 40
Lettre de M. Pascal à M. le Pailleur au sujet du P. Noël, jésuite, sur le vuide. 40
Lettre de M. Pascal à la reine Christine de Suède. . . 56
Pensées de M. Pascal. — Ce sont quelques pensées tirées du manuscrit autographe et que nous avons publiées t. 1er. . 58
Les Jésuites. Pensées tirées du manuscrit autographe, et publiées, t. 1er. 72
Première lettre de M. de Brienne à Mme Périer, sur les *Pensées* de M. Pascal. Publié, t. 1er, p. 158. 73
Lettre du même à la même sur le même sujet. *It.* . . . 75
Lettre de M. Arnauld à M. Périer, conseiller à la cour des aydes à Clermont sur les *Pensées*. *It.* 80
Lettre de M. Tillemont à M. Périer le fils, conseiller à la cour des aydes à Clermont, sur les *Pensées* de M. Pascal. 82
Lettre de M. l'évêque de Comminges à M. Périer, sur le même sujet. 84
Extrait d'un manuscrit de Mlle Périer, concernant la prétendue rétractation de M. Pascal et la désunion d'avec MM. de P.-R. 84
Déclaration du P. Beurrier, ch. régul. de Sainte-Geneviève, curé de Saint-Étienne-du-Mont. 89
Lettre du P. Beurrier, curé de Saint-Étienne à Mme Périer. 90
Lettre du P. Beurrier à M. Périer le fils. 91
Attestation de M. Nicole. 91

Déposition de M. Nicole sur le même sujet. 92
Déposition de M. Arnauld sur le même sujet. 93
Déposition de M. le duc de Rouanès sur le même sujet. . 93
Déposition de M. Domat, sur le même sujet. 94
Lettre de M. de Sainte-Marthe à M. Périer, l'ecclésiastique, sur le même sujet, décembre 1688. 95
Lettre de M. Perefixe, archevêque de Paris, à M. Périer, conseiller à la cour des aydes de Clermont. 96
Réponse à la précédente. 97
Lettre de M. Arnauld à M. Périer, à l'occasion de la précédente. 98
Lettre de M. Périer à M. l'archevêque de Paris, au sujet de la déclaration de M. Beurrier. 99
Lettre de la sœur de sainte Euphémie Pascal à M. Périer. Imprimé plus haut, p. 182. 101
Lettre de la même à M. Pascal son frère, où elle le presse fort de consentir à son entrée en religion, mars 1652. Imprimé plus haut, p. 123. 104
Lettre de la même au même, 1655. *It.* 109
Lettre de la même au même, 1660. *It.* 110
Extrait d'une lettre de la même au même. *It.* 111
Extrait de la même à Mme Périer, sa sœur. *It.* 111
De la même à la même. *It.* 113
De la même à la même. *It.* 115
De la même à la même. *It.* 117
De la même à la même. *It.* 118
De la même à la même. *It.* 120
Écrit de Mlle Jacqueline Pascal sur le mystère de la mort de Jésus-Christ. *It.* 121
Extraits de quelques lettres de la mère Agnès Arnauld à Mlle Pascal, écrits de la main de la dite demoiselle. *It.* . 131
Lettre de la même à M. Pascal sur la mort de sa sœur. *It.* . 137
Cinq lettres de la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly à Mme Périer. 138
De la même à Mlle Périer l'aînée. 143
De la même à Mme Périer sur la mort de son mari. . . . 145
De la même, étant abbesse, sur la mort de son fils, conseiller en la cour des aides. 146
Lettre de M. d'Andilly à M. Périer le père. 147
Lettre de Mme Périer à M. de Bienassis, son fils aîné, sur son

mariage. 147
La même à un de ses fils, Louis Périer. 148
La même à M. Périer le plus jeune (Blaise). 149
Lettre de M. Périer le fils, conseiller en la cour des aydes à son frère Louis Périer sur la signature du formulaire. . 150
Du même sur le mandement de M. Pavillon, évêque d'Aleth. 151
Lettre de la sœur Marie-Angélique-Thérèse-Arnauld d'Andilly à Mlle Périer. 155
Deux lettres de la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly à Mlle Périer la jeune. 156
Dix lettres de la sœur Madelaine-Christine Briquet à Mlle Périer la jeune, depuis janvier 1679 jusqu'en 1682. . . . 160
Lettre de M. de la Potherie à la même. 182
Lettre de M. de Sacy à M. Périer, beau-frère de M. Pascal. 182
Quatre lettres du même à Mme Périer. 184
Du même à la même. (Cette lettre paraît être du style de M. de Sainte-Marthe.) 188
De M. de Sacy à la même. 189
Anecdotes de M. de Sacy. 191
Extrait d'une lettre à M. Périer le père. 191
Extrait d'une lettre de M. Arnauld (sur la machine de M. Pascal) à M. Périer le fils, écrite après la mort de M. Pascal. 192

Nous donnons ici cette lettre, parce qu'elle se rapporte à Pascal et qu'elle n'est pas dans les lettres imprimées d'Arnauld :

EXTRAIT DUNE LETTRE DE M. ARNAULD, LE DOCTEUR, A M. PÉRIER LE FILS, ÉCRITE APRÈS LA MORT DE M. PASCAL.

5 Septembre.

« .... Au reste, il y a icy un petit horloger qui, ayant vu une machine de M. Pascal, l'a perfectionnée de telle sorte qu'elle est incomparablement plus facile que celle de M. votre oncle, car les roues tournent d'un côté et d'autre, de sorte que, sans changer les chiffres, par une règle comme dans la pascaline on fait l'addition et la multiplication sur les mêmes chiffres. Il y a de plus un endroit en particulier où on fait tout d'un coup les multiplications et les divisions, un autre où l'on trouve les racines cubiques, d'autres où on

fait les fractions; et quoyque cette machine ait les deniers et les sols, et qu'elle aille jusqu'à cent mille, elle est beaucoup plus petite qu'aucune de M. Pascal, et il en fait même présentement une autre qui ne sera pas plus grande qu'un livre in-12, où tout cela sera. Je ne vous parle point par ouï dire, nous avons vu cette machine après dîner. Après tout, néanmoins, M. Pascal ayant été le premier qui ait trouvé de ces sortes de machines, quoy qu'on y puisse ajouter, il en aura toujours la principale gloire.

Mes recommandations, s'il vous plaît, à Mme vôtre mère et à toute la famille. Je suis tout à vous,

Signé ANTOINE ARNAULD. »

(*Copié sur l'original*).

Extrait d'une lettre de MM. Louis et Blaise Périer à Mme leur mère et à leur frère aîné. 192
Extrait d'une lettre écrite à M. Périer le fils. 193
Lettre de M. l'abbé Le Roy, abbé de Haute-Fontaine, à Mme Périer. 194
Du même à M. Périer le fils, conseiller. 195
Du même à Mme Périer. 197
Lettre de M. de Sainte-Marthe à M. Périer l'ecclésiastique. 198
Du même à Mlle Périer. 201
Du même à M. Louis Périer, prêtre, qui a survécu à sa mère, morte en 1684. 202
Du même à M. de la Chaise sur la vie de saint Louis. . . 204
Autre lettre sur le même sujet. 206
Lettre de M. l'abbé Barillon. 207
Lettre écrite d'Aleth, où l'on peut voir quelles sont les dispositions que M. Pavillon jugeoit nécessaires à ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique. 208
Lettre de M. d'Aleth à un ecclésiastique de son diocèse, qu'il avoit ordonné prêtre et établi vicaire dans une cure. Il se plaint de lui de ce qu'il avoit quitté son emploi sans le consulter, et s'en étoit allé dans un autre diocèse sous prétexte de s'appliquer aux études. 213
Copie d'une lettre de Rome au sujet de la réponse que fit M. Arnauld au sieur Mallet, g. v. de Rouen. 214
Lettres de M. Arnauld, le docteur, à M. Périer le fils aîné Louis, à Mme sa mère, à M. Périer, conseiller en la cour des aydes, à l'abbé Périer; au même sur la mort de Mme sa

mère, à Mlle Jacqueline Périer, à Mlle Périer. 215
Lettre de M. Lancelot à M. Périer le père. 238
Lettre de M. de Tillemont à M. Périer, doyen, et sur la mort de sa sœur Jacqueline Périer. 240
Lettre de M. de Santeuil, chanoine de Saint-Victor à M. Arnauld, le docteur. 240
Onze lettres de M. Nicole à M. Périer le fils, le conseiller, et à M. Périer l'ecclésiastique, etc. 243
Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de M. Domat, avocat du roi au présidial de Clermont en Auvergne. Imprimé par nous pour la première fois; *Journal des savants*, janvier et février, 1843; nous l'avons recueilli dans les *Fragments littéraires*, t. III de cette 4e série. 268
Pensées de M. Domat. *It.* 273
Lettre de M. l'évêque d'Aleth à M. Domat. *It.* 277
Pièce contre le P. Duhamel, jésuite, par M. Domat. *It.* . . 280
Lettre de M. Domat à M. le procureur-général pour accompagner le procès-verbal. Imprimé. *It.* 284
Pièces concernant l'introduction des RR. PP. jésuites dans la ville de Clermont. *It.* 289
Lettre du chapitre de la cathédrale à M. Domat. *It.* . . . 289
Requête présentée par les habitants de la ville de Clermont en Auvergne contre les RR. PP. jésuites. *It.* 290
Lettres de MM. les chanoines de la cathédrale de Clermont en Auvergne à ceux de Luçon et de Nantes. 294
Extraits de la réponse du chapitre de Nantes et du chapitre de Luçon. 295
Lettre de M. de Candale, gouverneur d'Auvergne, à MM. les consuls de Montferrand. 296
Relation de l'état présent du jansénisme dans la ville de Clermont (fait apparemment par un jésuite) en 1661. *It.* . . 297
Caractère de Mme de Longueville. Imprimé dans les *Fragments littéraires*, t. III de cette 4e série. 301
Épitaphe de Mlle de Pompone, âgée de trois mois. . . . 302
Éloge de M. Pascal par M. Nicole. 302
Écrit sur la conversion du pécheur. — C'est un ouvrage de Pascal publié par Bossut. 304
Lettre de M. Pascal à M. Périer, son beau-frère, au sujet de la mort de M. Pascal son père, publiée et collationnée, t. Ier, p. 417. 308

Lettre de M. Coquebert, prieur de Sainte-Foy de Chartres à Mlle Périer sur la déclaration du P. Beurrier. 321
Lettre de M. de la Porte à M. Périer, conseiller en la cour des aydes. 322
Lettre de M. Hermand à Mme de Crèvecœur. 323
Dispositions et pensées pour tous les jours de la semaine au regard du saint Sacrement. 325
Plaintes des PP. de l'Oratoire de Clermont contre les jésuites de la même ville. Imprimé ou cité dans les *Documents inédits sur Domat*, t. III de cette série. 332
Lettre de M. de Rebergue à M. Périer, le conseiller, concernant M. Beurrier, curé de Saint-Étienne-du-Mont. . . . 334
Lettre de Mme Périer à M. Audigier. 336
De la même à M. Tartière, seigneur de la Serre. 337
Lettre de M. Domat à M. Audigier ; cité par nous, t III. . 338
Relation d'un entretien de M. l'archevêque de Paris avec M. Desprez, libraire, envoyée par celui-ci à Mme Périer. . 340
Privilége pour la machine arithmétique de M. Pascal. . . 346
Autre privilége pour le calendrier perpétuel de M. Périer, conseiller en la cour des aydes de Clermont. 349
Lettre de M. de Barcos à M. ***. 350
Pensées de M. de Barcos. 350
Réflexions sur le Calendrier perpétuel de M. Périer, dont il est parlé ci-devant ; c'est le premier copiste qui les fait. . 355
Copie d'une lettre de M. Lancelot à M. Périer, doyen de St-Pierre, l'auteur du calendrier. 355
Lettre de M. et Mlle Pascal à Mme Périer, leur sœur, publiée t. Ier, p. 412 et t. II. p. 83. 355
Lettre des mêmes à la même. *It.* 359
Lettre de Mlle Jacqueline Pascal à M. son père, publiée plus haut, p. 88. 362
Lettre de M. Pascal à sa sœur Jacqueline, t. Ier, p. 403. . . 367
Lettre de Mlle Pascal à Mme Périer sa sœur, publiée plus haut, p. 81. 370
Lettre de Mme Périer à M. Beurrier, curé de Saint-Étienne-du-Mont. 371
Lettre de M. Fermat à M. Pascal, publiée par Bossut. . . 374
Lettre du même au même. 376
A M. Pascal, du même. 376
Lettre du même à M. ***. 380

Du même à M. Carcavi. 380
Lettre de M. Huggens de Zulichem à M. de Monville (Pascal). 381
Lettre de M. Miton à M. Pascal (cité t. Ier, p. 473). . . . 383
Lettre de M. Sluze, chanoine de la cathédrale de Liége, traduite de l'italien en françois. 384
Lettre du même au même. 385
Pièces concernant le procès fait contre le P. Duhamel, jésuite, pour avoir prêché pendant le carême dans la cathédrale de Clermont, touchant l'infaillibilité du pape, qu'il faut ajouter aux pièces qui se trouvent à la page 289 de ce recueil. — Cité t. III, dans les *Documents inédits sur Domat*. . . 387
Extrait des noms, âges et qualités des témoins ouïs pour l'information par devant M. lieutenant-criminel de Clermont. *It.* 387
La lettre suivante, qui est sans seing, pourroit bien être d'un secrétaire d'État et être adressée à M. l'évêque de Clermont.
Extrait des registres du conseil d'État. 389
Lettre de M. le procureur général à M. Domat. *It.* . . . 393
Lettre de M. Périer le fils à son père, sur le sujet des sermons du P. Maimbourg à Paris, et Lebrun, Écossais, à Orléans, jésuites, en 1667. 393
Lettre de M. Ribeyre, premier président en la cour des aydes de Clermont-Ferrand à M. Pascal le fils, touchant la thèse qui fut soutenue au collége de Montferrand le 25 juillet 1651. Publiée par Bossut 398
Réponse de M. Pascal le fils à M. de Ribeyre. *It.* . . . 400
Lettre de M. Touvel à Mlle Périer. 401
Lettre du même à Mme Périer la mère. 406
Lettre de M. de Genlis, archevêque d'Embrun, à M. du Harlay, archevêque de Paris. 409
Du même au même. 417
Article 23 des Ordonnances synodales publiées dans le synode tenu à Embrun le 1er mai 1686. 419
Déclaration des PP. jésuites d'Embrun. 420
Extrait d'une lettre à M. Périer. 420
Du même au même. 421

Ces deux lettres ressemblent fort à celles sur lesquelles nous nous sommes un moment arrêtés, et nous en don-

nerons quelques passages où il est fait allusion à Pascal et *aux Provinciales*.

A Paris, 9 mars 1657.

« C'est la réponse à votre dernière qui est du 27 février. La lettre latine, dont vous demandez 6 exemplaires, fait ici un horrible bruit, et renverse presque toutes nos imprimeries. On n'en trouve point pour de l'argent; et celui que vous connoissez de la rue Saint-Jacques, qui l'a faite imprimer et qui est le seul, la vend 20 sous pièce. J'oubliai à vous en envoyer lundi par le messager; je ne l'oublierai pas, Dieu merci, lundi..... Voici un nouvel écrit qu'on ne donne point encore. Usez-en avec réserve, je vous en envoyerai un nombre. Je suis tout à vous. L'auteur de la première lettre au Père Annat est le même que celui de la lettre latine, un moine que ny moi ni nos amis ne voyons jamais. Adieu. »

A Paris, ce 12 janvier 1657.

En vérité je vous plains beaucoup de dépendre dans vos nouvelles d'une personne si embarrassée et si accablée que je le suis toujours. J'en ai de la douleur....

.....Messieurs du clergé font mine, avant de finir, de vouloir censurer fortement la *Morale des Casuistes*. Il y a dix ou douze commissaires nommés pour cela..... Després m'a dit vous avoir envoyé un paquet de ce que vous lui avez demandé, par le messager de mercredi, il y eut avant hier huit jours. Je crois vous avoir envoyé des premiers deux *avis*, suite de l'extrait, que vous m'aviez demandé, à la réserve de *la bonne foi des Jansénistes* que j'espère vous envoyer lundi par le messager, avec un livre des *Plaidoyers* de M. Le Maître, non pas de sa part, car il n'en a pas donné ni n'en donnera un seul, mais de la mienne; je vous prie de l'agréer..... J'ai donné vos lettres à M. Pascal, et envoyé le billet dernier à M. Taignier. M. Pascal est en peine de ne pas recevoir quelquefois ses lettres aussitôt que si elles ne passoient pas par mes mains. Vous verrez si vous pouvez le soulager en cela; pour moi je m'offre de grand cœur à les recevoir toujours, si vous et lui le trouvez bon, et en ce cas je les lui envoierai toujours promptement, comme il me semble avoir fait.

Voici une belle lettre de feu Monsieur L'Archev. de Malines; elle vient fort à propos pour fronder la morale des bons Pères.

Elle n'a encore point paru ; messieurs les curés la donneront demain et après. Je vous envoye le portrait d'Escobar ; vous pourrez gagner de l'argent à le faire voir comme une maligne bête.... La dix-septième lettre se prépare fort ; mais grand secret, s'il vous plaît. Je suis à vous de tout mon cœur. Adieu. »

Deux lettres de M. Arnauld à M. Périer. 424
Lettre de M. Demahis à Mme de Caumartin. 424
Deux lettres du même à Mlle Périer. 425
Lettre du P. Saint-Pé à Mme Périer. 427
Trois lettres à M. Périer, prêtre, que l'on croit de M. Du Gué. 428
Les deux dernières lettres à Mlle Périer. 434
Lettre du P. Pouget de l'Oratoire à M. Périer, doyen. . . 437
Lettre du même P. Pouget à Mlle Périer. 444
Lettre du R. P. dom Touttée, religieux bénédictin, à M. l'abbé Périer. Publiée t. Ier, p. 128. 445
Petit mémoire de l'auteur de la Vie de saint Louis. . . . 446
Lettre à M. Périer. 446
Du même au même. 447
Du même au même. 448
Du même au même. 449
Du même au même. 451

Ces lettres sont du même genre et de la même main que celles dont nous avons donné précédemment des extraits.

Nouvelles de Paris, 14 avril 1657. 452
Lettre de la sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal à Mlles Périer, ses nièces. Publiée plus haut, p. 323. . . 454
Relation de la mort chrétienne de Mme la duchesse d'Orléans, par M. Feuillet, du 27 juin 1670. 457
Relation de la mort de M. Chardon, prêtre, chanoine d'Angers, de sainte mémoire, exilé à Riom. 459
Lettre de M. l'évêque d'Angers au chapitre de Ste-Amable, de Riom. 466
Lettre du P. Quesnel à M. , sur la mort du roi Louis XIV. 466
Extrait d'une lettre de M. de Beaupuis à M. Périer le père. 467
Lettre du P. Quesnel à l'auteur de la Vie de saint Louis. . . 467

Lettre de M. Arnauld au même. 469
Extrait du P. Pouget à Mlle Périer. 471
Faits baillés à M. l'évêque de Toul, official et grand vicaire de M. le cardinal de Retz, archevêque de Paris, pour l'audition des témoins pour la vérification du miracle de Mlle Périer. 471
Attestations des médecins et chirurgiens. 472
Interrogation de Claude Baudran. 473
Relation d'un miracle fait à Port-Royal, qui ne peut être prouvé et qui ne sert que de consolation particulière pour la maison. Août 1661. 479
Relation d'un miracle arrivé à P. R. en juillet 1661, servant seulement de consolation particulière pour la maison, pendant la persécution. 480
Relation du miracle arrivé en la personne d'une petite fille de 18 mois de M. d'Épinay, commis au contrôle général des fermes, 13 août 1651. 481
Relation d'un miracle. 483
Récit naïf et véritable de la maladie et guérison miraculeuse d'Angélique Portelot, fille de M. Gaspard Portelot, avocat au parlement, et de Marguerite Secousse, sa femme. . . 485
Lettre écrite en 1662. 488
Relation d'un autre miracle. 490
Deux lettres de M. Gourdan à M. Périer. 493
Extrait d'une lettre de Mlle Marguerite Périer à M. son frère, doyen à Clermont, contenant l'histoire de la sœur Marguerite de Saint-Augustin Stuart, religieuse carmélite à Paris. 494
Lettre de la M. Madeleine de Ligny, abbesse de P. R. à M. Périer. 498
Lettre de la mère Agnès Arnauld à Mme Périer, touchant la mort de M. Pascal père. 499
Cinq lettres du père de Gondy, de l'Oratoire, à M. Périer. 500
Lettre de la sœur Agnès, de la mère de Dieu, à Mlle Périer. 501
Lettre de M. de la Rocheposay, évêque de Poitiers, à M. Périer. 502
Extrait d'une lettre à M. Périer le fils. 502
Fourberie de Louvain. 504
Ce qui se passait au séminaire de Tournay. 504
Eloge de Mme de Longueville, en remettant son corps à M. l'évêque d'Autun. Imprimé, t. III, à la suite des *Lettres*

inédites de Mme de Longueville. 505
Autre éloge en remettant son cœur à M. son aumônier, pour le porter à Port-Royal-des-Champs. *It.* 506
Relation de ce qui s'est passé en l'assemblée de la faculté de théologie de Paris, tenue le 1er mars 1628, en Sorbonne. 507
Examen des moyens qui sont allégués par ceux qui veulent faire cette addition. 509
Copie d'une lettre de piété, sans date. 532
Lettre de M. Nicole. 537
Lettre à M. Périer, chez M. Renet, à Paris. 541
Cinq lettres de Mme de Longueville à la mère Agnès Arnauld P.-R. des Champs. Publiées, t. III. 542
Lettre de Mlle de Vertu à la mère Agnès Arnauld. . . . 545
Lettres de Mme de Longueville à la même. *It.* 546
De la même à la même. *It.* 549
De la même princesse à la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. *It.* 552
Lettre de la même princesse à la mère Agnès Arnauld. *It.* 552
Lettre de la même princesse à 923. *It.* 559
Lettre de Mme la duchesse de Liancour à la mère Agnès Arnauld, sur la paix de l'Eglise, 16 octobre 1668. 560
Lettres de Mme de Longueville, sur un miracle opéré par l'intercession de M. d'Aleth (Nicolas Pavillon). *It.* 561
Vingt-six lettres de la même princesse à M. Marcel, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. *It.* 561
De la même à Mme d'Epernon, religieuse carmélite. *It.* . . 574
De la même à la révérende mère Agnès, la carmélite. *It.* 575
De la même à M. Marcel, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. *It.* 576
Deux lettres de la même à la révérende mère des carmélites, du grand couvent de Paris. *It.* 578
A la sœur Marthe de Jésus, carmélite, de la même princesse. *It.* 578
De la même à la sous-prieure des carmélites. *It.* 579
De la même à la mère Agnès. *It.* 579
De la même à la mère Marie de Jésus, carmélite. *It.* 580
De la même à la mère Agnès. *It.* 581
Huit lettres de la même à la sous-prieure des carmélites. *It.* 582
Deux lettres de la même à Mme la marquise de Gamaches. *It.* 585

Pour remercier Dieu, au sortir de la petite vérole, novembre 1638. *It.* . . . . . .
Stances. *It.* 662
A Mgr l'éminentissime cardinal de Richelieu. Épigramme, mars 1639. *It.* 662
A Mme la duchesse d'Éguillon, sonnet, janvier 1640. *It.* . . 662
Sonnet de dévotion, février 1640. *It.* 662
Épigramme à sainte Cécile, novembre 1640. *It.* 663
Sur la conception de la Vierge, pour les palinods de l'année 1640, qui emportèrent le prix, décembre 1640. *It.* . . . 663
Remerciments faits sur-le-champ par M. de Corneille, lorsque le prix fut adjugé aux stances précédentes. *It.* . . 663
Remerciments pour le prix des stances, l'année suivante, décembre 1541. *It.* 664
Contre l'amour, stances, février 1642. *It.* . . . . . *Ibid.*
Suite des stances contre l'amour, à Mlle de Beuvron, en luy envoyant les précédentes, 1648. *It.* 664
Sur la guérison apparente du roy Louis XIII. *It.* . . . . .
Sonnet, avril 1643. *It.* 665
A la reine, sur la régence, sonnet, may 1643. *It.* 666
Pour une dame amoureuse d'un homme qui n'en savoit rien, septembre 1643. *It.* 666
Sonnet fait sur des rimes, octobre, 1643. *It.* 667
Consolation sur la mort d'une huguenote. *It.* 668
Stances, may 1643. *It.* 668
Chanson. *It.* 669
M. de Scudéry à la petite Pascal. *It.* 670
Traduction de l'hymne *Jesu nostra Redemptio*, par Mlle Jacqueline Périer. *It.* 670

A la fin du volume, se trouvent diverses additions de Mlle Périer au nécrologe de Port-Royal. Elles ne sont pas terminées.

APPENDICE.

N° 4.

DESCRIPTION DU MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE,

SUPPLÉMENT FRANÇAIS, N° 2881.

C'est un in-4° d'une écriture du XVIIIe siècle. Il renferme une copie ou plutôt un choix des pièces du manuscrit 1485.

En voici une table abrégée.

Mémoire sur la vie de M. Pascal, par Marguerite Périer.
Extrait d'une lettre de la sœur Euphémie à son frère.
Extrait d'une lettre de Mlle Pascal à sa sœur, sur l'entrevue de M. Pascal et de M. Descartes.
Diverses anecdotes sur Pascal.
Extrait d'une lettre de M. d'Étemare.
Plusieurs lettres de Jacqueline.
Lettres de Pascal à Mlle Roannez.
Lettre de Pascal au P. Annat.
Fragments et lettres de Pascal, à sa sœur, à M. le Pailleur, à la reine de Suède, Pensées de M. Pascal.
Lettres de Brienne à M. Périer sur les Pensées.
Lettre d'Arnauld.
Diverses lettres.
Lettre de Jacqueline, du 31 juillet 1653.

De la même à son frère, mars 1652.
De la même au même, 1655.
De la même au même, 1655.
De la même à Mme Périer, 23 juin 1655.
De la même à la même, 29 mars 1655.
31 mars, après midi.
8 novembre 1656.
30 novembre 1556.
24 mars 1661.
Indication de diverses autres lettres de la même, qui sont dans ce manuscrit.
Écrit de Jacqueline sur le mystère de la M. de notre S.
Lettres de la mère Agnès à Jacqueline, 22 janvier 1650, 1651.
Lettre de la mère Agnès de S.-P. à M. Pascal, sur la mort de Jacqueline.
Lettre de la mère Agnès de Saint-Jean, sur le même sujet.
Lettre de Mme Périer à ses enfants.
Lettres diverses.
Lettres de M. de Sacy à M. et Mme Périer.
Lettres des Périer.
Lettres diverses, plusieurs d'Arnauld à Mme Périer et à ses enfans.
Lettre de Nicole aux Périer.
Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de M. Domat, avocat du roi au présidial de Clermont en Auvergne.
Pensées de M. Domat.
Pièces contre le P. Duhamel, jésuite, par M. Domat.
Diverses pièces sur cette affaire.
46 lettres de Mme de Longueville.
Diverses lettres des Périer et aux Périer.
Diverses lettres et pièces.
Chapelet de la Sainte-Épine, attribué à Jacqueline Pascal.

APPENDICE

N° 5.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

SUPPLÉMENT FRANÇAIS N° 397.

In-12, écriture du père Guerrier de l'Oratoire, comme l'atteste cette note : « Ce manuscrit est de la main du R. P. Pierre Guerrier, de l'Oratoire, arrière petit-neveu de M. Pascal du côté maternel. Il a été donné en 1779 à la bibliothèque du Roi par M. Guerrier de Bezance, maître des requêtes. » Voyez sur cette donation le t. 1er p. 112. Nous nous bornons à donner la table des écrits contenus dans ce volume.

Écrit de M. Nicole contre M. Pascal sur le formulaire. . . 1
Extrait d'une lettre à M. Périer. 21
M. de Sacy. 21
Lettre de M. Bourdelot à M. Pascal. 22
Écrit de M. Arnauld contre M. Pascal sur le formulaire. . 28
Ecrit de M. Domat pour M. Pascal sur le formulaire. . . 53
Ecrit de M. Arnauld contre M. Domat sur le formulaire. . 77
Ecrit de M. Nicole pour ajouter au précédent. 127
Autre écrit de M. Arnauld sur la même matière. 131
Petit écrit anonyme sur la même matière. 154

Autre écrit anonyme sur la même matière. 157
Démonstration géométrique sur la même matière. . . . 163
Préface historique sur plusieurs ouvrages pour et contre la signature du formulaire. 168
Attestation de M. Nicole au sujet de la prétendue rétractation de M. Pascal. 177
Lettre de M. Périer à M. de Péréfixe, archevêque de Paris, sur le même sujet. 178
Lettre de M. de Péréfixe à M. Périer, sur le même sujet. . 181
Lettre de M. Arnauld à M. Périer, sur le même sujet. . . 182
Déclaration de M. Beurrier, curé de Saint-Etienne, sur le même sujet. 183
Lettre de M. Beurrier à Mme Périer, sur le même sujet. . 184
Lettre de M. de Saint-Amour, écrite de Rome. 185
Lettre de M. Périer à M. de Péréfixe au sujet de M. Pascal. 190
Ecrit de M. Périer sur le mandement de M. d'Aleth. . . . 192
Lettre de M. Du Tremblay, sur la paix de Clément IX. . . 197
Relation de l'état présent du jansénisme, en la ville de Clermont, 1661. 198
Préface historique sur plusieurs ouvrages de MM. de Port-Royal, touchant la manière d'expliquer et de justifier Jansénius. 204
Petit écrit trouvé sur M. Pascal lorsqu'il mourut. . . . 213
Pensée de M. Pascal, qui n'a pas été imprimée. 215
Requête présentée au Roi par les habitans de Clermont contre les jésuites. 216
Lettre du chapitre de Clermont à ceux de Luçon et de Nantes, au sujet des jésuites. 220
Addition de Mlle Périer au Nécrologe de Port-Royal. . . 221
Ecrit de Mlle Périer, sur la prétendue rétractation de M. Pascal. 248
Lettre de M. Périer à son frère, touchant le formulaire. . 254
Lettre de M. l'abbé Leroy à M. l'abbé de Barillon, touchant la signature du formulaire. 255
Récit de ce que Mlle Périer a ouï dire à M. Pascal, au sujet des Lettres Provinciales. 260
Lettres de M. Arnauld, le docteur, à M. Périer, doyen de Saint-Pierre, sur divers sujets de morale. 261
Mémoire de Mlle Périer sur sa famille. 271
Démêlé de M. Pascal avec le P. Noël, jesuite. 285

Lettre de M. Arnauld à M. Périer touchant les pensées de M. Pascal. 285
Lettre de M. de Brienne sur le même sujet. 288
Extrait d'une lettre de M. Arnauld touchant les abbayes de filles. 289
Extrait d'une lettre de M. Nicole sur les doutes des théologiens. 290
Extrait d'un mémoire sur la vie de M. Pascal. 291
Extrait d'une lettre de la sœur Euphémie à M. Pascal. . . 292
Extrait de la vie de M. Pascal. 292
Lettre de M. de Tillemont à M. Périer au sujet des Pensées de M. Pascal. 294
Lettre de M. l'évêque de Comminges sur le même sujet. . . 296
Extrait d'une lettre au sujet des Provinciales et des écrits de MM. les curés de Paris. 297
Lettre de M. le duc de Candale au sujet des jésuites. . . . 298
Lettre de M. Bourdelot à M. Pascal. 298
Écrit anonyme sur la conversion du pécheur. 300
Recueil fait par M. Nicole sur l'usure. 305
Autre écrit sur l'usure. 306
Lettre de M. Quéras sur l'usure. 310
Lettre de M. Pascal à M. le Pailleur sur le P. Noël. . . . 315
Dépositions de MM. Nicole, Arnauld, de Roannez, Domat, au sujet de la prétendue rétractation de M. Pascal. 328
Lettre de M. Beurrier, curé de Saint-Étienne, à M. Périer. . 331
Extrait d'une lettre à Mme Périer au sujet de la vie de M. Pascal. 332
Mémoire sur M. et Mlle de Roanez par Mlle Périer. . . . 334
Extrait d'une lettre à Mlle Périer sur les Pensées de M. Pascal. 339
Profession de foi de Mlle Périer. 340
Lettre de M. Pascal à la reine de Suède. 341

APPENDICE

N° 6.

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE,

N° 2199.

Petit in-4°, portant au dos ce titre : *Domat. Disputes théologiques.* Sur la première page on lit : « Mémoires et pièces recueillies par M. Domat, auteur du traité *des Lois civiles*, qui m'ont été communiqués par M. Domat, président en la cour des aides de Clermont, son arrière-petit-fils. 1776. »

C'est un double du manuscrit de la Bibliothèque Royale, *Supplément français*, n° 397, comme on s'en peut assurer par la table qui suit :

Ecrit de M. Nicole contre M. Pascal sur le formulaire. . . 1
Extrait d'une lettre à M. Périer. 32
Article touchant M. de Sacy. 32
Lettre de M. Bourdelot à M. Pascal. 33
Ecrit de M. Arnauld contre M. Pascal sur le formulaire. . 34
Extrait d'une lettre de MM. Périer à Mme leur mère et à M. Etienne Périer, leur frère aîné. 71
Ecrit de M. Domat pour M. Pascal sur le formulaire. . . 73
Ecrit de M. Arnauld contre M. Domat sur le formulaire. . 103
Petit écrit de M. Nicole pour ajouter au précédent. . . . 165

Autre écrit de M. Arnauld sur la même matière. 170
Petit écrit anonyme sur la même matière. 201
Autre écrit anonyme sur la même matière. 205
Démonstration géométrique sur la même matière. . . . 212
Préface historique sur plusieurs ouvrages pour et contre la signature du formulaire. 218
Attestation de M. Nicole au sujet de la prétendue rétractation de M. Pascal. 229
Lettre de M. Périer à M. de Péréfixe, archevêque de Paris. 231
Lettre de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, à M. Périer. 234
Lettre de M. Arnauld à M. Périer. 235
Déclaration de M. Beurrier, curé de Saint-Etienne. . . 237
Lettre de M. Beurrier à Mme Périer. 238
Lettre de M. de Saint-Amour écrite de Rome. 239
Lettre de M. Périer à M. de Péréfixe, archevêque de Paris. 246
Écrit de M. Périer (le neveu de Pascal et non son beau-frère) sur le mandement de M. d'Aleth. 248
Lettre de M. du Tremblay sur la signature du formulaire. . 254
Déclaration de l'état présent du jansénisme à Clermont en Auvergne. 256
Préface historique sur plusieurs ouvrages de MM. de Port-Royal au sujet des écrits suivants. 262
Petit écrit trouvé sur M. Pascal lorsqu'il mourut. 271
Pensée de M. Pascal qui n'a pas été imprimée (c'est la Pensée contre la philosophie). 273
Requête des habitants de Clermont contre les jésuites. . . 274
Lettre du chapitre de Clermont à celui de Luçon et à celui de Nantes. 278
Réponse des chapitres de Nantes et de Luçon. 280
Additions de Mlle Périer au Nécrologe de Port-Royal. . . 282
Écrit de Mlle Périer sur la prétendue rétractation de M. Pascal. 320
Lettre de M. Périer à son frère touchant le formulaire. . 328
Lettre de M. l'abbé Leroy à M. l'abbé de Barillon. . . . 329
Récit de ce que Mlle Périer a ouï dire à M. Pascal au sujet des Lettres Provinciales. 332
Lettres de M. Arnauld à M. Périer. 333
Mémoire de Mlle Périer sur sa famille. 344
Démêlé de M. Pascal avec le P. Noël. 348
Lettres de M. Arnauld à M. Périer. 360
Extrait d'une lettre de M. Nicole. 364

Extrait d'un mémoire sur la vie de M. Pascal. 365
Extrait d'une lettre de la sœur Euphémie à M. Pascal. . . 366
Lettre de M. Tillemont à M. Périer fils sur les Pensées. . 367
Lettre de M. l'évêque de Comminges à M. Périer fils. . . 370
Extrait d'une lettre à M. Périer au sujet des Provinciales. . 370
Lettre de M. le duc de Candale au sujet des jésuites. . . 371
Lettre de M. Bourdelot à M. Pascal. 372
Écrit anonyme sur la conversion du pécheur. 373
Recueil fait par M. Nicole sur l'usure. 378
Autre écrit sur l'usure. 379
Lettre de M. de Quéras sur l'usure. 384
Lettre de M. Pascal à M. le Pailleur au sujet du P. Noël jésuite. 388
Dépositions de MM. Nicole, Arnauld, Roannez et Domat, au sujet de M. Pascal. 403
Lettre de M. Beurrier, à M. le curé de Saint-Étienne, à M. Périer. 406
Extrait d'une lettre de MM. Périer à Mme leur mère. . . 407
Mémoire sur M. et Mlle de Roannez. 409
Extrait d'une lettre à Mlle Périer. 414
Profession de foi de Mlle Périer. 415
Lettre de M. Pascal à la reine de Suède. 416

APPENDICE

N° 7.

Pour montrer une fois de plus à quel point le texte de Pascal, dans ses ouvrages posthumes, est défectueux, et quels secours on trouverait, pour le mieux constituer, dans les manuscrits que nous venons de faire connaître, nous choisirons deux morceaux de quelque étendue, le fragment sur *la Conversion du pécheur*, la *Lettre à la reine de Suède ;* et en les reproduisant d'après Bossut, nous y joindrons des variantes, tirées de nos manuscrits, qui font paraître et qui souvent réparent les vices du texte convenu.

I.

LETTRE DE PASCAL A LA REINE CHRISTINE, EN LUI ENVOYANT LA MACHINE ARITHMÉTIQUE, 1650.

MADAME,

Si j'avois autant de santé que de zèle, j'irois moi-même présenter à Votre Majesté un ouvrage de plusieurs années que j'ose lui offrir de si loin ; et je ne souffrirois pas que d'autres mains que les miennes eussent l'honneur de le porter aux pieds de la plus grande princesse du monde. Cet ouvrage, Madame, est une machine pour faire les règles d'arithmétique sans plume et sans jetons. Votre Majesté n'ignore pas la peine et le temps que coûtent les produc-

tions nouvelles, surtout lorsque les inventeurs veulent les porter eux-mêmes à leur dernière perfection; c'est pourquoi il seroit inutile de dire combien il y a que je travaille à celle-ci, et je ne peux mieux l'exprimer qu'en disant que je m'y suis attaché avec autant d'ardeur que si j'eusse prévu qu'elle devoit paroître un jour devant une personne si auguste. Mais, Madame, si cet honneur n'a pas été le véritable motif de mon travail, il en sera du moins la récompense; et je m'estimerai trop heureux si *à la* suite [1] de tant de veilles il peut donner à Votre Majesté une satisfaction de quelques moments. Je n'importunerai pas non plus Votre Majesté du particulier de ce qui compose cette machine; si elle en a quelque curiosité, elle pourra se contenter dans un discours [2] que j'ai adressé à M. de Bourdelot [3]; j'y ai touché en peu de mots toute l'histoire de cet ouvrage, l'objet de son invention, l'occasion de sa recherche, l'utilité de ses ressorts, les difficultés de son exécution, les

[1] Leçon vicieuse. Les découvertes ne viennent pas *après* beaucoup de travail, mais *en conséquence* de beaucoup de travail. Il ne s'agit pas ici d'un rapport de temps, mais d'un rapport de la cause à l'effet. Pascal n'a donc pu dire : *à la suite* de tant de veilles. Le Manuscrit de l'Oratoire, le Recueil de Marguerite Périer, le ms. de la Mazarine, n° 2199, et le n° 397, *suppl. français*, Bibl. royale, donnent la vraie leçon : *en* suite de. D'ailleurs, Pascal met toujours *en suite*, même pour *à la suite*. Voyez t. 1er, p. 400 : *En suite des premiers compliments*. Et plus bas, ici même, p. 409 : *En suite* de ces prières.

[2] C'est *l'avis nécessaire* imprimé par Bossut, *ibid.*, p. 12.

[3] Médecin de la reine Christine. Il avait été d'abord celui du grand Condé, auprès duquel il avait en 1644 introduit Pascal pour que celui-ci fît voir au prince la machine arithmétique, ainsi que nous l'apprend un billet inédit de Bourdelot à Pascal, ms. 397, *suppl. fr.*, p. 22, et ms. de la Mazarine, p. 33. « Monsieur, je parlai hier à Son Altesse qui m'a témoigné impatience de vous voir avec votre roue Pascale. Si vous prenez la peine de venir à dix heures du matin, je crois que c'est celle qui lui est la plus commode..... BOURDELOT. A l'hôtel de Condé, ce 26 febvrier 1644. » Le Recueil de Marguerite, p. 13, le manuscrit de la Bibl. R. *Suppl. franç.*, 397, et celui de la Mazarine, p. 372, contiennent la réponse que fit Bourdelot, de Suède, le 14 mars 1652, à la belle lettre de Pascal à la reine Christine, ou plutôt à une autre lettre que Pascal lui avait adressée à lui-même pour le prier de remettre la *Dédicace* à la Reine. Dans cette réponse, que nous publions, sous des éloges très-mérités de Pascal se cache plus d'un trait dirigé contre Descartes qui venait de mourir, et qui, après comme avant sa mort, a toujours eu l'honneur de réunir contre lui les esprits médiocres de tous les temps.

degrés de son progrès, le succès de son accomplissement, et les règles de son usage. Je dirai donc seulement ici le sujet qui me porte à l'offrir à Votre Majesté, ce que je considère comme le couronnement et le dernier bonheur de son aventure. Je sais, Madame, que je pourrai être suspect d'avoir recherché de la gloire en *le* présentant à Votre Majesté, puisqu'il ne sauroit passer que pour extraordinaire, quand on verra qu'*il* s'adresse à elle; et qu'au lieu qu'*il* ne devroit lui être *offert* que par la considération de son excellence, on jugera qu'*il* est *excellent* par cette seule raison qu'*il* lui est *offert*[1]. Ce n'est pas néanmoins cette espérance qui m'a inspiré *un tel*[2] dessein. Il est trop grand, Madame, pour avoir d'autre objet que Votre Majesté même. Ce qui m'y a véritablement porté est l'union que je trouve en sa personne sacrée de deux choses qui me comblent également d'admiration et de respect, qui sont l'autorité souveraine et la science solide; car j'ai une vénération toute particulière pour ceux qui sont élevés au suprême degré ou de puissance ou de connoissances. Les derniers peuvent, si je ne me trompe, aussi bien que les premiers, passer pour des souverains. Les mêmes degrés se rencontrent entre les génies qu'entre les conditions; et le pouvoir des rois sur leurs sujets n'est, ce me semble, qu'une image du pouvoir des esprits sur les esprits qui leur sont inférieurs, sur lesquels ils exercent le droit de persuader, *ce qui* est parmi eux *ce que*[3] le droit de commander est dans le gouvernement politique. Ce second empire me paroît même d'un ordre d'autant plus élevé, que les esprits sont d'un ordre plus élevé que les corps; et d'autant plus équitable qu'il ne peut être départi et conservé que par le mérite au lieu que l'autre peut l'être par la naissance ou par la fortune. Il faut donc avouer que chacun de ces empires est grand en soi; mais, Madame, que Votre Majesté me permette de le dire, elle n'y est point blessée, l'un sans l'autre me paroît défectueux. Quelque puissant que soit un monar-

[1] Tous nos manuscrits mettent avec raison : *la, elle, elle, offerte, excellente*, car c'est le mot *machine* qui domine tout, et non pas celui d'*ouvrage*, jeté incidemment. Il ne faut pas faire écrire Pascal en 1650, comme on écrivait en 1779.

[2] Les quatre manuscrits : *ce* dessein.

[3] *Ce qui est ce que.* Est-il possible d'imputer un pareil style à Pascal? Les quatre manuscrits : le droit de persuader, *qui* est parmi eux ce que le d. C'est évidemment la vraie leçon.

que, il manque quelque chose à sa gloire, s'il n'a la prééminence de l'esprit; et quelque éclairé que soit un sujet, sa condition est toujours rabaissée par *sa* [1] dépendance. Les hommes qui désirent naturellement ce qu'il y a de plus parfait, avoient jusqu'ici continuellement aspiré à rencontrer ce souverain par excellence. Tous les rois et tous les savants en étoient autant d'ébauches qui ne remplissoient qu'à demi leur attente : ce chef-d'œuvre étoit réservé à notre siècle [2]. Et afin que cette grande merveille parût accompagnée de tous les sujets possibles d'étonnement, le degré où les hommes n'avoient pu atteindre est rempli par une jeune reine, dans laquelle se rencontrent ensemble l'avantage de l'expérience avec la tendresse de l'âge, le loisir de l'étude avec l'occupation d'une royale naissance, et l'éminence de la science avec la foiblesse du sexe. C'est Votre Majesté, Madame, qui fournit à l'univers cet unique exemple qui lui manquoit. C'est elle en qui la puissance est dispensée par les lumières de la science et la science relevée par l'éclat de l'autorité. C'est cette union si merveilleuse, qui fait que comme Votre Majesté ne voit rien qui soit au-dessous de sa puissance, elle ne voit rien aussi qui soit au-dessus de son esprit, et qu'elle sera l'admiration de tous les siècles [3]. Régnez donc, incomparable princesse, d'une manière toute nouvelle; que votre génie vous assujétisse tout ce qui n'est pas soumis à vos armes; régnez par le droit de la naissance, *par* [4] une longue suite d'années, sur tant de triomphantes provinces ; mais régnez toujours par la force de votre mérite sur toute l'étendue de la terre. Pour moi, n'étant pas né sous le premier de vos empires, je veux que tout

[1] Les quatre manuscrits : *la d.* A tous égards cette leçon est préférable.

[2] Bossut a supprimé, de son autorité privée, une ligne qui est dans tous nos manuscrits. Les quatre manuscrits : « qu'à demi leur attente ; *et à peine nos ancêtres ont pu voir en toute la durée du monde un roi médiocrement savant ;* ce chef-d'œuvre étoit réservé *pour votre* siècle. » Remarquez aussi que Pascal, *en honnête homme*, ne loue pas son siècle, mais celui de Christine.

[3] Oratoire : « de tous les siècles *qui l'ont précédée.* » Cette addition est évidemment absurde. Recueil de Marguerite Périer : « De tous les siècles *qui l'ont précédée et qui la suivront, comme elle a été l'ouvrage de tous les siècles qui l'ont précédée.* » La vraie leçon doit être : « qu'elle sera l'admiration de tous les siècles qui la suivront comme elle a été l'ouvrage de tous les siècles qui l'ont précédée. » Cette leçon est précisément celle du ms. de la Mazarine, p. 418, et du ms. de la Bibl. r. 397, p. 343.

[4] Les quatre manuscrits avec raison : *durant.*

le monde sache que je fais gloire de vivre sous le second; et c'est pour le témoigner que j'ose lever mes yeux jusqu'à ma reine, en lui donnant cette première preuve de ma dépendance.

Voilà, Madame, ce qui me porte à faire à Votre Majesté ce présent quoique indigne d'elle. Ma foiblesse n'a pas *arrêté* [1] mon ambition. Je me suis figuré qu'encore que le seul nom de Votre Majesté semble éloigner d'elle tout ce qui lui est disproportionné, elle ne rejette pas néanmoins tout ce qui lui est inférieur; autrement sa grandeur seroit sans hommages et sa gloire sans éloges. Elle se contente de recevoir un grand effort d'esprit sans exiger qu'il soit l'effort d'un esprit grand comme le sien. C'est par cette condescendance qu'elle daigne entrer en communication avec le reste des hommes; et toutes ces considérations jointes me font lui protester avec toute la soumission dont l'un des plus grands admirateurs de ses héroïques qualités est capable, que je ne souhaite rien avec tant d'ardeur que de pouvoir être *adopté* [2], Madame, de Votre Majesté, pour son très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur. BLAISE PASCAL.

RÉPONSE DE M. BOURDELOT A M. PASCAL.

MONSIEUR,

Vous écrivez merveilleusement bien pour un philosophe et pour un homme qui voit que le courrier va partir. Il faut avoir un esprit comme le vôtre et que rien n'étonne. Sa Majesté a lu votre lettre; vous vouliez bien que je la lui montrasse, puisqu'elle parloit tant d'elle. La reine se trouve bien louée de ce que vous m'avez écrit qui la regarde, et moi je me trouve trop loué. Je ne suis pas d'une si haute exaltation que vous dites; l'amitié que vous avez pour moi doit avoir aliéné vos sentimens. Les miens seront pour vous éternellement les mêmes. Je les ai fait savoir à la reine, et toute la terre en sera instruite. Vous êtes l'esprit le plus net et le plus pénétrant que j'aie jamais vu. Avec l'assiduité que vous avez au travail, vous passerez également les anciens et

[1] Les quatre manuscrits: *étonné*. On reconnaît ici le futur auteur de cette phrase : L'éternité des choses doit *étonner* notre petite durée, t. 1er, p. 310.

[2] *Adopté* est bien ambitieux. Les quatre manuscrits : *avoué*.

les modernes, et laisserez à ceux qui vous suivront une merveilleuse facilité d'apprendre. Vous êtes l'ennemi déclaré de la vaine gloire, du galimatias et des énigmes, et quand vous parlez vous inspirez des connoissances avec tant de douceur que l'esprit a plaisir de les suivre, et déteste en un moment les opinions qu'il avoit contraires aux vôtres. Je hais les sentiments violents qui s'impriment dans l'imagination à force de chicaneries et de sophismes. Ce sont des séductions dont l'âme fait une abjuration avec grande joie, dès qu'elle s'aperçoit qu'elle a été trompée. Vous êtes un de ces génies que la reine cherche; elle aime la clarté dans les raisonnements, des preuves solides mieux appuyées que sur des vraisemblances. Elle sera bien aise de voir votre machine et votre discours : n'y mêlez aucun faux dogme. A l'estime qu'elle a pour vous, elle seroit pour le croire; mais j'ai peur d'une chose qui ne peut arriver : vous êtes l'infaillible avec la même certitude que je suis, et avec laquelle je vous proteste d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur à jamais.

BOURDELOT.

(J'ai copié cette lettre sur l'original qui est dans la bibliothèque des RR. PP. de l'oratoire de Clermont).

II.

FRAGMENT D'UN ÉCRIT SUR LA CONVERSION DU PÉCHEUR.

Les auteurs de tous nos manuscrits déclarent qu'ils ont copié ce fragment sur les papiers de Mlle Périer, en laissant les lacunes qu'ils ont trouvées et que nos manuscrits représentent; il est donc vraisemblable ou plutôt il est certain que c'est Bossut qui a rempli, comme il lui a plu, ces lacunes; car il n'a pas eu d'autres manuscrits que les nôtres, et il a dû travailler, sans qu'il le dise, sur le manuscrit n° 397.

La première chose que Dieu inspire à l'âme qu'il daigne tou-

cher véritablement, est une connoissance et une vue tout extraordinaire par laquelle l'âme considère les choses et elle-même d'une façon toute nouvelle.

Cette nouvelle lumière lui donne de la crainte, et lui apporte un trouble qui traverse le repos qu'elle trouvoit dans les choses qui faisoient ses délices.

Elle ne peut plus goûter avec tranquillité les *objets* [1] qui la charmoient. Un scrupule continuel la combat dans cette jouissance, et cette vue intérieure ne lui fait plus trouver cette douceur accoutumée parmi les choses où elle s'abandonnoit avec une pleine effusion de cœur [2].

Mais elle trouve encore plus d'amertume dans les exercices de piété que dans les vanités du monde. D'une part, la *vanité* [3] des objets visibles la touche plus que l'espérance des invisibles; et de l'autre, la solidité des invisibles la touche plus que la vanité des visibles. Et ainsi, la présence des uns et l'absence des autres excite son aversion [4]; de sorte qu'il naît dans elle un désordre et une confusion quelle [5] *a peine à démêler, mais qui est la suite d'an-*

[1] Il y a dans tous nos manuscrits : « *les choses* qui la charmoient ». Mais l'éditeur géomètre du XVIIIe siècle, l'écrivain formé à l'école de d'Alembert et de Condillac, voyant que le mot *choses* est dans les paragraphes précédents, le supprime ici et le remplace par celui d'*objets*, tombant ainsi lui-même dans une sorte d'incorrection ; car on peut bien dire goûter *des choses*, mais on dit moins bien goûter *des objets*. Il vaut mieux une répétition qu'un terme inexact.

[2] Tous nos manuscrits : une pleine effusion *de son* cœur.

[3] C'est une absurdité que Bossut prête à l'âme convertie. Lisez avec tous nos manuscrits : *La présence* des objets visibles la touche plus que l'*espérance* des invisibles.

[4] Cette phrase est inintelligible. Comment la présence des biens visibles et l'absence des invisibles peuvent-elles produire l'aversion ? La présence des uns, quoique vains, doit attirer l'âme ; la solidité des autres, quoique absents, doit l'attirer en sens contraire ; de sorte que son affection disputée ne sait où se prendre. C'est ce que dit Pascal dans nos manuscrits : « Et ainsi la présence des uns et *la solidité* des autres *disputent son affection*. » Et il ajoute : « et la vanité des uns et l'absence des autres excitent son aversion. » Bossut en confondant ces deux phrases a gâté et détruit le texte vrai.

[5] Dans nos manuscrits, la phrase reste suspendue après « un désordre et une confusion que..... » Il paraît que c'est Bossut qui, pour combler cette

ciennes impressions longtemps senties, et des nouvelles qu'elle éprouve. Elle considère les choses périssables comme périssantes et même déjà péries [1]; et à la vue certaine de l'anéantissement de tout ce qu'elle aime, elle s'effraie dans cette considération, en voyant que chaque instant lui arrache la jouissance de son bien, et que ce qui lui est le plus cher s'écoule à tout moment; et qu'enfin un jour certain viendra, auquel elle se trouvera dénuée de toutes les choses auxquelles elle avoit mis son espérance. De sorte qu'elle comprend parfaitement que son cœur ne s'étant attaché qu'à des choses fragiles et vaines, son âme doit se [2] trouver seule et abandonnée au sortir de cette vie, puisqu'elle n'a pas eu soin de se joindre à un bien véritable et subsistant par lui-même qui pût la soutenir durant et après cette vie.

De là vient qu'elle commence à considérer comme un néant tout ce qui doit retourner dans le néant, le ciel, la terre, son corps [3], ses parents, ses amis, ses ennemis, les biens, la pauvreté, la disgrâce, la prospérité, l'honneur, l'ignominie, l'estime, le mépris, l'autorité, l'indigence, la santé, la maladie et la vie même. Enfin, tout ce qui doit moins durer que son âme, est incapable de satisfaire le *désir* [4] de cette âme qui recherche sérieusement à s'établir dans une félicité aussi durable qu'elle-même.

Elle commence à s'étonner de l'aveuglement où *elle étoit plongée* [5]; et quand elle considère d'une part le long temps qu'elle a vécu sans faire ces réflexions, et le grand nombre de personnes qui vivent de la sorte; et de l'autre combien il est constant que l'âme étant immortelle [6] ne peut trouver sa félicité parmi des

lacune, a imaginé et attribué à Pascal cette fin : qu'*elle a peine à démêler, mais qui est la suite d'anciennes impressions longtemps senties, et des nouvelles qu'elle éprouve.*

[1] Vrai style de Pascal. Il dit ailleurs, lettre sur la mort de son père, t. 1er, p. 427 : « Ne considérons plus son âme *comme périe.* » Cette seule phrase suffirait pour me faire affirmer que ce fragment est de Pascal, quoique l'abbé Guerrier dise, avec les autres copistes, qu'il ne « sait de qui est cet écrit. »

[2] Les mss. : se doit trouver seule. Transposition familière au XVIIe siècle.

[3] Les manuscrits : le ciel, la terre, *son esprit*, son corps.

[4] Les mss. : le *dessein*.

[5] Les mss. : *où elle a vécu.* Mais ces mots se trouvant plus bas, pour éviter une répétition, Bossut a mis ce qui se lit aujourd'hui.

[6] Les mss. : étant immortelle *comme elle est.*

choses périssables et qui lui seront ôtées au moins à la mort, elle entre dans une sainte confusion et dans un étonnement qui lui porte un trouble bien salutaire.

Car elle considère que quelque grand que soit le nombre de ceux qui vieillissent dans les maximes du monde, et quelque autorité que puisse avoir cette multitude d'exemples de ceux qui posent leur félicité au monde; il est constant néanmoins que même quand les choses du monde auroient quelque plaisir solide (ce qui est reconnu pour faux par un nombre infini d'expériences si funestes et si continuelles), la perte de ces choses est inévitable au moment où la mort doit enfin nous en priver [1].

De sorte [2] que l'âme s'étant amassé des trésors de biens temporels de quelque nature qu'ils soient, soit or, soit science, soit réputation, c'est une nécessité indispensable qu'elle se trouve dénuée de tous ces objets de sa félicité, et qu'ainsi, s'ils ont eu de quoi la satisfaire, ils n'auront pas de quoi la satisfaire toujours; et que si c'est se procurer un bonheur véritable, ce n'est pas se procurer un bonheur durable [3], puisqu'il doit être borné avec le cours de cette vie.

Ainsi [4], par une sainte humilité que Dieu relève au-dessus de la superbe, elle commmence à s'élever au-dessus du commun des hommes. Elle condamne leur conduite; elle déteste leurs maximes; elle pleure leur aveuglement, elle se porte à la recherche du véritable bien; elle comprend qu'il faut qu'il ait ces deux qualités, l'une qu'il dure autant qu'elle [5], et l'autre qu'il n'y ait rien de plus aimable.

[1] Cette phrase n'est pas merveilleuse, et celle-ci des mss. ne me satisfait pas non plus : « *Il est inévitable que la perte de ces choses ou que la mort enfin nous en prive.* » Je ne me fie ni à Marguerite Périer ni encore bien moins à l'abbé Guerrier pour bien déchiffrer Pascal.

[2] Il n'y a point dans les manuscrits, et il ne faut point ici d'alinéa. C'est une seule et même idée dont les divers développements se suivent indivisiblement.

[3] Mss. : Un bonheur *bien* durable.

[4] Manuscrits : *De sorte que* p. Formes raisonneuses de la langue du XVIIe siècle, qui abondent particulièrement dans les écrivains de la première moitié du siècle, tels que Corneille et Pascal.

[5] Bossut a omis et les mss. donnent ce complément nécessaire : l'une qu'il dure autant qu'elle *et qu'il ne puisse lui être ôté que de son consentement.*

Elle voit que dans l'amour qu'elle a eu pour le monde, elle trouvoit en lui cette seconde qualité, dans son aveuglement; car elle ne reconnoissoit rien de plus aimable. Mais comme elle n'y voit pas la première, elle connoit que ce n'est pas le souverain bien. Elle le cherche donc ailleurs, et connoissant par une lumière toute pure qu'il n'est point dans les choses qui sont en elle, ni hors d'elle, ni devant elle, elle commence à le chercher au-dessus d'elle.

« Cette élévation est si éminente et si transcendante, qu'elle ne s'arrête pas au ciel, il n'a pas de quoi la satisfaire, ni au-dessus du ciel, ni aux anges, ni aux êtres les plus parfaits. Elle traverse toutes les créatures, et ne peut arrêter son cœur qu'elle ne soit [1] rendue jusqu'au trône de Dieu, dans lequel elle commence à trouver son repos, et ce bien qui est tel qu'il n'y a rien de plus aimable et qui [2] ne peut lui être ôté que par son propre consentement [3].

Car encore qu'elle ne sente pas ces charmes dont Dieu récompense l'habitude dans la piété, elle comprend néanmoins que les créatures ne peuvent pas être plus aimables que le Créateur : et sa raison, aidée des lumières de la grâce, lui fait connoître qu'il n'y a rien de plus aimable que Dieu, et qu'il ne peut être ôté qu'à ceux qui le rejettent, puisque c'est le posséder que de le désirer, et que le refuser c'est le perdre.

Ainsi elle se réjouit d'avoir trouvé un bien qui ne peut pas lui être ravi tant qu'elle le désirera, et qui n'a rien au-dessus de soi.

Et dans ces réflexions nouvelles elle entre dans la vue des grandeurs de son Créateur, et dans des humiliations et adorations profondes. Elle s'anéantit *en sa présence* [4]; et ne pouvant former d'elle-même une idée assez basse ni en concevoir une assez relevée de ce bien souverain, elle fait de nouveaux efforts pour se rabaisser jusqu'aux derniers abymes du néant, en considérant Dieu dans des immensités qu'elle multiplie [5]. Enfin dans cette conception qui

[1] Toutes nos copies : qu'elle ne *se* soit rendue.

[2] Faute de logique et de grammaire. Lisez certainement avec tous nos manuscrits : et *qu'il n*.

[3] Cela prouve la nécessité de l'addition contenue dans la note 5 de la page 407. Ce résumé suppose précédemment quelque chose d'analogue.

[4] Mais Pascal a dit plus haut que Dieu est le bien invisible dont l'espérance est combattue par la présence des biens visibles. Lisez donc avec nos manuscrits : elle s'anéantit *en conséquence*.

[5] Ce n'est pas dire assez : elle ne les multiplie pas seulement, elle les mul-

épuise ses forces, elle l'adore en silence, elle se considère comme sa vile et inutile créature, et par ses respects réitérés l'adore et le bénit, et voudroit à jamais le bénir et l'adorer.

[1] Ensuite elle reconnoît la grâce qu'il lui a faite de manifester sa majesté à un si chétif vermisseau ; [2] elle entre en confusion d'avoir préféré tant de vanités à ce divin Maître ; et dans un esprit de componction et de pénitence, elle a recours à sa pitié pour arrêter sa colère, dont l'effet lui paroît épouvantable dans la vue de ses immensités [3].

Elle fait d'ardentes prières à Dieu pour obtenir de sa miséricorde que comme il lui a plu de se découvrir à elle, il lui plaise de [4] la conduire à lui et lui faire naître les moyens d'y arriver. Car c'est à Dieu qu'elle aspire [5] ; elle n'aspire encore d'y arriver que par des moyens qui viennent de Dieu même, parce qu'elle veut qu'il soit lui-même son chemin, son objet et sa dernière fin. En suite de ces prières, *elle conçoit qu'elle doit agir conformément à ses nouvelles lumières* [6].

Elle commence à connoître Dieu et désire d'y arriver ; mais comme elle ignore les moyens d'y parvenir, si son désir est sincère, véritable, elle fait la même chose qu'une personne qui désirant arriver à [7] quelque lieu, ayant perdu le chemin et connoissant son égarement, auroit recours à ceux qui sauroient parfaitement

tiplie *sans cesse*. Telle est en effet la leçon de nos mss. Comparez ce passage avec celui du double infini, t. 1er, p. 298 et 299.

[1] Point d'alinéa dans les mss.

[2] Bossut a omis cette phrase belle et nécessaire : *Et après une ferme résolution d'en être éternellement reconnoissante*, elle entre.

[3] Dans nos mss. la phrase finit au mot *épouvantable*. Puis, une autre recommence : *Dans la vue de ces immensités*, avec deux ou trois lignes de points qui marquent une assez grande lacune dont il n'y a pas trace dans Bossut.

[4] Les mss. : il lui plaise la conduire, et non *de* la conduire.

[5] Cette petite phrase, ainsi isolée, ressemble à une déclamation, et Pascal ne déclame jamais ; il raisonne, et voici son raisonnement : « Car, *comme* c'est à Dieu qu'elle aspire, elle n'aspire encore d'y arriver que par des moyens qui viennent de Dieu. » *Comme* est dans tous nos manuscrits.

[6] Cette phrase est de Bossut ; celle de Pascal est inachevée et toute différente. Mss. : « En suite de ces prières, elle *commence d'agir, de chercher entre ceux*..... » Plusieurs lignes de points.

[7] Au XVIIe siècle, on disait plutôt arriver *en* un lieu. Aussi les mss. : *en* quelque lieu.

ce chemin. [1] *Elle consulte de même ceux qui peuvent l'instruire de la voie qui mène à ce Dieu qu'elle a si longtemps abandonné. Mais en demandant à la connoître,* elle se résout de conformer *à la vérité connue* [2] le reste de sa vie ; et comme sa foiblesse naturelle avec l'habitude qu'elle a au péché où elle a vécu, l'ont réduite dans l'impuissance d'arriver à la félicité qu'elle désire, elle implore de sa miséricorde les moyens d'arriver à lui, de s'attacher à lui, d'y adhérer éternellement. [3] *Toute occupée de cette beauté si ancienne et si nouvelle pour elle, elle sent que tous ses mouvements doivent se porter vers cet objet ; elle* [4] *comprend qu'elle ne doit plus penser ici-bas qu'à* adorer Dieu comme créature, lui rendre grâces comme redevable, lui satisfaire comme coupable, le prier comme indigente [5] *jusqu'à ce qu'elle n'ait plus qu'à le voir, l'aimer, le louer dans l'éternité.*

Ces deux exemples montrent surabondamment dans quel état est encore le texte des écrits posthumes de Pascal que Bossut a publiés. Nous pourrions exercer la même critique sur d'autres morceaux ; par exemple sur la belle lettre à M. Lepailleur, et sur celle à M. le président Ri-

[1] Toute cette phrase : *Elle consulte de même* jusqu'à : *Elle se résout*, est de l'invention de Bossut qui traite ici Pascal comme il l'a fait tant de fois dans les Pensées, et lui prête ses idées et son style. Ce style est en vérité par trop médiocre, et il est un peu humiliant de l'avoir admiré jusqu'ici sur la foi du nom de Pascal.

[2] Les mss. : *à ses volontés* (de Dieu) le reste de sa vie ; *mais*, comme. — Ce *mais* était indispensable.

[3] Après *éternellement* viennent plusieurs lignes de points. Bossut a mis à leur place cette phrase : « *Toute occupée de cette beauté, si ancienne et si nouvelle pour elle* (Platon, que Bossut imite aussi bien qu'il supplée Pascal, a bien parlé d'une beauté toujours ancienne et toujours nouvelle ; mais qu'est-ce qu'une beauté *si* ancienne et *si* nouvelle ?), *elle sent que tous ses mouvemonts doivent se porter vers cet objet.*

[4] Au lieu de ces mots : *Elle comprend qu'elle ne doit penser ici-bas qu'à* adorer Dieu, les mss. disent tout simplement : *Ainsi elle reconnoit qu'elle doit* adorer Dieu.

[5] Toute cette fin : *Jusqu'à ce qu'elle n'ait plus qu'à le voir*, etc., est de la main de Bossut. Il n'y a pas même dans les mss. la marque d'une lacune.

beyre. Mais nous avons voulu seulement recommander ici l'étude de nos manuscrits à ceux qui s'intéressent aux choses de Port-Royal, et particulièrement aux amateurs de notre grande langue du XVIIe siècle, dont Pascal est un des modèles les plus accomplis.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Avant-Propos. 1

Des femmes illustres du XVIIe siècle. 1
La famille Pascal. 17
Gilberte Pascal. 18
Vie de Jacqueline Pascal, par sa sœur. 22
Vie de Jacqueline, par sa nièce. 41

Écrits et lettres de Jacqueline.

I. 1625 à 1646.

Épître à la Reyne Anne d'Autriche. 47
Sonnet à la Reyne. 48
Épigramme à la Reyne. . . . . *Ibid.*
Stances à la Reyne. 49
Épigramme à Mlle de Montpensier. . . . . *Ibid.*
Épigramme à Mme d'Hautefort. 50
Stances à Mme de Morangis. . . . . *Ibid.*
Sonnet à Mme de Morangis. . . . . *Ibid.*
Dixain. 51
Stances faites sur-le-champ. . . . . *Ibid.*
Rondeau. 52
Autre rondeau. . . . . *Ibid.*
Chanson. 53
Quatrain. 54
Autre quatrain. . . . . *Ibid.*

Stances acrostiches. . . . . *Ibid.*
A M. le président Pascal. 55
Épigramme pour remercier Dieu du don de la poésie. *Ibid.*
Stances sur le même sujet. 56
Stances pour remercier Dieu au sortir de la petite vérole. 57
Lettre à son père Étienne Pascal sur la représentation de l'*Amour tyrannique*. 58
Placet au cardinal de Richelieu. 61
Épigramme au cardinal de Richelieu. 62
Sonnet à Mme la duchesse d'Aiguillon. . . . . *Ibid.*
Réponse à Scudéry. 63
Stances sur la conception de la Vierge. 64
Remerciement par Corneille. 65
Remerciement par Jacqueline. 66
Sonnet de dévotion. 67
Épigramme à sainte Cécile. . . . . *Ibid.*
Chanson. 68
Sonnet fait sur des rimes. . . . . *Ibid.*
Stances contre l'amour. 69
Suite des stances. . . . . *Ibid.*
Sonnet sur la guérison apparente du roi Louis XIII. 70
Sonnet à la Reyne sur sa régence. 71
Stances pour une dame amoureuse d'un homme qui n'en savait rien. . . . . *Ibid.*
Sérénade. 73
Vers. 74
Stances sur la mort d'une huguenote. . . . . *Ibid.*

II. 1646 à 1652. . . . . .

Lettre à Mme Périer. 77
Lettre à la même. 81
Lettre à la même, en son nom et au nom de son frère. 83
Lettre à son père Étienne Pascal. 88
Lettre à Mme Périer, en son nom et au nom de son frère. 94
Traduction en vers de l'hymne : *Jesu, nostra redemptio*. 99
Pensées édifiantes sur le mystère de la mort de notre Seigneur Jésus-Christ. *101*

III. 1652 à 1661.

Lettre à son frère Pascal. 123
Lettre à Mme Périer. 131
Relation sur les difficultés qu'elle avoit éprouvées pour apporter une dot à Port-Royal. 133
Addition sur la mère Angélique. 177
Lettre à M. Périer. 182
Lettre à Mme Périer sur la conversion de leur frère. 188
Lettre à la même sur le même sujet. 189
Lettre à son frère. 195
Lettre au même. 197
Lettre à Mme Perier. 198
Lettre à la même. 201
Lettre à son frère. 207
Réglement pour les enfants. 210
Lettre à Mme Périer. 286
Lettre à la même. 290
Lettre à la même. 293
Lettre à la même. 296
Vers sur le miracle de la sainte Épine. 299
Lettre à une personnne qui songeait à entrer en religion à Port-Royal. 309
Lettre autographe à ses deux nièces (avec un *fac-simile*). 313
Lettre à la mère Angélique de Saint-Jean, sur la mort de la sœur Sainte-Eugénie. 315
Lettre à son frère. 319
Lettre à Mme Perier. 321
Lettre à ses deux nièces. 323
Interrogatoire. 325
Lettre à la sœur Angélique de Saint-Jean, sur la signature du formulaire. 331
Diverses lettres de M. Singlin, de la mère Agnès, de la mère Angélique de Saint-Jean, de Nicole, sur la mort de Jacqueline. 340
Réflexions de l'éditeur. 347

Appendice n° 1. Extraits de quelques lettres de la mère Agnès à Jacqueline. 355

Appendice n° 2. Description du manuscrit de l'Oratoire. 367
— n° 3. Description du manuscrit 1485. . . 373
— n° 4. Description du manuscrit 2881. . . 391
— n° 5. Description du manuscrit 397. . . 393
— n° 6. Description du manuscrit. . . . 396
— n° 7. Lettre de Pascal à la reine de Suède, et fragment d'un écrit sur la conversion du pécheur, avec les variantes des manuscrits. 399

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

3 2044 013 664 081